

# RAPPORT DE GESTION

---

<b>2</b>	<b>A. MODE DE PRÉSENTATION DE NOS RÉSULTATS</b>	<b>49</b>	<b>J. GESTION DU CAPITAL ET DES LIQUIDITÉS</b>
<b>4</b>	<b>B. APERÇU</b>	49	1. Capital
4	1. Stratégie	52	2. Suffisance du capital
7	2. Objectifs financiers	53	3. Dividendes aux actionnaires
8	3. Acquisitions et autres événements	54	4. Principales sources et principaux emplois de capitaux
<b>8</b>	<b>C. SOMMAIRE FINANCIER</b>	55	5. Liquidités
<b>9</b>	<b>D. RENTABILITÉ</b>	<b>56</b>	<b>K. GESTION DU RISQUE</b>
<b>12</b>	<b>E. CROISSANCE</b>	56	1. Cadre de gestion du risque
12	1. Souscriptions et flux bruts	57	2. Gouvernance et responsabilité en matière de risque
13	2. Actif géré	58	3. Univers du risque
<b>14</b>	<b>F. MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS</b>	59	4. Appétence pour le risque
<b>16</b>	<b>G. SOLIDITÉ FINANCIÈRE</b>	59	5. Principes directeurs en matière de gestion des risques
<b>19</b>	<b>H. RENDEMENT DES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ</b>	59	6. Processus de gestion du risque
20	1. Gestion d'actifs	60	7. Les trois lignes de défense
26	2. Canada	61	8. Culture et approche
30	3. États-Unis	63	9. Catégories de risques
35	4. Asie	<b>94</b>	<b>L. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE</b>
41	5. Organisation internationale	94	1. Principales informations annuelles
<b>42</b>	<b>I. PLACEMENTS</b>	94	2. Éléments relatifs à l'état du résultat net
42	1. Aperçu des placements	97	3. Éléments relatifs à l'état de la situation financière
42	2. Titres de créance	98	4. Rentabilité du quatrième trimestre de 2024
44	3. Titres de capitaux propres	101	5. Croissance du quatrième trimestre de 2024
44	4. Prêts hypothécaires et autres prêts	102	6. Résultats financiers trimestriels
47	5. Dérivés	<b>105</b>	<b>M. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS</b>
48	6. Immeubles de placement	<b>116</b>	<b>N. QUESTIONS LIÉES À LA COMPTABILITÉ ET AU CONTRÔLE</b>
48	7. Correction de valeur pour pertes et charge pour pertes de crédit	116	1. Méthodes et estimations comptables critiques
		124	2. Changements de méthodes comptables
		125	3. Contrôles et procédures de communication de l'information
		<b>125</b>	<b>O. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET DÉMARCHES RÉGLEMENTAIRES</b>
		<b>125</b>	<b>P. ÉNONCÉS PROSPECTIFS</b>

---

# Rapport de gestion

Le 12 février 2025

## A. Mode de présentation de nos résultats

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions des solutions dans les domaines de la gestion d'actifs et de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Elle exerce ses activités dans divers marchés du monde, soit au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes. Au 31 décembre 2024, l'actif total géré de la Sun Life s'élevait à 1,54 T\$. Pour plus de renseignements, veuillez visiter le site [www.sunlife.com](http://www.sunlife.com).

Les actions de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX »), à la Bourse de New York (« NYSE ») et à la Bourse des Philippines (« PSE ») sous le symbole « SLF ».

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. »), qui est une société inscrite à la bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). Dans le présent rapport de gestion, les termes « la Compagnie », « la Sun Life », « nous », « notre » et « nos » font référence à la FSL inc. et à ses filiales, ainsi que, s'il y a lieu, à ses coentreprises et entreprises associées, collectivement. À moins d'indication contraire, tous les renseignements inclus dans le présent rapport de gestion correspondent aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2024 et inscrits pour l'exercice clos à cette date, et tous les montants présentés dans ce document sont indiqués en dollars canadiens. Les montants indiqués dans le présent document sont arrondis. Certains résultats de 2023 présentés dans l'analyse des composantes du bénéfice et l'analyse de la variation de la marge sur services contractuels (la « MSC ») ont été raffinés afin de refléter plus fidèlement la façon dont nos activités sont gérées.

Dans les cas où les chiffres au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date ne sont pas disponibles, ce sont les chiffres établis pour la période la plus récente antérieure à cette date qui sont utilisés. Sauf indication contraire, l'information financière est présentée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») et conformément aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) s'entend du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires déterminé conformément aux normes IFRS.

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité : Gestion d'actifs, Canada, États-Unis, Asie et Organisation internationale. Pour de plus amples renseignements sur ces secteurs, se reporter à nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires et aux notes annexes (les « états financiers consolidés annuels » et les « états financiers consolidés intermédiaires », respectivement, ainsi que les « états financiers consolidés », collectivement) ainsi qu'au présent rapport de gestion.

## Bénéfice net sous-jacent par type d'activité

La Sun Life exerce une gamme diversifiée d'activités, et notre bénéfice par secteur d'activité permet de mieux analyser nos résultats :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : les activités de gestion de patrimoine et d'actifs de la Sun Life génèrent des produits tirés des honoraires ou des écarts de placement.
- **Santé et protection collective** : les activités collectives offrent des garanties touchant la protection et la santé aux participants de régimes d'employeurs et gouvernementaux. Ces produits sont généralement assortis de périodes de couverture à plus court terme et de révision plus fréquente des prix. Les produits sont tirés des primes relatives à la couverture offerte ainsi que des bénéfices tirés des honoraires (c.-à-d. les régimes de services administratifs seulement et les honoraires liés aux soins dentaires).
- **Protection individuelle** : en général, les activités en protection individuelle présentent un profil de rentabilité à plus long terme et sont plus sensibles aux tendances observées. Les primes comprennent une marge relative à l'offre de protection, et elles sont investies afin d'obtenir un rendement supérieur aux montants prévus requis pour s'acquitter des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente un aperçu des types d'activité dans les secteurs d'activité et les divisions de la Sun Life.

Secteurs d'activité					
Types d'activité	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale
Gestion de patrimoine et d'actifs	MFS Investment Management Gestion SLC	Gestion de patrimoine de l'Individuelle Régimes collectifs de retraite		Gestion de patrimoine individuelle et gestion d'actifs <sup>1)</sup>	
Santé et protection collective		Sun Life Santé	Garanties collectives <sup>2)</sup> Garanties de frais dentaires		
Protection individuelle		Assurance individuelle	Gestion des affaires en vigueur	Protection individuelle <sup>3)</sup>	
Charges de l'Organisation internationale et autres				Bureau régional	Services de soutien généraux

<sup>1)</sup> Comprend les activités en gestion de patrimoine et d'actifs aux Philippines, à Hong Kong, en Chine et en Inde.

<sup>2)</sup> Comprend les garanties collectives des employés, ainsi que les solutions en santé et en gestion des risques (assurance-maladie en excédent de pertes).

<sup>3)</sup> Comprend les activités en protection individuelle pour l'ANASE, Hong Kong, les coentreprises et la clientèle fortunée. Les affaires collectives en Asie ont été intégrées aux activités en protection individuelle.

## 1. Utilisation de mesures financières non conformes aux normes IFRS

Nous présentons certaines informations financières en ayant recours à des mesures financières non conformes aux normes IFRS, étant donné que nous estimons que ces mesures fournissent des informations pouvant aider les investisseurs à comprendre notre rendement et à comparer nos résultats trimestriels et annuels d'une période à l'autre. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne font pas l'objet d'une définition normalisée et peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS, il n'y a aucun montant calculé selon les normes IFRS qui soit directement comparable. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne doivent pas être considérées de manière isolée ou comme une solution de rechange aux mesures de performance financière établies conformément aux normes IFRS. La rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document, ainsi que le dossier de renseignements financiers supplémentaires disponible à l'adresse [www.sunlife.com](http://www.sunlife.com), sous la rubrique « Investisseurs – Résultats et rapports financiers », présentent des renseignements supplémentaires concernant les mesures financières non conformes aux normes IFRS, ainsi que des rapprochements avec les mesures conformes aux normes IFRS les plus proches, le cas échéant.

## 2. Énoncés prospectifs

Certains énoncés du présent document constituent des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. On trouvera à la rubrique P, « Énoncés prospectifs », du présent document des renseignements supplémentaires concernant les énoncés prospectifs et les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses, estimations, attentes et prévisions soient inexactes et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans de tels énoncés prospectifs.

## 3. Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur la FSL inc., se reporter aux états financiers consolidés, aux rapports de gestion annuels et intermédiaires et à la notice annuelle de la FSL inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces documents sont déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada et peuvent être consultés à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Sont en outre déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis les états financiers consolidés annuels de la FSL inc., son rapport de gestion annuel et sa notice annuelle dans le rapport annuel de la FSL inc. sur formulaire 40-F, ainsi que ses rapports de gestion intermédiaires et ses états financiers consolidés intermédiaires sur formulaire 6-K. Les documents déposés auprès de la SEC peuvent être consultés à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

## B. Aperçu

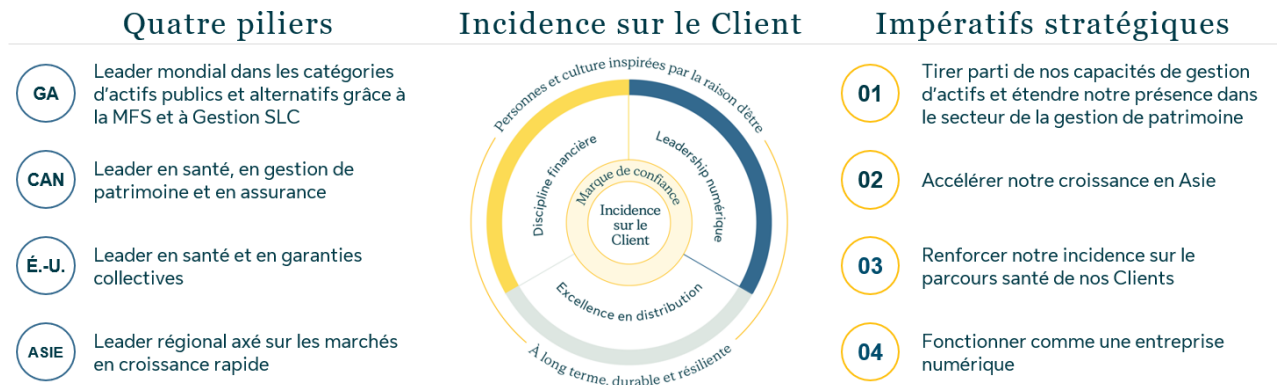
La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions une gamme diversifiée de solutions dans les domaines de la gestion d'actifs et de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Nous comptons quatre secteurs d'activité à présenter : Gestion d'actifs, Canada, États-Unis et Asie.

### 1. Stratégie

Notre stratégie place le Client au centre de tout ce que nous faisons. Notre stratégie d'entreprise décrite ci-dessous reflète à la fois nos priorités et nos activités diversifiées. Nous croyons que la mise en œuvre efficace de notre stratégie nous permet de concrétiser notre raison d'être, d'avoir une incidence positive sur nos Clients et d'atteindre notre objectif consistant à être un chef de file dans chacun de nos quatre piliers.

Notre raison d'être : aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain

Nos valeurs : chaleureuse, authentique, audacieuse, inspirante, marquante



Notre ambition : être la meilleure compagnie de gestion d'actifs et d'assurance du monde

### Raison d'être et ambition

Notre raison d'être est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, et elle façonne notre stratégie, notre structure ainsi que nos gens et notre culture.

Nous cherchons à avoir une incidence positive sur nos Clients et à leur offrir une valeur exceptionnelle de trois façons :

#### Favoriser des mesures financières positives en :

- aidant les Clients à constituer leur patrimoine et en leur procurant une sécurité financière durable;
- fournissant des produits et des solutions de qualité qui répondent aux besoins de nos Clients;
- offrant des conseils opportuns et spécialisés grâce à une expérience Client constamment supérieure.

#### Générer des rendements à long terme solides pour les placements des Clients en :

- tirant parti de notre expertise collective pour prendre de meilleures décisions de placement;
- élargissant nos capacités de placement pour répondre aux besoins des Clients partout dans le monde;
- permettant aux Clients d'atteindre leurs objectifs de placement.

#### Susciter des mesures favorables à la santé en :

- étant un fournisseur digne de confiance d'une vaste gamme de couvertures santé et mieux-être;
- aidant les Clients à rechercher les soins dont ils ont besoin, à y accéder et à avoir les moyens de les payer;
- améliorant les résultats pour la santé, y compris le bien-être physique et mental, en fournissant des solutions de santé et en outillant les Clients pour la gestion de leur santé.

Notre raison d'être nous guide, tandis que nos valeurs consistant à être chaleureuse, authentique, audacieuse, inspirante et marquante influencent, au quotidien, notre façon d'avoir une incidence.

Notre ambition consiste à être la meilleure compagnie de gestion d'actifs et d'assurance du monde. Cela implique selon nous de procurer des rendements supérieurs aux actionnaires tout en ayant une incidence sur le Client et en lui offrant une expérience exceptionnelle. Nous nous positionnons ainsi comme la marque la plus digne de confiance et le choix préféré des Clients, en mettant également l'accent sur une exécution sans faille pour atteindre nos objectifs financiers à moyen terme<sup>1), 2)</sup> :

- Croissance du bénéfice par action (« BPA ») sous-jacent : de 8 % à 10 %
- Rendement des capitaux propres sous-jacent : 18 % ou plus
- Ratio de distribution sous-jacent : de 40 % à 50 %

## Nos quatre piliers

Nos quatre piliers définissent les activités que nous exerçons et dans quels marchés. Pour chacun de ces piliers, nous nous concentrons sur la création de valeur et sur le fait d'avoir une incidence positive sur nos Clients dans les secteurs répondant à leurs besoins et affichant un fort potentiel de croissance et des rendements des capitaux propres favorables et générant un capital élevé sur les marchés mondiaux attrayants. Nous nous situons avantageusement par rapport à chacun de nos piliers.

### Gestion d'actifs : Leader mondial dans les catégories d'actifs publics et alternatifs grâce à la MFS et à Gestion SLC

Nous offrons de la valeur à nos Clients et nous avons une incidence positive sur eux grâce à notre gamme de produits de placement de qualité :

- La MFS Investment Management (la « MFS ») est une importante société de gestion active de placements établie depuis longtemps qui propose une vaste gamme de produits et services de gestion d'actifs à l'intention des particuliers et des investisseurs institutionnels à l'échelle mondiale.
- Gestion SLC est un gestionnaire de placements institutionnels qui propose des solutions de placements à revenu fixe alternatifs, de crédit privé, d'infrastructures et de placements immobiliers mondiaux à des investisseurs institutionnels. De plus, grâce à l'acquisition d'une participation majoritaire dans Advisors Asset Management, Inc. (« AAM ») et au partenariat avec Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia, Gestion SLC offre également des solutions destinées au marché des particuliers fortunés en Amérique du Nord.

### Canada : Leader en santé, en gestion de patrimoine et en assurance

Nous procurons de la valeur à plus de 12 millions de Canadiens, en plus d'avoir une incidence sur eux, par l'entremise de nos activités dans les secteurs collectif et individuel, en :

- offrant une vaste gamme de solutions de gestion d'actifs, de gestion de patrimoine, de santé et de protection aux particuliers;
- aidant les Canadiens à adopter un mode de vie sain, à titre d'important fournisseur de garanties collectives, et en mettant de plus en plus l'accent sur des produits et services novateurs qui permettent d'obtenir de meilleurs résultats pour la santé;
- demeurant un chef de file du marché des régimes collectifs de retraite au travail, y compris les régimes de retraite à cotisations déterminées et les solutions d'atténuation des risques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées.

### États-Unis : Leader en santé et en garanties collectives

Nous possédons une expertise approfondie dans le marché des soins de santé, et nous aidons nos Clients à obtenir la couverture dont ils ont besoin tout en améliorant les résultats pour la santé. Nous sommes :

- le plus important fournisseur indépendant d'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis – nous offrons aux promoteurs de régimes autofinancés une protection contre les règlements importants et des programmes visant les affections complexes, ainsi que des services d'orientation dans le système de santé afin d'aider les participants à améliorer leurs résultats en santé;
- le plus important fournisseur de garanties de frais dentaires aux États-Unis d'après le nombre de participants<sup>3)</sup> – la division des garanties de frais dentaires aux États-Unis offre ses services à environ 35 millions de participants<sup>4)</sup> par l'entremise de programmes gouvernementaux et de régimes commerciaux d'assurance frais dentaires et d'assurance frais d'optique aux employeurs de toutes tailles;
- l'un des dix principaux fournisseurs de produits collectifs d'assurance-vie et d'assurance-invalidité aux États-Unis – nous offrons une vaste gamme de produits et de services d'assurance collective, ainsi que des solutions de gestion des risques clé en main pour les fournisseurs d'assurance-maladie et d'autres types d'assurance.

### Asie : Leader régional axé sur les marchés en croissance rapide

Nous sommes en bonne position en Asie pour réaliser nos aspirations en matière de croissance par l'intermédiaire de notre portefeuille d'activités distinctes aux Philippines, en Indonésie, au Vietnam, à Hong Kong, en Chine, en Inde, en Malaisie et sur les marchés des Clients fortunés, notamment à la Sun Life International et à Singapour. Ces marchés représentent environ 67 % du PIB de l'Asie et affichent un fort potentiel de croissance future<sup>5)</sup>.

- Nous offrons dans tous nos marchés des produits individuels d'assurance-vie et d'assurance-maladie procurant de la valeur aux Clients.
- Nous offrons dans certains marchés des produits et services de gestion d'actifs et de régimes collectifs de retraite.
- Nous sommes parmi les chefs de file mondiaux en matière de solutions d'assurance-vie à l'intention de Clients fortunés.

<sup>1)</sup> Pour plus de renseignements sur nos objectifs financiers à moyen terme, se reporter à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », du présent document. Le BPA, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Durant notre Journée de l'investisseur de novembre 2024, nous avons annoncé une augmentation de notre objectif financier à moyen terme de croissance du bénéfice par action sous-jacent et de notre objectif financier à moyen terme de rendement des capitaux propres sous-jacent, les faisant passer à 10 % et à 20 %, respectivement. Ces modifications font suite à des résultats opérationnels solides, et notre objectif financier à moyen terme de ratio de distribution sous-jacent est demeuré inchangé.

<sup>3)</sup> D'après le nombre de participants au 31 décembre 2024 pour les régimes offerts ou administrés par une compagnie du groupe Sun Life. Classement établi par la Sun Life en fonction des données publiées par des concurrents.

<sup>4)</sup> Incluant les participants ayant également une couverture d'assurance collective de la Sun Life.

<sup>5)</sup> Source : Fonds monétaire international, octobre 2024.

## Notre stratégie Incidence sur le Client

Notre stratégie Incidence sur le Client repose sur sept éléments que nous mettons de l'avant sur l'ensemble de nos quatre piliers. Ces éléments importants définissent comment faire face à la concurrence dans nos marchés, nous permettent d'accroître nos avantages concurrentiels et de concrétiser notre raison d'être, et ils soutiennent notre ambition d'être la meilleure compagnie de gestion d'actifs et d'assurance à l'échelle mondiale. Nous nous engageons à faire progresser notre position de chef de file en mettant continuellement l'accent sur l'excellence de l'exécution et le leadership numérique ainsi qu'en cultivant les meilleurs talents et en favorisant une culture axée sur le rendement élevé.

**Incidence sur le Client :** Nos Clients sont au centre de tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de les aider à gérer leurs préoccupations en matière de santé, à épargner et à planifier leur retraite ou à assurer la sécurité financière de leur famille, nous nous concentrons sur l'incidence positive que nous avons sur la vie de nos Clients. Nous sommes d'avis que nous pouvons ainsi élaborer et offrir les solutions et les expériences appropriées, établir avec nos Clients des relations durables basées sur la confiance et créer pour eux un seuil de valeur qui permettra également à la Sun Life d'obtenir de meilleurs résultats. Nous nous engageons à aider nos Clients en mettant en œuvre des mesures pour la santé et des mesures financières positives, tout en générant de solides rendements à long terme.

**Marque de confiance :** Le fait de préserver notre réputation de longue date en tant que marque de confiance est crucial dans cet environnement de plus en plus complexe et numérique. Depuis plus de 150 ans, nous avons bâti et profité de solides relations de confiance avec nos Clients pour tous les marchés de la Sun Life ainsi que par l'entremise de nos partenariats de distribution. Notre marque reflète les expériences Sun Life distinctives que nous créons, ainsi que les produits que nous offrons et la culture qui nous anime, afin de concrétiser notre raison d'être. Notre stratégie tournée vers l'avenir en ce qui concerne notre marque demeure axée sur notre stratégie Incidence sur le Client, et nous chercherons à consolider notre avantage concurrentiel et l'attrait de notre marque auprès de nouveaux Clients et de nos Clients existants.

**Excellence en distribution :** Nous avons mis en place une approche omnicanal en matière de distribution qui permet aux Clients de faire plus facilement affaire avec nous dans tous les marchés. Afin d'exceller en distribution, nous mettons l'accent sur un service exceptionnel, en interagissant avec nos Clients quand et comment ils veulent le faire et en offrant une gamme de solutions personnalisées. Nous mettons l'accent sur le fait de répondre aux besoins de nos Clients en étant un partenaire de distribution exceptionnel qui permet à ses conseillers et à ses partenaires d'offrir une expérience harmonieuse à nos Clients.

**Leadership numérique :** Nous nous efforçons de permettre à nos différentes activités de créer des liens numériques significatifs avec nos Clients afin de produire l'incidence la plus importante sur nos Clients et nos activités. Grâce à notre stratégie de leadership numérique, nous exerçons nos activités comme une entreprise numérique axée sur les objectifs suivants :

- Offrir une expérience numérique exceptionnelle et personnalisée à nos Clients, employés, conseillers et partenaires.
- Tirer parti de nos capacités numériques et de notre façon de travailler pour favoriser la rapidité et la rentabilité dans tout ce que nous faisons
- Miser sur le potentiel des nouvelles technologies telles que l'IA générative<sup>1)</sup>, tout en continuant d'investir dans un ensemble de technologies modernes pour favoriser les meilleures expériences possibles pour les Clients ainsi que la productivité globale de notre entreprise.

**Discipline financière :** Notre stratégie s'appuie sur un engagement continu à l'égard d'une solide performance financière et d'une gestion des risques rigoureuses, conjuguées à une attention particulière à la gestion du capital. Nous portons une attention continue à ces éléments afin de soutenir nos objectifs financiers à moyen terme ainsi que notre but d'offrir un rendement total pour les actionnaires se situant dans le premier quartile. Nous nous concentrons en particulier sur les objectifs suivants :

- Générer une croissance stable et solide des bénéfices et assurer une gestion rigoureuse des dépenses.
- Gérer notre capital afin de protéger nos titulaires de contrat et de maintenir une souplesse financière, afin de générer de la valeur pour l'actionnaire.
- Une stratégie d'investissements internes disciplinée et une approche programmatique en matière de fusions et d'acquisitions visant à accroître l'envergure et les capacités afin de favoriser la croissance future.

**À long terme, durable et résiliente :** Nous intégrons une façon de penser axée sur le long terme, la durabilité et la résilience à notre stratégie, à notre culture et à nos activités afin de favoriser des résultats probants sur le plan social et économique pour nos Clients, nos employés, nos conseillers, nos investisseurs et nos collectivités. Nous aspirons à être une entreprise gérée de façon responsable, centrée sur le Client, guidée par sa raison d'être, concurrentielle, visionnaire, durable et résiliente à long terme.

**Personnes et culture inspirées par la raison d'être :** La concrétisation de notre stratégie est soutenue par notre capacité d'attirer, de retenir et de former les meilleurs talents tout en habitant nos gens à obtenir des résultats. Nous mettons l'accent sur la préservation et le renforcement de notre solide culture axée sur les Clients, l'intégrité, la collaboration et l'inclusivité. Nous nous concentrons en particulier sur les éléments suivants :

- Être un employeur de choix pour les meilleurs talents.
- Développer des talents dotés à la fois de solides compétences technologiques et de leadership afin de soutenir notre transformation en une organisation numérique de premier plan.
- Habilitier tous les employés et les conseillers à prendre des mesures et des décisions et à être responsables.
- Continuer de bâtir un environnement inclusif à haut rendement démontrant une diversité d'opinion et attirant les meilleurs talents.
- Façonner notre avenir du travail de façon réfléchie, en offrant aux employés du choix et de la souplesse quant à la façon et à l'endroit où nous travaillons.

<sup>1)</sup> L'intelligence artificielle générative (l'« IA générative ») est un type d'intelligence artificielle (pouvant créer divers types de contenu, notamment du texte, des images, des fichiers sonores et des données synthétiques).

## Principales priorités stratégiques

Notre stratégie, conjuguée aux solides assises de nos quatre piliers et des éléments stratégiques à moyen terme importants, met l'accent sur quatre priorités stratégiques clés afin d'accélérer la croissance et d'améliorer notre position concurrentielle :

1. **Tirer parti de nos capacités de gestion d'actifs et accroître notre présence sur le marché de la gestion de patrimoine :** Nous visons à devenir un chef de file mondial dans les catégories d'actifs publics et alternatifs en faisant croître Gestion SLC, en maintenant notre leadership à la MFS, en améliorant la distribution pour la gestion de patrimoine et en cherchant à créer des synergies à l'échelle de nos secteurs d'activité.
2. **Accélérer notre essor en Asie :** Notre objectif est de devenir un leader régional sur les marchés à croissance rapide en renforçant nos canaux de distribution, en accélérant la réalisation de la valeur grâce aux avancées numériques, en élargissant notre gamme de services de gestion de patrimoine et en mettant l'accent sur l'excellence de l'exécution.
3. **Renforcer notre incidence sur le parcours santé de nos Clients :** Nous nous efforçons d'être un partenaire fiable en santé en nous concentrant sur l'accès, l'abordabilité et l'autonomisation, grâce à l'expansion de notre gamme de services de santé, à nos capacités numériques permettant aux Clients de gérer leur santé de façon proactive, au développement de solutions distinctives pour les Clients dans les régions à besoins élevés et à notre excellente offre de soins dentaires.
4. **Exercer nos activités comme une entreprise numérique :** Nous nous engageons à être un chef de file des services numériques en intégrant des capacités numériques dans l'ensemble de notre entreprise, en privilégiant une approche axée sur le numérique, en modernisant notre infrastructure technologique, en utilisant notre connaissance de nos Clients et en menant la charge en matière d'IA générative.

Nous sommes d'avis que nous sommes en position avantageuse pour mettre en œuvre chacune de ces priorités stratégiques et que ce faisant, nous pourrions accélérer notre croissance, améliorer notre position concurrentielle et avoir une incidence positive sur nos Clients.

En ce qui a trait à l'avenir, nous sommes convaincus que notre stratégie nous permettra de concrétiser notre raison d'être, de générer des résultats positifs pour nos Clients, de créer une valeur significative pour nos actionnaires et de soutenir notre ambition d'être la meilleure société de gestion d'actifs et d'assurance du monde.

## 2. Objectifs financiers

Par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, les progrès réalisés en ce qui a trait à nos objectifs financiers à moyen terme sont évalués sur trois ans. Nous avons fixé les objectifs financiers à moyen terme suivants :

Mesure <sup>1)</sup>	IFRS 17 et IFRS 9		
	Objectifs financiers à moyen terme <sup>2), 3)</sup>	3 ans <sup>4), 5)</sup>	Résultats de 2024
<b>Croissance du bénéfice par action sous-jacent</b> La croissance du bénéfice par action reflète la volonté de la Compagnie de générer des bénéfices durables pour ses actionnaires.	De 8 % à 10 %	8 %	5 %
<b>Rendement des capitaux propres sous-jacent</b> Le rendement des capitaux propres contribue grandement à la valeur pour les actionnaires, et il constitue un élément important pour la direction dans tous les secteurs.	18 % ou plus	17,3 %	17,2 %
<b>Ratio de distribution sous-jacent</b> Les distributions versus la valeur aux actionnaires, en fonction du bénéfice net sous-jacent.	De 40 % à 50 %	48 %	49 %

<sup>1)</sup> Le bénéfice par action sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Le ratio de distribution sous-jacent représente le ratio des dividendes versés aux actionnaires ordinaires sur le bénéfice par action sous-jacent dilué. Se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires », du présent document pour plus de renseignements sur les dividendes.

<sup>2)</sup> Durant notre Journée de l'investisseur de novembre 2024, nous avons annoncé une augmentation de notre objectif financier à moyen terme de croissance du bénéfice par action sous-jacent et de notre objectif financier à moyen terme de rendement des capitaux propres sous-jacent, les faisant passer à 10 % et à 20 %, respectivement. Ces modifications font suite à des résultats opérationnels solides, et notre objectif financier à moyen terme de ratio de distribution sous-jacent est demeuré inchangé.

<sup>3)</sup> Nous estimons que ces objectifs financiers à moyen terme sont raisonnables, toutefois nous pourrions ne pas être en mesure de les atteindre dans l'éventualité où nos hypothèses seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme décrits ci-dessus. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Ils consistent en des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS, et des renseignements additionnels à ce sujet sont présentés à la rubrique P, « Énoncés prospectifs – Objectifs financiers à moyen terme », du présent rapport de gestion.

<sup>4)</sup> Les résultats de 2022 ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17 et de la superposition de classement connexe relative à IFRS 9 (les « nouvelles normes »). Les résultats retraités pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. La majorité des mesures prises pour rééquilibrer les portefeuilles d'actifs et faire passer la gestion actif-passif à une gestion conforme à IFRS 17 ont été prises au premier trimestre de 2023. Par conséquent, une analyse fondée sur les résultats comparatifs de 2022 pourrait ne pas être nécessairement représentative des tendances futures et devrait être interprétée dans ce contexte.

<sup>5)</sup> La croissance du bénéfice par action sous-jacent est calculée en fonction d'un taux de croissance annuel composé sur deux ans. Le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sont calculés en fonction d'une moyenne sur trois ans, soit de 2022 à 2024. Ces calculs reflètent les données disponibles en vertu des nouvelles normes. À mesure que nous continuons de présenter notre information en vertu de ces nouvelles normes pour les périodes futures, un exercice additionnel sera ajouté jusqu'à ce que nous atteignons une période de cinq exercices, conformément aux présentations d'information de 2022 et des exercices antérieurs.

Au cours de l'exercice et à moyen terme, nous avons affiché un rendement solide en ce qui a trait à nos objectifs financiers à moyen terme, et ce, dans un environnement opérationnel difficile reflétant l'incertitude sur le plan économique.

### 3. Acquisitions et autres événements

Les événements suivants ont eu lieu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. D'autres renseignements sur les acquisitions et les cessions sont fournis à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

Le 21 mars 2024, afin de respecter certaines obligations réglementaires, nous avons conclu la vente de 6,3 % de notre participation dans Aditya Birla Sun Life AMC Limited (« ABSLAMC ») (BSE : ABSLAMC.BO et NSE : ABSLAMC.NS), laquelle a généré un profit de 98 M\$ (84 M\$ après impôt) au titre du bénéfice net déclaré. À la suite de la transaction, notre participation dans ABSLAMC a été réduite, passant de 36,5 % à 30,2 %, pour un produit brut de 136 M\$. Par la suite, le 31 mai 2024, nous avons vendu 0,2 % de notre participation.

Le 22 août 2024, nous avons fait l'acquisition de la participation restante de 20 % dans InfraRed Capital Partners (« InfraRed »). Depuis notre acquisition initiale d'une participation majoritaire dans InfraRed le 1<sup>er</sup> juillet 2020, InfraRed a élargi la gamme de solutions de placements alternatifs de Gestion SLC. De plus, InfraRed a profité de l'accès aux investisseurs nord-américains fourni par nos réseaux de distribution, contribuant plus de 18,1 G\$ en actif géré<sup>1)</sup>.

## C. Sommaire financier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024	2023
<b>Rentabilité</b>		
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>		
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) <sup>1)</sup>	3 856	3 728
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	3 049	3 086
<b>Bénéfice par action dilué (en dollars)</b>		
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) <sup>1)</sup>	6,66	6,36
Bénéfice par action déclaré (dilué)	5,26	5,26
<b>Rendement des capitaux propres (en %)</b>		
Rendement des capitaux propres sous-jacent <sup>1)</sup>	17,2 %	17,8 %
Rendement des capitaux propres déclaré <sup>1)</sup>	13,6 %	14,7 %
<b>Croissance</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Souscriptions</b>		
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs <sup>1)</sup>	196 074	173 820
Souscriptions – santé et protection collective <sup>1)</sup>	2 737	2 942
Souscriptions – protection individuelle <sup>1)</sup>	2 983	2 491
<b>Total de l'actif géré (en milliards de dollars)<sup>1)</sup></b>	<b>1 542,3</b>	<b>1 399,6</b>
<b>Marge sur services contractuels (« MSC ») liée aux affaires nouvelles<sup>1)</sup></b>	<b>1 473</b>	<b>1 253</b>
<b>Solidité financière</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Ratios du TSAV<sup>2)</sup></b>		
Financière Sun Life inc.	152 %	149 %
Sun Life du Canada <sup>3)</sup>	146 %	141 %
<b>Ratio de levier financier<sup>1), 4)</sup></b>	<b>20,1 %</b>	<b>21,5 %</b>
<b>Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)</b>	<b>40,63</b>	<b>36,51</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du bénéfice par action de base (en millions)	579	586
Nombre d'actions ordinaires en circulation, à la fin (en millions)	574	585

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »). Nos ratios du TSAV sont calculés conformément à la ligne directrice du BSIF intitulée Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie.

<sup>3)</sup> La Sun Life du Canada est la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc.

<sup>4)</sup> Le calcul du ratio de levier financier inclut le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur. La MSC (déduction faite de l'impôt) se chiffrait à 10,3 G\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 9,6 G\$).

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.



## D. Rentabilité

Le tableau suivant présente le rapprochement de notre bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le « bénéfice net déclaré ») et de notre bénéfice net sous-jacent. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur le bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré. Certains ajustements et certains éléments importants ont également une incidence sur la MSC, comme les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et les modifications des hypothèses. Se reporter à la rubrique F, « Marge sur services contractuels », du présent document pour plus de renseignements.

(en millions de dollars, après impôt)	2024	2023
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par type d'activité<sup>1)</sup></b>		
Gestion de patrimoine et d'actifs	1 823	1 726
Santé et protection collective	1 196	1 313
Protection individuelle	1 270	1 137
Charges de l'Organisation internationale et autres	(433)	(448)
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>1)</sup></b>	<b>3 856</b>	<b>3 728</b>
À ajouter : Incidence des marchés	(373)	(454)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	56	36
Autres ajustements	(490)	(224)
<b>Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires</b>	<b>3 049</b>	<b>3 086</b>
Rendement des capitaux propres sous-jacent <sup>1)</sup>	17,2 %	17,8 %
Rendement des capitaux propres déclaré <sup>1)</sup>	13,6 %	14,7 %
<b>Éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent<sup>1)</sup></b>		
Mortalité	43	6
Morbidité	30	324
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »)	(25)	(24)
Charges	(70)	(72)
Crédit <sup>2)</sup>	(126)	(34)
Autres <sup>3)</sup>	91	34

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

<sup>2)</sup> Le poste Crédit tient compte des modifications de notations des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que de l'incidence des pertes de crédit attendues pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

<sup>3)</sup> D'autres éléments importants sont comptabilisés aux postes Résultat net des activités d'assurance et Résultat net des activités de placement de l'analyse des composantes du bénéfice. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

## Comparaison entre 2024 et 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 3 856 M\$, en hausse de 128 M\$, ou 3 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : augmentation de 97 M\$ en raison de la hausse des produits tirés des honoraires à Gestion d'actifs, au Canada et en Asie, partiellement contrebalancée par les résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit au Canada.
- **Santé et protection collective<sup>1)</sup>** : diminution de 117 M\$ en raison des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité dans le secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis, de la baisse des résultats enregistrés pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis, et des résultats moins favorables enregistrés au chapitre de la morbidité au Canada, partiellement contrebalancés par la forte croissance des affaires et l'augmentation des résultats des activités de placement aux Garanties collectives aux États-Unis, et au Canada.
- **Protection individuelle<sup>1)</sup>** : augmentation de 133 M\$ en raison de la croissance des affaires en Asie et au Canada et des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité au Canada et aux États-Unis, partiellement contrebalancés par la baisse du bénéfice attribuable à la vente de la Sun Life UK au deuxième trimestre de 2023<sup>2)</sup>.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : baisse de 15 M\$ de la perte nette en raison de la diminution des coûts de financement, partiellement contrebalancée par la hausse des charges, en grande partie attribuable aux investissements continus dans nos activités en Asie et à la rémunération incitative en Asie.

<sup>1)</sup> Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, reflète des améliorations apportées à la méthode de répartition des charges du type d'activité Protection individuelle au type d'activité Santé et protection collective du secteur États-Unis.

<sup>2)</sup> Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited à Phoenix Group Holdings plc (la « vente de la Sun Life UK »). En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance qui, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, est comptabilisé dans la Gestion des affaires en vigueur du secteur États-Unis. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 3 049 M\$, en baisse de 37 M\$, ou 1 %, en raison des éléments suivants :

- La diminution de 234 M\$ des produits tirés des placements exonérés d'impôt à l'Organisation internationale.
- Une charge pour perte de valeur de 186 M\$ sur une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant des changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques.
- Une charge de restructuration de 138 M\$ (108 M\$ après impôt) comptabilisée au deuxième trimestre de 2024 et reflétant des mesures prises pour améliorer la discipline financière et la productivité, conformément à notre stratégie Incidence sur le Client, venant ainsi soutenir notre objectif financier à moyen terme de croissance du bénéfice par action sous-jacent. Nous prévoyons que ces mesures se traduiront par des économies annuelles d'environ 200 M\$ (avant impôt) d'ici 2026.
- Le profit à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada<sup>1)</sup> et à la vente de la Sun Life UK à l'exercice précédent.
- Une charge non récurrente pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les éléments suivants :
- Une diminution des passifs estimatifs liés aux acquisitions à Gestion SLC<sup>2)</sup>.
- L'incidence des marchés reflétant principalement l'amélioration de l'incidence des placements immobiliers<sup>3)</sup> et l'incidence favorable des marchés des actions.
- Les profits tirés de la vente partielle d'ABSLAMC<sup>4)</sup> et la résiliation anticipée d'une entente de distribution à Gestion d'actifs.
- L'augmentation du bénéfice net sous-jacent.

Le rendement des capitaux propres sous-jacent s'est établi à 17,2 %, et le rendement des capitaux propres déclaré s'est établi à 13,6 % (2023 – 17,8 % et 14,7 %, respectivement).

## 1. Incidence des marchés

L'incidence des marchés représente l'écart entre les fluctuations réelles et prévues du marché<sup>5)</sup>. L'incidence des marchés s'est traduite par une diminution de 373 M\$ du bénéfice net déclaré, reflétant principalement les résultats liés aux placements immobiliers et l'incidence des taux d'intérêt.

## 2. Modifications des hypothèses et mesures de la direction

L'incidence nette des modifications des hypothèses et mesures de la direction a été une augmentation de 56 M\$ du bénéfice net déclaré, et elle comprend des modifications de méthodes et d'hypothèses à l'égard des contrats d'assurance ainsi que leur incidence connexe. Ces résultats comprennent l'incidence favorable de la réassurance aux États-Unis, partiellement contrebalancée par les mises à jour défavorables au chapitre des comportements des titulaires de contrat en Asie et par les mises à jour au chapitre de la mortalité au Canada. Pour plus de détails, se reporter à la section « Modifications des hypothèses et mesures de la direction, classées par type » de la rubrique F, « Marge sur services contractuels », du présent document.

## 3. Autres ajustements

Les autres ajustements se sont traduits par une diminution de 490 M\$ du bénéfice net déclaré, reflétant la baisse des produits tirés des placements exonérés d'impôt à l'Organisation internationale, une charge pour perte de valeur sur une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant des changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques, les coûts d'intégration de DentaQuest et l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, une charge de restructuration de 108 M\$, une charge non récurrente pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis, un ajustement au titre du taux d'imposition global minimal prévu par les règles du Pilier Deux<sup>6)</sup>, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution des passifs estimatifs liés aux acquisitions à Gestion SLC<sup>2)</sup>, les profits tirés de la vente partielle d'ABSLAMC<sup>4)</sup> et la résiliation anticipée d'une entente de distribution à Gestion d'actifs.

## 4. Éléments relatifs aux résultats

Pour l'exercice considéré, les éléments importants relatifs aux résultats comprenaient :

- des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité, principalement en Asie et au Canada;
- des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité, principalement au Canada et pour l'assurance-invalidité collective aux États-Unis, en grande partie contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité pour les garanties de frais dentaires et l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis;
- des résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, principalement pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis;
- des résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit, principalement au Canada et aux États-Unis;
- des résultats autres favorables, principalement pour les activités aux États-Unis, en Asie et au Canada.

<sup>1)</sup> Le 1<sup>er</sup> février 2023, nous avons conclu la vente des activités liées aux marchés spéciaux de la Sun Life du Canada, une filiale en propriété exclusive de la FSL inc., à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (renommée « Securian Canada ») (la « vente des activités liées aux marchés spéciaux »).

<sup>2)</sup> Reflète principalement une diminution de 334 M\$ des paiements futurs estimatifs au titre des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC au troisième trimestre de 2024 (2023 – augmentation de 42 M\$). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

<sup>3)</sup> Les placements immobiliers comprennent les résultats liés aux placements immobiliers et les variations de la juste valeur des placements immobiliers détenus dans l'excédent. Les résultats liés aux placements immobiliers reflètent l'écart entre la valeur réelle des placements immobiliers et les rendements à long terme couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance prévus par la direction (les « résultats liés aux placements immobiliers »).

<sup>4)</sup> Afin de respecter certaines obligations réglementaires, le 21 mars 2024, nous avons vendu 6,3 % de notre participation dans Aditya Birla Sun Life AMC Limited (la « vente partielle d'ABSLAMC »), générant un profit de 84 M\$. À la suite de la transaction, notre participation dans ABSLAMC a été réduite, passant de 36,5 % à 30,2 %, pour un produit brut de 136 M\$. Par la suite, le 31 mai 2024, nous avons vendu 0,2 % de notre participation.

<sup>5)</sup> Exception faite des taux sans risque, qui sont fondés sur les taux actuels, les fluctuations prévues du marché sont fondées sur nos perspectives à moyen terme, qui sont révisées annuellement.

<sup>6)</sup> Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2024 et à la section « Impôt sur le résultat » de la présente rubrique.

## 5. Impôt sur le résultat

Le taux d'imposition prévu par la loi est influencé par divers éléments, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, des produits tirés des placements exonérés d'impôt ou faiblement imposés, ainsi que d'autres avantages fiscaux durables.

Les règles du Pilier Deux relatives à un taux d'imposition global minimal s'appliquent à nous avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et elles ont été quasi-adoptées dans plusieurs territoires où nous exerçons nos activités, notamment au Canada, où la *Loi sur l'impôt minimum mondial* a été adoptée en juin 2024. En vertu des règles du Pilier Deux, l'entité mère ultime est tenue de payer un impôt complémentaire, appliqué par chacun des différents territoires, à l'égard des bénéfices de ses filiales imposés à moins de 15 %. Nos filiales qui sont actuellement assujetties à un taux d'imposition prévu par la loi ou à un régime fiscal qui pourrait donner lieu à un taux d'imposition inférieur à 15 % sont celles des Bermudes, de Hong Kong et d'Irlande. Les règles du Pilier Deux devraient faire augmenter le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent d'environ un à deux points de pourcentage. Les incidences sur le premier trimestre de 2024 ont été comptabilisées au poste Autres ajustements du bénéfice net déclaré au deuxième trimestre de 2024 en raison du moment où les règles canadiennes ont été adoptées et elles ne sont pas reflétées dans le bénéfice net sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

Pour l'exercice en cours, le taux d'imposition effectif<sup>1)</sup> sur le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré s'est établi à 17,3 % et à 24,0 %, respectivement.

## 6. Incidence du change

Nous exerçons nos activités dans de nombreux marchés du monde, notamment au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes, et nous générons des produits et engageons des charges dans les monnaies de ces territoires qui sont convertis en dollars canadiens.

Les éléments ayant une incidence sur une période de présentation de l'information financière comme les produits, les charges et le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) présentés dans nos états consolidés du résultat net, ainsi que le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) et les souscriptions sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change moyens en vigueur au cours de la journée, du mois ou du trimestre pertinent. Dans le cas des actifs et des passifs présentés dans nos états consolidés de la situation financière, ainsi que l'actif géré et certaines composantes de l'information fournie sur nos composantes du bénéfice, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des devises.

Le tableau suivant présente les taux de change du dollar américain, qui génèrent l'incidence du change la plus importante, pour les quatre derniers trimestres et les deux derniers exercices.

Taux de change	Trimestres				Exercices	
	T4 24	T3 24	T2 24	T1 24	2024	2023
Dollar américain – valeur moyenne	1,399	1,364	1,368	1,348	1,370	1,350
Dollar américain – valeur à la clôture	1,438	1,352	1,368	1,354	1,438	1,325

L'incidence relative du change pour toute période donnée est fonction des fluctuations des taux de change et de la proportion de notre bénéfice provenant de nos activités à l'étranger. De façon générale, le bénéfice net profite de la dépréciation du dollar canadien et subit l'incidence défavorable de l'appréciation du dollar canadien puisque le bénéfice net découlant des activités de la Compagnie à l'étranger est reconverti en dollars canadiens. À l'inverse, au cours des périodes où nous subissons des pertes, la dépréciation du dollar canadien accentue les pertes enregistrées dans des territoires étrangers. L'incidence du change sur le bénéfice net généralement présentée est l'incidence d'un exercice à l'autre.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 32 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une augmentation de 47 M\$ du bénéfice net déclaré.

<sup>1)</sup> Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré est calculé en fonction du total du bénéfice (de la perte) avant impôt, tel qu'il est présenté à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2024. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt, comme l'explique la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document, et de la charge d'impôt connexe.

## E. Croissance

### 1. Souscriptions et flux bruts

(en millions de dollars)

	2024	2023
<b>Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs par secteur d'activité<sup>1)</sup></b>		
Flux bruts de gestion d'actifs	169 867	151 068
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs au Canada	18 144	15 039
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs en Asie	8 063	7 713
Total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs <sup>1)</sup>	196 074	173 820
<b>Souscriptions – santé et protection collective par secteur d'activité<sup>1)</sup></b>		
Canada	666	591
États-Unis	1 984	2 275
Asie <sup>2)</sup>	87	76
Total des souscriptions de produits collectifs <sup>1)</sup>	2 737	2 942
<b>Souscriptions – protection individuelle par secteur d'activité<sup>1)</sup></b>		
Canada	551	609
Asie	2 432	1 882
Total des souscriptions de produits individuels <sup>1)</sup>	2 983	2 491
MSC – incidence des affaires nouvelles d'assurance (la « MSC liée aux affaires nouvelles ») <sup>1)</sup>	1 473	1 253

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> En ce qui a trait au bénéfice net sous-jacent par type d'activité, les activités d'assurance collective en Asie ont été intégrées aux activités en protection individuelle. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

Le total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine et des flux bruts de gestion d'actifs a augmenté de 22,3 G\$, ou 13 %, d'un exercice à l'autre (19,7 G\$<sup>1)</sup>, ou 11 %<sup>1)</sup>, en excluant l'incidence du change).

- Les flux bruts de gestion d'actifs ont augmenté de 16,3 G\$<sup>1)</sup>, ou 11 %<sup>1)</sup>, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des flux bruts de la MFS et de Gestion SLC.
- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs enregistrés au Canada ont augmenté de 3,1 G\$, ou 21 %, reflétant l'augmentation des souscriptions de fonds communs de placement à la Gestion de patrimoine de l'Individuelle et la hausse des souscriptions de régimes à prestations déterminées enregistrées aux Régimes collectifs de retraite (les « RCR »), partiellement contrebalancées par la baisse des souscriptions de produits garantis enregistrées à la Gestion de patrimoine de l'Individuelle.
- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs enregistrés en Asie ont augmenté de 0,3 G\$<sup>1)</sup>, ou 4 %<sup>1)</sup>, en raison de la hausse des souscriptions enregistrées en Inde, principalement à l'égard des fonds communs de placement, partiellement contrebalancée par la baisse des souscriptions de fonds du marché monétaire aux Philippines et de fonds de prévoyance obligatoires à Hong Kong.

Le total des souscriptions en santé et protection collective a diminué de 205 M\$, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent (247 M\$<sup>1)</sup>, ou 8 %<sup>1)</sup>, en excluant l'incidence du change).

- Les souscriptions de produits collectifs enregistrées au Canada ont augmenté de 75 M\$, ou 13 %, reflétant la hausse des ventes de contrats importants.
- Les souscriptions de produits collectifs enregistrées aux États-Unis ont diminué de 333 M\$<sup>1)</sup>, ou 15 %<sup>1)</sup>, reflétant la diminution des souscriptions de garanties de frais dentaires et des souscriptions d'assurance collective, partiellement contrebalancée par la hausse des souscriptions d'assurance-maladie en excédent de pertes. Les souscriptions de garanties de frais dentaires reflètent la diminution des souscriptions enregistrées au titre des régimes Medicaid et Medicare Advantage, principalement en raison des importantes ventes institutionnelles enregistrées à l'exercice précédent.

Le total des souscriptions en protection individuelle a augmenté de 492 M\$, ou 20 %, par rapport à l'exercice précédent (470 M\$<sup>1)</sup>, ou 19 %<sup>1)</sup>, en excluant l'incidence du change).

- Les souscriptions de produits individuels enregistrées au Canada ont diminué de 58 M\$, ou 10 %, en raison de la diminution des souscriptions enregistrées par des tiers.
- Les souscriptions de produits individuels enregistrées en Asie ont augmenté de 528 M\$<sup>1)</sup>, ou 28 %<sup>1)</sup>, en raison de la hausse des souscriptions enregistrées à Hong Kong, attribuable à l'accroissement des capacités de distribution, et de la hausse des souscriptions enregistrées en Inde, attribuable à la croissance de la bancassurance et de la distribution directe, partiellement contrebalancées par la baisse des souscriptions enregistrées en Chine et au Vietnam en raison des conditions du secteur et du marché.

La MSC liée aux affaires nouvelles représente la croissance découlant des activités de souscriptions au cours de la période. L'incidence des affaires nouvelles d'assurance a donné lieu à une augmentation de 1 473 M\$ de la MSC, comparativement à une augmentation de 1 253 M\$ à l'exercice précédent, en raison de la hausse des souscriptions d'assurance individuelle et des solides marges bénéficiaires enregistrées à Hong Kong.

<sup>1)</sup> Cette variation exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

## 2. Actif géré

L'actif géré se compose de notre fonds général, des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (les « fonds distincts ») et d'actifs de tiers gérés par la Compagnie. Les actifs de tiers gérés se composent des fonds institutionnels et des fonds gérés, ainsi que d'autres actifs gérés liés à nos coentreprises.

(en millions de dollars)	2024	2023
<b>Actif géré<sup>1)</sup></b>		
Actif du fonds général	221 935	204 789
Actif des fonds distincts	148 786	128 452
<b>Actifs de tiers gérés<sup>1)</sup></b>		
Fonds offerts aux particuliers	648 515	567 657
Fonds institutionnels, fonds gérés et autres	568 437	537 424
Total des actifs de tiers gérés <sup>1)</sup>	1 216 952	1 105 081
Ajustements de consolidation	(45 333)	(38 717)
Total de l'actif géré <sup>1)</sup>	1 542 340	1 399 605

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

L'actif géré a augmenté de 142,7 G\$, ou 10 %, par rapport au 31 décembre 2023, principalement en raison :

- des fluctuations favorables du marché, qui ont eu une incidence de 110,3 G\$ sur la valeur des fonds distincts, des fonds offerts aux particuliers, des fonds institutionnels et des fonds gérés;
- d'une augmentation de 89,0 G\$ découlant de l'incidence du change (excluant l'incidence de l'actif du fonds général);
- d'une augmentation de 17,1 G\$ de l'actif géré du fonds général, principalement en raison des activités d'exploitation générales et de l'incidence favorable du change. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :
- des sorties nettes des fonds distincts et des actifs de tiers gérés de 60,7 G\$;
- des distributions aux Clients de 7,6 G\$;
- une diminution de 5,4 G\$ découlant des autres activités.

Les sorties nettes des fonds distincts et des actifs de tiers gérés totalisant 60,7 G\$ pour l'exercice se composaient des éléments suivants :

(en milliards de dollars)	2024	2023
<b>Flux liés aux fonds distincts et aux actifs de tiers gérés, montant net :</b>		
MFS	(79,4)	(38,9)
Gestion SLC	16,6	12,5
Canada, Asie et autres	2,1	(0,5)
Total des flux liés aux fonds distincts et aux actifs de tiers gérés, montant net	(60,7)	(26,9)

Les actifs de tiers gérés ont augmenté de 111,9 G\$, ou 10 %, par rapport au 31 décembre 2023, principalement en raison :

- des fluctuations favorables du marché de 94,9 G\$;
- de l'incidence du change de 91,0 G\$. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par :
- des sorties nettes de 61,1 G\$;
- des distributions aux Clients de 7,6 G\$;
- une diminution de 5,4 G\$ découlant des autres activités.

## F. Marge sur services contractuels

La MSC représente une source de la valeur stockée des bénéfices futurs liés aux activités d'assurance, et elle est admissible à titre de capital disponible aux fins du TSAV. La MSC est une composante des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Le tableau suivant présente les variations de la MSC, y compris sa comptabilisation dans le bénéfice net au cours de la période, ainsi que la croissance des nouvelles activités de souscription d'assurance.

(en millions de dollars)	Pour l'exercice complet clos le 31 décembre 2024	Pour l'exercice complet clos le 31 décembre 2023
<b>Au début de la période</b>	<b>11 786</b>	10 865
Incidence des affaires nouvelles d'assurance <sup>1)</sup>	<b>1 473</b>	1 253
Fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés <sup>1)</sup>	<b>703</b>	560
Profits (pertes) liés aux résultats découlant des activités d'assurance <sup>1)</sup>	<b>(77)</b>	67
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	<b>(1 135)</b>	(919)
<b>Variation interne de la MSC<sup>1), 2)</sup></b>	<b>964</b>	961
Incidence des marchés et autres <sup>1)</sup>	<b>124</b>	(38)
Incidence de la variation des hypothèses <sup>1)</sup>	<b>30</b>	364
Incidence du change	<b>462</b>	(104)
Cession <sup>3)</sup>	<b>—</b>	(262)
<b>Variation totale de la MSC</b>	<b>1 580</b>	921
<b>Marge sur services contractuels à la fin de la période<sup>4)</sup></b>	<b>13 366</b>	11 786

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> La variation interne de la MSC est une composante de la variation totale de la MSC et de la génération interne de capital.

<sup>3)</sup> Liée à la vente de la Sun Life UK au deuxième trimestre de 2023. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

<sup>4)</sup> Le total de la MSC pour la Compagnie présenté ci-dessus comprend la MSC sur les contrats d'assurance émis de 13 028 M\$ (31 décembre 2023 – 11 845 M\$), déduction faite de la MSC sur les contrats de réassurance détenus de (338) M\$ (31 décembre 2023 – 59 M\$).

Le total de la MSC s'est établi à 13,4 G\$ à la fin du quatrième trimestre de 2024, soit une augmentation de 1,6 G\$, ou 13 %, par rapport au 31 décembre 2023.

- La variation interne de la MSC était attribuable à l'incidence des affaires nouvelles d'assurance, reflétant les solides souscriptions enregistrées en Asie, principalement à Hong Kong, et au Canada, principalement en protection individuelle.
- Des résultats défavorables ont été enregistrés au chapitre de l'assurance au Canada et en Asie, partiellement contrebalancés par les résultats enregistrés aux États-Unis.
- L'incidence favorable des marchés et autres découlant des résultats enregistrés au chapitre des intérêts et des actions.
- L'incidence de la modification des hypothèses comprend l'incidence défavorable d'un nouveau traité de réassurance et les mises à jour sur le plan des déchéances, partiellement contrebalancées par des résultats favorables nets enregistrés au chapitre de la mortalité.
- L'incidence du change a été favorable en Asie et aux États-Unis.

## Modifications des hypothèses et mesures de la direction, classées par type

L'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur la MSC découle des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la méthode fondée sur les honoraires variables (la « MHV »), ainsi que de leur incidence connexe. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation arrêtés. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la MHV, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation courants.

Le tableau suivant présente l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré et la MSC pour 2024.

Au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date

(en millions de dollars)	Incidence sur le bénéfice net déclaré (après impôt) <sup>1), 2)</sup>	Différé dans la MSC (avant impôt) <sup>2), 3)</sup>	Commentaires
Mortalité/morbidité	(63)	206	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité aux Régimes collectifs de retraite et à la Gestion de patrimoine de l'Individuelle au Canada, ainsi qu'aux Philippines, en Asie. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité à l'Assurance individuelle au Canada.
Comportements des titulaires de contrat	(79)	(152)	Mises à jour visant à refléter les déchéances et les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence défavorable des déchéances à la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis, ainsi qu'au Vietnam, en Asie.
Charges	(27)	(26)	Mises à jour visant à refléter les charges dans tous les territoires.
Données financières	2	62	Mises à jour de diverses hypothèses financières.
Amélioration des modèles et autres	223	(60)	Améliorations diverses et modifications de méthodes. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des améliorations apportées à la Sun Life International et à Hong Kong, en Asie, contrebalancée par l'incidence d'un nouveau traité de réassurance à la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis, qui a été favorable pour le bénéfice net, mais défavorable pour la MSC.
Incidence totale des modifications des hypothèses	56	30	

- <sup>1)</sup> Dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré est présentée intégralement pour le résultat net des activités d'assurance et le résultat net des activités de placement, et elle exclut les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation.
- <sup>2)</sup> La MSC est présentée avant impôt étant donné que cette présentation reflète les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, tandis que le bénéfice net déclaré est présenté après impôt afin de refléter l'incidence sur le capital.
- <sup>3)</sup> L'incidence totale des modifications des hypothèses constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS à l'égard des montants différés dans la MSC. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

## G. Solidité financière

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2024	2023
<b>Ratio du TSAV<sup>1)</sup></b>		
Financière Sun Life inc.	152 %	149 %
Sun Life du Canada	146 %	141 %
<b>Capital</b>		
Titres de créance subordonnés	6 179	6 178
Instruments de capital novateurs <sup>2)</sup>	200	200
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	496	457
Participations ne donnant pas le contrôle	76	161
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>3)</sup>	23 318	21 343
Marge sur services contractuels <sup>4)</sup>	13 366	11 786
Total du capital	45 874	42 364
<b>Ratio de levier financier<sup>4), 5)</sup></b>	20,1 %	21,5 %
<b>Dividendes</b>		
Ratio de distribution sous-jacent <sup>5)</sup>	49 %	47 %
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	3,240	3,000
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	40,63	36,51

<sup>1)</sup> Nos ratios du TSAV sont calculés conformément à la ligne directrice du BSIF intitulée Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie.

<sup>2)</sup> Les instruments de capital novateurs désignent les titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life (les « SLEECs »); se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités », du présent document.

<sup>3)</sup> Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

<sup>4)</sup> Le calcul du ratio de levier financier inclut le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur. La MSC (déduction faite de l'impôt) se chiffrait à 10,3 G\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 9,6 G\$).

<sup>5)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

### 1. Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie

Le Bureau du surintendant des institutions financières a établi pour le Canada le cadre de capital réglementaire appelé le « Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie ». Le TSAV mesure la suffisance du capital des assureurs en ayant recours à une approche fondée sur le risque, et il comprend des éléments qui contribuent à la solidité financière de l'assureur en période de crise, de même que des éléments qui contribuent à la protection des titulaires de contrat et des créanciers en cas de liquidation.

La FSL inc. est une société d'assurance inactive et elle est assujettie à la ligne directrice TSAV. La Sun Life du Canada, principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc., est également assujettie au TSAV.

Le ratio du TSAV de la FSL inc. s'est établi à 152 % au 31 décembre 2024, en hausse de 3 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2023, en raison de la génération interne de capital, déduction faite des versements de dividendes aux actionnaires, des modifications des hypothèses et mesures de la direction et des fluctuations du marché, partiellement contrebalancés par les rachats d'actions.

Le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada s'est établi à 146 % au 31 décembre 2024, en hausse de 5 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2023, en raison de la génération interne de capital, déduction faite des versements de dividendes à la FSL inc., des fluctuations du marché et des modifications des hypothèses et mesures de la direction.

Pour les deux périodes, le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada était largement supérieur au ratio de surveillance de 100 % et au ratio réglementaire minimal de 90 % prévus par le BSIF.



## 2. Capital

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, de la MSC, des capitaux propres du compte des contrats avec participation et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle. Au 31 décembre 2024, notre capital total s'est établi à 45,9 G\$, en hausse de 3,5 G\$ par rapport au 31 décembre 2023. L'augmentation du capital total comprend le bénéfice net déclaré de 3 049 M\$, une hausse de 1 580 M\$ de la MSC, l'incidence favorable du change de 1 346 M\$ incluse dans les autres éléments du résultat global et l'émission de débetures non garanties subordonnées de série 2024-1 à taux variable différé de 5,12 % d'un montant en capital de 750 M\$, présentée en détail ci-dessous. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par le versement de dividendes de 1 875 M\$ sur les actions ordinaires de la FSL inc. (les « actions ordinaires »), une diminution de 855 M\$ découlant du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires, présentés en détail ci-dessous, et le rachat d'un montant en capital de 750 M\$ en débetures non garanties subordonnées de série 2019-1 à taux variable différé de 2,38 %, présenté en détail ci-dessous.

En 2024, la génération interne de capital<sup>1)</sup> s'est établie à 2 104 M\$, ce qui mesure la variation du capital, déduction faite des dividendes, supérieur aux exigences du TSAV, excluant l'incidence des marchés et d'autres éléments non récurrents. La génération interne de capital a été stimulée par la croissance du bénéfice net sous-jacent et par la MSC liée aux affaires nouvelles.

Notre situation de capital et notre liquidité demeurent excellentes, soutenues par un ratio du TSAV de 152 % pour la FSL inc., un ratio de levier financier de 20,1 %<sup>1)</sup>, ainsi qu'un montant de 1,4 G\$ en trésorerie et en autres actifs liquides<sup>1)</sup> au 31 décembre 2024 pour la FSL inc.<sup>2)</sup> (31 décembre 2023 – 1,6 G\$).

### Opérations sur les capitaux propres

Le 15 mai 2024, la FSL inc. a émis des débetures non garanties subordonnées de série 2024-1 à taux variable différé de 5,12 % arrivant à échéance en 2036 d'un montant en capital de 750 M\$. Un montant égal au produit net du placement de ces débetures servira à financer ou refinancer, en totalité ou en partie, des actifs nouveaux ou existants admissibles, selon leur définition dans notre Cadre des obligations durables daté d'avril 2024.

Le 13 août 2024, la FSL inc. a remboursé la totalité du montant en capital de 750 M\$ en débetures non garanties subordonnées de série 2019-1 à taux variable différé de 2,38 % en circulation, en vertu des modalités de remboursement prévues pour ces débetures. Les remboursements ont été financés au moyen de la trésorerie existante et d'autres actifs liquides.

### Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités

Le 29 août 2023, la FSL inc. a amorcé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, laquelle est demeurée en vigueur jusqu'au 28 août 2024 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2023 »).

Le 26 août 2024, la FSL inc. a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto (la « TSX ») avaient approuvé le renouvellement précédemment annoncé de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat d'un nombre maximal de 15 millions de ses actions ordinaires (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024 »). L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024 a débuté le 29 août 2024 et se poursuivra jusqu'au 28 août 2025, ou jusqu'à une date antérieure que la FSL inc. pourrait déterminer, ou encore jusqu'à la date à laquelle la FSL inc. achèvera ses rachats d'actions ordinaires en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024. Toute action ordinaire rachetée par la FSL inc. en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024 sera annulée ou utilisée dans le cadre de certains régimes incitatifs réglés en instruments de capitaux propres.

Les actions rachetées et par la suite annulées dans le cadre des deux offres de rachat s'établissaient comme suit :

	Résultats trimestriels		Cumuls annuels		Total <sup>1)</sup>	
	T4 24		2024			
	Actions ordinaires achetées (en millions)	Montant (en millions de dollars) <sup>2)</sup>	Actions ordinaires achetées (en millions)	Montant (en millions de dollars) <sup>2)</sup>	Actions ordinaires achetées (en millions)	Montant (en millions de dollars) <sup>2)</sup>
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2023 (venue à échéance le 28 août 2024)	—	—	7,7	546	10,5	733
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024	3,0	249	3,8	309	3,8	309
Total	3,0	249	11,5	855		

<sup>1)</sup> Représente le solde des actions ordinaires rachetées puis annulées à ce jour pendant la durée des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

<sup>2)</sup> Exclut l'incidence de la taxe d'accise sur les rachats nets de titres de capitaux propres. Le budget de 2023 du gouvernement du Canada a introduit une nouvelle taxe d'accise de 2 % sur les rachats nets de titres de capitaux propres effectués le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou après cette date, et cette nouvelle loi a été adoptée en juin 2024.

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> La FSL inc. (la société mère ultime) et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive.

## Notations de solidité financière

Les agences de notation indépendantes attribuent des notations aux titres émis par les sociétés et des cotes de solidité financière aux institutions financières comme la Sun Life du Canada.

Les notations de solidité financière attribuées par les agences de notation ont pour but de fournir un avis indépendant sur la qualité du crédit et la solidité financière d'une institution financière. Chaque agence de notation a élaboré sa propre méthode d'évaluation et de notation subséquente des compagnies d'assurance-vie.

Les agences de notation n'attribuent pas de notation de solidité financière à la FSL inc. Toutefois, des notations sont attribuées aux titres émis par la FSL inc. et ses filiales et sont expliquées à la rubrique « Notations » de la notice annuelle de la FSL inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des notations de solidité financière de la Sun Life du Canada au 31 janvier 2025 et au 31 janvier 2024.

	A.M. Best	DBRS	Moody's	Standard & Poor's
<b>31 janvier 2025</b>	<b>A+</b>	<b>AA</b>	<b>Aa3</b>	<b>AA</b>
31 janvier 2024	A+	AA	Aa3	AA

Mesures les plus récemment adoptées par les agences de notation suivantes à l'égard des notations de solidité financière de la Sun Life du Canada :

- Le 26 novembre 2024 – Moody's a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 22 octobre 2024 – DBRS a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 25 mars 2024 – Standard and Poor's (« S&P ») a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 22 février 2024 – A.M. Best a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.

## H. Rendement des différents secteurs d'activité

Les activités de la Sun Life sont bien diversifiées dans plusieurs territoires et types d'activité, et elles sont soutenues par notre stratégie axée sur quatre piliers ainsi que par notre offre diversifiée de produits de gestion de patrimoine et d'assurance.

(en millions de dollars)

	2024	2023
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)<sup>1)</sup></b>		
Gestion d'actifs	1 293	1 239
Canada	1 453	1 376
États-Unis	773	890
Asie	701	600
Organisation internationale	(364)	(377)
<b>Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale)<sup>1)</sup></b>	<b>3 856</b>	<b>3 728</b>
<b>Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires</b>		
Gestion d'actifs	1 528	1 067
Canada	1 217	1 252
États-Unis	556	576
Asie	429	511
Organisation internationale	(681)	(320)
<b>Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale) – actionnaires ordinaires</b>	<b>3 049</b>	<b>3 086</b>

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.

# 1. Gestion d'actifs

Notre secteur d'activité Gestion d'actifs comprend la MFS et Gestion SLC. La MFS est un gestionnaire d'actifs de premier ordre d'envergure mondiale qui propose une gamme complète de produits et de services financiers offrant une valeur supérieure. De plus, elle gère activement des actifs pour des particuliers et des investisseurs institutionnels partout dans le monde. Gestion SLC est un gestionnaire d'actifs à l'échelle mondiale ayant des capacités dans les catégories d'actifs à revenu fixe et d'actifs alternatifs, y compris les titres à revenu fixe sur les marchés publics et privés, les titres de participation et de créance immobiliers et les titres de participation liés aux infrastructures, et qui gère des actifs pour le compte d'investisseurs institutionnels et de Clients fortunés partout dans le monde.

## Faits saillants de 2024

- Nous avons clôturé 2024 avec un actif géré<sup>1)</sup> de 1 121,3 G\$, qui se composait d'un actif de 871,2 G\$ (605,9 G\$ US) provenant de la MFS et d'un actif de 250,1 G\$ provenant de Gestion SLC.
- Les sorties nettes totales de 62,8 G\$ de Gestion d'actifs reflètent les sorties nettes de 79,4 G\$ (57,8 G\$ US) de la MFS, partiellement contrebalancées par les entrées nettes de 16,6 G\$ de Gestion SLC.

### MFS

- La MFS a généré un bénéfice net solide et a maintenu une marge d'exploitation nette avant impôt<sup>1)</sup> élevée, en plus d'enregistrer de solides rendements sur les placements à revenu fixe, générant des entrées nettes de 5,1 G\$ US pour cette catégorie d'actifs au cours de l'exercice, et elle demeure le neuvième groupe de fonds en importance<sup>2)</sup> pour le secteur des fonds communs de placement offerts aux particuliers aux États-Unis en fonction de l'actif géré, malgré des conditions de marché difficiles.
- Les placements ont affiché un rendement à long terme solide, tandis que 95 %, 48 % et 25 % de l'actif des fonds communs de placement de la MFS destinés aux particuliers aux États-Unis se sont classés dans la moitié supérieure de leurs catégories Morningstar pour ce qui est du rendement sur dix, cinq et trois ans, respectivement, au 31 décembre 2024.
- La MFS a commercialisé cinq fonds négociés en bourse (des « FNB ») actifs au cours de l'exercice, ce qui lui a permis de continuer à élargir la gamme diversifiée de produits de placement qu'elle offre aux Clients tout en répondant à la demande croissante de produits efficaces sur le plan fiscal.

### Gestion SLC

- Nous avons annoncé la nomination de Sonny Kalsi à titre de président et chef de la direction de Gestion SLC en août 2024, ainsi que la nomination de Chris Wright à titre de président de Crescent Capital Group LP (« Crescent ») en juin 2024.
- Nous avons fait l'acquisition de la participation restante de 20 % dans InfraRed le 22 août 2024. Depuis notre acquisition initiale d'une participation majoritaire dans InfraRed le 1<sup>er</sup> juillet 2020, InfraRed a élargi la gamme de solutions de placements alternatifs de Gestion SLC; ainsi nous avons désormais un accès aux investisseurs nord-américains par l'entremise de nos réseaux de distribution, contribuant plus de 18,1 G\$ en actif géré<sup>1)</sup>.
- BentallGreenOak (« BGO ») a atteint la 4<sup>e</sup> place du classement PERE<sup>3)</sup> des 100 premières sociétés immobilières fermées du monde, ayant mobilisé 19 G\$ US en capital immobilier privé au cours des 5 dernières années.
- La société a obtenu, pour une cinquième année consécutive, le titre Best Places to Work in Money Management décerné par Pension & Investments<sup>4)</sup>.
- Lauréate du prix Insurance Investment Strategy of the Year d'Insurance Investor, en reconnaissance des efforts, de l'innovation et du talent extraordinaires démontrés par notre premier directeur des placements, Randy Brown, et par l'équipe de gestion de placements de la Sun Life.
- Nous avons lancé le Groupe mondial en assurance Gestion SLC. Il s'agit d'une équipe attitrée ayant pour mandat de répondre aux besoins complexes des plus importantes compagnies d'assurance du monde à l'aide de solutions de placement personnalisées. Notre riche héritage en assurance combiné à nos capacités de placement diversifiées nous permettent de créer une expérience très distinctive et personnalisée pour nos Clients.
- Nous avons lancé le Scotia Private Real Estate Fund, dont la distribution se fait par l'intermédiaire d'un partenariat stratégique avec la Banque Scotia. Tirant parti des solides capacités en placements immobiliers de BGO, ce nouveau fonds donnera l'occasion aux investisseurs de bonifier et de diversifier leurs portefeuilles, en investissant dans des actifs immobiliers privés offrant un rendement intéressant et axé sur le revenu, ainsi qu'une protection contre l'inflation.
- AAM a annoncé que Crescent Private Credit Income Corp. (« CPCI »), une société de développement des affaires à durée indéterminée et non cotée en bourse lancée par Crescent, serait disponible sur la plateforme iCapital Marketplace. Grâce à cette collaboration, iCapital<sup>5)</sup> offrira à AAM un accès à son réseau mondial de gestionnaires et de conseillers en gestion de patrimoine.
- Titres à revenu fixe SLC a affiché une mobilisation de capitaux solide au cours de l'exercice, y compris un mandat stratégique d'environ 4 G\$ couvrant plusieurs plateformes.
- BGO a réussi à mobiliser 2,0 G€ dans le cadre de sa quatrième stratégie européenne à valeur ajoutée, le Fonds IV ayant connu la plus importante augmentation de la série. Ce fonds est principalement axé sur les secteurs qui profitent d'une croissance structurelle de la demande, tels que le stockage à froid, la logistique urbaine et les centres de données.

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Selon un rapport de la plateforme Simfund d'ISS Market Intelligence.

<sup>3)</sup> Private Equity Real Estate (« PERE »). Selon le classement 2024 du PERE 100 des plus grandes sociétés immobilières fermées du monde.

<sup>4)</sup> Pensions & Investments, source d'information d'envergure mondiale en gestion de portefeuille.

<sup>5)</sup> iCapital est le moteur du marché mondial des placements alternatifs et offre une gamme complète d'outils, de solutions d'entreprise de bout en bout, ainsi que des capacités de gestion et de distribution de données et un système d'exploitation novateur.

## Stratégie et perspectives

Notre stratégie vise à offrir des produits de placement par l'entremise de la MFS et de Gestion SLC, nous permettant de générer de la valeur à long terme pour nos Clients dans nos activités de gestion active des actifs ainsi que pour les catégories d'actifs à revenu fixe et d'actifs alternatifs. La MFS exerce ses activités principalement sur le marché institutionnel mondial, le marché des particuliers aux États-Unis et certains marchés des particuliers hors des États-Unis. Gestion SLC exerce ses activités principalement sur le marché institutionnel mondial, en offrant une plateforme vaste et étendue d'actifs à revenu fixe et d'actifs réels par l'intermédiaire de gestionnaires affiliés. Gestion SLC tire profit de l'expertise de longue date en matière d'investissements dans des catégories d'actifs privés de la Sun Life, à laquelle s'ajoute les capacités spécialisées en placements alternatifs des gestionnaires affiliés de Gestion SLC, pour offrir des solutions de placements personnalisées aux investisseurs. De plus, grâce à l'acquisition d'une participation majoritaire dans AAM et au partenariat avec Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia, Gestion SLC offre également des solutions destinées au marché des particuliers fortunés en Amérique du Nord.

### **MFS : Continuer à offrir un rendement des placements exceptionnel tout en répartissant le capital de façon responsable pour nos Clients**

La stratégie de gestion active de la MFS est axée sur l'offre de valeur à long terme à nos Clients. Notre rendement relatif nous confère une position concurrentielle solide :

- La MFS se trouve dans une situation avantageuse pour attirer des investissements de tous les secteurs Clients qui cherchent du rendement à long terme géré en fonction du risque et fondé sur notre approche rigoureuse à long terme. Nous communiquons avec nos Clients afin de les inciter à se concentrer sur les horizons de placement à plus long terme de la MFS, afin de tirer profit de notre capacité éprouvée à offrir un rendement ajusté en fonction du risque lors d'un cycle du marché.
- Afin d'aider nos Clients à maximiser le rendement financier de leur portefeuille tout en respectant les paramètres de risque appropriés, nous avons recours à une approche de placement axée sur les émetteurs et offrant des avantages concurrentiels durables à long terme. Ainsi, nous tenons compte de tous les facteurs qui, à notre avis, auront une incidence significative sur la valeur économique de l'émetteur dans le cadre notre processus de placement de base. Nous continuons de nous concentrer sur l'évolution de cette approche.
- Notre orientation stratégique continue visant à développer des capacités en matière de produits à revenu fixe institutionnels et de ventes et à élargir nos initiatives destinées aux particuliers hors des États-Unis nous permet de répondre aux besoins uniques et locaux des Clients.
- La MFS vise à maintenir ses marges dans le quartile supérieur des marges de gestionnaires actifs tout en respectant notre engagement d'offrir une valeur à long terme aux Clients.
- Nos employés constituent notre plus important investissement, et nous croyons en la force du travail d'équipe, ce qui fait du maintien et de l'amélioration de notre culture inclusive une priorité absolue.

### **Gestion SLC : Aider les investisseurs à atteindre leurs objectifs de placement en offrant une vaste gamme de catégories d'actifs alternatifs et de stratégies de placements à revenu fixe**

Nous sommes dans une situation enviable pour tirer profit des tendances importantes dans nos marchés cibles grâce :

- à la consolidation des relations de gestionnaire de placement par des investisseurs institutionnels;
- à l'amélioration des taux d'intérêt pour les actifs à risque, les banques centrales ayant réduit les taux d'intérêt;
- au fait que les évaluations immobilières devraient toucher un creux, à l'exception du secteur des immeubles de bureaux, ce qui devrait stimuler l'activité;
- à la croissance continue du crédit privé découlant de la transition à long terme des marchés publics vers les marchés privés, et à la croissance de la demande des compagnies d'assurance;
- à la demande relative à l'énergie et aux centres de données, laquelle alimentera une croissance continue à long terme de la demande d'immeubles liés aux infrastructures;
- au fait que les placements alternatifs offerts aux particuliers constitueront le prochain domaine de croissance important et que l'actif géré connexe devrait tripler au cours de la prochaine décennie<sup>1)</sup>.

Notre stratégie est de continuer à assurer un rendement des placements exceptionnel, à élargir et approfondir nos relations de distribution et à étendre notre gamme de produits, tout en conservant nos meilleurs talents. Nous offrons à nos Clients une gamme attrayante de capacités de placement pour répondre à leurs besoins, notamment :

- des capacités de premier plan en titres à revenu fixe, tant sur les marchés publics que privés, qui couvrent le crédit de première qualité et le crédit alternatif;
- une expertise mondiale en biens immobiliers, tant pour les titres de capitaux propres que pour les titres de créance;
- des capacités d'infrastructures mondiales.

<sup>1)</sup> Bain & Company – Avoiding Wipeout: How to Ride the Wave of Private Markets (août 2024).

### MFS

Bien que les perspectives de récession mondiale semblent faibles en raison des effets durables des billions de dollars investis pour stimuler l'économie durant la pandémie de COVID-19, les entreprises font néanmoins face à des pressions plus fortes sur les coûts des intrants, alors que leurs revenus connaissent un ralentissement. Pour la même période, les évaluations laissent entrevoir que les profits continueront de croître, ce qui constitue une tendance courante vers la fin des cycles des marchés et peut entraîner une très grande volatilité des marchés des capitaux lorsque les profits s'avèrent décevants. Cela pourrait créer plus d'occasions pour les gestionnaires actifs d'obtenir des rendements supérieurs à ceux d'indices de référence n'ayant pas bien performé. La philosophie de placement de la MFS repose sur une approche à long terme qui tient compte de l'ensemble du cycle économique. Notre envergure, notre historique à long terme éprouvé et nos vastes portefeuilles de produits, conjugués à notre philosophie de placement, nous placent en position avantageuse afin d'obtenir de solides résultats sur un cycle de marché. Notre structure des charges tire profit des coûts variables importants en fonction des actifs, des souscriptions ou de la rentabilité et, par conséquent, la majorité de nos charges s'ajuste en fonction de la dynamique du marché. En outre, nous continuerons de faire preuve de diligence à l'égard des dépenses discrétionnaires tout en investissant dans des initiatives stratégiques qui contribuent à la croissance de nos affaires à long terme.

### Gestion SLC

Nous prévoyons que les activités continueront de reprendre de la vigueur sur les marchés privés en 2025. Les évaluations immobilières, à l'exception de celles du secteur des immeubles de bureaux, semblent avoir touché un creux ou s'en rapprocher, et les activités devraient augmenter. La banque centrale des États-Unis a entamé son cycle de réduction des taux, et les observateurs s'attendent à voir la Réserve fédérale procéder à de nouvelles réductions des taux d'intérêt, mais elle pourrait être plus susceptible d'adopter une approche plus prudente. Dans la mesure où l'économie mondiale demeure relativement robuste, les réductions de taux devraient généralement avoir une incidence favorable sur les évaluations immobilières et devraient également stimuler la croissance des activités de fusion et d'acquisition, ce qui profiterait au crédit privé. Peu importe l'évolution des réductions de taux, nous prévoyons que la demande d'actifs à revenu fixe et d'actifs alternatifs axés sur le rendement se poursuivra, venant ainsi fournir une occasion de diversification des portefeuilles, une couverture potentielle contre l'inflation et une réduction de l'exposition globale aux risques pour l'ensemble des placements. Nous croyons être en bonne position pour répondre à cette demande grâce à notre plateforme de capacités de placement de classe mondiale, à nos activités complémentaires qui favorisent les occasions liées aux produits et à la distribution, ainsi qu'à notre capacité d'accéder à des ressources mondiales. De plus, Gestion SLC continue de s'assurer que nos investisseurs et nos Clients disposent de l'information dont ils ont besoin pour évaluer adéquatement les risques et les occasions significatifs liés aux tendances générales du marché ayant une incidence financière potentielle. L'acquisition d'une participation majoritaire dans AAM et le partenariat avec Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia donnent un nouvel élan à Gestion SLC afin de faire croître et d'élargir nos activités liées aux particuliers fortunés en Amérique du Nord. Certaines des capacités de placement que nous utilisons pour nos Clients sont les mêmes que celles que nous utilisons pour gérer le fonds général de la Sun Life, ce qui facilite les occasions de co-investissement venant harmoniser nos intérêts avec ceux de nos Clients et permet à Gestion SLC d'effectuer une mise en marché rapide des produits.

## Types d'activité et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Gestion d'actifs	MFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gère activement des actifs pour des particuliers et des Clients institutionnels, notamment des régimes de retraite, des fonds souverains, des organismes de réglementation monétaires, des fonds de dotation et des fondations.</li> <li>• Les produits destinés aux particuliers sont distribués par des conseillers, des courtiers et d'autres professionnels.</li> <li>• Les produits institutionnels sont distribués par notre réseau de distribution interne, soutenu par un réseau de conseillers indépendants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un actif géré de 606 G\$ US</li> <li>• Le 9<sup>e</sup> gestionnaire de fonds de placement destinés aux particuliers en importance aux États-Unis<sup>1)</sup></li> </ul>
	Gestion SLC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion SLC offre des solutions de crédit public et privé, de placements à revenu fixe et de placements dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures à ses Clients par l'entremise d'un groupe de gestionnaires affiliés, y compris :</li> <li>• BentallGreenOak, un gestionnaire de placements immobiliers à l'échelle mondiale;</li> <li>• InfraRed Capital Partners, un gestionnaire de placements mondiaux des secteurs des infrastructures et de l'immobilier dont le siège social se trouve à Londres au Royaume-Uni;</li> <li>• Crescent Capital Group, un gestionnaire d'instruments de crédit alternatif d'envergure mondiale situé aux États-Unis;</li> <li>• Titres à revenu fixe SLC, un gestionnaire d'actifs institutionnels nord-américain spécialisé dans les portefeuilles de placements à revenu fixe publics et privés de première qualité.</li> <li>• Advisors Asset Management, Inc., une société de distribution clés en main aux particuliers aux États-Unis.</li> <li>• Les produits institutionnels sont distribués par notre réseau de distribution interne, soutenu par un réseau de conseillers indépendants. L'acquisition d'une participation majoritaire dans AAM fournit un accès à la distribution aux particuliers aux États-Unis, ce qui permet à Gestion SLC de répondre à la demande croissante d'actifs alternatifs de la part des investisseurs fortunés des États-Unis. Gestion SLC a également conclu un partenariat stratégique avec la Banque Scotia afin d'introduire des capacités en placements alternatifs à l'intention des particuliers au Canada par l'intermédiaire de Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un actif géré de 250 G\$</li> </ul>

<sup>1)</sup> Selon un rapport de la plateforme Simfund d'ISS Market Intelligence en fonction de l'actif géré au 31 décembre 2024.

## Résultats financiers

Gestion d'actifs (en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Bénéfice net sous-jacent <sup>1)</sup>	1 293	1 239
À ajouter : Incidence des marchés	(20)	(47)
Participation de la direction dans les actions de la MFS	(22)	12
Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>2), 3)</sup>	255	(114)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(24)	(23)
Autres	46	—
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	1 528	1 067
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	1 121,3	1 015,9
Flux bruts (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	169,9	151,1
Flux nets (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	(62,8)	(26,4)
<b>MFS (en millions de dollars canadiens)</b>		
Bénéfice net sous-jacent <sup>1)</sup>	1 117	1 044
À ajouter : Participation de la direction dans les actions de la MFS	(22)	12
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	1 095	1 056
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	871,2	792,8
Flux bruts (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	136,7	126,4
Flux nets (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	(79,4)	(38,9)
<b>MFS (en millions de dollars américains)</b>		
Bénéfice net sous-jacent <sup>1)</sup>	817	773
À ajouter : Participation de la direction dans les actions de la MFS	(17)	9
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	800	782
Marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS <sup>1)</sup>	38,7 %	38,4 %
Actif net moyen (en milliards de dollars américains) <sup>1)</sup>	621,6	572,9
Actif géré (en milliards de dollars américains) <sup>1), 4)</sup>	605,9	598,6
Flux bruts (en milliards de dollars américains) <sup>1)</sup>	99,8	93,7
Flux nets (en milliards de dollars américains) <sup>1)</sup>	(57,8)	(28,8)
Augmentation (perte) de valeur de l'actif (en milliards de dollars américains)	65,1	79,5
<b>Gestion SLC (en millions de dollars canadiens)</b>		
Bénéfice net sous-jacent <sup>1)</sup>	176	195
À ajouter : Incidence des marchés	(20)	(47)
Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>2), 3)</sup>	255	(114)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(24)	(23)
Autres	46	—
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	433	11
Bénéfice tiré des honoraires <sup>1)</sup>	285	290
Marge avant impôt sur le bénéfice tiré des honoraires <sup>1), 5)</sup>	23,0 %	24,2 %
Marge d'exploitation nette avant impôt <sup>1), 5)</sup>	21,1 %	21,8 %
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	250,1	223,1
Flux bruts provenant de l'actif géré (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	33,2	24,6
Flux nets provenant de l'actif géré (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	16,6	12,5
Actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	192,7	176,9
Flux bruts provenant de l'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	29,4	24,6
Flux nets provenant de l'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	14,7	14,2
Actif administré (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	15,9	49,8
Mobilisation de capitaux (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	23,9	13,1
Déploiement de capital (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	22,5	22,7

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Les montants ont trait aux coûts d'acquisition relatifs aux sociétés liées de Gestion SLC, soit BentallGreenOak, InfraRed Capital Partners, Crescent Capital Group LP et Advisors Asset Management, Inc., y compris la désactualisation au titre des autres passifs financiers de 76 M\$ en 2024 (2023 – 86 M\$).

<sup>3)</sup> Reflète principalement une diminution de 334 M\$ des paiements futurs estimatifs au titre des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC au troisième trimestre de 2024 (2023 – augmentation de 42 M\$). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

<sup>4)</sup> La MFS présente des renseignements mensuels sur son actif géré à la rubrique « Corporate Fact Sheet » de son site Web, qu'on peut consulter à l'adresse [www.mfs.com/CorpFact](http://www.mfs.com/CorpFact). La rubrique « Corporate Fact Sheet » présente également l'actif et le passif de la MFS en fonction des PCGR des États-Unis au 31 décembre 2024.

<sup>5)</sup> En fonction des 12 derniers mois. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.



## Rentabilité

### Comparaison entre 2024 et 2023

Le bénéfice net sous-jacent de Gestion d'actifs s'est établi à 1 293 M\$, en hausse de 54 M\$, ou 4 %, en raison des facteurs suivants :

- **MFS** : hausse de 73 M\$ (hausse de 44 M\$ US) attribuable à la hausse des produits tirés des honoraires découlant de l'augmentation de l'actif net moyen, partiellement contrebalancée par la hausse des charges, qui comprennent les variations de la juste valeur de la participation de la direction dans les actions de la MFS.
- **Gestion SLC** : diminution de 19 M\$ attribuable à un taux d'imposition favorable<sup>1)</sup> au cours de l'exercice précédent et à la baisse des produits nets tirés des placements en capitaux de lancement. Le bénéfice tiré des honoraires<sup>2)</sup> est demeuré stable par rapport à l'exercice précédent, la hausse de l'actif géré, reflétant le déploiement de capitaux sur l'ensemble de la plateforme, ayant été partiellement contrebalancée par l'augmentation des charges.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 1 528 M\$, en hausse de 461 M\$, ou 43 %, en raison de la diminution des passifs estimatifs liés aux acquisitions<sup>3)</sup> à Gestion SLC, de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, d'un profit à la résiliation anticipée d'une entente de distribution et de l'augmentation des pertes enregistrées sur les placements immobiliers détenus dans le compte excédentaire de Gestion SLC à l'exercice précédent, facteurs partiellement contrebalancés par les variations de la juste valeur de la participation de la direction dans les actions de la MFS.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 16 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une augmentation de 23 M\$ du bénéfice net déclaré.

## Croissance

### Comparaison entre 2024 et 2023

L'actif géré de Gestion d'actifs s'est établi à 1 121,3 G\$, en hausse de 105,4 G\$, ou 10 %, par rapport au 31 décembre 2023, en raison des facteurs suivants :

- Les variations de la valeur de l'actif net de 175,8 G\$. Ce facteur a été partiellement contrebalancé par les éléments suivants :
- Les sorties nettes de 62,8 G\$.
- Les distributions aux Clients de 7,6 G\$.

L'actif géré de la MFS a augmenté de 7,3 G\$ US, ou 1 %, par rapport au 31 décembre 2023, en raison du facteur suivant :

- Une augmentation de la valeur de l'actif de 65,1 G\$ US découlant de la hausse des marchés des actions, partiellement contrebalancée par des sorties nettes de 57,8 G\$ US.

Au quatrième trimestre de 2024, 95 %, 48 % et 25 % de l'actif des fonds communs de placement de la MFS offerts aux particuliers aux États-Unis se sont classés dans la moitié supérieure de leurs catégories Morningstar pour ce qui est du rendement sur dix, cinq et trois ans, respectivement.

L'actif géré de Gestion SLC a augmenté de 27,0 G\$, ou 12 %, par rapport au 31 décembre 2023, en raison des facteurs suivants :

- Les variations de la valeur de l'actif de 17,9 G\$ et les entrées nettes de 16,6 G\$, partiellement contrebalancées par les distributions aux Clients de 7,6 G\$.
- Les entrées nettes se composaient de la mobilisation de capitaux et des versements des Clients, qui ont totalisé 33,2 G\$, partiellement contrebalancées par des sorties de 16,6 G\$.

L'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires de Gestion SLC a augmenté de 15,9 G\$, ou 9 %, par rapport au 31 décembre 2023, en raison des facteurs suivants :

- Les entrées nettes de 14,7 G\$ et les variations de la valeur de l'actif de 12,7 G\$, partiellement contrebalancées par les distributions aux Clients de 11,6 G\$.
- Les entrées nettes se composaient du déploiement de capital et des versements des Clients, qui ont totalisé 29,4 G\$, partiellement contrebalancés par des sorties de 14,6 G\$.

## Acquisition d'InfraRed Capital Partners

Le 22 août 2024, nous avons fait l'acquisition de la participation restante de 20 % dans InfraRed Capital Partners (« InfraRed »). Depuis notre acquisition initiale d'une participation majoritaire dans InfraRed le 1<sup>er</sup> juillet 2020, InfraRed a élargi la gamme de solutions de placements alternatifs de Gestion SLC. De plus, InfraRed a profité de l'accès aux investisseurs nord-américains fourni par nos réseaux de distribution, contribuant plus de 18,1 G\$ en actif géré<sup>2)</sup>.

<sup>1)</sup> Le bénéfice net sous-jacent de l'exercice précédent comprenait des ajustements favorables liés aux déclarations fiscales.

<sup>2)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>3)</sup> Reflète principalement une diminution de 334 M\$ des paiements futurs estimatifs au titre des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC au troisième trimestre de 2024 (2023 – augmentation de 42 M\$). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

## 2. Canada

Au Canada, nous sommes un chef de file des solutions de santé, de gestion de patrimoine, de gestion d'actifs et de protection. Nous offrons des produits et des services procurant de la valeur à plus de 12 millions de Canadiens. Nous sommes un important fournisseur de garanties collectives et de régimes collectifs de retraite au travail, et nous offrons une vaste gamme de produits distribués dans des réseaux à l'intention des particuliers. Notre objectif consiste à aider les Canadiens à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

### Faits saillants de 2024

#### **Faire progresser notre stratégie Une Sun Life afin de répondre à un plus grand nombre de besoins de nos Clients**

- Nous avons amélioré de deux points notre note relative à la satisfaction globale des Clients<sup>1)</sup> et nous avons augmenté la création des parcours financiers de 155 % par rapport à l'exercice précédent.
- Nous avons lancé l'Assurance-vie temporaire Sun Life – Diabète, un produit de protection novateur et complet qui combine une couverture abordable et des soins personnalisés par l'intermédiaire du Programme de gestion du diabète offert par notre plateforme Lumino Santé.
- Nous avons déployé Demande en direct, notre application numérique permettant aux conseillers de remplir et de soumettre les propositions d'assurance par voie électronique pour les Clients de l'ensemble des canaux.
- Nous avons amélioré l'expérience de nos Clients quant aux plans de retraite personnalisés grâce au lancement du planificateur de retraite propulsé par Un Plan, simplement Sun Life, qui permet aux participants des RCR de créer un plan d'épargne-retraite en moins de cinq minutes.

#### **Accélérer nos activités de gestion de patrimoine et d'actifs afin d'approfondir et d'accroître notre présence dans le secteur de la gestion de patrimoine**

- Nous avons enregistré une croissance globale de l'actif géré de 13 % par rapport à l'exercice précédent en raison du solide rendement du marché et de la croissance des souscriptions aux RCR et à la Gestion de patrimoine de l'Individuelle.
- Les SPD ont franchi un jalon important, atteignant 2,5 G\$ en souscriptions annuelles. Les SPD ont joué un rôle clé dans le marché grâce à une approche axée sur le Client qui permet aux promoteurs de régime de transférer le risque lié à leurs régimes à la Sun Life afin de se concentrer sur leurs activités principales.
- Nous avons lancé MaRetraite MonRevenu Sun Life. Une première au Canada, cette solution novatrice propose aux retraités du pays une source de revenus fiable et souple qui conserve le potentiel de croissance continue des placements. Grâce à des calculs automatisés, elle simplifie le passage de l'épargne-retraite au revenu de retraite afin que les Clients puissent vivre la meilleure retraite possible.
- Nous avons accru nos capacités de distribution grâce au lancement opérationnel de notre courtier en valeurs mobilières, Valeurs mobilières Sun Life Canada inc. (« VMSLCI »).

#### **Être un partenaire de santé de confiance axé sur l'accès, l'abordabilité et l'autonomisation**

- Nous avons aidé nos Clients à atteindre un mode de vie sain en leur versant des règlements de frais médicaux et des prestations de 10,5 G\$ en 2024.
- Plus de 3 millions de résidents canadiens admissibles ont adhéré avec succès au Régime canadien de soins dentaires (le « RCSD »). Plus de 1,25 million de participants ont reçu des soins, et 88 % des fournisseurs de soins buccodentaires de partout au pays peuvent soigner des patients au titre du RCSD.
- Nous avons conçu des solutions ciblées pour les Canadiens vivant avec des maladies chroniques par l'entremise de la plateforme Lumino Santé, y compris le Programme de soins respiratoires, qui offre des stratégies de soutien, d'encadrement et de soins aux Canadiens qui souffrent d'asthme ou de maladies pulmonaires obstructives chroniques.

#### **Faire évoluer la distribution, afin de répondre aux besoins globaux des Canadiens en santé, en gestion de patrimoine et en protection et d'avoir une incidence encore plus importante**

- Nous avons élargi notre portée à plus de 12 millions de Canadiens grâce à l'ajout du RCSD et à l'intégration de Dialogue.
- Nous avons accru la diversification de nos produits afin de répondre aux besoins uniques de nos Clients en protection grâce au lancement de l'Assurance-vie temporaire Évolution Sun Life, leur permettant ainsi d'augmenter leur couverture à certaines étapes de leur vie grâce à une tarification simplifiée.
- Nous avons lancé la série P, un produit de gestion de patrimoine de Placements mondiaux Sun Life destiné à Prospr, afin d'offrir une solution abordable aux Clients de Prospr.

#### **Maintenir une discipline financière**

- Nous avons enregistré une croissance du bénéfice sous-jacent de 6 % et un rendement des capitaux propres de 22,4 % en 2024, ce qui est conforme à nos objectifs à moyen terme, malgré les conditions défavorables ayant eu une incidence sur les placements.
- Nous avons contribué à la solide situation du capital de la Sun Life en prenant des mesures de gestion proactive qui favorisent l'efficacité en matière de capital.
- Nous avons amélioré l'expérience des conseillers et des Clients et nous avons réalisé des gains d'efficacité opérationnelle grâce à une réduction continue de l'utilisation du papier et à l'utilisation accrue de l'agent conversationnel alimenté par l'IA générative.

<sup>1)</sup> La note relative à la satisfaction globale des Clients envers la Sun Life du Canada est tirée d'un sondage semestriel qui évalue la satisfaction des Clients à l'égard de la Sun Life. Ce programme d'évaluation est mené en collaboration avec un organisme indépendant de recherche sur le marché.

## Stratégie et perspectives

La Sun Life s'efforcera de poursuivre sa croissance rentable soutenue au Canada en tirant parti de nos offres de premier ordre en matière de produits de santé, de gestion de patrimoine et de protection, de notre vaste réseau de distribution et de notre approche « Une Sun Life » afin de maximiser notre incidence sur chaque Canadien que nous servons. Notre raison d'être est au cœur de ce que nous faisons : aider les Canadiens à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nous continuerons d'intégrer une façon de penser axée sur le long terme, la durabilité et la résilience à notre culture et à notre processus décisionnel afin de susciter des changements sociaux positifs, ainsi que d'accroître l'engagement des Clients et des employés.

Nos principales activités :

### **Faire progresser notre stratégie axée sur le Client Une Sun Life afin de répondre à un plus grand nombre de besoins de nos Clients**

- Tirer parti de la force de nos offres en soins de santé, en gestion de patrimoine et en protection pour répondre aux besoins croissants de nos Clients de façon globale.
- Mettre l'accent sur l'approfondissement de nos relations avec nos Clients au moyen de conseils et de solutions hautement personnalisés dans les segments clés (p. ex., jeunes familles, pré-retraités et retraités).
- Utiliser le numérique afin de créer de la valeur pour les Clients, les conseillers et les promoteurs et pour accroître l'efficacité de nos activités.

### **Accélérer nos activités de gestion de patrimoine et d'actifs afin d'approfondir et d'accroître notre présence dans le secteur de la gestion de patrimoine**

- Favoriser la croissance pour l'ensemble de notre continuum entre milieux de travail et particuliers en approfondissant nos relations avec les Clients, et accroître notre présence dans le réseau de distribution aux intermédiaires.
- Continuer de miser sur notre position de chef de file sur le marché du transfert des risques liés aux régimes de retraite et d'innover dans nos offres de régimes collectifs de retraite de premier plan (p. ex., le lancement de notre solution axée sur un âge cible).
- Devenir un fournisseur de produits de gestion de patrimoine principal pour nos quelque 2 millions de Clients du secteur de la protection; répondre à un plus grand nombre de besoins de nos Clients en gestion de patrimoine par l'entremise de notre nouveau courtier en valeurs mobilières.
- Tirer parti de notre force en matière de gestion d'actifs et de conception pour adapter nos produits à nos principaux segments de Clients.

### **Être un partenaire de santé de confiance axé sur l'accès, l'abordabilité et l'autonomisation**

- Aider les Canadiens à atteindre un mode de vie sain grâce à notre leadership en garanties collectives, à notre solide proposition de valeur en tant que promoteur et à l'excellence de notre service (p. ex., l'exploitation continue du RCSD).
- Diversifier notre offre grâce à des activités dans des domaines adjacents à la santé pour permettre aux Canadiens d'avoir accès à des soins abordables et d'obtenir de meilleurs résultats en santé en proposant des solutions novatrices (p. ex., les soins de santé virtuels sur la plateforme Dialogue et l'application Pharmacie Lumino Santé offerte par Pillway) et accroître les capacités des services de soins de santé afin de répondre aux principaux besoins des Clients en matière de santé.
- Intégrer les avantages et les parcours de santé à une expérience numérique harmonieuse pour les Canadiens, en personnalisant leurs parcours et en réinventant la gestion des maladies chroniques (p. ex., Programme de soins respiratoires, Programme de gestion du diabète).

### **Faire évoluer la distribution, afin de répondre aux besoins globaux des Canadiens en santé, en gestion de patrimoine et en protection et d'avoir une incidence encore plus importante**

- Servir et conseiller les Canadiens et leur offrir des résultats sur le réseau de leur choix, de façon harmonieuse et pour l'ensemble de notre continuum entre milieux de travail et particuliers.
- Fournir des conseils généraux personnalisés grâce à la planification et à notre expertise approfondie en protection, en santé et en gestion de patrimoine, lorsque cela est avantageux pour le Client.

### **Maintenir une discipline financière**

- Améliorer le rendement commercial en tirant parti du traitement direct, du regroupement de données et de l'utilisation de l'IA pour améliorer l'expérience des conseillers et des Clients et favoriser l'efficacité opérationnelle.
- Optimiser le capital et le risque en continuant d'examiner les occasions de façon disciplinée afin de favoriser l'optimisation du capital et d'offrir un rendement solide aux actionnaires.
- Prioriser les ressources et les attribuer à nos meilleures occasions de croissance potentielles.

## Perspectives

Nos activités diversifiées et notre distribution multicanaux nous placent en bonne position pour approfondir nos relations avec les Clients et saisir les nouvelles occasions lorsqu'elles se présentent. La santé, la gestion de patrimoine et la protection demeurent des besoins essentiels pour les Canadiens : en effet, 1 Canadien sur 5 n'a pas accès à un fournisseur de soins primaires<sup>1)</sup>, la plupart des Canadiens approchant l'âge de la retraite n'ont pas de plan financier<sup>2)</sup>, et 40 % des Canadiens ne sont pas assurés<sup>3)</sup>. Nous continuons d'améliorer nos offres pour l'ensemble de ces besoins, grâce à des investissements dans les systèmes, la distribution et les capacités numériques. Nous sommes bien placés pour gérer les tendances actuelles en matière de démographie, de soins de santé, de technologie et de macroéconomie, grâce à nos activités diversifiées axées sur les Clients et à une gestion financière et à une gestion des risques prudentes. Nous sommes convaincus que notre position de chef de file et notre envergure au Canada nous aideront à générer des résultats positifs pour l'ensemble de nos Clients et des Canadiens.

<sup>1)</sup> Canadian Medical Association Journal.

<sup>2)</sup> Deloitte, *Comblant le déficit croissant d'épargne-retraite*.

<sup>3)</sup> Étude 2023 Canadian Insurance Barometer de la LIMRA.

## Types d'activité et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Gestion de patrimoine et d'actifs	Régimes collectifs de retraite	<ul style="list-style-type: none"> <li>Propose des régimes de retraite à cotisations déterminées et des solutions de prestations déterminées aux employeurs de toutes tailles du Canada.</li> <li>Tire profit de notre présence dans les milieux de travail pour offrir des régimes d'épargne facultatifs, notamment des régimes postérieurs à l'emploi destinés aux participants qui quittent un régime d'employeur.</li> <li>Les Solutions prestations déterminées offrent une gamme croissante de solutions de réduction des risques novatrices pour les régimes de retraite à prestations déterminées.</li> <li>Les produits sont distribués par l'intermédiaire de représentants, en collaboration avec des conseillers de divers réseaux de distribution et des conseillers en régimes collectifs.</li> <li>Capacités de planification et de regroupement d'actifs permettant aux participants actuels et anciens des régimes de bénéficiaire d'une expérience simplifiée et harmonieuse auprès d'un seul fournisseur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> rang dans le marché des régimes à cotisations déterminées d'après le total de l'actif des régimes de capitalisation pour une 22<sup>e</sup> année consécutive<sup>1)</sup></li> <li>1<sup>er</sup> rang sur le marché des souscriptions de rentes pour les Solutions prestations déterminées<sup>2)</sup></li> </ul>
	Gestion de patrimoine de l'Individuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre des conseils aux particuliers afin de leur permettre, ainsi qu'aux membres de leur famille, d'atteindre une sécurité financière durable grâce à une vaste gamme de solutions de gestion de patrimoine, dont certaines sont fondées sur la protection.</li> <li>Les produits sont offerts par l'intermédiaire d'un modèle de distribution multicanaux comprenant le réseau de conseillers DFSL<sup>3)</sup>, un réseau de distribution aux intermédiaires (notamment des courtiers indépendants et des maisons de courtage) et un réseau de distribution directe.</li> <li>PMSL élabore des solutions de gestion de patrimoine pour les particuliers et les Clients institutionnels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2<sup>e</sup> rang au chapitre des souscriptions de produits à capital fixe<sup>2)</sup>, et 4<sup>e</sup> rang au chapitre des primes et des versements en gestion de patrimoine<sup>2)</sup></li> </ul>
Santé et protection collective	Sun Life Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre aux Clients des expériences numériques personnalisées et sur demande en santé, en tirant parti de notre acquisition de Dialogue, afin de leur permettre de prendre leur santé en main plus rapidement et d'obtenir de meilleurs résultats.</li> <li>Propose aux employeurs de toutes tailles au Canada des produits collectifs : assurance-vie, assurance dentaire, assurance-maladie complémentaire, assurance-invalidité et assurance maladies graves.</li> <li>Tire profit de notre présence dans les milieux de travail pour offrir aux participants des régimes, sur une base individuelle, des solutions d'assurance facultative comme des régimes d'assurance-vie et d'assurance-santé postérieurs à l'emploi.</li> <li>Les produits sont distribués par l'intermédiaire de représentants, avec la collaboration de conseillers du réseau indépendant, de conseillers en garanties collectives et du réseau de conseillers DFSL.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2<sup>e</sup> rang du marché des garanties collectives<sup>4)</sup> au Canada</li> </ul>
Protection individuelle	Assurance individuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé complets aux particuliers afin de les aider, ainsi que les membres de leur famille, à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.</li> <li>Les produits sont offerts par l'intermédiaire d'un modèle de distribution multicanaux comprenant le réseau de conseillers DFSL, un réseau de distribution aux intermédiaires (notamment des courtiers indépendants et des maisons de courtage) et un réseau de distribution directe, y compris <i>Prospr par Sun Life</i>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> rang sur le marché de l'assurance-vie et de l'assurance-santé individuelles en fonction des primes, pour une 4<sup>e</sup> année consécutive<sup>2)</sup></li> </ul>

<sup>1)</sup> Pension Universe Report de Fraser (en fonction de l'exercice clos en décembre 2023).

<sup>2)</sup> Part de marché, selon une évaluation de la Life Insurance Marketing and Research Association (la « LIMRA »), pour le cumul annuel au troisième trimestre de 2024.

<sup>3)</sup> Distribution Financière Sun Life (« DFSL ») est notre réseau de conseillers exclusif.

<sup>4)</sup> Group Report de Fraser, en fonction des produits pour l'exercice clos en décembre 2023.

## Résultats financiers

(en millions de dollars)	2024	2023
Gestion de patrimoine et d'actifs <sup>1)</sup>	441	432
Santé et protection collective <sup>1)</sup>	591	550
Protection individuelle <sup>1)</sup>	421	394
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>1)</sup></b>	<b>1 453</b>	<b>1 376</b>
À ajouter : Incidence des marchés	(177)	(243)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(34)	59
Acquisitions, intégrations et restructurations	—	76
Amortissement des immobilisations incorporelles	(25)	(16)
<b>Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires</b>	<b>1 217</b>	<b>1 252</b>
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) <sup>1)</sup>	22,4 %	21,4 %
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) <sup>1)</sup>	18,8 %	19,4 %
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs <sup>1)</sup>	18 144	15 039
Souscriptions – santé et protection collective <sup>1)</sup>	666	591
Souscriptions – protection individuelle <sup>1)</sup>	551	609

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

## Rentabilité

### Comparaison entre 2024 et 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 1 453 M\$, en hausse de 77 M\$, ou 6 %, reflétant les facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : augmentation de 9 M\$ en raison de la croissance des affaires et de l'augmentation des produits tirés des honoraires découlant de l'augmentation de l'actif géré, en grande partie contrebalancées par la diminution des résultats nets tirés des placements, y compris les résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit.
- **Santé et protection collective** : augmentation de 41 M\$ en raison de la croissance des affaires et de l'augmentation des résultats des activités de placement, partiellement contrebalancées par les résultats moins favorables enregistrés au chapitre de la morbidité, reflétant la hausse des volumes des règlements.
- **Protection individuelle** : hausse de 27 M\$ en raison de la croissance des affaires, des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité et de l'augmentation des résultats des activités de placement.
- La diminution du bénéfice relatif au surplus pour l'ensemble des activités, reflétant principalement la diminution des profits réalisés et la diminution des produits d'intérêts nets.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 1 217 M\$, en baisse de 35 M\$, ou 3 %, en raison de l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et du profit à la vente des activités liées aux marchés spéciaux à l'exercice précédent, partiellement contrebalancée par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et l'incidence des marchés. L'incidence des marchés est principalement attribuable à l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers et à l'incidence des marchés des actions.

## Croissance

### Comparaison entre 2024 et 2023

Les souscriptions au Canada comprenaient ce qui suit :

- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs se sont établis à 18,1 G\$, en hausse de 21 %, en raison de l'augmentation des souscriptions de fonds communs de placement à la Gestion de patrimoine de l'Individuelle et de la hausse des souscriptions de régimes à prestations déterminées aux RCR, partiellement contrebalancées par la diminution des souscriptions de produits garantis à la Gestion de patrimoine de l'Individuelle.
- Les souscriptions en santé et protection collective se sont établies à 666 M\$, en hausse de 13 %, en raison de l'augmentation des ventes de contrats importants.
- Les souscriptions en protection individuelle se sont chiffrées à 551 M\$, en baisse de 10 %, reflétant la diminution des souscriptions enregistrées par des tiers.

L'actif géré de nos activités de gestion de patrimoine, incluant les RCR, s'est chiffré à 189,2 G\$ au 31 décembre 2024, en hausse de 22,4 G\$, ou 13,4 %, reflétant principalement les fluctuations des marchés.

### 3. États-Unis

La Sun Life États-Unis est l'un des plus importants fournisseurs de garanties collectives aux États-Unis, et elle offre ses services à environ 50 millions d'Américains. Nous offrons des garanties de frais dentaires et de frais d'optique, de l'assurance-maladie en excédent de pertes, de l'assurance-maladie complémentaire, de l'assurance invalidité et de l'assurance-vie par l'entremise d'employeurs, de partenaires du secteur et de programmes gouvernementaux comme les régimes Medicaid, Medicare Advantage et le Children's Health Insurance Program (« CHIP »). Les services comprennent la gestion des absences, les soins dentaires et l'orientation dans le système de santé. Par ailleurs, le secteur États-Unis assure aussi la gestion d'environ 200 000 contrats d'assurance-vie et de rente individuels en vigueur ainsi que d'un portefeuille d'activités de réassurance fermées.

#### Faits saillants de 2024

##### **Croissance des affaires**

- Les produits réalisés auprès des Clients de la Sun Life États-Unis ont augmenté pour s'établir à 8,2 G\$ US en 2024, en raison de la mise en œuvre fructueuse de sa stratégie visant à aider ses Clients à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin.
- L'assurance collective a enregistré un bénéfice net sous-jacent record en 2024, et les produits ont augmenté de 8 % d'un exercice à l'autre pour atteindre 2,4 G\$ US.
- Nous avons posé un jalon en devenant le plus important fournisseur de garanties de frais dentaires aux États-Unis<sup>1)</sup> selon le nombre de participants. Le secteur des garanties de frais dentaires aux États-Unis sert environ 35 millions de participants, dont plusieurs proviennent de collectivités mal desservies dans l'ensemble des États-Unis.
- DentaQuest, le plus important fournisseur de garanties de frais dentaires au titre du régime Medicaid, a obtenu neuf nouveaux contrats auprès de Medicaid en 2024, dont trois en Californie, le plus grand marché du régime Medicaid au pays.

##### **Aider nos Clients à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin**

- Nous avons offert l'outil Health Navigator, propulsé par PinnacleCare, sur le marché de l'assurance collective, ce qui a permis d'augmenter l'engagement des participants de 50 % en 2024. Ce service de navigation et de conseils en soins de santé permet aux participants d'être aiguillés vers les bons médecins et d'obtenir les bons traitements et diagnostics, ce qui aide les employeurs à améliorer leurs résultats en santé et en productivité. En 2024, 59 % des participants utilisant Health Navigator ont pu obtenir l'opinion d'un expert provenant d'un fournisseur ou d'un spécialiste qualifié.
- Nous avons lancé Clinical 360+, un programme d'assurance en excédent de pertes élargi qui donne aux participants l'accès à des outils et à des services de soins personnalisés au moyen d'une seule application facile à utiliser, en collaboration avec des partenaires spécialisés en soins de santé. Les participants peuvent maintenant interagir directement avec des cliniciens et avoir accès à des ressources adaptées à leurs besoins particuliers en santé, y compris un programme de médicaments spécialisés et de médicaments par perfusion, des programmes de soins à domicile pour la santé rénale, cardiologique et musculosquelettique, ainsi que l'accès à nos services de santé et de représentation offerts par l'outil Health Navigator.
- Nous avons créé un partenariat avec Hinge Health<sup>2)</sup> afin de fournir des soins numériques simples, approfondis et personnalisés aux participants atteints de troubles musculosquelettiques, qui se classent parmi les affections médicales les plus coûteuses dans le secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes.
- Nous avons étendu notre partenariat avec Goodpath afin d'offrir aux participants en invalidité des soins virtuels qui tiennent compte de la personne dans son intégralité, dont des services pour la santé physique et mentale, y compris un nombre illimité de séances de thérapie, afin d'aider à réduire le besoin d'absences du travail ou de congés prolongés.
- Nous avons tiré parti de notre expertise des congés, de la gestion des absences et des services de retour au travail pour offrir en 2024 la Family Leave Insurance dans sept nouveaux États n'étant pas dotés de régimes prévus par la loi, donnant ainsi aux participants un accès à des congés payés pour prendre soin d'être chers et aux employeurs la possibilité d'offrir avec plus de facilité une protection si importante pour leurs employés.
- Nous avons élargi notre couverture d'assurance maladies graves afin d'y inclure les soins de planification familiale, les soins de santé comportementale et des soins pour un plus large éventail de problèmes de santé afin de réduire les écarts de couverture liés à l'assurance-santé.

##### **Faciliter l'accès aux soins et aux prestations grâce aux solutions numériques**

- Nous avons lancé une nouvelle application mobile, Sun Life Health 360, qui permet aux participants d'accéder à tous les programmes de santé de Clinical 360+ et qui offre des ressources en santé mentale, des outils interactifs, un suivi des habitudes saines, des défis pour la condition physique et une bibliothèque de contenu de santé et de mieux-être vérifié par des médecins.
- Nous avons tiré parti de l'IA générative pour aider à résumer et à classer les dossiers médicaux exhaustifs et complexes des Clients de PinnacleCare au fur et à mesure que nous les aidons à gérer leur parcours santé, permettant ainsi d'augmenter notre capacité à servir un plus grand nombre de Clients.
- Nous avons créé sept nouvelles interfaces de programme d'applications pour nos Clients et les participants, permettant d'obtenir des données en temps réel qui s'intègrent directement aux systèmes des employeurs, éliminant ainsi les tâches manuelles fastidieuses tout en assurant une synchronisation continue des données. En 2024, nos solutions d'interfaces de programme d'applications ont permis aux employeurs et aux participants de gagner plus de 35 000 heures grâce à l'automatisation des tâches administratives.
- Nous avons amélioré la connectivité pour les demandes de règlement liées à l'invalidité, aux soins de santé complémentaires, à l'assurance en excédent de pertes et aux soins dentaires. Quand un participant présente une demande de règlement, toutes ses garanties auprès de la Sun Life sont automatiquement vérifiées. Ainsi, le participant qui a plus d'une couverture recevra toutes les prestations auxquelles il a droit sans avoir à soumettre des demandes de règlement additionnelles.

<sup>1)</sup> D'après le nombre de participants au 31 décembre 2024 pour les régimes offerts ou administrés par une compagnie de la Sun Life. Classement établi par la Sun Life en fonction des données publiées par des concurrents.

<sup>2)</sup> Hinge Health est une clinique numérique qui offre des soins musculosquelettiques pour les douleurs articulaires et musculaires à l'aide d'une combinaison de technologies et de soins cliniques afin d'aider les patients à gérer les troubles musculosquelettiques.

## Stratégie et perspectives

Notre stratégie consiste à être un chef de file en santé et en avantages sociaux aux États-Unis, qui aide les participants à avoir accès aux soins et à la couverture dont ils ont besoin. Le secteur de la santé et des avantages sociaux<sup>1)</sup>, qui représente 4,8 T\$ US, est complexe et il peut être difficile de s'y orienter. D'ailleurs, l'accès aux soins devrait devenir plus difficile en raison de la réduction de la capacité des fournisseurs de soins, de la diminution du nombre de professionnels de la santé, de l'augmentation de la demande à mesure que la population vieillit et de l'augmentation des coûts des soins de santé.

Étant donné qu'environ 90 %, ou 7,4 G\$ US, du total de nos produits provient désormais des produits de santé et liés à la santé, la Sun Life États-Unis est une entreprise à croissance élevée et axée sur les soins de santé dont les capitaux sont moindres mais qui génère de solides flux de trésorerie mais dont les capitaux sont moindres. Nous comblons les besoins et les lacunes en assurance-santé, en plus d'aider les participants à accéder à des soins et à s'orienter dans le système, et d'améliorer leurs résultats en santé. Nous avons considérablement amélioré nos capacités grâce aux acquisitions de DentaQuest et de PinnacleCare, ainsi qu'à l'expansion des capacités cliniques de nos activités liées à l'assurance-invalidité.

Nous nous distinguons ainsi en offrant des produits complémentaires aux produits d'assurance-maladie de base offerts par les principales compagnies d'assurance aux États-Unis. Nos activités d'assurance-maladie en excédent de pertes et de garanties de frais dentaires sont parmi les plus importantes aux États-Unis, tandis que nos activités en garanties collectives nous positionnent parmi les 10 premiers fournisseurs. Par l'intermédiaire de notre division des garanties de frais dentaires, nous sommes également présents sur le marché vaste et croissant des programmes d'État, qui couvre plus de 180 millions d'Américains<sup>2)</sup>.

Nos outils numériques et nos services de soutien facilitent également les interactions avec nous et permettent de combler les lacunes dans la couverture des participants. Nous continuons également à tirer parti de nos capacités uniques à établir des partenariats pour favoriser notre croissance en offrant des solutions à plus de 100 partenaires en santé et compagnies d'assurance afin qu'ils puissent soutenir les participants.

Nous nous concentrons sur les domaines et les priorités suivants afin de mettre en œuvre notre stratégie :

### **Aider nos Clients à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin**

- Élargir les services de santé que nous offrons dans l'ensemble de nos activités afin d'aider les participants à obtenir des soins et à améliorer leur santé.
- Renforcer notre position de chef de file et nous démarquer davantage dans nos activités d'assurance-maladie en excédent de pertes en aidant les participants à obtenir les soins dont ils ont besoin tout en aidant les employeurs à réduire les coûts.
- Tirer parti de l'envergure et de l'expertise de DentaQuest afin d'offrir à tous des soins buccodentaires de qualité, de poursuivre la croissance de nos activités liées aux garanties de soins dentaires sur le marché des programmes d'État et de devenir un chef de file des régimes de frais dentaires commerciaux.
- Améliorer notre gamme de garanties collectives pour l'assurance-invalidité, la gestion des absences, l'assurance-vie et l'assurance-maladie complémentaire pour offrir une protection du revenu, combler les écarts de couverture d'assurance et offrir un accès aux soins.
- Permettre à un plus grand nombre d'Américains d'obtenir des congés familiaux et des congés de maladie payés et aider les employeurs à se conformer à la réglementation complexe.
- Favoriser la croissance de FullscopeRMS en tirant parti de notre expertise, de notre envergure et de notre gamme de solutions clés en main pour nos partenaires en assurance et en santé afin d'améliorer la couverture des participants.

### **Faciliter la santé et les garanties grâce aux solutions numériques**

- Continuer d'interagir avec les principales plateformes dans l'écosystème de la santé et des garanties, en offrant une expérience Client harmonieuse.
- Faciliter l'expansion du numérique au moyen de nouvelles capacités et de nouveaux partenariats afin d'offrir des analyses prédictives et personnalisées qui aideront les Clients à prendre les décisions éclairées.
- Tirer parti des outils numériques pour accroître les interactions avec les Clients et l'engagement en plus de fournir des perspectives plus approfondies aux courtiers et aux employeurs.

### **Aider les titulaires de contrat de la Gestion des affaires en vigueur à atteindre une sécurité financière durable, tout en gérant efficacement nos activités**

- Continuer à offrir un excellent service à nos titulaires de contrat d'assurance individuelle et de rente individuelle.
- Optimiser la valeur des activités en créant des occasions pour améliorer la rentabilité, notamment en gérant les charges plus efficacement et en adoptant des stratégies de placements alternatifs.
- Gérer le risque et le capital de manière efficace par la réassurance et grâce à des gammes de produits conçus pour les contrats pouvant être transformés ou arrivant à échéance.

<sup>1)</sup> Projections de 2024 des Centers for Medicare & Medicaid Services, de l'Office of the Actuary et du National Health Statistics Group.

<sup>2)</sup> Total des personnes couvertes par les régimes Medicaid et Medicare, par l'*Affordable Care Act* et par le régime TRICARE. Source : Centers for Medicare & Medicaid Services.



## Perspectives

---

Le secteur de l'assurance-santé et de l'assurance collective aux États-Unis est vaste et en pleine croissance, les Clients appréciant de plus en plus nos produits et services de santé. Ces marchés demeurent extrêmement concurrentiels, et nous avons l'intention d'y accroître notre rentabilité en tirant parti de notre position de chef de file et de notre expertise pour accentuer notre présence dans les secteurs des garanties et des services de santé et aider les Américains à adopter un mode de vie sain.

Les données fondamentales sous-jacentes de toutes nos activités sont solides : nous concluons de nouvelles affaires, nous améliorons la productivité et l'efficacité et nous aidons les participants à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin. Les améliorations importantes apportées à nos produits, à nos systèmes et à nos capacités numériques au cours des derniers exercices jumelées à nos récentes acquisitions ont contribué à notre croissance.

Nous exerçons des activités diversifiées qui sont en bonne position pour afficher une croissance. Bien que nous ayons connu des difficultés temporaires dans la division des garanties de frais dentaires en raison du processus de révision effectué au sein du régime Medicaid après la fin de l'urgence en santé publique déclarée par le gouvernement fédéral, nos résultats s'améliorent, l'adhésion s'est stabilisée, et nous concluons de nouvelles affaires. Nous continuons de travailler de concert avec nos partenaires d'État et de la santé afin de réévaluer le prix des garanties de soins dentaires liées à Medicaid, tout en mettant en œuvre des mesures de gestion des coûts et des charges liés à ce secteur afin de générer une amélioration des marges et de tirer parti de nos capacités distinctives pour afficher une croissance dans chacun de nos segments de garanties de soins dentaires. Les résultats en assurance-santé et en solutions de gestion des risques se stabilisent après une période d'utilisation médicale exceptionnellement faible en raison de la pandémie, mais les souscriptions et les produits demeurent solides. La gravité des règlements et la hausse de l'utilisation des hôpitaux ont récemment entraîné des résultats défavorables, et nous avons ajusté nos prix pour refléter ces tendances, que nous continuerons de surveiller. Nous sommes le plus important fournisseur indépendant d'assurance-maladie en excédent de pertes, et nous mettons l'accent de façon distinctive sur l'accès aux soins et les résultats ainsi que sur une approche de tarification rigoureuse, ce qui nous permet d'optimiser notre capacité concurrentielle tout en l'équilibrant avec notre rentabilité. En ce qui a trait à l'assurance collective, la forte croissance des produits, la rigueur de l'établissement des prix, l'amélioration continue de la gestion des règlements et la gestion prudente des charges ont mené à des résultats records en 2024. Nous continuons d'investir de façon stratégique dans les technologies afin d'améliorer notre connectivité numérique au sein de l'écosystème de l'assurance collective pour améliorer l'expérience de nos Clients.

Nous continuons de collaborer avec les représentants des gouvernements des États et du gouvernement fédéral afin d'améliorer l'accès de nos Clients aux garanties. En plus de mettre l'accent sur les congés familiaux et les congés de maladie payés, nous avons défendu encore plus vigoureusement le maintien et l'élargissement de l'accès aux garanties de frais dentaires pour les prestataires du régime Medicaid et d'autres programmes d'État, ainsi que le maintien de l'abordabilité des garanties de frais dentaires d'employeurs. Nous appuyons également la recommandation du Conseil consultatif de l'*Employee Retirement Income Security Act* (l'« ERISA ») selon laquelle le Congrès devrait adopter une loi visant à assurer la parité en matière de santé mentale dans le secteur de l'assurance-invalidité de longue durée, celle-ci étant déjà requise dans le secteur de l'assurance-maladie. Nous continuons de surveiller les modifications législatives et réglementaires possibles dans des domaines importants susceptibles d'influer sur nos activités, comme le financement du régime Medicaid, la fiscalité, la sécurité des données et la protection des renseignements personnels, l'utilisation de l'intelligence artificielle, les ratios de perte minimale pour les régimes d'assurance frais dentaires parrainés par des employeurs, ainsi que les exigences à l'égard des sous-traitants des gouvernements des États et les changements potentiels découlant de la nouvelle administration fédérale.



## Types d'activité et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Santé et protection collective	Garanties collectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre de produits et services d'assurance collective, y compris des solutions d'assurance-vie, d'assurance invalidité de courte et de longue durée, de gestion des absences, ainsi que des produits d'assurance complémentaire prévoyant le versement de prestations en cas d'hospitalisation, d'accidents et de maladies graves. Comprend notre entreprise FullscopeRMS, qui fournit des solutions de gestion des risques clés en main pour les assureurs et les régimes d'assurance-maladie.</li> <li>Les solutions en santé et en gestion des risques fournissent une protection contre les règlements de frais médicaux importants pour les promoteurs de régimes autofinancés au moyen de l'assurance-maladie en excédent de pertes, de services d'orientation dans le système de santé et de services-conseils et de services de soins de santé afin d'aider les participants à obtenir des soins et à améliorer leur santé.</li> <li>Nos produits sont distribués par l'intermédiaire de plus de 32 000 courtiers et conseillers indépendants, soutenus par environ 165 représentants à l'interne.</li> <li>Sert plus de 57 000 employeurs dans le marché des petites, moyennes et grandes entreprises des États-Unis, et environ 17 millions de participants<sup>1)</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le plus important fournisseur indépendant de produits d'assurance-maladie en excédent de pertes<sup>2)</sup></li> <li>Classée parmi les 10 premiers fournisseurs de produits collectifs d'assurance-vie et produits clés en main d'assurance-invalidité<sup>3)</sup></li> </ul>
	Garanties de frais dentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre aux employeurs de toutes tailles des produits et des services au titre des régimes Medicaid et Medicare Advantage, ainsi que des régimes commerciaux de garanties de frais dentaires et de frais d'optique.</li> <li>Sert environ 35 millions de participants<sup>4)</sup>.</li> <li>Fait la promotion de soins dentaires préventifs par l'entremise de son modèle novateur Preventistry®, qui met l'accent sur les soins précoces et de qualité, l'accès aux soins et des résultats mesurables.</li> <li>Environ 75 cabinets Advantage Dental+ situés dans des collectivités mal desservies afin d'aider à élargir l'accès aux soins dentaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus important fournisseur de garanties de frais dentaires aux États-Unis<sup>5)</sup> en fonction du nombre de participants</li> <li>Plus important fournisseur de garanties de frais dentaires au titre du régime Medicaid<sup>6)</sup></li> <li>Le réseau commercial Sun Life Dental Network® compte plus de 140 000 fournisseurs et offre un accès facile à des soins grâce aux garanties de frais dentaires offertes dans le réseau<sup>7)</sup></li> </ul>
Protection individuelle	Gestion des affaires en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Gestion des affaires en vigueur est un portefeuille fermé aux nouvelles souscriptions, et elle assure la gestion d'environ 75 000 contrats d'assurance-vie individuelle, principalement des polices d'assurance-vie universelle et d'assurance-vie entière avec participation, et d'environ 100 000 contrats de rente individuels qui ont été vendus initialement au Royaume-Uni. La Gestion des affaires en vigueur comprend également un portefeuille d'environ 35 000 contrats lié aux activités de réassurance fermées, qui incluent les garanties de revenu minimal, les garanties de capital-décès et l'assurance soins de longue durée individuelle, ainsi que l'assurance accident personnelle et l'assurance-médicale, qui sont entièrement rétrocédées.</li> </ul>	

<sup>1)</sup> Inclut les participants ayant également une couverture d'assurance frais dentaires et/ou frais d'optique commerciale de la Sun Life.

<sup>2)</sup> Classement établi par la Sun Life en fonction des données du rapport Accident and Health Policy Experience de 2023 publié par la National Association of Insurance Commissioners (« NAIC »). Un fournisseur indépendant de produits d'assurance en excédent de pertes est défini comme un fournisseur de produits d'assurance en excédent de pertes qui n'offre pas aussi de services de gestion de règlements de coûts médicaux.

<sup>3)</sup> Selon les rapports annuels Sales & In-Force de 2023 de la LIMRA pour l'assurance-vie et l'assurance-invalidité collectives. Les résultats au chapitre de l'invalidité de longue durée excluent les rachats effectués dans les réserves. Les résultats au chapitre de l'assurance-vie temporaire et de l'assurance invalidité de longue durée et de courte durée collectives excluent les ventes faites par l'entremise d'associations; comprend les affaires en vigueur gérées par la Sun Life pour le compte de partenaires du secteur de l'assurance.

<sup>4)</sup> Inclut les participants ayant également une couverture d'assurance collective de la Sun Life.

<sup>5)</sup> D'après le nombre de participants au 31 décembre 2024 pour les régimes offerts ou administrés par une compagnie de la Sun Life. Classement établi par la Sun Life en fonction des données publiées par des concurrents.

<sup>6)</sup> D'après le nombre de participants en date de septembre 2024. Classement établi par la Sun Life à l'aide de données publiques provenant des faits saillants de l'adhésion à Medicaid et à CHIP en date de septembre 2024, de données provenant d'organismes offrant le régime Medicaid et d'autres sources, ainsi que d'informations publiées par des concurrents.

<sup>7)</sup> Zelis Network 360 Report, août 2024. Le réseau Sun Life Dental Network inclut sa société liée Dental Health Alliance®, L.L.C. (« DHA® ») et des dentistes ayant conclu des ententes d'accès avec d'autres réseaux de soins dentaires. Les décomptes nationaux sont fondés sur les totaux des États.

## Résultats financiers

(en millions de dollars américains)

	2024	2023
Santé et protection collective <sup>1)</sup>	445	568
Protection individuelle <sup>1), 2)</sup>	121	95
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>1)</sup></b>	<b>566</b>	<b>663</b>
À ajouter : Incidence des marchés	(84)	(25)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	105	(48)
Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>3)</sup>	(60)	(87)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(64)	(63)
Autres	(52)	—
<b>Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires</b>	<b>411</b>	<b>440</b>
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) <sup>1)</sup>	12,0 %	14,2 %
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) <sup>1)</sup>	8,7 %	9,4 %
Marge après impôt des Garanties collectives (en %) <sup>1), 4)</sup>	8,3 %	10,0 %
Souscriptions – santé et protection collective <sup>1)</sup>	1 434	1 680

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

<sup>2)</sup> Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, les activités de rentes à constitution immédiate fermées au Royaume-Uni ont été transférées du secteur Organisation internationale au secteur États-Unis à la suite de la vente de la Sun Life UK. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2024. De plus, avec prise d'effet au troisième trimestre de 2023, les activités de réassurance fermées ont été transférées du secteur Organisation internationale au secteur États-Unis.

<sup>3)</sup> Comprend les coûts d'intégration de DentaQuest, acquise le 1<sup>er</sup> juin 2022.

<sup>4)</sup> En fonction du bénéfice net sous-jacent des quatre derniers trimestres. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

## Rentabilité

### Comparaison entre 2024 et 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 566 M\$ US, en baisse de 97 M\$ US, ou 15 %, en raison des facteurs suivants :

- **Santé et protection collective<sup>1)</sup>** : diminution de 123 M\$ US en raison des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité pour l'assurance-maladie en excédent de pertes découlant de la gravité des demandes de règlement et de la diminution des résultats enregistrés pour les garanties de frais dentaires. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la forte croissance des affaires, la hausse des résultats des activités de placement aux Garanties collectives et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie collective. Les résultats enregistrés pour les garanties de frais dentaires ont subi l'incidence d'une augmentation continue de l'intensité du recours à ces garanties reflétant une hausse de l'utilisation moyenne des participants restants par suite du réexamen de l'admissibilité au régime Medicaid après la fin de l'urgence de santé publique, partiellement contrebalancée par les mises à jour de l'échelle de prix du régime Medicaid et les mesures de la direction à l'égard des sinistres et des charges.
- **Protection individuelle<sup>1)</sup>** : augmentation de 26 M\$ US en raison de l'inclusion des activités de rentes à constitution immédiate au Royaume-Uni<sup>2)</sup> et des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité. Les résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit ont été contrebalancés par la hausse du bénéfice sur le surplus.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 411 M\$ US, en baisse de 29 M\$ US, ou 7 %, en raison de la diminution du bénéfice net sous-jacent, d'une charge non récurrente pour les garanties de frais dentaires, ainsi que de l'incidence des marchés, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et la baisse des coûts d'intégration de DentaQuest. L'incidence des marchés est principalement attribuable aux résultats défavorables liés aux placements immobiliers.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 11 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une augmentation de 10 M\$ du bénéfice net déclaré.

## Croissance

### Comparaison entre 2024 et 2023

Les souscriptions de produits collectifs aux États-Unis se sont chiffrées à 1 434 M\$ US, en baisse de 15 %, reflétant la diminution des souscriptions de garanties de frais dentaires et des souscriptions d'assurance collective, partiellement contrebalancées par la hausse des souscriptions d'assurance-maladie en excédent de pertes. Les souscriptions de garanties de frais dentaires reflètent la diminution des souscriptions enregistrées au titre des régimes Medicaid et Medicare Advantage, principalement en raison des importantes ventes institutionnelles enregistrées à l'exercice précédent.

<sup>1)</sup> Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, reflète des améliorations apportées à la méthode de répartition des charges du type d'activité Protection individuelle au type d'activité Santé et protection collective du secteur États-Unis.

<sup>2)</sup> Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited à Phoenix Group Holdings plc (la « vente de la Sun Life UK »). En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance qui, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, est comptabilisé dans la Gestion des affaires en vigueur du secteur États-Unis. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

## 4. Asie

Nos activités dans l'ensemble de l'Asie nous placent en excellente position pour tirer profit des perspectives de croissance élevée dans la région. Nous exerçons nos activités dans huit marchés asiatiques, offrant de la valeur à plus de 30 millions de Clients. Les marchés de l'ANASE offrent des solutions de gestion d'actifs, de gestion de patrimoine, d'assurance et de santé par l'intermédiaire d'un réseau de distribution multicanaux aux Philippines, en Indonésie et au Vietnam. Le marché de Hong Kong offre des produits d'assurance individuelle et des produits de gestion de patrimoine par l'intermédiaire d'un réseau de distribution d'agences, de courtiers et de la bancassurance. Nos coentreprises en Chine, en Inde et en Malaisie offrent des solutions de gestion d'actifs et de gestion de patrimoine, de protection et de santé. Les marchés de la clientèle fortunée offrent des solutions d'assurance individuelle aux familles et aux particuliers fortunés, et ils exercent leurs activités à Singapour et aux Bermudes. Le bureau régional représente le siège social de nos activités en Asie, situé à Hong Kong.

### Faits saillants de 2024

#### ***Tirer parti de l'excellence de la distribution pour diversifier notre composition, accroître notre envergure et avoir une incidence sur nos Clients***

- Les souscriptions de protection ont connu un essor solide, avec une croissance de 28 %<sup>1)</sup> et des produits totaux pondérés tirés des primes de 7,3 G\$, en hausse de 21 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des souscriptions à Hong Kong reflétant l'accroissement des capacités de distribution, et en Inde, en raison de la croissance de la bancassurance et de la distribution directe.
- Nous continuons de miser sur notre position de chef de file aux Philippines en aidant nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nos efforts pour améliorer la vie de nos Clients ont été récompensés. En effet, la Sun Life a reçu le prix Platine<sup>2)</sup> pour avoir été choisie comme la compagnie la plus digne de confiance dans le secteur de l'assurance-vie aux Philippines. Il s'agit de la 15<sup>e</sup> année consécutive où la Sun Life reçoit le prix Trusted Brand aux Philippines.
- Nous avons lancé un nouveau produit<sup>3)</sup> pour la clientèle fortunée. Ce produit comble un besoin lié au potentiel d'accumulation de patrimoine à long terme et offre une solution intégrée de planification successorale, ce qui témoigne de notre engagement à offrir une vaste gamme de produits qui répondent aux besoins de nos Clients.

#### ***Être un chef de file du numérique afin d'améliorer l'expérience numérique et de transformer l'expérience de nos Clients et conseillers, tout en favorisant une plus grande efficacité et une plus grande évolutivité***

- Aux Philippines, nous avons mis en œuvre une nouvelle plateforme automatisée de tarification qui nous a permis d'augmenter le traitement direct de 60 % avant la fin du quatrième trimestre. L'expérience Client a été rehaussée grâce à des délais de traitement plus courts, et l'efficacité opérationnelle a augmenté.
- Nous améliorons encore davantage les capacités permettant aux conseillers d'aider les Clients à atteindre une sécurité financière durable. Aux Philippines et au Vietnam, nous avons lancé un nouveau système de gestion des recommandations, qui favorise la conversion des recommandations en ligne en ventes hors ligne, accélère le processus de vente et aide les Clients à trouver le produit qui convient à leurs besoins financiers. Cette plateforme de gestion permet de jumeler les meilleurs conseillers possibles avec les Clients en temps réel, et 75 % des Clients potentiels reçoivent l'appel d'un conseiller en moins de 10 minutes.
- En Malaisie, nous avons ouvert notre premier bureau dans un État oriental du pays à Kuching. Les conseillers ont ainsi un accès pratique aux ressources, aux outils et aux formations nécessaires pour répondre aux besoins de protection des près de trois millions de résidents de la région.
- Nous avons lancé MPF Navigator, une plateforme numérique novatrice développée avec un partenaire de premier plan du domaine des technologies financières, à Hong Kong. Cet outil permet aux Clients de bénéficier de conseils personnalisés en planification de la retraite, de perspectives du marché en temps réel et d'une gestion facile des comptes liés aux fonds de prévoyance obligatoires. En combinant une technologie de pointe à des conseils d'experts, nous améliorons l'expérience numérique de nos Clients et les aidons à prendre des décisions éclairées concernant leur avenir financier.

#### ***Intégrer une façon de penser axée sur le long terme, la durabilité et la résilience à nos activités afin de favoriser la création de valeur, d'avoir une incidence positive et de nous conformer à notre raison d'être***

- À Hong Kong, nous avons lancé SunWell<sup>4)</sup>, une nouvelle série de contrats d'assurance maladies graves offrant une protection complète pour différentes étapes de la vie. Il s'agit du premier produit sur le marché<sup>5)</sup> qui ne prévoit aucune période d'exclusion pour tous les diagnostics de maladie grave et simplifie les questions de tarification pour les Clients ayant des antécédents de crise cardiaque et d'accident vasculaire cérébral.
- Nos initiatives de commandite et de philanthropie sont concertées afin d'assurer que nous ayons une incidence sur des milliers de personnes et que nous les aidions à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Chaque année, nos initiatives philanthropiques globales touchent plus de 90 000 personnes en Asie, notamment par l'entremise de notre programme Hoops + Health, qui a aidé plus de 14 000 enfants et collectivités à devenir plus actifs afin de prévenir le diabète.
- Nous nous engageons à aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable par l'entremise d'initiatives de littératie financière dans l'ensemble de la région. Au Vietnam, nous avons lancé une série de campagnes sur la littératie financière afin de promouvoir la planification financière et l'assurance et de transmettre aux gens des connaissances pour leur donner les moyens d'agir, ce qui favorise un avenir sûr et prometteur pour les Clients.

<sup>1)</sup> Cette variation exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Prix Trusted Brands.

<sup>3)</sup> Sun Global Luna.

<sup>4)</sup> SunWell Advanced Care, SunWell Supreme Care et SunWell Essential Care.

<sup>5)</sup> Par comparaison avec d'autres contrats d'assurance maladies graves pour les nouvelles activités « Composite » et « Long Term » définies comme telles par l'Insurance Authority dans le « Register of Authorized Insurers » au moment du lancement du produit, soit le 25 avril 2024.

### **Capacités de gestion du risque et solidité financière**

- Nous sommes résolus à procurer de la valeur aux actionnaires, notamment en créant de la valeur grâce à des investissements stratégiques. En mars, afin de respecter certaines obligations réglementaires, nous avons vendu 6,3 % de notre participation dans Aditya Birla Sun Life AMC Limited (BSE : ABSLAMC.BO et NSE : ABSLAMC.NS), tirant ainsi de la valeur de notre investissement par la génération d'un profit de 98 M\$ (84 M\$ après impôt). Par la suite, en mai, nous avons vendu 0,2 % de notre participation. Depuis le premier appel public à l'épargne en 2021, la Sun Life a réalisé des profits de plus de 450 M\$ (plus de 350 M\$ après impôt), tout en conservant une participation de 30 % dans l'entité cotée à la suite de la plus récente transaction de vente. Cela démontre la valeur d'ABSLAMC et reflète la solide feuille de route quant au rendement, la gamme de produits attrayante qui inclut des titres à revenu fixe, des actions et des placements alternatifs, et les activités de détail en croissance rapide en Inde.

## **Stratégie et perspectives**

Nous continuerons de tirer parti des nouvelles occasions afin d'atteindre nos objectifs de croissance ambitieux et de prendre de l'envergure dans tous nos marchés. Nous nous engageons à atteindre l'excellence de la distribution et à offrir une expérience numérique harmonieuse à nos Clients et conseillers afin d'avoir une incidence sur nos Clients. Nous continuerons de promouvoir notre culture solide et distinctive, tout en attirant, en perfectionnant et en habilitant les meilleurs talents. Nous intégrerons à nos activités une façon de penser axée sur le long terme, la durabilité et la résilience, à mesure que nous interagissons avec nos Clients tout au long de leur cheminement vers une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nos priorités en Asie se présentent comme suit :

### **Offrir des services de bancassurance et des agences à croissance durable, intégrer la qualité et optimiser la composition de la distribution**

- Atteindre une envergure durable grâce à un éventail diversifié de canaux performants et axés sur la qualité qui améliorent notre incidence sur nos Clients en offrant des conseils globaux quant aux ventes, dans le cadre de l'élargissement de notre gamme de solutions d'assurance-vie, de gestion de patrimoine et d'assurance-santé.
- Continuer de collaborer efficacement avec les partenaires de bancassurance existants afin de réaliser le potentiel des récentes ententes et de gagner de l'envergure en intégrant nos produits d'assurance aux parcours bancaires des Clients, en intégrant des outils numériques et en collaborant avec nos partenaires.
- Faire croître notre réseau d'agences et devenir le partenaire de choix des conseillers afin de développer des talents actifs et durables au sein des agences.

### **Renforcer notre marque et nos propositions de valeur différentes pour les Clients afin d'établir et d'approfondir des relations de qualité avec nos Clients, nos conseillers et nos employés**

- Offrir une excellence numérique pouvant offrir des propositions et des expériences simples, pertinentes et fiables à nos Clients et partenaires.
- Bâtir une marque distinctive et digne de confiance en investissant davantage dans des publicités à grande visibilité qui font mieux connaître et prendre en considération la Sun Life pour l'ensemble de l'Asie.
- Fournir des conseils de qualité et offrir des solutions financières pertinentes afin de permettre aux Clients de prévoir des événements financiers défavorables, de s'en protéger et d'investir pour leur avenir.
- Devenir un partenaire dans les parcours santé de nos Clients en offrant un plus large éventail de solutions de santé utiles et en renforçant le niveau d'engagement dans l'ensemble des relations avec nos Clients.

### **Transformer l'expérience des Clients et des conseillers, réaliser des gains d'efficacité, fidéliser les Clients et en accroître le nombre et élargir nos marchés**

- Numériser nos affaires et tirer profit des outils et plateformes technologiques répandus dans la région afin de faciliter les interactions des Clients et des conseillers avec nous.
- Favoriser l'engagement de nos Clients existants et potentiels en étant plus personnels, plus proactifs et plus prédictifs. Créer des expériences personnalisées pour approfondir nos relations avec nos Clients et améliorer la fidélisation.
- Habilitier les conseillers, notamment dans le réseau de distribution de bancassurance, en mettant en place les meilleures capacités numériques et de données du secteur, permettant ainsi de générer des occasions, de créer des expériences plus stimulantes, d'avoir une incidence sur nos Clients et d'améliorer la conversion des Clients potentiels, la productivité des conseillers, le recrutement et la formation. Accélérer la modernisation des bases technologiques et positionner les investissements numériques afin de réduire les coûts unitaires et d'améliorer l'expérience des conseillers et des Clients.
- Offrir des innovations numériques pour nos divisions permettant de générer une croissance, des gains d'efficacité, une envergure et un caractère distinctif qui soient significatifs.

## Perspectives

Nos activités diversifiées combinées à notre présence dans différents pays ainsi que notre capacité de distribution multicanaux nous mettent en bonne position pour renforcer nos relations avec nos Clients, saisir les occasions à mesure qu'elles se présentent et nous protéger des cycles économiques et des changements réglementaires défavorables dans n'importe quel marché. Nous nous attendons à ce que la croissance économique de la région se poursuive et à ce que la création rapide de richesses, conjuguées aux faibles taux de pénétration de l'assurance, se traduisent par une croissance soutenue pour l'ensemble de nos marchés à moyen terme. En outre, nous prévoyons continuer de joindre un plus grand nombre de Clients en élargissant et en solidifiant notre réseau d'agences de grande qualité, notre réseau diversifié de partenaires en bancassurance et nos partenariats avec des courtiers. Nous sommes convaincus que notre position en tant que chefs de file mondiaux de l'assurance à l'intention des Clients fortunés à l'échelle internationale continuera de générer de la valeur et des résultats positifs pour nos Clients.

L'incertitude économique et géopolitique ainsi que la concurrence féroce, les fluctuations des taux d'intérêt et l'inflation continuent de nous poser des défis. Cependant, notre engagement ferme envers notre raison d'être et nos Clients, l'amélioration de notre situation actuelle sur les marchés, nos importantes relations stratégiques, nos investissements dans le numérique et l'analytique et notre capacité à tirer profit de l'expertise mondiale de la Sun Life nous placent dans une position avantageuse pour l'avenir. En raison du fait que les gouvernements locaux continuent à déléguer les responsabilités vers leurs citoyens dans les domaines de la retraite et de la santé, nous sommes en position avantageuse pour offrir une gamme diversifiée de produits et solutions à nos Clients actuels et potentiels.

## Types d'activité et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Gestion de patrimoine et d'actifs	<b>ANASE</b> <i>Philippines</i> <sup>1)</sup>	• Nous proposons des services de gestion d'actifs à des particuliers et à des Clients institutionnels par l'entremise d'un réseau d'agences, de courtiers, de bancassurance et de partenaires numériques.	• 2 <sup>e</sup> plus importante société de fonds communs de placement au pays <sup>2)</sup>
	<b>Hong Kong</b>	• Nous proposons aux particuliers et aux entreprises des fonds de prévoyance obligatoires et des services d'administration de régimes de retraite par l'entremise d'un réseau d'agences et de courtiers.	• 3 <sup>e</sup> plus important fournisseur de fonds de prévoyance obligatoires en fonction de l'actif géré, au 3 <sup>e</sup> rang en fonction des entrées de trésorerie nettes <sup>3)</sup>
	<b>Coentreprises</b> <i>Chine</i> <sup>4)</sup>	• Nous offrons des services de gestion d'actifs institutionnels, de gestion passive d'actifs pour le compte de tiers et de financement par emprunt par l'entremise de la distribution directe.	• 14 <sup>e</sup> plus important fournisseur de fonds communs de placement <sup>5)</sup>
	<i>Inde</i> <sup>6)</sup>	• Nous proposons des services de gestion d'actifs à des particuliers et à des investisseurs institutionnels par l'entremise de conseillers indépendants, de banques et de réseaux de distribution directe.	• 6 <sup>e</sup> plus importante entreprise de fonds communs de placement au pays <sup>7)</sup>

<sup>1)</sup> Philippines : comprend une coentreprise avec le groupe Yuchengco, la Sun Life Grepa Financial, Inc. (participation de 49 %).

<sup>2)</sup> Philippines Investment Funds Association, en fonction de l'actif géré à la fin d'octobre 2024.

<sup>3)</sup> Mercer MPF Market Shares Report, troisième trimestre de 2024.

<sup>4)</sup> Chine : comprend des coentreprises avec le China Everbright Group, la Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited (participation de 24,99 %) et la Sun Life Everbright Asset Management Co., Ltd (participation de 24,74 %).

<sup>5)</sup> 2023, en fonction du total des produits des entreprises de gestion d'actifs d'assurance.

<sup>6)</sup> Inde : comprend des coentreprises avec le Aditya Birla Group, la Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited (participation de 49 %) et la Aditya Birla Sun Life Asset Management Company Limited (participation indirecte de 30 %).

<sup>7)</sup> Association of Mutual Funds in India, en fonction de l'actif moyen géré pour le trimestre clos le 31 décembre 2024.

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Protection individuelle	<b>ANASE</b> <i>Philippines</i>	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives à des particuliers et à des entreprises par l'entremise d'un réseau de distribution à canaux multiples.	• La plus importante compagnie d'assurance en fonction du total des primes <sup>1)</sup>
	<i>Indonésie</i>	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles par l'entremise d'un réseau d'agences, d'ententes de télécommunications et de banques, qui comprend un partenariat de bancassurance exclusif avec CIMB Niaga, la deuxième banque privée en importance en Indonésie.	• 12 <sup>e</sup> plus importante compagnie d'assurance et 11 <sup>e</sup> rang au chapitre des souscriptions réalisées par le canal de la bancassurance <sup>2)</sup>
	<i>Vietnam</i>	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et de retraite par l'entremise de notre réseau d'agences, de ventes par la Compagnie, de canaux de distribution numérique et de partenariats, notamment des ententes exclusives en bancassurance avec la TPBank <sup>3)</sup> et ACB <sup>3)</sup> .	• 5 <sup>e</sup> rang au chapitre des souscriptions réalisées par le canal de la bancassurance, 9 <sup>e</sup> plus importante compagnie d'assurance <sup>4)</sup>
	<b>Hong Kong</b>	• Nous offrons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives par l'entremise d'un réseau d'agences, d'une entente de bancassurance avec Dah Sing <sup>5)</sup> et d'un réseau de courtiers, notamment des solutions d'assurance-vie pour les Clients fortunés.	• 7 <sup>e</sup> plus importante compagnie d'assurance, 1 <sup>er</sup> rang au chapitre de souscriptions réalisées par des courtiers <sup>6)</sup>
	<b>Coentreprises</b> <i>Chine</i> <sup>7)</sup>	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives et des produits d'épargne par l'entremise d'un réseau d'agences, de bancassurance et de distribution numérique.	• 12 <sup>e</sup> plus importante compagnie d'assurance-vie en Chine (multinationales) <sup>8)</sup>
	<i>Inde</i> <sup>9)</sup>	• Nous proposons des produits d'assurance individuelle et collective et des produits d'épargne et de retraite par l'entremise d'un réseau d'agences, de courtiers, de bancassurance et de distribution directe.	• 7 <sup>e</sup> plus importante compagnie d'assurance-vie en Inde <sup>10)</sup>
	<i>Malaisie</i> <sup>11)</sup>	• Nous proposons des produits d'assurance individuelle et collective par l'entremise d'ententes bancaires et de télécommunications, y compris une entente de bancassurance exclusive avec la CIMB Bank, la deuxième banque en importance en Malaisie, et d'une agence en expansion.	• 4 <sup>e</sup> rang au chapitre des souscriptions réalisées par le canal de la bancassurance, 7 <sup>e</sup> rang globalement <sup>12)</sup>
	<b>Clientèle fortunée</b>	• Nous proposons des solutions d'assurance-vie destinées à des Clients fortunés résidant à l'extérieur des États-Unis et du Canada. <i>Sun Life International</i> • Nous gérons un bloc de produits internationaux de gestion de patrimoine qui sont fermés aux nouvelles souscriptions.	• Leader dans le marché international de l'assurance-vie pour la clientèle fortunée
<i>Singapour</i>	• Nous proposons des solutions d'assurance-vie destinées à des Clients fortunés de l'Asie.	• Nouveau joueur sur le marché en 2021	
<b>Bureau régional et autres</b>	<b>Bureau régional</b>	• Siège social de nos activités en Asie, situé à Hong Kong.	

<sup>1)</sup> Commission des assurances des Philippines, en fonction des produits totaux tirés des primes par la Sun Life of Canada (Philippines) enregistrés depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2024.

<sup>2)</sup> Rapport sur le secteur de la Indonesia Life Insurance Association, en fonction des primes de première année enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2024.

<sup>3)</sup> Tien Phong Commercial Bank (« TPBank ») et Asia Commercial Joint Stock Bank (« ACB »).

<sup>4)</sup> Primes de première année annualisées enregistrées depuis le début de l'exercice en novembre 2024 en fonction des données partagées entre les intervenants du secteur.

<sup>5)</sup> Dah Sing Bank (« Dah Sing »).

<sup>6)</sup> Insurance Authority of Hong Kong, rapport Provisional Statistics on Hong Kong Long Term Insurance Business, en fonction des primes de première année annualisées enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2024.

<sup>7)</sup> Chine : comprend des coentreprises avec le China Everbright Group, la Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited (participation de 24,99 %) et la Sun Life Everbright Asset Management Co., Ltd (participation de 24,74 %).

<sup>8)</sup> Chine : en fonction des primes brutes enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2024 (excluant les versements sur les produits d'assurance-vie universelle et les sociétés de régimes de retraite) parmi les multinationales étrangères.

<sup>9)</sup> Inde : comprend des coentreprises avec le Aditya Birla Group, la Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited (participation de 49 %) et la Aditya Birla Sun Life Asset Management Company Limited (participation indirecte de 30 %).

<sup>10)</sup> Insurance Regulatory Authority of India, en fonction des primes de première année enregistrées depuis le début de l'exercice jusqu'en novembre 2024 parmi les intervenants privés.

<sup>11)</sup> Malaisie : comprend des coentreprises avec Khazanah Nasional Berhad et CIMB Group Holdings Berhad, la Sun Life Malaysia Assurance Berhad (participation de 49 %) et la Sun Life Malaysia Takaful Berhad (participation de 49 %).

<sup>12)</sup> Life Insurance Association of Malaysia et Insurance Services Malaysia Berhad, en fonction des primes de première année annualisées pour les produits conventionnels et takaful depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2024.



## Résultats financiers

(en millions de dollars)

	2024	2023
Gestion de patrimoine et d'actifs <sup>1)</sup>	89	55
Protection individuelle <sup>1), 2)</sup>	681	587
Charges du bureau régional et autres <sup>1)</sup>	(69)	(42)
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>1)</sup></b>	<b>701</b>	<b>600</b>
À ajouter : Incidence des marchés	(76)	(153)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(54)	39
Acquisitions, intégrations et restructurations	66	(18)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(194)	(8)
Autres	(14)	51
<b>Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires</b>	<b>429</b>	<b>511</b>
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) <sup>1)</sup>	12,7 %	11,0 %
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) <sup>1)</sup>	7,8 %	9,4 %
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs <sup>1)</sup>	8 063	7 713
Souscriptions – protection individuelle <sup>1)</sup>	2 432	1 882
Souscriptions – santé et protection collective <sup>1), 2)</sup>	87	76
MSC liée aux affaires nouvelles <sup>1)</sup>	918	681

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

<sup>2)</sup> En ce qui a trait au bénéfice net sous-jacent par type d'activité, les activités d'assurance collective en Asie ont été intégrées aux activités en protection individuelle.

## Rentabilité

### Comparaison entre 2024 et 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 701 M\$, en hausse de 101 M\$, ou 17 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : augmentation de 34 M\$ en raison de la hausse des produits tirés des honoraires principalement attribuable à la hausse de l'actif géré.
- **Protection individuelle** : hausse de 94 M\$ en raison de l'essor favorable des souscriptions, de la croissance des affaires en vigueur et de l'augmentation de l'apport des coentreprises, partiellement contrebalancés par la hausse des charges reflétant principalement la croissance des volumes et les investissements continus dans nos activités.
- **Charges du bureau régional et autres** : augmentation de (27) M\$ de la perte nette reflétant principalement les investissements continus dans nos activités dans l'ensemble de la région et la hausse de la rémunération incitative.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 429 M\$, en baisse de 82 M\$, ou 16 %, en raison d'une charge pour perte de valeur sur une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant de changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques, de l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et d'un ajustement au titre du taux d'imposition global minimal prévu par les règles du Pilier Deux<sup>1)</sup>, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, un profit à la vente partielle d'ABSLAMC et l'incidence des marchés. L'incidence des marchés est principalement attribuable à l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers, partiellement contrebalancée par l'incidence défavorable des taux d'intérêt.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 5 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une augmentation de 11 M\$ du bénéfice net déclaré.

## Croissance

### Comparaison entre 2024 et 2023

Les souscriptions en Asie comprenaient ce qui suit :

- Les souscriptions de produits individuels se sont établies à 2,4 G\$, en hausse de 28 %<sup>2)</sup>, en raison de la hausse des souscriptions enregistrées à Hong Kong, attribuable à l'accroissement des capacités de distribution, et de la hausse des souscriptions enregistrées en Inde, attribuable à la croissance de la bancassurance et de la distribution directe, partiellement contrebalancées par la baisse des souscriptions enregistrées en Chine et au Vietnam en raison des conditions du secteur et du marché.
- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs se sont établis à 8,1 G\$, en hausse de 4 %<sup>2)</sup>, en raison de la hausse des souscriptions enregistrées en Inde, principalement à l'égard des fonds communs de placement, partiellement contrebalancée par la baisse des souscriptions de fonds du marché monétaire aux Philippines et de fonds de prévoyance obligatoires à Hong Kong.

La MSC liée aux affaires nouvelles s'est établie à 918 M\$, en hausse par rapport à 681 M\$ à l'exercice précédent, en raison des solides souscriptions enregistrées et de la forte marge de profit dégagée à Hong Kong.

<sup>1)</sup> Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2024 et à la rubrique D, « Rentabilité », du présent document.

<sup>2)</sup> Cette variation exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

## Vente partielle d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited

Le 21 mars 2024, afin de respecter certaines obligations réglementaires, nous avons conclu la vente de 6,3 % de notre participation dans Aditya Birla Sun Life AMC Limited (« ABSLAMC ») (BSE : ABSLAMC.BO et NSE : ABSLAMC.NS), laquelle a généré un profit de 98 M\$ (84 M\$ après impôt) au titre du bénéfice net déclaré. À la suite de la transaction, notre participation dans ABSLAMC a été réduite, passant de 36,5 % à 30,2 %, pour un produit brut de 136 M\$. Par la suite, le 31 mai 2024, nous avons vendu 0,2 % de notre participation.

## Croissance par marché – 2024 par rapport à 2023

Nous avons continué de conserver une approche axée sur les Clients, d'étendre notre réseau d'agences et de renforcer notre canal de bancassurance, de tirer parti d'un portefeuille de produits plus équilibré et d'améliorer la productivité.

### Marchés de l'ANASE

- **Philippines** – Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des fonds communs de placement et des fonds gérés s'est établi à 1,4 G\$ au 31 décembre 2024, en baisse de 9 %, reflétant la diminution des souscriptions de fonds du marché monétaire. Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont diminué de 9 %.

L'effectif de nos agences a atteint environ 24 500 à la fin de 2024, en hausse de 9 % par rapport à 2023.

- **Indonésie** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont diminué de 4 % en raison de la baisse des souscriptions, principalement dans le canal des agences.

L'effectif de nos agences s'est chiffré à environ 2 700 à la fin de 2024, en baisse de 50 % par rapport à 2023, en raison de l'accent que nous avons mis sur l'amélioration de la qualité.

- **Vietnam** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont diminué de 40 % en raison de la baisse des souscriptions enregistrées dans les réseaux de la bancassurance et des agences, qui ont subi l'incidence des conditions du marché.

L'effectif de nos agences s'est chiffré à environ 3 800 à la fin de 2024, soit un niveau stable par rapport à 2023.

### Hong Kong

- Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des régimes de retraite s'est élevé à 26,8 G\$ au 31 décembre 2024, en hausse de 12 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète les entrées liées aux régimes de retraite et l'incidence favorable des marchés des actions.
- Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont augmenté de 90 % en raison de l'accroissement des capacités de distribution grâce à la forte croissance diversifiée dans les réseaux des agences, de la bancassurance et des courtiers.
- L'effectif de nos agences a atteint environ 2 900 à la fin de 2024, en hausse de 12 % par rapport à 2023.

### Coentreprises

- **Chine** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont diminué de 71 %, ce qui reflète la baisse des souscriptions enregistrées par les réseaux des courtiers et de la bancassurance.

L'effectif de nos agences s'est établi à environ 1 300 à la fin de 2024, en baisse de 24 % par rapport à 2023, en raison de l'accent que nous avons mis sur l'amélioration de la qualité.

- **Inde** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions brutes liées aux fonds d'actions et aux fonds de titres à revenu fixe enregistrées ont augmenté de 17 %. Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont augmenté de 17 % en raison de la croissance enregistrée dans les réseaux de la bancassurance et de la distribution directe.

L'effectif de nos agences a atteint environ 55 800 à la fin de 2024, en hausse de 8 % par rapport à 2023.

Au 31 décembre 2024, le total de l'actif géré s'est chiffré à 64,1 G\$, dont une tranche de 19,3 G\$ est présentée dans notre actif géré en fonction de la participation de 30,0 % de la Sun Life, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2023, exprimée en monnaie locale et après ajustement pour tenir compte de la vente de notre participation, qui est passée de 36,5 % à 30,0 %.

- **Malaisie** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle sont demeurées stables par rapport à l'exercice précédent, la hausse des souscriptions dans les canaux d'agences ayant été contrebalancée par la baisse des souscriptions dans les canaux du télémarketing et de la bancassurance.

L'effectif de nos agences s'est chiffré à environ 1 300 à la fin de 2024, en baisse de 13 % par rapport à 2023.

### Clientèle fortunée

- **Sun Life International** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont diminué de 18 % en raison de la hausse des ventes de contrats importants à l'exercice précédent.
- **Singapour** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions en protection individuelle ont augmenté de 88 %, reflétant l'augmentation des ventes de contrats importants.



## 5. Organisation internationale

Les Services de soutien généraux comprennent certaines charges, les produits tirés des placements, le capital et d'autres éléments. Les Services de soutien généraux ont trait aux principales activités de direction de l'entreprise, comme les activités liées aux finances, aux risques et à la conformité, ainsi qu'aux capacités de mise en œuvre de l'entreprise, comme les activités liées aux stratégies, à la commercialisation et à la philanthropie. Les Services de soutien généraux sont inclus dans le type d'activité Charges de l'Organisation internationale et autres.

### Résultats financiers

(en millions de dollars)	2024	2023
Protection individuelle <sup>1), 2)</sup>	—	29
Charges de l'Organisation internationale et autres <sup>1)</sup>	(364)	(406)
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)<sup>1)</sup></b>	<b>(364)</b>	<b>(377)</b>
À ajouter : Incidence des marchés	16	33
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	4	3
Acquisitions, intégrations et restructurations	(102)	21
Autres	(235)	—
<b>Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires</b>	<b>(681)</b>	<b>(320)</b>

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

<sup>2)</sup> Les activités de rentes fermées au Royaume-Uni à l'Organisation internationale ont été intégrées aux activités en protection individuelle. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, les activités de rentes fermées au Royaume-Uni ont été transférées du secteur Organisation internationale au secteur États-Unis à la suite de la vente de la Sun Life UK. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2024. De plus, avec prise d'effet au troisième trimestre de 2023, les activités de réassurance fermées ont été transférées du secteur Organisation internationale au secteur États-Unis.

### Rentabilité

#### Comparaison entre 2024 et 2023

La perte nette sous-jacente s'est établie à 364 M\$, comparativement à une perte nette sous-jacente de 377 M\$ à l'exercice précédent, en raison de la baisse des coûts de financement, partiellement contrebalancée par la baisse du bénéfice attribuable à la vente de la Sun Life UK<sup>1)</sup> et la baisse des produits tirés des placements liés aux actifs excédentaires.

La perte nette déclarée s'est chiffrée à 681 M\$, comparativement à une perte nette déclarée de 320 M\$ à l'exercice précédent, reflétant la baisse des produits tirés des placements exonérés d'impôt, une charge de restructuration de 108 M\$ et le profit tiré de la vente de la Sun Life UK<sup>1)</sup> à l'exercice précédent.

<sup>1)</sup> Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited à Phoenix Group Holdings plc (la « vente de la Sun Life UK »). En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance qui, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, est comptabilisé dans la Gestion des affaires en vigueur du secteur États-Unis. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

# I. Placements

La Compagnie cherche à s'assurer que les placements de son fonds général sont alignés sur les objectifs d'affaires, y compris que les obligations à l'égard des titulaires de contrat sont respectées et que le niveau de liquidités demeure suffisant en tout temps. Notre processus de placement tient compte d'un grand nombre de facteurs : notamment le fait de s'assurer de l'obtention d'un ratio risque/rendement attrayant et d'une diversification appropriée par type d'actifs, par exposition au risque de crédit et par secteur, la situation financière des émetteurs et des emprunteurs, ainsi que de la qualité et de la valeur des titres sous-jacents et des événements et des tendances macroéconomiques et microéconomiques, y compris les perspectives de secteurs donnés. Le comité de la gouvernance du conseil d'administration (le « comité de la gouvernance ») approuve les principes directeurs présentant les normes de prudence à respecter et les méthodes à appliquer dans le placement de l'actif du fonds général. Ces principes directeurs définissent les exigences et les restrictions qui s'appliquent aux risques liés aux taux d'intérêt, au crédit, aux marchés des actions, au marché de l'immobilier, à la liquidité, à la concentration des placements, aux taux de change et aux instruments dérivés. La conformité à ces principes directeurs fait l'objet d'une surveillance régulière et de communications annuelles au comité de la gouvernance. Le comité de la gouvernance du conseil d'administration assure le suivi du plan de placement et du rendement des placements de la Compagnie, s'occupe de la surveillance des pratiques, des procédures et du contrôle relatif à la gestion du portefeuille de placement du fonds général, et examine les lignes directrices et les processus en matière de gouvernance d'entreprise.

## 1. Aperçu des placements

Le total des placements liés au fonds général se chiffrait à 189,8 G\$ au 31 décembre 2024, en hausse de 15,5 G\$ par rapport au 31 décembre 2023. La hausse s'explique principalement par les activités d'exploitation générales et l'incidence favorable du change. Nos placements liés au fonds général sont bien diversifiés en ce qui touche les types de placements et les secteurs, ainsi que sur le plan géographique, et notre portefeuille est en majeure partie investi dans des actifs à revenu fixe de grande qualité.

Le tableau suivant présente la composition de nos placements liés au fonds général<sup>1)</sup>.

(en millions de dollars)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable totale	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable totale
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	13 873	7 %	13 173	8 %
Titres de créance	81 955	43 %	75 493	43 %
Titres de capitaux propres	9 974	5 %	7 138	4 %
Prêts hypothécaires et autres prêts	57 619	31 %	54 600	31 %
Actifs dérivés	1 971	1 %	2 183	1 %
Autres placements	15 135	8 %	12 018	7 %
Immeubles de placement	9 290	5 %	9 723	6 %
Total des placements	189 817	100 %	174 328	100 %

<sup>1)</sup> Les valeurs et les ratios présentés sont fondés sur la juste valeur des catégories d'actifs respectives. Généralement, les valeurs comptables des placements sont égales à leur juste valeur. En ce qui a trait aux placements soutenant les contrats d'assurance, dans l'éventualité d'un défaut de paiement, si les montants recouverts sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes que les actifs doivent soutenir, l'exposition au risque de crédit pourrait être supérieure à la valeur comptable des actifs.

## 2. Titres de créance

Le portefeuille de titres de créance fait l'objet d'une gestion active reposant sur notre programme courant d'achats et de ventes, qui vise à optimiser le rendement ainsi que la qualité et la liquidité des placements, tout en faisant en sorte que le portefeuille demeure bien diversifié et harmonisé avec les passifs relatifs aux contrats d'assurance au chapitre de la durée. Au 31 décembre 2024, notre exposition aux titres de créance d'un seul pays ne dépassait pas 1 % du total des placements, excepté en ce qui a trait à certains pays où nous exerçons des activités, notamment le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Philippines.

## Titres de créance par émetteur et par secteur

(en millions de dollars)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Total	Pourcentage du total	Total	Pourcentage du total
Titres de créance émis ou garantis par :				
Gouvernement du Canada	7 537	9 %	6 010	8 %
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	15 655	20 %	14 251	20 %
Gouvernements et organismes américains	1 135	1 %	1 370	2 %
Autres gouvernements étrangers	4 209	5 %	3 802	5 %
Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements	28 536	35 %	25 433	35 %
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité <sup>1)</sup> :				
Secteur financier	11 552	14 %	11 060	16 %
Services publics	7 622	9 %	7 059	9 %
Produits industriels	5 375	7 %	5 489	7 %
Énergie	3 704	5 %	3 272	4 %
Services de communication	3 020	4 %	3 149	4 %
Immobilier	2 305	3 %	2 525	3 %
Soins de santé	2 007	2 %	2 038	3 %
Produits de consommation courante	1 557	2 %	1 805	2 %
Produits de consommation discrétionnaire	1 758	2 %	1 726	2 %
Technologies de l'information	1 092	1 %	904	1 %
Matières	1 021	1 %	1 102	1 %
Total des titres de créance de sociétés	41 013	50 %	40 129	52 %
Titres adossés à des créances	12 406	15 %	9 931	13 %
Total des titres de créance	81 955	100 %	75 493	100 %

<sup>1)</sup> Notre classement des titres de créance par secteur est fondé sur la classification industrielle mondiale standard et sur les indications de S&P Dow Jones Indices.

## Titres de créance par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos titres de créance, classés selon leur emplacement géographique.

(en millions de dollars)	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total	Titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total
Titres de créance par emplacement géographique :								
Canada	34 472	3 614	38 086	46 %	30 180	4 339	34 519	46 %
États-Unis	20 986	6 486	27 472	34 %	20 111	6 266	26 377	35 %
Europe	4 145	1 664	5 809	7 %	3 892	1 470	5 362	7 %
Asie	6 891	950	7 841	10 %	5 440	900	6 340	8 %
Autres	1 612	1 135	2 747	3 %	1 557	1 338	2 895	4 %
Total des titres de créance	68 106	13 849	81 955	100 %	61 180	14 313	75 493	100 %

Nos pertes brutes latentes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global se chiffraient à 6 775 M\$ et à 508 M\$, respectivement, au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 6 119 M\$ et 615 M\$, respectivement). L'augmentation des pertes brutes latentes est en grande partie attribuable à l'incidence de la hausse des taux d'intérêt.

## Titres de créance par notation

La proportion de nos titres de créance dotés de la notation A ou d'une notation supérieure s'est établie à 75 % du total des titres de créance au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 72 %). La proportion des titres de créance dotés de la notation BBB ou d'une notation supérieure était de 99 % du total des titres de créance au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 99 %).

Les notations figurant dans le tableau suivant ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risques – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit », du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total	Titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total
Titres de créance par notation :								
AAA	13 381	4 410	17 791	22 %	10 654	4 572	15 226	20 %
AA	10 804	1 749	12 553	15 %	9 632	1 453	11 085	15 %
A	26 910	4 520	31 430	38 %	23 523	4 653	28 176	37 %
BBB	16 392	2 988	19 380	24 %	16 872	3 210	20 082	27 %
BB et moins	619	182	801	1 %	499	425	924	1 %
Total des titres de créance	68 106	13 849	81 955	100 %	61 180	14 313	75 493	100 %

### 3. Titres de capitaux propres

Le portefeuille de titres de capitaux propres est bien diversifié, et une tranche d'environ 67 % de ce portefeuille était investie dans des fonds négociés en bourse au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 62 %). Les principaux titres détenus dans des fonds négociés en bourse sont ceux figurant dans le fonds ISHARES CORE S&P 500 UCITS ETF et le Tracker Fund of Hong Kong Ltd. La valeur comptable des titres de capitaux propres par emplacement géographique de l'émetteur au 31 décembre 2024 est présentée dans le tableau ci-dessous :

#### Titres de capitaux propres par emplacement géographique de l'émetteur

(en millions de dollars)	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total
Titres de capitaux propres :								
Canada	3 821	—	3 821	38 %	3 081	—	3 081	43 %
États-Unis	2 600	74	2 674	27 %	2 185	68	2 253	32 %
Europe	373	—	373	4 %	153	—	153	2 %
Asie	3 079	—	3 079	31 %	1 645	—	1 645	23 %
Autres	27	—	27	— %	6	—	6	— %
Total des titres de capitaux propres	9 900	74	9 974	100 %	7 070	68	7 138	100 %

À l'exception des fonds négociés en bourse et des fonds communs de placement, aucune compagnie émettrice ne figurait dans le portefeuille de titres de capitaux propres dans une proportion supérieure à 1 % au 31 décembre 2024.

### 4. Prêts hypothécaires et autres prêts

Notre portefeuille de prêts hypothécaires était constitué presque entièrement de prêts de premier rang, et notre portefeuille de prêts était constitué de prêts liés à des placements privés.

## Prêts hypothécaires et autres prêts par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts hypothécaires et des autres prêts, classés selon leur emplacement géographique<sup>1)</sup>.

(en millions de dollars)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Canada	9 402	12 560	21 962	9 377	12 924	22 301
États-Unis	4 828	18 856	23 684	4 609	17 086	21 695
Europe	208	8 488	8 696	159	7 420	7 579
Asie	—	680	680	—	550	550
Autres	—	2 597	2 597	—	2 475	2 475
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	14 438	43 181	57 619	14 145	40 455	54 600
Pourcentage du total des placements	8 %	23 %	31 %	8 %	23 %	31 %

<sup>1)</sup> L'emplacement géographique correspond à l'emplacement de l'immeuble pour les prêts hypothécaires, et au pays de la société mère du créancier pour les autres prêts.

Le montant de nos prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés, déduction faite des provisions pour pertes, s'élevait à 30 M\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 7 M\$).

## Portefeuille de prêts hypothécaires

Au 31 décembre 2024, notre portefeuille de prêts hypothécaires s'est établi à 14,4 G\$ (31 décembre 2023 – 14,1 G\$). Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, qui sont présentés au tableau suivant :

(en millions de dollars)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Assurés	Non assurés	Total	Assurés	Non assurés	Total
Prêts hypothécaires :						
Immeubles de détail	—	2 567	2 567	—	2 558	2 558
Immeubles de bureaux	—	2 633	2 633	—	2 754	2 754
Immeubles d'habitation collective	3 205	1 294	4 499	3 583	1 256	4 839
Biens immobiliers industriels	—	3 683	3 683	—	2 954	2 954
Autres	425	631	1 056	440	600	1 040
Total des prêts hypothécaires	3 630	10 808	14 438	4 023	10 122	14 145
Pourcentage du total des prêts hypothécaires	25 %	75 %	100 %	28 %	72 %	100 %

Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, consentis sur des immeubles de détail, des immeubles de bureaux, des immeubles d'habitation collective et des biens immobiliers industriels. Au 31 décembre 2024, une tranche de 31 % de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux se composait de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective. Le portefeuille ne compte aucun prêt hypothécaire sur des maisons individuelles. Au 31 décembre 2024, la quotité de financement moyenne pondérée de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés était d'environ 54 % (31 décembre 2023 – 52 %). Bien que nous limitions généralement la quotité de financement à 75 % à l'émission, nous pouvons, au Canada, investir dans des prêts hypothécaires à quotité de financement plus élevée, à condition que ces prêts soient assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Le ratio de couverture de la dette moyen pondéré estimatif pour notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés est de 1,77 fois. Des 3,5 G\$ de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective que comporte notre portefeuille canadien de prêts hypothécaires commerciaux, 93 % sont assurés par la SCHL.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos prêts hypothécaires par indicateur de la qualité du crédit.

(en millions de dollars)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Pourcentage du total des prêts hypothécaires	Pourcentage du total des prêts hypothécaires	Pourcentage du total des prêts hypothécaires	Pourcentage du total des prêts hypothécaires
Prêts hypothécaires par notation :				
Assurés	3 630	25 %	4 023	28 %
AAA	—	— %	7	— %
AA	2 229	15 %	1 990	14 %
A	5 007	36 %	5 158	37 %
BBB	3 084	21 %	2 425	17 %
BB et moins	464	3 %	530	4 %
Dépréciés	24	— %	12	— %
Total des prêts hypothécaires	14 438	100 %	14 145	100 %

## Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2024, nous détenions d'autres prêts totalisant 43,2 G\$ (31 décembre 2023 – 40,5 G\$). Les prêts liés à des placements privés assurent la diversification selon le type de prêts, le secteur de marché et la qualité du crédit de l'emprunteur. Le portefeuille de prêts liés à des placements privés se compose de prêts garantis et non garantis de premier rang accordés à de moyennes et grandes entreprises, d'obligations titrisées au titre de contrats de location et de prêts garantis au moyen de divers actifs, ainsi que de prêts destinés au financement de projets dans des secteurs comme l'énergie et les infrastructures.

Les notations figurant dans le tableau suivant ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risques – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit », du présent rapport de gestion. Au 31 décembre 2024, une proportion de 95 % du total de notre portefeuille de prêts était constituée de titres de qualité supérieure (31 décembre 2023 – 95 %).

(en millions de dollars)	31 décembre 2024	Pourcentage du total des prêts	31 décembre 2023	Pourcentage du total des prêts
Autres prêts par notation :				
AAA	165	— %	180	— %
AA	6 328	15 %	5 815	14 %
A	16 236	37 %	16 507	42 %
BBB	18 457	43 %	15 896	39 %
BB et moins	1 600	4 %	1 950	5 %
Dépréciés	395	1 %	107	— %
Total des autres prêts	43 181	100 %	40 455	100 %

Le tableau suivant présente un sommaire de nos prêts par secteur.

(en millions de dollars)	31 décembre 2024	Pourcentage du total des prêts	31 décembre 2023	Pourcentage du total des prêts
Prêts par secteur :				
Prêts aux entreprises	35 780	83 %	33 189	83 %
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	4 206	10 %	4 179	10 %
Gouvernements et organismes américains	2 314	5 %	2 173	5 %
Autres gouvernements étrangers	826	2 %	855	2 %
Gouvernement fédéral du Canada	55	— %	59	— %
Total des prêts	43 181	100 %	40 455	100 %

## 5. Dérivés

La juste valeur des actifs dérivés détenus par la Compagnie se chiffrait à 1 971 M\$, tandis que la juste valeur des passifs dérivés se chiffrait à 2 077 M\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 2 183 M\$ et 1 311 M\$, respectivement).

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, des marchés des actions et des taux de change et dans le cadre de stratégies de réplcation pour les placements admissibles. Le recours à des dérivés dans le cadre de ces stratégies d'atténuation des risques ne permet pas d'atténuer la totalité de l'exposition aux risques, et ceux-ci servent plutôt à maintenir cette exposition selon nos seuils de tolérance au risque.

Nous avons recours à divers outils de gestion du risque lié aux contreparties, en plus de nos politiques générales et de notre surveillance. Les opérations sur instruments dérivés sont négociées de gré à gré conformément aux conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »). La plupart des conventions de ce genre sont assorties d'annexes sur le soutien du crédit, qui établissent des exigences relativement aux garanties.

### Instruments financiers dérivés

Les valeurs relatives à nos instruments dérivés sont présentées dans le tableau suivant. Les montants notionnels servent au calcul des paiements aux termes des contrats dérivés et ne sont généralement pas échangés.

(en millions de dollars)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif (passif) à la juste valeur nette	(106)	872
Montant notionnel total	74 954	70 421
Montant en équivalent-crédit <sup>1)</sup>	1 347	1 594
Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques <sup>1)</sup>	30	34

<sup>1)</sup> Les montants présentés n'incluent pas les garanties reçues.

La juste valeur nette des dérivés constituait un passif de 106 M\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – actif de 872 M\$). La diminution de la juste valeur nette est attribuable à une diminution des contrats de change découlant de la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Le montant notionnel total des dérivés de notre portefeuille a augmenté pour s'établir à 75,0 G\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 70,4 G\$). La variation du montant notionnel est principalement attribuable à la hausse des contrats de taux d'intérêt utilisés aux fins de l'harmonisation des durées.

Certains de nos dérivés sont désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture admissibles aux fins comptables et représentaient 1,1 G\$, ou 1,5 % du montant notionnel total. Les dérivés sont désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture aux fins comptables afin de réduire au minimum les non-concordances comptables. Ces relations de couverture sont documentées au moment du commencement, et l'efficacité de la couverture est évaluée tous les trimestres.

Les dérivés désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture comprennent les contrats de change et les contrats à terme de gré à gré sur actions. Nous désignons certains contrats de change comme éléments constitutifs de relations de couverture des flux de trésorerie afin de gérer les fluctuations du change à l'égard des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En outre, nous désignons certains contrats à terme de gré à gré sur actions comme éléments constitutifs de relations de couverture de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions en vertu de certains régimes de rémunération à base d'actions.

### Montant en équivalent-crédit

En tant qu'autorité de réglementation de l'industrie canadienne des assurances, le BSIF publie des lignes directrices pour quantifier l'utilisation d'instruments dérivés. Le montant en équivalent-crédit, une mesure utilisée pour estimer l'exposition potentielle à un risque de crédit, représente le coût de remplacement des contrats dérivés ayant une juste valeur positive, majoré d'une somme représentant le risque de crédit potentiel ultérieur.

Le montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques est une mesure utilisée pour déterminer le capital nécessaire pour soutenir les opérations sur instruments dérivés conformément à la réglementation canadienne. Ce montant est pondéré en fonction de la nature de l'instrument dérivé et de la solvabilité des contreparties.

(en millions de dollars)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Montant en équivalent-crédit <sup>1)</sup>	Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques <sup>1)</sup>	Montant en équivalent-crédit <sup>1)</sup>	Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques <sup>1)</sup>
Contrats de change	1 271	28	1 488	32
Contrats de taux d'intérêt	24	1	58	1
Contrats sur actions et autres	52	1	48	1
Total	1 347	30	1 594	34

<sup>1)</sup> Les montants présentés n'incluent pas les garanties reçues.

## Swaps sur défaillance selon la notation attribuée à l'instrument financier sous-jacent

Les swaps sur défaillance sont des contrats dérivés qui transfèrent d'une contrepartie à l'autre le risque de crédit de l'instrument de référence sous-jacent. L'acheteur bénéficie d'une protection contre la baisse de la valeur de l'instrument financier de référence si certains événements de crédit comme une défaillance ou une faillite devaient survenir. La Compagnie vend une protection de crédit par l'entremise de swaps sur défaillance afin de reproduire l'exposition au risque de crédit d'un titre de référence sous-jacent et d'améliorer le rendement des placements. Les notations de crédit des titres de référence sous-jacents pour les swaps sur défaillance référencés à une seule entité ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risques – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des protections par swaps sur défaillance vendues selon la notation attribuée au titre de référence sous-jacent.

(en millions de dollars)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps sur défaillance référencés à une seule entité				
A	552	7	491	5
BBB	499	13	540	15
Total des swaps sur défaillance référencés à une seule entité	1 051	20	1 031	20
Swaps sur défaillance indicels	432	(10)	—	—
Total des swaps sur défaillance vendus	1 483	10	1 031	20

Pour plus de renseignements sur notre portefeuille d'instruments dérivés, par type d'instrument dérivé, se reporter à la note 6.A.v de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

## 6. Immeubles de placement

Au 31 décembre 2024, nous détenons des immeubles de placement totalisant 9,3 G\$ (31 décembre 2023 – 9,7 G\$). La diminution de notre portefeuille immobilier s'explique principalement par le recul des valeurs de marché, principalement dans les secteurs des immeubles de bureaux et des immeubles industriels aux États-Unis, ainsi que par les ventes de biens immobiliers au Canada et aux États-Unis.

### Immeubles de placement par type et par emplacement géographique

(en millions de dollars)	31 décembre 2024						Pourcentage du total par emplacement géographique
	Immeubles de bureaux	Biens immobiliers industriels	Immeubles de détail	Immeubles d'habitation collective	Autres	Total	
Canada	1 476	3 496	933	1 469	448	7 822	84 %
États-Unis	347	965	118	36	2	1 468	16 %
Total	1 823	4 461	1 051	1 505	450	9 290	100 %
Pourcentage du total par type	20 %	48 %	11 %	16 %	5 %	100 %	

(en millions de dollars)	31 décembre 2023						Pourcentage du total par emplacement géographique
	Immeubles de bureaux	Biens immobiliers industriels	Immeubles de détail	Immeubles d'habitation collective	Autres	Total	
Canada	1 558	3 318	921	1 468	668	7 933	82 %
États-Unis	476	1 046	232	34	2	1 790	18 %
Total	2 034	4 364	1 153	1 502	670	9 723	100 %
Pourcentage du total par type	21 %	45 %	12 %	15 %	7 %	100 %	

## 7. Correction de valeur pour pertes et charge pour pertes de crédit

Au 31 décembre 2024, le total de la correction de valeur pour pertes s'est établi à 88 M\$<sup>1)</sup> (31 décembre 2023 – 89 M\$), et la charge pour pertes de crédit a augmenté de 4 M\$<sup>1)</sup> pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (augmenté de 14 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023).

<sup>1)</sup> Pour plus de renseignements, se reporter à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.



## J. Gestion du capital et des liquidités

La gestion du capital et des liquidités est primordiale pour nos activités à titre de compagnie d'assurance. Nous assurons la suffisance du capital en vue de protéger nos titulaires de contrat, nos Clients et nos créanciers, tout en gérant l'adéquation et la répartition du capital sur l'ensemble de nos activités pour nos actionnaires. En outre, nous maintenons une flexibilité financière solide en nous assurant de disposer de liquidités suffisantes pour couvrir nos engagements en matière de paiements et nos besoins de financement prévus. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs assortis de diverses durées.

L'environnement de réglementation dans lequel nous exerçons nos activités devrait évoluer, alors que les gouvernements et les organismes de réglementation travaillent à l'établissement d'un niveau approprié de réglementation du secteur financier afin d'assurer que les pratiques de gestion du capital, des liquidités et des risques sont adéquates pour surmonter de graves ralentissements de l'économie.

### 1. Capital

Nous nous sommes dotés de principes directeurs en matière de gestion du risque de capital conçus afin de maintenir une situation du capital solide et d'avoir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, gérer le risque lié à nos activités et optimiser le rendement pour les actionnaires. Nos principes directeurs sont aussi conçus de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, lequel est défini comme le risque que le capital ne soit pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, maintenir la solidité financière ou permettre à la Compagnie et à ses filiales de tirer parti des occasions de croissance. Notre capital est structuré de manière à dépasser les cibles réglementaires et internes minimales en matière de capital et à nous permettre de conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure de capital efficace. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à un secteur d'activité donné, ainsi qu'au niveau de chaque division, en vertu de principes appropriés dans les territoires où nous exerçons nos activités. Le capital de nos filiales à l'étranger est géré en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

La Sun Life, y compris tous ses secteurs d'activité, prépare chaque année un plan en matière de capital qui prévoit des options de déploiement du capital et des recommandations en matière de financement et de dividendes qui sont présentées au conseil d'administration (le « conseil »). Le capital fait régulièrement l'objet d'examen pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques. Le conseil a également la responsabilité d'approuver notre plan annuel de gestion du capital et les dividendes trimestriels aux actionnaires.

Les principes directeurs de la Compagnie en matière de gestion du risque de capital établissent les politiques, lignes directrices opérationnelles et procédures régissant la gestion du capital. Ils sont révisés annuellement par le comité d'examen des risques, et les changements éventuels sont approuvés par le conseil. Nos fonctions de capital et de gestion des risques de l'Organisation internationale sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des principes directeurs en matière de gestion du risque de capital.

Le capital de la Compagnie se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, les participations ne donnant pas le contrôle, les capitaux propres du compte des contrats avec participation, la MSC, les titres de créance subordonnés émis par la FSL inc. et la Sun Life du Canada et certains autres titres de capital admissibles en tant que capital réglementaire constituent d'autres sources de capital. Aux fins de la réglementation canadienne, les instruments de capital novateurs émis par la Fiducie de capital Sun Life font également partie de notre capital.

Le tableau ci-dessous présente les sources de notre capital et notre situation du capital au cours des deux derniers exercices. Les notes 12, 13, 14 et 20 de nos états financiers consolidés annuels de 2024 présentent plus de renseignements sur notre capital.

(en millions de dollars)	2024	2023
Titres de créance subordonnés	6 179	6 178
Instruments de capital novateurs <sup>1)</sup>	200	200
Capitaux propres		
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>2)</sup>	23 318	21 343
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	496	457
Participations ne donnant pas le contrôle	76	161
Total des capitaux propres	26 129	24 200
Marge sur services contractuels <sup>3)</sup>	13 366	11 786
Total du capital	45 874	42 364
Ratio de levier financier <sup>3), 4)</sup>	20,1 %	21,5 %

<sup>1)</sup> Les instruments de capital novateurs sont présentés déduction faite des coûts d'opération connexes et sont constitués des SLEECs, qui ont été émis par la Fiducie de capital Sun Life. Les SLEECs sont considérés comme des capitaux aux termes de la réglementation canadienne. Ils sont cependant présentés à titre de débiteures de premier rang dans nos états financiers consolidés en vertu des normes IFRS.

<sup>2)</sup> Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

<sup>3)</sup> Le calcul du ratio de levier financier inclut le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur. La MSC (déduction faite de l'impôt) se chiffrait à 10,3 G\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 9,6 G\$).

<sup>4)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, de la MSC, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, des participations ne donnant pas le contrôle et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres.

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires s'établissaient à 23,3 G\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 21,3 G\$), en hausse de 2,0 G\$ pour 2024, principalement en raison du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et des autres éléments du résultat global, partiellement contrebalancés par les dividendes et par une diminution découlant du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires.

Le tableau suivant présente la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et l'échéance de nos titres de créance subordonnés, de nos instruments de capital novateurs, de nos actions privilégiées et de nos autres instruments de capitaux propres en circulation au 31 décembre 2024.

Description	Taux d'intérêt	Date de rachat à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée <sup>1)</sup>	Échéance	Montant en capital/ valeur nominale (en millions de dollars)
<b>Titres de créance subordonnés émis par la Sun Life du Canada</b>				
Débetures à 6,30 %, série 2	6,30 %	s.o.	2028	150
<b>Titres de créance subordonnés émis par la FSL inc.</b>				
Série 2007-1 <sup>2)</sup>	5,40 %	29 mai 2037	2042	400
Série 2020-1	2,58 %	10 mai 2027	2032	1 000
Série 2020-2	2,06 %	1 <sup>er</sup> octobre 2030	2035	750
Série 2021-1	2,46 %	18 novembre 2026	2031	500
Série 2021-2	2,80 %	21 novembre 2028	2033	1 000
Série 2021-3	3,15 %	18 novembre 2031	2036	500
Série 2022-1	4,78 %	10 août 2029	2034	650
Série 2023-1	5,50 %	4 juillet 2030	2035	500
Série 2024-1	5,12 %	15 mai 2031	2036	750
<b>Parts de fiducie émises par la Fiducie de capital Sun Life</b>				
SLEECs – Série B	7,093 %	30 juin 2032	Perpétuelle	200
<b>Actions privilégiées de catégorie A et autres instruments de capitaux propres émis par la FSL inc.</b>				
Série 3	4,45 %	En tout temps	Perpétuelle	250
Série 4	4,45 %	En tout temps	Perpétuelle	300
Série 5	4,50 %	En tout temps	Perpétuelle	250
Série 8R <sup>3)</sup>	1,825 %	30 juin 2025	Perpétuelle	155
Série 9QR <sup>4)</sup>	Variable	30 juin 2025 <sup>6)</sup>	Perpétuelle	125
Série 10R <sup>3)</sup>	2,967 %	30 septembre 2026	Perpétuelle	171
Série 11QR <sup>5)</sup>	Variable	30 septembre 2026 <sup>6)</sup>	Perpétuelle	29
Série 2021-1 – billets RCRL <sup>7)</sup>	3,60 %	30 juin 2026	2081	1 000

<sup>1)</sup> Date la plus rapprochée à laquelle la Compagnie peut, sans en avoir l'obligation, racheter les titres à leur valeur nominale. Le rachat de ces titres est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.

<sup>2)</sup> Nous surveillons l'évolution de la réglementation et des marchés au Canada en ce qui concerne nos titres de créance subordonnés existants fondés sur le taux offert en dollars canadiens (le « taux CDOR ») et nous pourrions, au besoin, prendre des mesures appropriées à une date future afin de refléter le remplacement du taux CDOR.

<sup>3)</sup> À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'une marge propre à chaque série. La marge des actions de catégorie A s'établit comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

<sup>4)</sup> Les porteurs des actions de série 9QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en vigueur au moment où le taux est établi, majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2025 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.

<sup>5)</sup> Les porteurs des actions de série 11QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en vigueur au moment où le taux est établi, majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2026 et les 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.

<sup>6)</sup> Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, et à toute autre date, au prix de 25,50 \$ l'action.

<sup>7)</sup> Les billets de série 2021-1 portent intérêt à un taux fixe de 3,60 %, payable semestriellement, jusqu'au 30 juin 2026. Le 30 juin 2026 et tous les cinq ans par la suite, jusqu'au 30 juin 2076, le taux d'intérêt sur les billets de série 2021-1 sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement sur cinq ans des obligations du gouvernement du Canada, tel qu'il est défini dans le prospectus, majoré de 2,604 %. En cas de non-paiement des intérêts sur les billets de série 2021-1 ou du capital de ceux-ci à l'échéance, le recours de chaque porteur de billets se limitera à sa quote-part des actifs de la fiducie à recours limité. Pour plus de renseignements sur la fiducie à recours limité, se reporter à la note 14.B des états financiers consolidés annuels de 2024.

Les tableaux suivants présentent le nombre d'actions ordinaires en circulation et d'options sur actions en cours de la FSL inc. pour les deux derniers exercices.

#### Nombre d'actions ordinaires en circulation

(en millions)	2024	2023
Solde, au début	584,6	584,4
Options sur actions exercées	0,8	1,0
Actions ordinaires rachetées et annulées	(11,5)	(2,8)
Solde, à la fin	573,9	584,6

#### Nombre d'options sur actions en cours

(en millions)	2024	2023
Solde, au début	3,4	3,6
Options émises	0,5	0,8
Options exercées, frappées de déchéance ou échues	(0,8)	(1,0)
Solde, à la fin	3,1	3,4

En vertu de notre Régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions (le « régime »), les porteurs d'actions ordinaires ou privilégiées résidant au Canada peuvent opter pour le réinvestissement automatique de leurs dividendes en actions ordinaires de la FSL inc. ou l'achat en trésorerie d'actions ordinaires aux termes du régime. Pour le réinvestissement des dividendes, nous pouvons, à notre gré, émettre des actions ordinaires de la FSL inc. sur le capital autorisé à la moyenne du cours du marché pondéré en fonction du volume, moins un escompte pouvant atteindre 5 %, ou prescrire que les actions ordinaires soient achetées au nom des intervenants du marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou d'autres plateformes de négociation canadiennes (ensemble, les « bourses ») au cours du marché. Les actions ordinaires de la FSL inc. acquises par les participants du régime au moyen des achats facultatifs en trésorerie pourraient également être émises sur le capital autorisé ou achetées sur les bourses au gré de la FSL inc., sans escompte dans les deux cas. Depuis le versement de dividendes attendus du 31 mars 2016 et jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires acquises dans le cadre du régime sont achetées sur le marché libre. Aucun escompte ne s'applique, puisque les actions ordinaires sont achetées sur le marché libre et qu'elles ne sont pas émises sur le capital autorisé.

La FSL inc. attribue des options sur actions à certains membres du personnel. Ces options sont attribuées au cours de clôture de l'action ordinaire de la FSL inc. à la TSX à la date d'attribution.

Au 31 janvier 2025, la FSL inc. avait 572 857 568 actions ordinaires, 3 049 926 options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la FSL inc. et 52 200 000 actions de catégorie A en circulation.

## 2. Suffisance du capital

Le BSIF a indiqué qu'il allait évaluer l'efficacité de la ligne directrice TSAV et qu'il la mettrait à jour pour tenir compte des faits nouveaux dans l'industrie de l'assurance-vie ainsi que de l'évolution des pratiques de mesure et de gestion des risques.

### FSL inc.

La FSL inc. est une compagnie d'assurance inactive qui était assujettie à la ligne directrice TSAV du BSIF au 31 décembre 2024. Conformément à cette ligne directrice, la FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et des environnements de contrôle, et ses filiales réglementées se conforment aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires où elles exercent leurs activités. La situation du capital consolidé de la FSL inc. est supérieure à son niveau cible interne. Au 31 décembre 2024, le ratio du TSAV de la FSL inc. était de 152 %. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique G, « Solidité financière », du présent document.

### Sun Life du Canada

La Sun Life du Canada, la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc. au Canada, était assujettie à la ligne directrice TSAV du BSIF au 31 décembre 2024. Avec un ratio du TSAV de 146 % au 31 décembre 2024, le ratio de capital de la Sun Life du Canada se situe bien au-dessus du ratio cible de surveillance du BSIF, qui est de 100 %, et du ratio réglementaire minimal, qui est de 90 %.

La ligne directrice TSAV établit des normes, selon une méthode fondée sur le risque, qui servent à mesurer les risques propres à un assureur-vie et à agréger les résultats de la mesure des risques en vue de calculer le montant de capital réglementaire requis pour couvrir ces risques. Certains de ces éléments de risque et le capital disponible sont sensibles aux fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, comme il est expliqué à la rubrique K, « Gestion du risque », du présent rapport de gestion. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique G, « Solidité financière », du présent document.

Le tableau suivant présente les composantes du ratio du TSAV de la FSL inc. pour 2024 et 2023.

## Ratio du TSAV de la FSL inc.

(en millions de dollars)	2024	2023
<b>Ressources en capital</b>		
Bénéfices non distribués ajustés et surplus d'apport (incluant la marge sur services contractuels)	26 164	24 076
Cumul des autres éléments du résultat global ajusté	2 430	771
Actions ordinaires et privilégiées	10 431	10 566
Instruments de capital novateurs et titres de créance subordonnés	6 318	6 348
À déduire :		
Goodwill	4 788	4 620
Placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments	11 283	10 668
Capital disponible	29 272	26 473
Provision d'excédents et dépôts admissibles	6 838	6 165
Total des ressources en capital	36 110	32 638
<b>Exigences en matière de capital</b>		
Risque de marché, risque de crédit et risque d'assurance	26 196	24 068
À déduire : Diversification et autres crédits	5 497	4 984
Risque de garanties de fonds distincts	706	719
Risque opérationnel	2 332	2 139
<b>Coussin de solvabilité de base</b>	23 737	21 942
<b>Ratio du TSAV</b>	152 %	149 %

## Compagnies d'assurance-vie étrangères

Les filiales et les établissements à l'étranger de la FSL inc. doivent se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité des territoires où ils exercent leurs activités. En 2024 et en 2023, nos établissements maintenaient un niveau de capital supérieur aux exigences minimales réglementaires locales. Pour de plus amples renseignements sur les exigences en matière de capital et de réglementation applicables à nos filiales et à nos établissements à l'étranger, se reporter à la notice annuelle de la FSL inc., sous la rubrique « Questions d'ordre réglementaire ».

Au 31 décembre 2024, nous avons deux ententes de réassurance internes avec des sociétés de réassurance liées établies au Delaware et au Michigan, relativement à notre portefeuille fermé de produits individuels d'assurance-vie universelle avec garantie de non-déchéance souscrits aux États-Unis. La structure de réassurance du Delaware a été constituée en 2013, et elle finance les réserves excédentaires obligatoires aux États-Unis pour certains contrats d'assurance-vie universelle établis entre janvier 2000 et février 2006. Le provisionnement pour répondre aux exigences en matière de réserves excédentaires obligatoires aux États-Unis dépassant celles en vertu des normes IFRS pour la société de réassurance au Delaware est soutenu par une garantie de la FSL inc. La structure de réassurance du Michigan a été mise sur pied en 2007 pour certains contrats établis entre mars 2006 et décembre 2008. L'entité a été relocalisée du Vermont au Michigan en 2020. Dans le cadre de la structure de réassurance du Michigan, le provisionnement pour répondre aux exigences en matière de réserves excédentaires obligatoires aux États-Unis est, de façon similaire, soutenu par une garantie de la FSL inc.

## 3. Dividendes aux actionnaires

La déclaration, le montant et le versement des dividendes par la FSL inc. sont soumis à l'approbation de notre conseil d'administration et sont fonction de nos résultats d'exploitation, de notre bénéfice net déclaré, de notre situation financière, de nos besoins de trésorerie et de nos restrictions contractuelles. Les activités de gestion du capital, ainsi que des considérations d'ordre réglementaire, des facteurs macroéconomiques, y compris les perspectives économiques des territoires où nous exerçons nos activités, et d'autres facteurs sont également pris en compte. Le conseil examine le montant des dividendes chaque trimestre.

Une croissance et un ratio de distribution réguliers et adéquats des dividendes offrent un rendement stable aux actionnaires ordinaires.

Nous visons un ratio de distribution sous-jacent se situant entre 40 % et 50 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent.

En 2024, notre ratio de distribution aux actionnaires ordinaires s'est établi à 49 % en fonction du bénéfice par action déclaré et à 62 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent.

Le total des dividendes aux actionnaires ordinaires déclarés en 2024 s'est chiffré à 3,24 \$ par action, comparativement à 3,00 \$ en 2023.

## Dividendes déclarés

Montant par action	2024	2023	2022
Actions ordinaires	3,24	3,00	2,76
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 3	1,112500	1,112500	1,112500
Série 4	1,112500	1,112500	1,112500
Série 5	1,125000	1,125000	1,125000
Série 8R <sup>1), 2)</sup>	0,456250	0,456250	0,456250
Série 9QR <sup>3)</sup>	1,550162	1,504236	0,701122
Série 10R <sup>1), 4)</sup>	0,741750	0,741750	0,741750
Série 11QR <sup>5)</sup>	1,740682	1,694235	0,891122

- <sup>1)</sup> À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'un taux de rendement propre à chaque série. Les taux de rendement des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure du Canada majoré de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.
- <sup>2)</sup> Le 30 juin 2020, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 1,825 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 30 juin 2025.
- <sup>3)</sup> Les porteurs des actions de série 9QR sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au taux alors en vigueur des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2025 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.
- <sup>4)</sup> Le 30 septembre 2021, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 2,967 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 30 septembre 2026.
- <sup>5)</sup> Les porteurs des actions de série 11QR sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au taux alors en vigueur des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2026 et les 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.

## 4. Principales sources et principaux emplois de capitaux

Les entrées de fonds liées aux activités d'exploitation, notamment les primes, les frais de gestion de placements et les produits nets tirés des placements, constituent notre principale source de capitaux. Ces capitaux servent principalement à payer les prestations prévues par les contrats, les participations attribuées aux titulaires de contrat, les règlements, les commissions, les charges d'exploitation, les charges d'intérêts et les dividendes aux actionnaires. Les flux de trésorerie excédentaires provenant des activités d'exploitation sont généralement affectés aux paiements qui doivent être effectués ultérieurement. De plus, nous avons recours, à l'occasion, à l'emprunt ou à l'émission de titres afin de nous procurer les capitaux dont nous avons besoin pour assurer notre croissance, faire des acquisitions ou répondre à d'autres besoins.

Au 31 décembre 2024, nous disposons de trésorerie et d'équivalents de trésorerie nets et de titres à court terme totalisant 13,7 G\$. Non seulement la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme couvrent les engagements à court terme liés à la capitalisation, mais ils comprennent également des sommes qui servent à répondre aux obligations de paiements à court terme.

Le montant net de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à court terme a augmenté de 0,5 G\$. Le tableau suivant présente les principales sources et les principaux emplois de la trésorerie.

(en millions de dollars)	2024	2023
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début</b>	<b>11 170</b>	<b>9 372</b>
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation	2 532	5 612
Activités d'investissement	(337)	(559)
Activités de financement	(3 882)	(3 086)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	471	(169)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(1 216)</b>	<b>1 798</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	9 954	11 170
Titres à court terme, à la fin	3 744	2 003
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin</b>	<b>13 698</b>	<b>13 173</b>

## 5. Liquidités

Nous maintenons généralement un profil de liquidités global à un niveau qui dépasse les exigences applicables en matière de financement des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon divers scénarios défavorables concernant les obligations à vue. Pour renforcer davantage notre position sur le plan des liquidités, nous gérons activement et surveillons de près :

- le niveau de capital;
- le niveau des actifs;
- la concordance de nos positions;
- la diversification et la qualité du crédit à l'égard des placements;
- les montants prévus et réels de nos liquidités par rapport aux objectifs établis.

Nous sommes soumis aux divers règlements en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

La FSL inc. (la société mère ultime) et ses sociétés de portefeuille entièrement détenues disposaient de trésorerie et d'autres actifs liquides<sup>1)</sup> chiffrés à 1,4 G\$ au 31 décembre 2024. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique G, « Solidité financière », et à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Nous disposons de diverses facilités de crédit utilisées pour les besoins généraux de l'entreprise, tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessous. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

Facilités de crédit	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Montant	Montant utilisé	Échéance	Montant	Montant utilisé	Échéance
Avec engagement	500 \$ US	11 \$ US	2028	400 \$ US	11 \$ US	2025
Avec engagement	1 400 \$ US	1 126 \$ US	2025	1 710 \$ US	1 384 \$ US	2024
Avec engagement	500 \$	500 \$	2025	500 \$	500 \$	2025
Sans engagement	100 \$ US	— \$ US	s.o.	100 \$ US	— \$ US	s.o.
Sans engagement	179 \$	103 \$	s.o.	229 \$	95 \$	s.o.
Sans engagement	25 \$ US	1 \$ US	s.o.	25 \$ US	3 \$ US	s.o.

Les conventions relatives à nos facilités de crédit engagées contiennent des clauses restrictives habituelles à l'intention des sociétés de première qualité à l'égard de la solvabilité, des notations de crédit et de la solidité financière. Au 31 décembre 2024, nous respectons toutes ces clauses restrictives. Ces clauses restrictives comprennent notamment le maintien d'un total des capitaux propres minimal par la FSL inc. de 12 G\$, lequel est vérifié au dernier jour de chaque trimestre. Le total des capitaux propres de la FSL inc. se chiffrait à 26,1 G\$ au 31 décembre 2024.

Notre incapacité à respecter les clauses restrictives en vertu de la facilité de crédit engagée pourrait, sous réserve du délai de grâce accordé relativement à certaines clauses restrictives, se traduire par une insuffisance de l'actif. Un tel événement pourrait nous obliger à rembourser tous nos emprunts en cours ou à encaisser les lettres de crédit garanties en vertu de cette facilité. L'incapacité de la FSL inc. (ou de toute autre de ses filiales) à s'acquitter d'une obligation échue d'un montant dépassant 250 M\$ se traduirait également par une insuffisance de l'actif en vertu de la facilité de crédit engagée susmentionnée.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

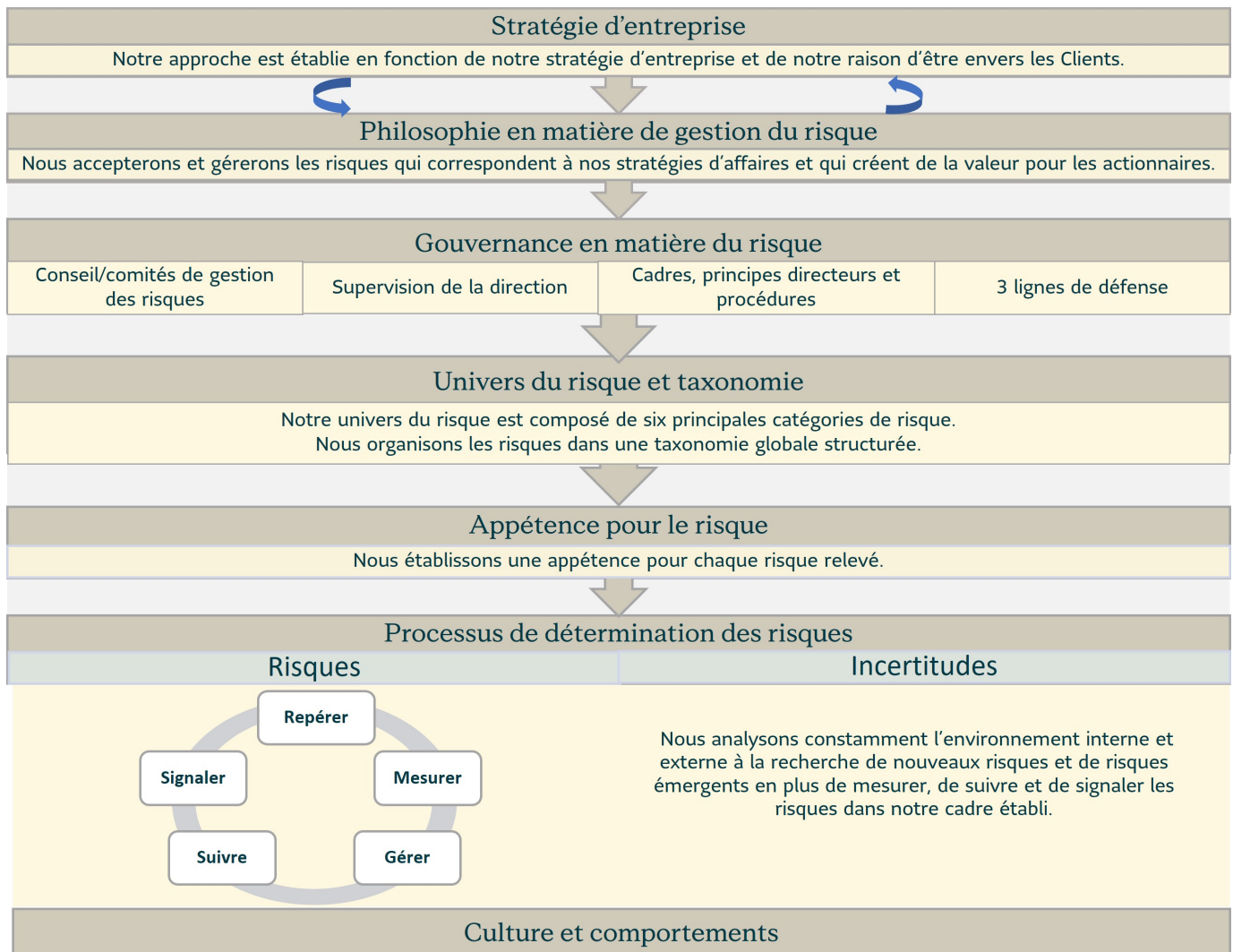
<sup>1)</sup> Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

## K. Gestion du risque

### 1. Cadre de gestion du risque

La Compagnie a établi un cadre de gestion du risque approuvé par le conseil, qui décrit les composantes de nos programmes de gestion des risques et explique comment ils fonctionnent ensemble dans l'exercice de nos activités. Les risques qui sont encourus lorsque nous fournissons des produits et services à des Clients, conformément à notre raison d'être qui est de les aider à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, sont gérés conformément à ces protocoles et programmes. Une gestion du risque efficace joue un rôle crucial dans la rentabilité globale, la position concurrentielle sur le marché, la résilience organisationnelle et la viabilité financière à long terme de la Compagnie. Bien que les risques ne puissent pas tous être éliminés ou déterminés avec certitude, le cadre de gestion du risque permet de s'assurer que les risques liés à l'exercice des activités sont gérés de façon appropriée afin de réaliser les objectifs d'affaires de la Compagnie au fil du temps et de veiller à ce qu'ils n'excèdent pas les limites préétablies relatives à la prise de risques. Le cadre de gestion du risque, la stratégie d'entreprise et les objectifs d'affaires concordent tous ensemble, et les protocoles et programmes de gestion du risque sont ancrés au sein de chacun des secteurs d'activité.

#### Notre approche en matière de gestion du risque et de résilience organisationnelle





## 2. Gouvernance et responsabilité en matière de risque

Notre cadre de gestion du risque détermine de façon bien délimitée les responsabilités et les pouvoirs en matière de prise de risque, de gouvernance et de contrôle. Ces exigences en matière de gouvernance sont résumées ci-dessous :

### Structure de gouvernance de la gestion du risque

Le conseil et les comités de la haute direction ainsi que les risques dont ils assurent la surveillance sont présentés ci-dessous.

Gouvernance et surveillance par le conseil d'administration					
Risque d'ordre commercial et stratégique	Risque de crédit	Risque de marché	Risque d'assurance	Risque de liquidité	Risque opérationnel
<b>Conseil d'administration</b>					
<b>Comité d'examen des risques</b>	<b>Comité d'examen des risques</b> <b>Comité de la gouvernance</b>	<b>Comité d'examen des risques</b>	<b>Comité d'examen des risques</b>	<b>Comité d'examen des risques</b>	<b>Comité d'examen des risques</b> <b>Comité d'audit</b> <b>Comité de planification de la direction</b> <b>Comité de la gouvernance</b>
<b>Comité de direction sur l'examen des risques</b>					
<b>Gouvernance et surveillance par les comités de la haute direction</b>					
<b>Comité de direction sur l'examen des risques</b>	<b>Comité des placements et du risque de crédit</b>	<b>Comité de gestion actif-passif de l'Organisation internationale</b>	<b>Comité de gestion du risque d'assurance</b>	<b>Comité de gestion actif-passif de l'Organisation internationale</b>	<b>Comité de contrôle de la conformité et de gestion du risque opérationnel</b>
<b>Risque et surveillance dans les organisations</b>					

#### Conseil d'administration

C'est au conseil et à ses comités qu'il incombe d'assurer la gouvernance de tous les risques encourus à l'échelle de l'entreprise et de prendre des mesures pour veiller à ce que des cadres, des principes directeurs, des programmes et des pratiques de gestion du risque soient en place. En approuvant notre cadre de gestion du risque, les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, les principes directeurs en matière de gestion du risque de capital et le cadre de gestion du capital et des liquidités, ainsi qu'en maintenant une surveillance continue des programmes de gestion du risque, le conseil fait en sorte que les risques importants sont bien cernés et gérés de façon appropriée. Nous surveillons les risques stratégiques et les risques d'entreprise en examinant et en approuvant les plans d'affaires et stratégiques et en discutant régulièrement avec le conseil des thèmes, questions et risques clés qui sont liés à la conception et à la mise en œuvre de ces plans.

Le comité d'examen des risques est un comité permanent du conseil d'administration dont le rôle principal est d'aider le conseil d'administration à superviser les risques actuels et émergents à l'échelle de l'entreprise ainsi que la fonction de gestion des risques afin de s'assurer que la direction a mis en place des programmes, des principes directeurs, des procédures et des contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants auxquels la Compagnie est exposée et qu'elle dispose de suffisamment de capital pour couvrir ces risques. Il examine et approuve tous les cadres et principes directeurs en matière de gestion du risque et assure la conformité avec ces cadres et principes directeurs. En outre, lorsque le conseil d'administration a délégué les tâches de surveillance du risque à d'autres comités du conseil, le comité d'examen des risques fournit au conseil un portrait complet de la surveillance de la gestion du risque effectuée par l'ensemble des comités du conseil. Le comité assure un suivi régulier du profil de risque de la Compagnie pour s'assurer qu'il demeure dans les limites d'appétence établies et que la situation du capital de la Compagnie dépasse les exigences réglementaires en matière de capital. Il recommande également des limites de risque précises propres aux activités et le plan annuel de gestion du capital au conseil en plus d'en assurer le suivi. De plus, le comité d'examen des risques supervise les activités de gestion des risques de nos filiales et de nos coentreprises sous le contrôle de la direction de la Compagnie ainsi que les risques auxquels la Compagnie est exposée par l'entremise de ses autres coentreprises.

Le comité de la gouvernance est chargé d'aider le conseil à superviser i) l'élaboration de lignes directrices et de processus efficaces en matière de gouvernance d'entreprise, y compris ceux permettant d'évaluer l'efficacité du conseil et de ses comités, ainsi que la planification de la relève et l'embauche des administrateurs; ii) le plan de placement et le rendement des placements de la Compagnie, y compris les pratiques, les procédures et le contrôle relatifs à la gestion du portefeuille de placement du fonds général; iii) le programme de durabilité de la Compagnie, y compris ses principes directeurs en matière de durabilité, sa stratégie en matière de durabilité (y compris l'élaboration d'un

plan de transition climatique) et son rapport sur la durabilité; et iv) le contrôle de la conformité et les programmes de contrôle de la conformité, y compris l'observation des exigences légales et réglementaires, la reconnaissance et la gestion du risque de non-conformité et l'élaboration de principes directeurs et de processus visant la promotion d'un comportement éthique durable. Le comité agit également à titre de comité de révision de la Sun Life ainsi que de comité de révision de certaines filiales de la Sun Life qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada).

Le comité d'audit du conseil est chargé d'aider le conseil i) à voir à l'intégrité des états financiers, des déclarations et des informations financières connexes fournis aux actionnaires et à d'autres parties prenantes, et à suivre de près les questions réglementaires et fiscales, ainsi que les litiges; ii) à vérifier la conformité avec les exigences réglementaires financières et à évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes mis en œuvre et maintenus par la direction; iii) à examiner et approuver le plan d'audit interne annuel, et à examiner les rapports trimestriels du premier directeur de l'audit sur l'efficacité des contrôles internes de la Compagnie; iv) à passer en revue les rapports sur les résultats de l'auditeur externe et à évaluer les qualifications, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe; v) à réviser le mandat, l'attribution de ressources, les objectifs et le plan de succession relatifs à l'actuaire en chef, au premier directeur de l'audit et au premier directeur des finances.

Le comité de planification de la direction du conseil est chargé d'aider le conseil à superviser la planification d'une relève pour pourvoir les postes de la haute direction, ainsi que de programmes pour attirer, conserver, former et récompenser les employés. Il fournit des conseils à la direction sur l'avancement du programme de gestion des talents afin d'atteindre les objectifs stratégiques et de promouvoir la culture de la Compagnie. Le comité examine la conception et la gouvernance des programmes incitatifs importants afin de s'assurer qu'ils cadrent avec les objectifs d'affaires et ne favorisent pas la prise de risques excessifs, ainsi que les implications des principaux risques d'entreprise, notamment les risques liés aux gens et à la culture relatifs à la conception des programmes de rémunération et les pratiques en matière de ressources humaines. En outre, le comité passe en revue les éléments relatifs à la rémunération, y compris la rémunération des dirigeants ayant une incidence importante sur l'exposition aux risques de la Compagnie.

## Comités de la haute direction

Le comité de direction sur l'examen des risques est chargé de la supervision des activités de gestion des risques d'entreprise de la Compagnie. Ce mandat englobe l'examen et l'élaboration des principes directeurs de la Compagnie en matière d'appétence pour le risque, ainsi que la surveillance du profil de risque pour assurer sa concordance avec les limites d'appétence pour le risque établies. Le comité vérifie également si des principes directeurs, des processus et des contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants ont été mis en place. Cela est fait conformément à l'appétence pour le risque et à l'objectif global de promotion d'un modèle d'affaires et de produits équilibrés permettant à la Compagnie d'obtenir le rendement ajusté au risque établi, et de répartir le capital en conséquence.

Le comité des placements et du risque de crédit est chargé d'examiner les questions critiques liées à la gestion continue du fonds général de la Compagnie. Par conséquent, le comité est chargé de vérifier, de surveiller et d'examiner l'exposition aux risques de crédit et de placement actuels et potentiels, d'autres questions liées à la gestion du risque de crédit et du risque de placement ainsi que les stratégies futures de gestion du risque de crédit et du risque de placement.

Le comité de gestion actif-passif est responsable de la supervision et des directives relatives au cadre de gestion des actifs et des passifs, aux principes directeurs, aux lignes directrices, aux limites, à la mesure et à l'évaluation du rendement applicables à la gestion des risques de marché et de liquidité, ainsi que de la supervision de la gestion des actifs et des changements de stratégie de couverture.

Le comité de contrôle de la conformité et de gestion du risque opérationnel est responsable de la supervision des pratiques de gestion du risque opérationnel et du risque lié à la conformité, de l'exposition aux risques opérationnels actuels et émergents, et des processus de la Compagnie afin d'assurer l'identification en continu des risques opérationnels et risques liés à la conformité importants auxquels la Compagnie est exposée.

Le comité de gestion du risque d'assurance est responsable de la surveillance et des directives relatives au risque d'assurance auquel la Compagnie est exposée afin de s'assurer que des pratiques et des contrôles de gestion du risque d'assurance efficaces sont en place. Ses responsabilités incluent notamment une vérification du profil de risque d'assurance actuel et émergent, un examen des risques pertinents en matière d'assurance, de réassurance, de tarification, de demandes de règlement et de santé, ainsi qu'une revue de la méthode d'évaluation de l'appétence pour le risque d'assurance et la recommandation de modifications à celle-ci.

## Responsabilités

La principale responsabilité en matière de gestion du risque est déléguée par le conseil au chef de la direction, qui délègue à son tour ces responsabilités dans l'ensemble de la Compagnie en répartissant les pouvoirs et les responsabilités en matière de gestion. Le chef de la direction délègue la responsabilité de la gestion des différentes catégories de risque à nos dirigeants, qui sont responsables d'assurer la gestion du risque dans leur propre champ de responsabilités conformément au cadre de gestion des risques, aux principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, aux cadres de gestion des risques et aux principes directeurs en matière de gestion des risques approuvés par le conseil.

## 3. Univers du risque

En tant qu'organisation de services financiers d'envergure exerçant des activités dans un secteur complexe, la Compagnie fait face à différents risques. Nous sommes assujettis aux risques liés à l'établissement de notre stratégie commerciale et de nos objectifs d'affaires, à l'exercice de nos activités commerciales dans la poursuite de notre stratégie et de la réalisation de nos objectifs, et à des facteurs externes. Le cadre de gestion du risque classe les principaux risques et les risques émergents en une taxonomie des risques mondiale rigoureuse qui comprend six catégories : les risques stratégique et d'entreprise, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque d'assurance et le risque opérationnel. Le cadre de gestion du risque décrit les processus de base utilisés pour repérer, mesurer, gérer, suivre et signaler les risques. Le cadre de gestion du risque établit des mesures et des processus tant qualitatifs que quantitatifs visant à maîtriser le risque auquel la Compagnie sera exposée à l'égard de chacune de ces catégories de risque ainsi que globalement.

## 4. Appétence pour le risque

Les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque déterminent le type et l'importance des risques que nous sommes prêts à assumer pour atteindre nos objectifs d'affaires, et ils sont examinés et approuvés par le conseil. Ces principes directeurs sont axés sur l'avenir, et notre plan stratégique, notre plan d'investissement et nos plans et objectifs d'affaires sont établis en fonction des limites qu'ils imposent.

L'appétence pour le risque de la Compagnie cherche à établir un équilibre entre les divers besoins, attentes et perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement de l'ensemble des parties prenantes. En particulier, notre appétence pour le risque soutient la création de valeur pour les actionnaires, tout en garantissant que la capacité de la Compagnie à payer les règlements et à respecter son engagement envers les titulaires de contrat et les Clients n'est pas compromise.

Notre appétence pour le risque est le principal mécanisme de mise en œuvre de notre approche en matière de gestion du risque et des limites liées à la prise de risques admissibles dans l'ensemble de l'entreprise. Notre appétence pour le risque soutient l'objectif qui consiste à maintenir un niveau suffisant de capital et à gérer la volatilité des bénéfices, le risque opérationnel et la liquidité. Pour réaliser cet objectif, notre appétence pour le risque incorpore un large éventail de normes qualitatives et quantitatives qui reflètent les principes et les valeurs de la Compagnie à l'égard de la gestion du risque.

En général, nous sommes prêts à tolérer des risques diversifiables quand nous pouvons avoir recours à la mise en commun de risques pour créer des portefeuilles de passifs comportant une volatilité relativement peu élevée. Nous prenons des risques dans des domaines pour lesquels nous possédons une expertise interne, comme l'actuariat, la tarification, la gestion des règlements, les placements, la gestion des risques et la distribution, ou pour lesquels des partenaires de réassurance peuvent compléter notre expertise interne. Nous préférons les risques qui sont répartis entre plusieurs éléments, comme des produits, des régions (nationales et internationales), des réseaux de distribution et des catégories d'actifs, afin de maximiser les avantages liés à la diversification.

Nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque établissent de multiples restrictions qui définissent le niveau de risque total que la Compagnie est prête à assumer. Nous transformons ces restrictions d'appétence pour le risque en limites de risque précises selon les catégories de risque et les secteurs d'activité. Notre profil de risque est évalué, géré et surveillé sur une base régulière afin de nous assurer que nous exerçons nos activités en fonction de notre appétence pour le risque. Nos limites en matière d'appétence pour le risque sont révisées régulièrement pour refléter les risques et les occasions inhérents à l'évolution de nos stratégies d'affaires et de notre environnement opérationnel.

## 5. Principes directeurs en matière de gestion des risques

Afin de permettre la communication, la mise en œuvre et la gouvernance efficaces de notre cadre de gestion des risques, nous avons codifié les processus et les exigences liés à l'exploitation dans une série exhaustive de cadres de gestion des risques, de principes directeurs et de lignes directrices en matière d'exploitation. Ces cadres, principes directeurs et lignes directrices favorisent l'application d'une méthode cohérente de gestion des risques pour l'ensemble de notre plateforme d'affaires. Le conseil et ses comités examinent et approuvent régulièrement les changements importants apportés aux cadres de gestion du risque et aux principes directeurs; ils examinent régulièrement les rapports et l'attestation de la direction à l'égard de la conformité avec ces cadres et principes directeurs.

## 6. Processus de gestion du risque

Les secteurs d'activité utilisent tous la même approche pour repérer, mesurer, gérer, suivre et signaler les risques. Le processus de gestion du risque énoncé dans notre cadre de gestion du risque est décrit ci-dessous.

### Repérage des risques

Chaque secteur d'activité est responsable de la détermination et de la gestion des risques liés à ses activités. Nous employons un processus pour déterminer et surveiller les risques clés et les risques émergents qui pourraient avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités et notre réputation. Nous évaluons les corrélations et les liens potentiels entre divers risques et catégories de risques et nous surveillons les risques clés et les risques émergents, les exigences réglementaires émergentes et les exigences des agences de notation, l'évolution de l'industrie, ainsi que divers rapports de recherche.

### Mesure des risques

Le processus de mesure des risques prévoit l'établissement et l'évaluation des expositions potentielles aux risques et a recours à plusieurs techniques, notamment :

- les principaux indicateurs de risque;
- les évaluations de la probabilité et de la gravité;
- les tests de tension (y compris l'analyse de sensibilité et de scénarios);
- les tests de tension inversés;
- la modélisation stochastique.

Les mesures de risque sont exprimées en termes quantitatifs et qualitatifs.

Un programme rigoureux de tests de tension est une composante essentielle du programme de gestion du risque que la Compagnie utilise pour mesurer, surveiller, comprendre et atténuer son exposition aux risques et assurer un niveau de capital suffisant advenant une crise plausible. Des tests de tension sont effectués à l'égard de certaines mesures clés, comme le bénéfice, les ratios de capital réglementaire et la liquidité, afin de déceler et de surveiller des vulnérabilités potentielles aux principaux facteurs de risque et de veiller à ce que la Compagnie exerce ses activités dans la limite de son appétence pour le risque.

Nous élaborons et testons divers scénarios en fonction de notre évaluation interne et des directives de réglementation. Les risques émergents sont l'une des données utilisées pour déterminer les scénarios de tests de tension.

- *Des tests de la sensibilité* sont effectués sur une base régulière afin d'évaluer l'incidence des variations des facteurs de risque sous-jacents sur le bénéfice, le capital réglementaire et les liquidités, en supposant qu'aucun changement ne soit apporté aux autres

facteurs de risque. Des tests de la sensibilité sont également effectués relativement aux risques individuels et aux expositions consolidées aux risques pour divers niveaux de crise et divers regroupements.

- Les scénarios mettent en scène des variations de certains facteurs de risque afin d'évaluer l'incidence de ces facteurs de risque ainsi que l'interaction entre ceux-ci. Ces scénarios comprennent des scénarios intégrés, des scénarios inversés et des tests de la sensibilité des hypothèses clés.
- Nous utilisons l'examen de la situation financière, tel qu'il est prescrit par l'Institut canadien des actuaires, pour satisfaire aux exigences de la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada et des règlements du BSIF. En effectuant des tests de tension de certains scénarios défavorables, les principaux objectifs de l'examen de la situation financière sont d'identifier les menaces possibles à notre situation financière et les mesures correctives pertinentes pouvant être mises en œuvre par la direction pour atténuer ces menaces.

## Gestion des risques

Les décisions portant sur la gestion des risques sont prises en évaluant dans quelle mesure les résultats de l'évaluation des risques d'un secteur d'activité cadrent avec notre appétence pour le risque et sont conformes à notre objectif en matière de rendements ajustés en fonction du risque.

## Suivi des risques

Les processus de suivi comprennent la supervision par le conseil, qui est exercée par l'entremise des comités de ce dernier et des comités de la haute direction décrits à la section « Gouvernance et responsabilité en matière de risque » du présent document.

## Signalement des risques

Tous les trimestres, au minimum, les comités de la haute direction, les comités du conseil et le conseil examinent les rapports qui résument notre profil de risque face à l'appétence pour le risque approuvée par le conseil, y compris les expositions à nos principaux risques, tout changement des tendances en matière de risque, un aperçu prospectif des risques et les risques émergents. Ces comités examinent également l'efficacité des stratégies de gestion des risques présentées dans les rapports. Régulièrement, le conseil et ses comités examinent et approuvent tout changement important apporté aux cadres et aux principes directeurs de gestion des risques et évaluent la conformité avec ces cadres et principes directeurs.

## 7. Les trois lignes de défense

La gouvernance en matière de risque de la Compagnie attribue la responsabilité et les responsabilités fonctionnelles au moyen de l'adoption du modèle des trois lignes de défense afin d'assurer une surveillance appropriée. Cette séparation des responsabilités contribue à établir une solide structure de contrôle, laquelle permet une évaluation transparente et indépendante des défis que posent toutes les activités comportant des risques et fait en sorte que toutes les activités fassent l'objet d'un autoexamen critique afin de favoriser l'amélioration continue de la gestion des risques liés à nos activités.

La **première ligne de défense** est constituée de la direction du secteur d'activité, laquelle est responsable des risques inhérents à celui-ci et a pour tâche principale d'identifier, d'évaluer, de gérer et de surveiller ces risques et d'en rendre compte. Parmi les responsabilités liées au risque de la première ligne de défense, on retrouve :

- l'identification des principaux risques et des risques émergents;
- la gestion, l'évaluation et la surveillance des risques ainsi que l'établissement de rapports sur ceux-ci dans le cadre des activités commerciales;
- la responsabilité à l'égard des résultats d'affaires et des risques pris afin d'atteindre ces résultats d'affaires, ainsi que l'incidence découlant de ces risques;
- l'exercice des activités en fonction de l'appétence pour le risque et des cadres et des principes directeurs en matière de gestion des risques;
- favoriser une solide culture d'entreprise en matière de gestion du risque.

La **deuxième ligne de défense** comprend le premier directeur de la gestion des risques et les chefs des fonctions de supervision, qui sont responsables de la supervision indépendante de nos programmes de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie. Il incombe au premier directeur de la gestion des risques d'élaborer notre cadre de gestion du risque et nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, ainsi que de superviser l'élaboration et l'application de stratégies de gestion des risques visant à optimiser le ratio risque/rendement de la Compagnie. Le premier directeur de la gestion des risques est soutenu par un réseau composé des directeurs de la gestion des risques des différents secteurs d'activité. Les chefs de fonction aident le premier directeur de la gestion des risques à mettre en œuvre et à communiquer notre cadre de gestion du risque et nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque. Parmi les responsabilités liées au risque de la deuxième ligne de défense, on retrouve :

- l'élaboration des lignes directrices et des principes directeurs en matière de gestion des risques;
- la supervision et la remise en question indépendante et efficace de la première ligne de défense;
- la production de rapports indépendants aux comités de la haute direction et au conseil d'administration comparant le niveau de risque à l'appétence pour le risque.

Les responsabilités de la **troisième ligne de défense** diffèrent de celles des deux premières lignes de défense. La fonction d'audit interne constitue pour sa part la troisième ligne de défense et est chargée de fournir de façon indépendante à la haute direction, au conseil d'administration et aux comités du conseil des assurances quant à la conception et à l'efficacité opérationnelle des pratiques de gestion des risques et des contrôles internes mis en œuvre par les deux premières lignes de défense. La fonction d'audit interne émet une opinion trimestrielle sur l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance à l'intention du comité d'audit du conseil d'administration. En outre, le comité d'examen des risques peut demander à un tiers des examens indépendants qui compléteront l'examen par la troisième ligne de défense de l'efficacité des programmes de gestion du risque de la Compagnie.

## 8. Culture et approche

Nous avons établi une solide culture d'entreprise qui se reflète dans nos valeurs fondamentales : chaleureuse, authentique, audacieuse, inspirante et marquante. Ces valeurs donnent le ton et guident nos normes commerciales strictes, notre intégrité et notre comportement éthique, notre respect et notre engagement à prendre les bonnes décisions pour nos Clients.

Le conseil donne l'exemple en ce qui a trait au respect de la déontologie et doit s'assurer que le chef de la direction et les membres de la haute direction établissent et soutiennent des valeurs préconisant l'intégrité au sein de l'organisation. Nous travaillons ensemble en nous appuyant sur une façon de penser axée sur le long terme, la durabilité et la résilience afin de maximiser notre incidence positive et d'assurer la résilience de notre organisation, afin de soutenir notre raison d'être qui consiste à aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Notre cadre de gestion de la culture repose essentiellement sur le principe clé suivant : tous ont un rôle important à jouer dans la préservation et l'amélioration de notre culture, ce qui comprend la gestion des risques de la Compagnie. Afin d'aider les employés à remplir ce rôle de gestion des risques de la Compagnie, nous avons pris des mesures pour veiller à ce que les protocoles et procédures soient bien définis et ancrés dans nos activités quotidiennes, veillons à ce que la formation et les ressources appropriées soient fournies, avons établi et communiqué une approche en matière de gestion du risque commune ainsi que des normes élevées en matière d'intégrité et de conduite et encourageons chaque employé à identifier ouvertement les risques et à communiquer à ses supérieurs ses inquiétudes relatives aux risques.

Notre culture repose sur les éléments suivants :

- Établir des valeurs fondamentales pour guider le processus décisionnel.
- La direction doit donner l'exemple.
- Encourager la transparence dans la prise de risques.
- Effectuer des remises en question efficaces dans le cadre de la prise de décisions d'affaires.
- Harmoniser les incitatifs et les pratiques en matière de gestion des risques.
- Communiquer efficacement les attentes en ce qui a trait à la culture.
- Établir des responsabilités claires.
- Promouvoir la résilience continue.

La gestion des risques fait partie intégrante de notre culture d'entreprise, qui encourage la prise en charge et la responsabilité en matière de gestion des risques à tous les échelons. Nos programmes de rémunération sont harmonisés avec les pratiques de la Compagnie en ce qui a trait à la gestion des risques, grâce à notre structure de gouvernance pour la conception et l'approbation de régimes et de processus de rémunération incitative destinés à appuyer l'harmonisation de la gestion de la rémunération et des risques. Nous renforçons et intégrons la responsabilité en matière de gestion du risque de façon continue, au moyen de la communication et de la formation à l'égard de la gestion du risque, dans divers cadres et à divers échelons, au moyen de la formation annuelle sur le code de conduite, de la promotion de la responsabilisation par l'entremise d'évaluations du rendement et de la rémunération, de la surveillance continue des processus et des résultats qui déterminent les comportements attendus, et au moyen de la définition des rôles, des responsabilités et des attentes dans les cadres et principes directeurs en matière de gestion des risques.

L'approche de la Compagnie en matière de gestion du risque comprend les principes clés qui suivent :

### Harmonisation stratégique

Nos objectifs d'affaires et nos objectifs en matière de stratégie d'entreprise doivent être établis en fonction des limites et prescriptions énoncées dans le cadre de gestion du risque et de la politique en matière d'appétence pour le risque. Ainsi, nous devons déterminer si une activité précise visant à atteindre des objectifs commerciaux et financiers entraînera un profil de risque que nous sommes disposés à accepter et que nous sommes prêts à gérer. Nous avons établi des limites précises d'appétence pour le risque que nous appliquons à tous les risques acceptables. Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi qu'au moyen de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Nous évitons les risques liés aux activités qui excèdent notre seuil d'appétence pour le risque ou qui ne correspondent pas aux risques définis acceptables.

### Gestion du capital et des liquidités

Le maintien d'un niveau suffisant de capital est essentiel à la poursuite des activités de la Compagnie et des filiales. Nous évaluons et prévoyons la suffisance du capital de façon continue afin de pouvoir exercer nos activités de façon sécuritaire et de maintenir un capital adéquat en fonction des risques liés à nos activités commerciales et à notre stratégie. La suffisance du capital est évaluée pour l'ensemble de nos activités au moyen des processus annuels de planification stratégique et commerciale et du processus annuel d'évaluation interne des risques et de la solvabilité, et elle fait l'objet d'un suivi régulier. Le niveau de risque lié à la suffisance du capital accepté par la Compagnie et ses filiales doit être prudent et conforme aux principes, aux cadres et aux lignes directrices énoncés dans le cadre de gestion du risque et les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque. Le respect de ces cadres, lignes directrices et processus de gestion du risque permet d'atténuer le risque lié à la suffisance du capital.

Le maintien de liquidités adéquates est essentiel à la protection de nos titulaires de contrat, de nos Clients et de nos créanciers, ainsi qu'au maintien des notations et à l'accès aux marchés financiers.

### Intérêts des Clients et autres parties prenantes

Nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque tiennent compte des intérêts d'un grand nombre de parties prenantes, dont les Clients, les actionnaires, les créanciers, le personnel, les organismes de réglementation, les distributeurs, les agences de notation et d'autres intervenants des marchés financiers. Ces principes directeurs prescrivent la manière d'arriver à un équilibre adéquat entre les besoins, les attentes, les perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement des différentes parties prenantes. Les plans et les stratégies d'affaires sont soumis à des tests de façon indépendante afin de valider qu'ils sont exécutés en fonction des limites et des exigences énoncées dans le cadre de gestion du risque et les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque. Les résultats de ces tests sont transmis au conseil.

La gestion efficace des risques passe par l'harmonisation des objectifs et des incitatifs pour s'assurer que les décisions de la direction sont conformes à l'approche de la Compagnie en matière de gestion des risques et à son appétence pour le risque. Les programmes de rémunération des employés sont approuvés par le conseil et ses comités et sont harmonisés avec l'approche en matière de gestion du risque, les valeurs, et les stratégies d'affaires et de gestion du risque de la Compagnie, ainsi qu'avec les intérêts à long terme des parties prenantes. Lorsque nous établissons les objectifs de rendement annuels, nous tenons compte des objectifs de gestion des risques de façon à ce que les décisions d'affaires soient conformes au profil de risque et de rendement voulu par la Compagnie.

## Harmonisation des capacités

Nous recherchons des occasions rentables comportant des risques pour lesquels nous possédons les aptitudes et les capacités de gestion requises. À l'inverse, nous cherchons à éviter ou à transférer les occasions présentant des risques qui sont au-delà de nos capacités à prendre des risques. Notre capacité d'évaluation et de mesure des risques, la qualité des processus de gouvernance et de contrôle de la gestion des risques ainsi que l'ampleur, la qualité des mesures correctrices et l'efficacité des stratégies de fixation des prix sont des capacités particulièrement importantes à cet égard.

## Gestion en fonction du portefeuille

L'évaluation d'un risque particulier tient compte des risques et des rendements liés à l'ensemble du portefeuille, y compris la reconnaissance explicite des incidences de la diversification et de la concentration et la façon dont les divers risques interagissent entre eux. Cette approche est appliquée à la conception de mesures d'atténuation du risque et de stratégies de fixation des prix, compte tenu du fait que la gestion du risque la plus efficace consiste souvent à avoir recours aux relations disponibles qui sont déjà inhérentes à nos activités.

## Rendements ajustés en fonction du risque

Les mesures du rendement financier utilisées pour évaluer les activités commerciales sont élaborées en fonction des restrictions énoncées dans la politique en matière d'appétence pour le risque et reflètent les coûts d'atténuation prévus et le coût du capital-risque nécessaire au soutien de l'activité comportant des risques.

## Comprendre et gérer les incertitudes

Bien que la plupart des risques soient relativement bien compris et quantifiables, certains d'entre eux ne peuvent être évalués selon des paramètres classiques. Nous appelons ce type de risque des « incertitudes », et ils incluent notamment les risques géopolitiques et environnementaux, qui sont difficiles à quantifier et qui peuvent avoir des effets de contagion. Il est important que notre organisation n'analyse pas seulement les risques de façon cloisonnée, mais également qu'elle anticipe des événements incertains et s'y prépare en fonction de leurs répercussions potentielles sur d'autres risques connexes. Il serait important d'organiser, au besoin, des exercices de simulation rigoureux et réfléchis pour aider à comprendre les répercussions et les ramifications potentielles des incertitudes susceptibles de survenir et pour faciliter la mise en œuvre des stratégies de résilience.

## Résilience organisationnelle

Compte tenu des divers défis externes et des menaces croissantes, il est essentiel que l'organisation maintienne et améliore sa résilience en tant que pratique exemplaire. La capacité de s'adapter à des conditions en constante évolution et de s'engager à adopter une approche résiliente est essentielle pour gérer nos vulnérabilités clés et atteindre nos objectifs en cas de perturbation des activités.

## Culture

La culture englobe les principes, les valeurs et les croyances que nous partageons, soit ce qui façonne le caractère unique d'une entreprise. Notre culture favorise les comportements conformes à nos objectifs de création de valeur à long terme. Elle définit le comportement adéquat à adopter pour toute situation, gouverne nos interactions avec nos Clients et influence la façon dont les employés s'identifient au sein de la Compagnie. La culture de notre Compagnie peut avoir une incidence importante sur notre profil de risque. Notre culture a une incidence sur sa capacité à créer de la valeur et à protéger celle-ci. Le fait de maintenir un équilibre parfait entre la prise de risque et les activités de contrôle des risques constitue une capacité organisationnelle importante, et il s'agit d'un élément crucial de notre succès durable à long terme.

## À long terme, durable et résiliente

Notre approche en matière de risque tient compte des incidences économiques, environnementales et sociales significatives de la Compagnie, ainsi que des occasions et des risques qu'elles présentent pour offrir de la valeur à long terme aux parties prenantes clés de la Compagnie. Nous aspirons à exercer le maximum d'influence positive et à assurer la résilience de notre organisation, afin de soutenir notre raison d'être qui consiste à aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Des cadres, des principes directeurs, des processus et des contrôles ont été mis en place afin d'identifier et de gérer efficacement les risques importants auxquels nous sommes exposés dans le cadre de nos activités, conformément aux principes directeurs en matière d'appétence pour le risque.

## 9. Catégories de risques

Le texte et les tableaux de la section suivante du présent rapport de gestion comprennent l'information que nous présentons à l'égard du risque de crédit, du risque de marché et du risque de liquidité conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») et à IFRS 17 *Contrats d'assurance*. Ils comprennent aussi une analyse portant sur l'évaluation des risques ainsi que sur nos objectifs, principes directeurs et méthodes de gestion de ces risques. Les informations à fournir conformément à IFRS 7 et à IFRS 17 sont identifiées par une ligne verticale dans la marge gauche de la page. Le fait que certains textes et tableaux soient identifiés par une ligne verticale n'indique en aucun cas que ces informations sont plus importantes que l'information présentée dans les autres tableaux ou dans le reste du texte. Les informations présentées à l'égard de la gestion du risque doivent être lues dans leur intégralité.

Les informations contenues dans la rubrique « Gestion du risque » du présent document devraient être examinées attentivement, de même que les autres renseignements contenus dans le présent rapport de gestion et notre notice annuelle de 2024, nos états financiers consolidés et d'autres rapports et documents que nous déposons auprès d'autorités en valeurs mobilières.

Dans la présente section, les fonds distincts incluent les garanties liées aux fonds distincts, les rentes à capital variable et les produits de placement, ainsi que le portefeuille fermé de réassurance du secteur Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis.

Notre cadre de gestion des risques regroupe les risques dans six principales catégories : le risque de marché, le risque d'assurance, le risque de crédit, le risque d'entreprise et stratégique, le risque opérationnel et le risque de liquidité.

### i. Risque de marché

#### Description du risque

Nous sommes exposés au risque de marché, lequel est défini comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement ou des actifs financiers fluctuent en raison de la variation ou de la volatilité des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque de corrélation, le risque immobilier, le risque de change et le risque lié à l'inflation.

#### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque de corrélation, le risque immobilier et le risque de change.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes IFRS.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-dessous.

#### Risque actions

Le risque actions constitue le risque de subir des pertes financières en raison des baisses ou de la volatilité des cours des marchés boursiers publics ou privés. Le risque actions auquel nous sommes exposés provient de plusieurs sources.

Nos produits des activités ordinaires proviennent de nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de gestion de patrimoine aux termes desquels des honoraires sont perçus sur des soldes de comptes qui dépendent directement des niveaux des marchés boursiers. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions, car les fluctuations défavorables de la valeur de marché de ces actifs entraînent une incidence défavorable correspondante sur les produits, le bénéfice, la marge sur services contractuels et le capital. En outre, le recul et la volatilité des marchés des actions peuvent avoir une incidence négative sur les souscriptions et les rachats de ces produits, ce qui peut aussi se traduire par une incidence défavorable sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital.

Une partie de notre exposition au risque actions découle des garanties visant les produits de fonds distincts, certains contrats d'assurance avec participation, certains contrats d'assurance ajustables et certains contrats d'assurance-vie universelle. Ces garanties peuvent être déclenchées au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. Le coût de ces garanties est incertain et dépend de nombreux facteurs, y compris les conditions générales des marchés financiers, nos stratégies de couverture, les comportements des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir des incidences négatives sur le bénéfice net, la MSC et le capital.

Nous sommes également directement exposés aux marchés boursiers en raison des placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

## Risque de taux d'intérêt et de corrélation

Le risque de taux d'intérêt et de corrélation comprend le risque de perte financière découlant des variations de la valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de placement et des actifs financiers issues des variations ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de crédit. Dans la pratique, lorsqu'il existe une discordance entre les flux de trésorerie liés aux actifs et les engagements contractuels qu'ils couvrent, il peut se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et frais liés aux contrats ou de réinvestir des entrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt ou les écarts de crédit sont défavorables. Ce risque est géré par l'entremise de notre programme de gestion actif-passif. Les détails du programme de gestion actif-passif sont présentés à la section « Stratégies de gestion du risque de marché » de la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document.

Notre principale exposition au risque de taux d'intérêt et de corrélation découle de contrats d'assurance et de placement assortis de garanties sous forme de taux d'intérêt minimaux, de taux de prime maximaux, d'options de règlement, d'options garanties de conversion en rente et de prestations minimales. Si le rendement des placements s'avérait inférieur aux taux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter nos passifs ou notre capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes passées déjà reçues et aux primes futures à recevoir. Les contrats liés à des fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. L'exposition aux garanties est gérée dans les limites de notre appétence pour le risque par l'intermédiaire de notre programme de gestion actif-passif, ce qui peut comprendre le recours à des stratégies de couverture utilisant des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps, des contrats à terme normalisés et des swaptions. L'incidence de ces garanties sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital est prise en compte dans les sensibilités au risque de marché présentées.

La volatilité ou les changements importants des taux d'intérêt ou des écarts de crédit pourraient avoir une incidence négative sur les ventes de certains produits d'assurance et de gestion de patrimoine, et ils pourraient avoir une incidence défavorable sur les prévisions en matière de rachats de contrats existants.

- Des hausses des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de crédit pourraient faire augmenter le risque de voir les titulaires de contrat demander le rachat de leur contrat, ce qui pourrait nous forcer à liquider des actifs à perte. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de gestion de patrimoine prévoient généralement des clauses visant à limiter les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des variations des taux d'intérêt ou des écarts.
- Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit peuvent entraîner une réduction de l'écart net entre les intérêts obtenus sur les placements et les intérêts portés au crédit des titulaires de contrat, une augmentation des rachats d'actifs, des remboursements anticipés de créances hypothécaires et de titres structurés, ainsi que le réinvestissement net des flux de trésorerie positifs à des taux de rendement inférieurs, ce qui peut donc avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.
- Des taux d'intérêt défavorables peuvent aussi entraîner des pertes au titre des dépôts en trésorerie et à court terme et des rendements faibles ou négatifs de nos actifs à revenu fixe, ce qui aurait une incidence sur notre rentabilité.
- Une période prolongée de taux d'intérêt faibles pourrait avoir une incidence défavorable additionnelle sur notre bénéfice net, notre MSC, notre capital et notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie et nos plans d'affaires. Cette incidence pourrait entre autres correspondre à une baisse des souscriptions, à des affaires nouvelles moins rentables ou à des changements dans le modèle de rachat des contrats existants.

Nous sommes également exposés directement aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit en raison de nos placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts réduira la valeur de nos actifs actuels. À l'inverse, la baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit occasionneront une réduction des produits tirés des placements sur les nouveaux achats d'actifs à revenu fixe. Ces risques ne font pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils s'inscrivent dans notre approche en matière de prise de risques et d'appétence pour le risque.

## Risque immobilier

Le risque immobilier est la possibilité que nous subissions des pertes financières en raison des fluctuations de la valeur de nos placements immobiliers ou des flux de trésorerie futurs qui y sont associés. Nous sommes exposés au risque immobilier et nous pourrions subir des pertes financières en raison de la propriété directe de placements immobiliers, ou de telles pertes pourraient découler indirectement de placements dans des titres à revenu fixe garantis par des biens immobiliers, de droits de tenure à bail, de loyers fonciers et d'opérations d'achat et de cession-bail.

Le risque de prix lié aux biens immobiliers peut découler de conditions des marchés externes, d'une analyse inadéquate d'un immeuble, d'une couverture d'assurance insuffisante, de l'évaluation inappropriée des biens immobiliers ou de l'exposition au risque environnemental.

Nous détenons des placements immobiliers qui soutiennent le passif du fonds général et l'excédent, et les fluctuations de valeur influenceront sur notre bénéfice net, notre MSC et notre capital. Une hausse importante et soutenue des taux d'intérêt pourrait entraîner une détérioration de la valeur des biens immobiliers.



## Risque de change

Le risque de change provient de la non-concordance entre la monnaie dans laquelle sont libellés nos actifs et nos passifs (y compris le capital) et les flux de trésorerie. Ce risque peut provenir de diverses sources, telles que les opérations et les services libellés en monnaies étrangères, les couvertures de change, les placements libellés en monnaies étrangères, les placements dans des filiales étrangères et le bénéfice net tiré des établissements à l'étranger. Les changements ou la volatilité des taux de change, y compris les variations des monnaies dont la valeur est fixée à celle d'une autre monnaie, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous sommes actifs dans plusieurs pays; nos produits et nos charges sont donc libellés dans plusieurs monnaies étrangères. Dans chaque territoire où nous sommes présents, nous faisons généralement en sorte que la monnaie étrangère de nos actifs corresponde à celle du total de nos passifs et de l'excédent requis dans ce territoire. Nous pouvons ainsi nous protéger contre les perturbations de nos activités locales liées aux fluctuations de change. Les dérivés de change, comme les swaps de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés à titre d'outil de gestion des risques afin de gérer le risque de change conformément à notre politique de gestion actif-passif. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, la Compagnie n'était exposée à aucun risque de change significatif en ce qui a trait à sa monnaie fonctionnelle.

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur notre bénéfice net et sur notre excédent au moment de la conversion en dollars canadiens des résultats financiers libellés en monnaie fonctionnelle. Le bénéfice net réalisé à l'extérieur du Canada ne fait généralement pas l'objet d'une couverture de change, et un recul de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien peut avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net exprimé en dollars canadiens. Un renforcement de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien pourrait avoir l'effet contraire. Les fluctuations des taux de change pourraient également avoir une incidence sur les ratios de capital réglementaire.

## Risque lié à l'inflation

Le risque lié à l'inflation correspond à la possibilité de subir une perte financière en raison de la variation des taux d'inflation. Ce risque découle des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont liés à des mesures de l'inflation, comme l'indice des prix à la consommation. L'exposition au risque découle en grande partie de certains contrats de rentes collectifs et individuels et contrats d'assurance invalidité de longue durée collectifs. Dans le cas de ces contrats, le paiement de rentes et de règlements d'invalidité peut être lié à une formule d'indexation incluant un indice d'inflation des prix. Les paiements de prestations liés aux indices d'inflation peuvent également inclure divers plafonds, planchers et moyennes qui varient selon les produits.

L'exposition au risque lié à l'inflation est gérée dans le cadre de notre programme de gestion actif-passif, principalement en investissant dans des actifs liés à l'inflation afin de contrebalancer le risque lié au passif.

L'incidence de l'inflation sur les charges du fonds général est décrite à la section « Risque lié aux charges » de la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document.

## Sensibilités au risque de marché

Nous avons recours à une variété de méthodes et de mesures pour gérer et quantifier notre exposition au risque de marché. Celles-ci comprennent la gestion des durées, les techniques d'étude des taux clés, les mesures de convexité, les analyses d'écart de flux de trésorerie, les tests effectués au moyen de scénarios et les tests de la sensibilité du bénéfice et des ratios de capital réglementaires par rapport aux limites d'appétence pour le risque.

L'évaluation des passifs et des actifs est touchée par le niveau du rendement des marchés des actions, les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les écarts de swap ainsi que par d'autres variables liées au risque de marché. Les sections suivantes présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des variables du marché sur le bénéfice net<sup>1)</sup>, la MSC, les autres éléments du résultat global ainsi que le ratio du TSAV de la FSL inc., au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Les sensibilités estimatives présentées dans les tableaux ci-après reflètent l'incidence des fluctuations du marché sur les contrats d'assurance et les contrats de placement, sur l'actif couvrant les contrats d'assurance, sur l'actif couvrant les contrats de placement, sur l'actif couvrant l'excédent et sur les placements en capitaux de lancement dans nos filiales de gestion de l'actif.

Les sensibilités du bénéfice net aux fluctuations des marchés des actions et de l'immobilier sont principalement attribuables aux variations de la valeur des placements garantissant les passifs du fonds général et l'excédent. Les sensibilités du bénéfice net aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit découlent de l'incidence nette sur les passifs et les actifs qui les couvrent. La baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit se traduiront par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par l'augmentation de la valeur de l'actif couvrant les passifs. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts de crédit se traduira par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par la diminution de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. Les sections « Risque actions », « Risque de taux d'intérêt et de corrélation » et « Risque immobilier » qui précèdent présentent de plus amples renseignements au sujet de l'incidence des variations ou de la volatilité des cours du marché sur les actifs et les passifs.

Les sensibilités des autres éléments du résultat global subissent l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La valeur de marché des placements à revenu fixe à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont détenus principalement afin de couvrir notre excédent, nos contrats de placement et les passifs relatifs à la MSC, augmente en cas de baisse des taux d'intérêt ou de resserrement des écarts et diminue en cas de hausse des taux d'intérêt ou d'augmentation des écarts.

Ces sensibilités au risque de marché reflètent une incidence immédiate sur le bénéfice net, la MSC, les autres éléments du résultat global et le ratio du TSAV de la FSL inc.; elles ne tiennent pas compte de l'incidence à plus long terme, telle que l'effet sur les produits tirés des honoraires provenant de nos activités de gestion d'actifs.

Se reporter à la section « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » de la présente rubrique pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

<sup>1)</sup> Le bénéfice net présenté dans la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document s'entend du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires.

## Sensibilités aux marchés des actions privés et publics

Les tableaux suivants présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des cours des marchés des actions publics ou privés sur le bénéfice net, la MSC, les autres éléments du résultat global ainsi que sur le ratio du TSAV de la FSL inc., au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations. Les sensibilités présentées décrivent l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution d'un même pourcentage appliquée aux marchés des actions privés et publics. Environ 60 % de la sensibilité attendue de notre bénéfice net aux fluctuations des marchés des actions a trait à nos placements dans des actions de sociétés fermées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Au 31 décembre 2024

Variation des marchés des actions privés et publics <sup>1), 2), 3)</sup>	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(550)	(225)	225	575
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(775)	(300)	275	650
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global <sup>4)</sup>	—	—	—	—
Incidence possible sur le ratio du TSAV <sup>5)</sup>	<b>Diminution de 2,0 %</b>	<b>Diminution de 0,5 %</b>	<b>Augmentation de 0,5 %</b>	<b>Augmentation de 1,0 %</b>

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Au 31 décembre 2023

Variation des marchés des actions privés et publics <sup>1), 2), 3)</sup>	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(400)	(175)	175	425
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(625)	(250)	250	600
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global <sup>4)</sup>	—	—	—	—
Incidence possible sur le ratio du TSAV <sup>5)</sup>	<b>Diminution de 3,0 %</b>	<b>Diminution de 1,0 %</b>	<b>Augmentation de 1,0 %</b>	<b>Augmentation de 2,5 %</b>

<sup>1)</sup> Variation respective sur tous les placements en actions au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. En raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs, les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles prévues. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).

<sup>2)</sup> Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

<sup>3)</sup> Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises en Chine et en Inde.

<sup>4)</sup> Les sensibilités des autres éléments du résultat global au risque de marché excluent l'incidence des variations des obligations au titre des prestations déterminées et des actifs des régimes.

<sup>5)</sup> Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la FSL inc. au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

## Sensibilités aux taux d'intérêt

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des taux d'intérêt sur le bénéfice net, la MSC, les autres éléments du résultat global ainsi que sur le ratio du TSAV de la FSL inc., au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
<b>Variation des taux d'intérêt<sup>1), 2), 3)</sup></b>				
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(50)	25	(25)	50
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	150	(150)	75	(75)
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global <sup>4)</sup>	200	(200)	200	(200)
Incidence possible sur le ratio du TSAV <sup>5)</sup>	<b>Augmentation de 2,5 %</b>	<b>Diminution de 2,0 %</b>	Augmentation de 1,5 %	Diminution de 1,5 %

<sup>1)</sup> Les sensibilités aux taux d'intérêt supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 et aucune variation du taux sans risque ultime. Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).

<sup>2)</sup> Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

<sup>3)</sup> Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises en Chine et en Inde.

<sup>4)</sup> Les sensibilités des autres éléments du résultat global au risque de marché excluent l'incidence des variations des obligations au titre des prestations déterminées et des actifs des régimes.

<sup>5)</sup> Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la FSL inc. au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Les sensibilités reflètent le pire scénario au 31 décembre 2024, et elles supposent qu'une modification du scénario ne se produit pas au cours du trimestre. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

Nous avons utilisé une variation de 50 points de base des taux d'intérêt et des variations de 10 % et de 25 % des marchés des actions pour déterminer les sensibilités présentées dans le tableau ci-dessus, parce que nous sommes d'avis que ces perturbations des marchés étaient raisonnables au 31 décembre 2024. Des variations importantes des variables du marché pourraient avoir une incidence autre que la variation proportionnelle sur nos sensibilités.

### Incidence potentielle de la variation du taux sans risque ultime

Les sensibilités aux taux d'intérêt n'incluent pas l'incidence des variations du taux sans risque ultime. Notre sensibilité estimative à une diminution de 10 points de base du taux sans risque ultime présumé à l'égard de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance correspond à une diminution du bénéfice net déclaré d'environ 50 M\$ après impôt, ainsi qu'à une diminution d'environ 25 M\$ de la MSC.

## Sensibilités aux écarts de crédit et aux écarts de swap

Les tableaux suivants présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des écarts de crédit sur le bénéfice net, la MSC et les autres éléments du résultat global ainsi que le ratio du TSAV de la FSL inc., et de certaines fluctuations instantanées des écarts de swap sur le bénéfice net, la MSC et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Variation des écarts de crédit <sup>1), 2)</sup>	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	75	(50)	50	(50)
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	125	(125)	75	(25)
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global <sup>3)</sup>	200	(200)	200	(175)
Incidence possible sur le ratio du TSAV <sup>4)</sup>	Augmentation de 2,0 %	Diminution de 2,0 %	Augmentation de 1,0 %	Diminution de 1,0 %

<sup>1)</sup> Les sensibilités aux écarts de crédit présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités reflètent un plancher de zéro pour les écarts de crédit lorsque ceux-ci ne sont pas négatifs. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.

<sup>2)</sup> Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises en Chine et en Inde.

<sup>3)</sup> Les sensibilités des autres éléments du résultat global au risque de marché excluent l'incidence des variations des obligations au titre des prestations déterminées et des actifs des régimes.

<sup>4)</sup> Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la FSL inc. au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Les sensibilités reflètent le pire scénario au 31 décembre 2024, et elles supposent qu'une modification du scénario ne se produit pas au cours du trimestre. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Variation des écarts de swap <sup>1), 2)</sup>	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(25)	25	(25)	25

<sup>1)</sup> Les sensibilités aux écarts de swap présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.

<sup>2)</sup> Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises en Chine et en Inde.

## Sensibilités liées aux biens immobiliers

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées de la valeur de nos placements immobiliers sur le bénéfice net, les autres éléments du résultat global et la MSC, au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Variation de la valeur des biens immobiliers <sup>1)</sup>	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(450)	450	(475)	475
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(100)	100	(100)	100

<sup>1)</sup> Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises en Chine et en Inde.

## Modification du scénario de taux d'intérêt du TSAV

Le risque de taux d'intérêt du TSAV est évalué en fonction de quatre scénarios de taux d'intérêt différents, et le scénario se traduisant par les exigences en matière de capital les plus rigoureuses est choisi à titre de pire scénario pour chaque région géographique, tel que défini par la ligne directrice TSAV. Des variations de l'interaction entre le niveau et les mouvements à terme des taux d'intérêt et des écarts de crédit pourraient venir modifier le scénario de taux d'intérêt appliqué à la formule du TSAV et entraîner une discontinuité se traduisant par des changements importants des exigences en matière de capital. En 2020, le BSIF a mis à jour la ligne directrice TSAV en matière de risque de taux d'intérêt pour les secteurs d'activité avec participation en vue d'un lissage sur une période de six trimestres. Par conséquent, l'incidence réelle sur le ratio du TSAV pour les secteurs d'activité avec participation de chaque trimestre reflétera les scénarios du trimestre considéré ainsi que des cinq trimestres précédents, et une modification de scénario viendrait contrebalancer l'incidence antérieure au fil du temps. Il convient de noter qu'une modification du scénario peut également venir modifier l'orientation de nos sensibilités.

Pour la FSL inc., en supposant qu'il n'y aura pas de modification de scénario additionnelle, aucune incidence additionnelle sur le ratio du TSAV ne devrait être observée au cours des cinq prochains trimestres.

Pour la Sun Life du Canada, en supposant qu'il n'y aura pas de modification de scénario additionnelle, l'incidence restante de un demi-point de pourcentage devrait venir augmenter le ratio du TSAV au cours des cinq prochains trimestres.

## Stratégies de gestion du risque de marché

Nous gérons le risque de marché à toutes les étapes du cycle de vie du produit, y compris ce qui a trait à la conception et au développement du produit, aux examens continus et au positionnement de notre gamme de produits, à la gestion continue de l'actif et du passif et au rééquilibrage des couvertures. Nos stratégies de gestion du risque de marché sont élaborées en fonction de principes directeurs et de lignes directrices opérationnelles au niveau de l'entreprise, du secteur d'activité et du produit. Nous regroupons les passifs qui présentent un risque de profil similaire, et nous élaborons sur mesure une stratégie de placement et de couverture que nous mettons en œuvre afin d'optimiser le rendement dans les limites de notre appétence pour le risque.

Nous avons mis en œuvre des programmes de gestion actif-passif et de couverture qui prévoient la surveillance régulière des risques de marché et l'ajustement de ceux-ci au moyen d'actifs, d'instruments dérivés et de pensions sur titres visant à maintenir notre exposition au risque de marché à un niveau conforme à notre appétence pour le risque. La disponibilité générale et le coût de ces instruments de couverture peuvent également subir l'incidence défavorable de certains autres facteurs, notamment la fluctuation des taux d'intérêt et la volatilité accrue des marchés financiers, ainsi que tout changement des conditions générales des marchés et de l'environnement de réglementation au sein desquels sont utilisés ces programmes de couverture. Plus précisément, les règlements visant les produits dérivés pourraient accroître les coûts et avoir des répercussions sur notre stratégie.

Nos programmes de couverture peuvent eux-mêmes nous exposer à d'autres risques, incluant le risque de corrélation, le risque de volatilité, et à une augmentation des risques de contrepartie liés aux dérivés, de liquidité, de modèle et autres risques opérationnels. Ces facteurs peuvent avoir une incidence défavorable sur l'efficacité nette, les coûts et la viabilité financière du maintien de ces programmes de couverture et, par conséquent, une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Bien que nos programmes de couverture visent à atténuer ces effets (par exemple, le risque de contrepartie sur les couvertures est géré en assurant une grande diversification, en faisant affaire principalement avec des contreparties très bien cotées et en négociant des contrats de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales, des contrats négociés en bourse ou des contrats de gré à gré bilatéraux conclus directement entre les contreparties, assortis d'annexes sur le soutien au crédit), un risque résiduel ainsi que la volatilité du résultat déclaré et du capital sont toujours possibles.

En général, les actifs soutenant nos produits, qui sont constitués de positions dans des actifs à revenu fixe, comme des obligations, des prêts hypothécaires et d'autres prêts, nous permettent d'atténuer le risque de marché. Des instruments dérivés peuvent s'ajouter à ces actifs pour réduire le risque découlant de l'asymétrie des taux d'intérêt et atténuer le risque de marché lié aux caractéristiques des passifs et à la présence d'options.

## Produits d'assurance et de gestion de patrimoine liés au fonds général

La majeure partie de la sensibilité attendue de notre bénéficiaire net aux fluctuations des taux d'intérêt et des marchés des actions a trait à nos produits d'assurance et de gestion de patrimoine liés au fonds général. Nous avons adopté des stratégies de gestion du risque de marché afin d'atténuer une partie du risque de marché lié à nos produits d'assurance et de gestion de patrimoine liés au fonds général.

Les produits d'assurance individuelle comprennent l'assurance-vie universelle et d'autres produits d'assurance-vie et d'assurance-santé à long terme. L'exposition des produits d'assurance individuelle au risque de marché découle en grande partie du risque de réinvestissement lié aux primes futures des contrats à primes périodiques, du risque de réinvestissement des actifs pour les contrats à primes périodiques et à prime unique ainsi que du coût garanti de l'assurance. Le risque de taux d'intérêt visant les produits d'assurance individuelle est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans la politique ou les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions au risque font l'objet d'un suivi régulier, et, au besoin, les actifs sont rééquilibrés au moyen d'une combinaison d'actifs et d'instruments dérivés afin de demeurer conformes aux seuils de tolérance prescrits. Une partie des flux de trésorerie à long terme est adossée à des titres de capitaux propres et à des immeubles. Dans le cas des produits d'assurance avec participation et d'autres produits d'assurance assortis de caractéristiques ajustables, la stratégie de placement a pour objectif de procurer un taux de rendement global en fonction d'un profil de risque constant à long terme.

Les produits de rente à capital fixe offrent généralement au titulaire de contrat un taux de rendement garanti. Le risque de taux d'intérêt associé à ces produits est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions font l'objet d'un suivi régulier et les actifs sont rééquilibrés, au besoin, au moyen d'une combinaison d'actifs à revenu fixe et d'instruments dérivés afin de demeurer conformes aux seuils de tolérance prescrits.

Certains produits d'assurance et de gestion de patrimoine sont assortis de garanties de taux d'intérêt minimaux. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture reposant sur des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps et des swaptions.

Les produits d'assurance-vie universelle indexés comportent des caractéristiques permettant aux titulaires de contrat de dégager le rendement des indices boursiers sous-jacents, sous réserve de plafonds, de planchers et de taux de participation définis. Des stratégies de couverture dynamiques fondées sur des dérivés sur actions sont mises en œuvre afin de reproduire les rendements des titulaires de contrat et de limiter le risque potentiel lié aux garanties sur actions en fonction de notre appétence pour le risque.

Certains produits d'assurance et de gestion de patrimoine sont assortis de caractéristiques permettant aux titulaires de contrat de résilier leur contrat à sa valeur comptable. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler des fluctuations des taux d'intérêt et des changements de comportements des titulaires de contrat. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture dynamiques et l'achat de swaptions de taux d'intérêt.

Certains produits offrent des taux de conversion en rente minimaux garantis. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières éventuelles, et elles prévoient généralement le recours à des actifs à revenu fixe, à des swaps de taux d'intérêt et à des swaptions.

## Produits de fonds distincts

Certains produits de fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. Le coût que nous assumons pour offrir ces garanties est incertain et dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment les conditions générales des marchés financiers, nos activités de couverture, le comportement des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir une incidence négative sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital.

Nos programmes de couverture font appel à des instruments dérivés et à des actifs à revenu fixe afin d'atténuer l'exposition de nos contrats de fonds distincts aux risques liés aux taux d'intérêt, aux marchés des actions et au change. La quasi-totalité de nos contrats de fonds distincts, évalués selon les valeurs des fonds, sont couverts par un programme de couverture. La quasi-totalité des contrats est couverte par le programme de couverture, mais notre exposition au risque de marché sur ces contrats n'est pas entièrement couverte. Pour les contrats de fonds distincts faisant partie du programme de couverture, nous couvrons généralement la valeur des coûts nets futurs prévus des règlements et les ajustements connexes au titre du risque non financier.

Notre stratégie de couverture est appliquée tant aux secteurs d'activité ou aux produits qu'à l'ensemble de la Compagnie au moyen d'une combinaison de techniques de couverture, comme le rééquilibrage des contrats dérivés sur taux d'intérêt et sur actions à courte échéance et l'achat d'options de vente à échéance plus éloignée. Nous surveillons activement notre risque global lié aux marchés des actions et pourrions mettre en œuvre des stratégies de couverture tactique afin d'aligner les sensibilités sur les objectifs de gestion des risques.

L'incidence des garanties liées aux fonds distincts et des programmes de couverture connexes sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital est prise en compte dans les sensibilités au risque de marché présentées.

## Applications de la gestion actif-passif pour l'utilisation d'instruments dérivés

L'utilisation principale des instruments dérivés au 31 décembre 2024 est résumée dans le tableau ci-dessous :

Produits/application	Utilisation d'instruments dérivés	Instruments dérivés utilisés
Gestion générale actif-passif – risque de taux d'intérêt pour la plupart des produits d'assurance et de gestion de patrimoine	Gérer la sensibilité aux variations de taux d'intérêt qu'affichent les actifs et les passifs sur le plan de l'écart de durée	Swaps de taux d'intérêt, swaptions, garanties de taux plancher et contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés sur obligations
Garanties liées aux contrats d'assurance et de gestion de patrimoine – garanties de taux d'intérêt minimaux, valeurs de rachat garanties, options de rentes garanties	Restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses importantes des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles	Swaps de taux d'intérêt, swaptions, garanties de taux plancher et contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés sur obligations
Garanties liées aux fonds distincts et assurance-vie universelle indexée	Gérer le risque lié aux garanties sensibles aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et des taux de change	Options de vente, options d'achat, contrats à terme normalisés et swaps sur indices boursiers, swaps de taux d'intérêt, contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés sur obligations et contrats de change à terme de gré à gré
Risque de change lié à la gestion actif-passif	Réduire la sensibilité aux fluctuations des taux de change en faisant correspondre la valeur et les flux de trésorerie d'actifs précis libellés en une monnaie étrangère à la valeur et aux flux de trésorerie des passifs correspondants libellés en une autre monnaie étrangère	Swaps de devises et contrats de change à terme de gré à gré
Exposition au risque de crédit	Reproduire l'exposition au risque de crédit et améliorer le rendement des placements	Swaps sur défaillance

## Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités

Nos sensibilités au risque de marché constituent des mesures de la variation estimative de notre bénéfice net, des autres éléments du résultat global, de la MSC et du ratio du TSAV qui tiennent compte des variations des variables de risque sur le marché présentées ci-dessus, en fonction des variables de risque sur le marché et des affaires en vigueur à la date de clôture. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les sensibilités ne tiennent pas compte des incidences indirectes, comme les incidences potentielles sur la dépréciation du goodwill ou les réductions de valeur applicables aux actifs d'impôt différé.

Nous avons fourni des mesures de la sensibilité de notre bénéfice net aux variations instantanées des marchés des actions, des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des écarts de swap et des prix des biens immobiliers, ainsi que des sensibilités du capital aux variations des cours des marchés des actions, des taux d'intérêt et des écarts de crédit. Le ratio du TSAV et les sensibilités de la MSC sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Les mises en garde de la présente rubrique s'appliquent à toutes les sensibilités relatives au bénéfice net, à la MSC, aux autres éléments du résultat global et au ratio du TSAV.

Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations pour plusieurs raisons, notamment les différences dans la structure et la distribution des perturbations du marché, l'interaction entre ces facteurs de risque, les erreurs de modélisation ou les modifications des autres hypothèses, comme la répartition des activités, les taux d'imposition effectifs, le comportement des titulaires de contrat, les taux de change et les autres variables du marché liées à ces hypothèses sous-jacentes au calcul de ces sensibilités. L'écart entre les résultats réels et les fourchettes indicatives présentées est généralement accentué par des fluctuations plus importantes des variables de risque. Nos sensibilités au 31 décembre 2023 ont été incluses à des fins comparatives seulement.

Les sensibilités aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement, ou une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation du taux sans risque ultime ni de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités réalisées peuvent être sensiblement différentes de celles présentées en fonction de facteurs tels que des différences au niveau des échéances, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs, des types de dérivés et des notations.

Les sensibilités reflètent la composition de nos actifs et de nos passifs au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement. Des changements de ces positions par suite de nouvelles souscriptions ou d'échéances, de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Plus particulièrement, ces sensibilités reflètent l'incidence prévue des activités de couverture en fonction des programmes de couverture en place aux dates de calcul respectives. L'incidence réelle des activités de couverture peut différer considérablement de l'incidence prévue dans les sensibilités estimatives en raison des activités continues de rééquilibrage des couvertures, des modifications de l'envergure et de la portée des activités de couverture, des variations du coût ou de la disponibilité générale des instruments de couverture, du risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents), du risque de modèle et des autres risques opérationnels associés à la gestion continue des programmes de couverture ou encore de l'incapacité potentielle des contreparties d'obtenir les résultats prévus.

Les sensibilités sont évaluées en fonction de méthodes et d'hypothèses en vigueur en date du 31 décembre 2024 et du 31 décembre 2023, selon le cas. Des modifications apportées à l'environnement de réglementation, aux hypothèses ou aux méthodes utilisées pour évaluer les actifs et les passifs après ces dates pourraient donner lieu à des variations significatives des sensibilités estimatives. Des fluctuations des variables de risque sur le marché au-delà des variations présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Les sensibilités reflètent la marge sur services contractuels au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, lorsque la variation de l'incidence de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne découlent pas des éléments sous-jacents entraîne un ajustement de la MSC, les variations du solde de la MSC auront une incidence sur la sensibilité du bénéfice aux variations des variables de risque sur le marché.

Nos sensibilités relatives au TSAV pourraient être non linéaires, et elles pourraient varier en raison de l'interdépendance entre les cours et les écarts du marché, les hypothèses actuarielles et les calculs du TSAV.

Pour les raisons susmentionnées, nos sensibilités devraient être perçues uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs de ces hypothèses spécialisées et ne devraient pas être interprétées comme des prévisions de notre bénéfice, des autres éléments du résultat global, de la MSC et de notre capital futurs. Étant donné la nature de ces calculs, nous ne pouvons donner aucune garantie que l'incidence réelle correspondra aux estimations présentées.

L'information concernant la sensibilité au risque de marché doit être lue en parallèle avec l'information figurant à la rubrique N, « Questions liées à la comptabilité et au contrôle – 1 – Méthodes et estimations comptables critiques », du présent document. Des renseignements supplémentaires sur le risque de marché sont présentés à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

## ii. Risque d'assurance

### Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard de la mortalité, de la morbidité et de la longévité. En outre, les risques liés au comportement des titulaires de contrat, à la conception et à la fixation des prix des produits, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.



## Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour les risques liés au comportement des titulaires de contrat, à la mortalité et à la morbidité et à la longévité.
- Des principes directeurs en matière de risque d'assurance ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration. Les montants excédant ces limites sont réassurés.
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.
- L'établissement de normes et des procédures de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.
- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- Nous avons recours à la réassurance pour limiter les pertes, réduire au minimum notre exposition aux risques importants et accroître notre capacité de croissance.
- Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs.
- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment au moyen de la communication annuelle d'information sur l'exposition au risque de réassurance au comité d'examen des risques.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des composantes du bénéfice à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes IFRS.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques.

La concentration des risques d'assurance fait l'objet d'un suivi géographique, et son incidence défavorable est atténuée au moyen d'un portefeuille de produits diversifié, de la conception de produits, de normes et de pratiques de tarification, en ayant recours à la réassurance ainsi qu'aux activités mondiales de la Compagnie. En ce qui a trait au risque de réassurance, la concentration est évaluée en regroupant l'exposition à chaque contrepartie de réassurance pour l'ensemble des secteurs d'activité afin de s'assurer qu'elle n'excède pas un niveau de risque prédéfini.

Les risques propres à l'assurance et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

## Risque lié au comportement des titulaires de contrat

Bon nombre de nos produits comprennent une forme quelconque d'options intégrées des titulaires de contrat. Nous pourrions subir des pertes en raison du comportement défavorable des titulaires de contrat par rapport aux hypothèses utilisées dans l'établissement des prix et l'évaluation de nos produits en ce qui a trait à la déchéance des contrats ou à l'exercice d'autres options intégrées aux contrats.

L'incertitude relative au comportement des titulaires de contrat peut provenir de plusieurs sources, notamment :

- les événements imprévus survenant dans leur vie;
- le niveau général d'activité économique (qu'il soit supérieur ou inférieur aux prévisions);
- les changements au sein des marchés financiers et des marchés des capitaux;
- les modifications apportées aux prix ou à la disponibilité des produits existants;
- l'introduction de nouveaux produits, l'évolution de la technologie et des normes de tarification;
- les changements touchant notre solidité financière ou notre réputation.

L'incertitude quant aux flux de trésorerie futurs causée par le comportement des titulaires de contrat peut être accentuée davantage par des comportements inattendus souvent associés aux périodes de turbulence économique ou aux moments clés d'exercice d'options pendant la durée d'un contrat d'assurance.

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- L'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire de contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur.
- L'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat.
- L'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options.
- L'imposition de restrictions sur les types de fonds que les titulaires de contrat peuvent choisir ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds.

Le risque lié au comportement des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

Les études sur les résultats internes servent à vérifier, évaluer et mettre à jour au besoin les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrat, ce qui pourrait entraîner des mises à jour des passifs relatifs aux contrats.

## Risque lié à la mortalité et à la morbidité

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité désigne le risque que les résultats techniques soient défavorables par rapport à ceux qui sont prévus en fonction des hypothèses utilisées dans l'établissement des prix et l'évaluation de produits.

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité pourrait avoir une incidence défavorable sur plusieurs de nos produits, ce qui entraîne une possibilité de résultats financiers défavorables. Ces risques peuvent survenir dans le cours normal des activités à cause de fluctuations aléatoires des résultats techniques réalisés, en raison de catastrophes, du fait d'une pandémie, ou conjointement avec d'autres facteurs de risque, tels que le risque lié à la conception des produits et à l'établissement des prix. Des résultats techniques défavorables en matière de mortalité ou de morbidité peuvent également survenir par une antisélection systémique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de tarification, ou de la mise en place de marchés pour les contrats d'assurance-vie détenus par des investisseurs ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie. Des résultats techniques défavorables en matière de morbidité peuvent également découler d'événements externes, notamment une hausse des règlements d'invalidité durant les périodes de ralentissement économique, une hausse des coûts des traitements médicaux et une hausse de l'utilisation des médicaments de spécialité.

Le risque lié à la concentration de la mortalité et de la morbidité est le risque qu'il se produise, dans des emplacements géographiques où la couverture d'assurance est importante, des événements catastrophiques comme des catastrophes naturelles (par exemple, des tremblements de terre), des catastrophes causées par l'homme (par exemple, des actes de terrorisme, des actions militaires ou la propagation par inadvertance de produits toxiques dans l'environnement), ainsi que des épidémies.

L'exposition au risque de concentration des contrats collectifs fait l'objet d'une surveillance en un seul endroit. Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial et leur renouvellement, en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Les lois actuelles au Canada restreignent le droit des assureurs d'obliger leurs titulaires de contrat à se soumettre à des tests génétiques ou à leur fournir les résultats de tels tests. Le fait que les titulaires de contrat puissent obtenir les résultats de tests génétiques sans que nous y ayons accès entraîne une asymétrie d'information entre les titulaires de contrat et les assureurs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats techniques en matière de mortalité et de morbidité, ainsi que sur les comportements des titulaires de contrat. Cette asymétrie d'information pourrait s'accroître à mesure que les tests génétiques deviendront de plus en plus sophistiqués et accessibles, ce qui permettrait de mieux diagnostiquer certaines conditions pour lesquelles le traitement est dispendieux ou inexistant. L'asymétrie d'information peut par ailleurs accroître le risque d'antisélection des titulaires de nouveaux contrats. Cela pourrait éventuellement avoir une incidence sur le taux de déchéance des contrats puisque de mauvais résultats de tests génétiques pourraient inciter des titulaires de contrat à conserver leur contrat, ce qui entraînerait des versements au titre des indemnités plus élevés que ceux prévus au moment d'établir le prix et la valeur des produits, en plus d'augmenter les tarifs d'assurance, ce qui pourrait entraîner la perte de titulaires de contrat nouveaux et existants.

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des proposants et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements. Nous nous engageons à verser les règlements équitablement et rapidement, conformément aux modalités de nos contrats. Notre processus de gestion des demandes de règlement est conçu pour assurer une évaluation approfondie de celles-ci.

Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance, qui sont approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le montant maximal du risque d'assurance par tête pouvant être conservé. Ces limites de conservation par tête varient par région géographique, et les montants qui viennent en excédent des limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

- Dans le cas de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès, notre plein de conservation est de 40 M\$ au Canada et de 40 M\$ US à l'extérieur du Canada.
- Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre plein de conservation global est de 50 M\$ au Canada et de 50 M\$ US à l'extérieur du Canada.
- Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation.

Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés, et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques.

## Risque de longévité

Le risque de longévité est la possibilité de subir des pertes en raison de changements défavorables dans les taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées dans l'établissement des prix et l'évaluation de produits. Ce risque peut se manifester peu à peu au fil du temps, à mesure que les conditions socio-économiques s'améliorent et que la médecine progresse. Toutefois, il pourrait se manifester plus rapidement, par exemple, en raison de percées médicales permettant de prolonger la vie humaine de façon considérable.

Le risque de longévité a une incidence sur les contrats pour lesquels les prestations ou les coûts sont fondés sur la probabilité de survie; une amélioration plus élevée que prévu de l'espérance de vie des assurés pourrait donc faire augmenter le coût final de ces avantages (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, les assurances de capital différé, la réassurance, certains fonds distincts et certains types de contrats d'assurance-santé), ce qui exigerait l'augmentation des passifs liés aux titulaires de contrat et entraînerait des réductions du bénéfice net et des fonds propres.

Afin d'améliorer la gestion du risque de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient entraîner un changement des prévisions quant à l'amélioration de la mortalité. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de gestion de patrimoine.

## Risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écart entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative aux éléments suivants :

- La situation future concernant le rendement des placements.
- Les comportements des titulaires de contrat.
- Les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité.
- Les niveaux de vente.
- La répartition des affaires.
- Les charges.
- L'impôt.

Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

Les produits qui offrent des caractéristiques, des options ou des garanties complexes exigent des modèles, des méthodes ou des hypothèses d'établissement des prix de plus en plus complexes, ce qui accroît l'incertitude.

- Le risque lié à un établissement inexact des prix augmente avec le nombre et l'incertitude inhérente des hypothèses nécessaires pour concevoir un produit.
- Les données du passé conjuguées aux hypothèses portant sur les futures tendances peuvent être de mauvais indicateurs de l'avenir.
- Les manques de données sur les nouveaux produits ou les nouveaux segments de clientèle augmentent le risque que les résultats réels futurs ne correspondent pas aux hypothèses prévues.
- Des facteurs externes peuvent apporter de nouveaux facteurs de risque qui n'ont pas été pris en compte au moment de la conception du produit et peuvent avoir des répercussions négatives sur le rendement financier du produit.
- Les comportements des titulaires de contrat dans l'avenir peut varier de ce qui avait été prévu au moment de la conception du produit et ainsi nuire à son rendement financier.

Nos principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par diverses parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-dessous :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles internes périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des composantes du bénéfice et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.

## Risque lié aux charges

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler des éléments suivants :

- La conjoncture économique générale.
- Des augmentations imprévues de l'inflation.
- Une croissance plus lente que prévu.
- Des modifications de la disponibilité des produits existants.
- Une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires.

Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux titulaires de contrat et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

À l'occasion, certains produits ou secteurs d'activité cessent d'être offerts en souscription (par exemple, les activités d'assurance-vie individuelle aux États-Unis). Notre capacité à gérer efficacement les activités fermées de ces produits ou secteurs d'activité entraîne des risques additionnels, tels que le risque lié au comportement des titulaires de contrat et le risque lié aux charges, qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre rentabilité et notre situation financière.

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

## Risque de réassurance

Nous achetons de la réassurance pour certains risques souscrits par nos diverses entreprises d'assurance. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, l'abandon ou la diminution de la capacité de réassurance, ou l'augmentation des frais liés à la réassurance), l'insolvabilité d'un réassureur ou une réassurance inadéquate. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les taux des traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Les changements des conditions des marchés de la réassurance, notamment les mesures prises par les réassureurs pour augmenter les tarifs des garanties, nouvelles ou existantes, et notre capacité à obtenir la réassurance appropriée, peuvent avoir des répercussions négatives sur le coût associé au maintien d'une capacité de réassurance existante ou sur la disponibilité d'une nouvelle capacité de réassurance ou le coût associé à l'obtention de celle-ci, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies commerciales, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que le secteur mondial de la réassurance continue de passer en revue et d'optimiser ses modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation de certains anciens contrats de réassurance par nos réassureurs est possible. En outre, les modifications apportées à la réglementation visant les accords de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation de capital.

Nous avons des principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance qui sont approuvés par le comité d'examen des risques et des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit qui sont approuvés par le comité de gouvernance, et qui servent à définir les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller le volume des cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur. Ces principes directeurs sont régulièrement examinés et approuvés par le comité du conseil d'administration pertinent afin de s'assurer qu'ils sont conformes à nos niveaux d'appétence pour le risque et à nos lignes directrices en matière de risque de réassurance.

Ces principes directeurs définissent les critères d'acceptation qui permettent de vérifier si un réassureur est admissible à titre de contrepartie de réassurance possédant la capacité, l'expertise, les pratiques en matière de gouvernance et la capacité financière nécessaires pour prendre en charge les risques considérés. Nous effectuons en outre des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance existantes, y compris des évaluations internes du crédit des contreparties de réassurance auxquelles nous sommes exposés de façon significative.

L'exposition à chaque contrepartie de réassurance fait l'objet d'une surveillance étroite afin de s'assurer qu'aucune contrepartie de réassurance ne représente un risque de crédit indu et qu'elle n'excède pas les limites prédéfinies. Généralement, afin de diversifier notre risque de réassurance, plusieurs contreparties de réassurance soutiennent un portefeuille de réassurance. Un sommaire de l'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance est communiqué annuellement au comité de gestion des risques.

Afin d'accroître davantage le contrôle du risque de réassurance, nos ententes de réassurance contiennent des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où une contrepartie de réassurance perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires.

En cas d'évolution défavorable des marchés de la réassurance, nous avons également l'option d'interrompre ou de modifier les nouvelles souscriptions de nos produits afin de mieux gérer les risques connexes.

De plus amples renseignements au sujet du risque d'assurance sont présentés à la note 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

## iii. Risque de crédit

### Description du risque

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous devons à nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers, des difficultés éprouvées par une seule entreprise ou de la perte attendue en cas de défaillance. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la notation des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et que nous augmentions nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos bénéfices.

## Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.
- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.
- L'utilisation de notations de qualité du crédit est obligatoire pour les placements en portefeuille et fait régulièrement l'objet d'examens. Ces décisions de notations internes relatives aux nouveaux placements à revenu fixe et ces examens en continu des décisions de notation en vigueur font l'objet d'évaluations indépendantes par les responsables de la gestion des risques de l'entreprise.
- La conception et le maintien de programmes de couverture qui pourraient comprendre le recours à des dérivés. La conjoncture des marchés détermine la disponibilité et les coûts de cette protection au moyen de produits dérivés.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.
- La réassurance de certains risques pris en charge par nos diverses entreprises d'assurance. La réassurance ne nous dégage pas de nos obligations envers les titulaires de contrat. Par conséquent, nous assumons le risque de crédit envers nos réassureurs. Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes IFRS.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nos principes de base de gestion du risque de crédit comprennent la diversification de l'actif, la recherche et l'analyse fondamentales des flux de trésorerie, une surveillance proactive et constante des risques, une gestion active et une évaluation de la valeur relative, et ce, dans l'objectif d'optimiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en accordant l'importance voulue à l'incidence du capital et des impôts.

Nous notons les placements en titres à revenu fixe au moyen de tableaux de bord et de méthodes de notation conçus à l'interne qui tiennent compte à la fois de la probabilité estimative d'un cas de défaut et des pertes en cas de défaut afin de déterminer une perte attendue et d'obtenir une notation du risque de crédit. Cette notation est exprimée selon une échelle comportant 22 échelons qui correspond généralement aux échelles utilisées par les agences de notation externes, et elle se fonde sur l'examen détaillé de la qualité de crédit de l'emprunteur ou de l'émetteur et sur les caractéristiques propres à cet instrument. La probabilité d'une évaluation de défaut est fondée sur l'analyse à l'échelon de l'emprunteur ou de l'émetteur, laquelle comprend une évaluation du risque sectoriel, de la stratégie d'affaires, de la compétitivité, de la rigueur de la gestion et d'autres informations financières. La perte en cas d'évaluation de défaut est déterminée au moyen d'une analyse de l'instrument et tient compte de l'incidence des garanties, des clauses restrictives, des liquidités et d'autres caractéristiques structurelles. Ces tableaux de bord fournissent des données à des modèles de valeur à risque stochastique et servent à soumettre le portefeuille à des tests de tension permettant de fournir des détails sur la distribution et les caractéristiques du risque de crédit au sein de nos portefeuilles. Conformément à nos principes directeurs et dans des circonstances normales, notre notation ne peut être supérieure à la notation la plus élevée accordée par certains organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale. La notation de certains actifs, y compris ceux qui font partie de nos portefeuilles de dettes souveraines, est établie en fonction des notations accordées par les organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale, selon l'ordre de priorité suivant : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS Limited.

De plus amples renseignements au sujet du risque de crédit sont présentés à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

## iv. Risque d'ordre commercial et stratégique

### Description du risque

Le risque d'ordre commercial et stratégique est le risque que survienne une perte liée à l'incapacité d'établir, de planifier ou de mettre en œuvre de façon adéquate une stratégie appropriée en vue d'atteindre les objectifs stratégiques et commerciaux, ou de s'adapter à l'évolution des comportements des Clients ou au contexte commercial, économique, géopolitique, réglementaire ou environnemental et social externe, ou encore le risque que des hypothèses formulées dans des stratégies ne soient pas réalisées comme prévu.

## Gouvernance et contrôle de la gestion du risque stratégique et d'entreprise

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque stratégique et d'entreprise, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque stratégique et d'entreprise sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction, au conseil et aux comités de ce dernier.
- Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi que de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Ces plans sont examinés, et les principaux thèmes, enjeux et risques émergents font l'objet de discussions entre notre équipe de direction et le conseil ou ses comités.
- Nos plans d'affaires et nos plans stratégiques doivent être approuvés par le conseil, qui reçoit régulièrement de l'information sur la mise en œuvre de ceux-ci et sur le progrès réalisé relativement à leurs objectifs clés.
- Des principes directeurs exhaustifs, y compris le cadre de gestion du risque, les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, les principes directeurs en matière de conception des produits et de fixation des prix, les principes directeurs en matière de fusion et d'acquisition, les principes directeurs sur l'exécution stratégique – Risque lié à la gestion du changement, le cadre de gestion du capital et des liquidités et les principes directeurs en matière de gestion du risque de capital, sont en place.
- Nos objectifs d'affaires et nos objectifs en matière de stratégie d'entreprise sont établis en fonction des limites énoncées dans le cadre de gestion du risque et de la politique en matière d'appétence pour le risque. Nos stratégies et nos plans d'affaires sont conçus pour s'harmoniser avec notre goût du risque, notre position en matière de capital et nos objectifs en matière de performance financière.
- Nous évaluons périodiquement notre appétence pour le risque en tenant compte des contextes économique et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités.
- Les transactions de fusion, d'acquisition, d'investissements stratégiques et de cession sont dirigées selon une politique de gestion du risque lié aux fusions et acquisitions approuvée par le conseil, et celui-ci doit donner son aval à toute opération importante.
- Nous avons recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, lesquels sont utilisés pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants.
- Les risques clés et émergents, y compris les risques liés aux nouvelles modifications de la réglementation qui peuvent avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités ou notre réputation, sont identifiés, surveillés et signalés.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes. En cas de non-respect des cibles en matière de capital, un processus de recours hiérarchique clairement défini est en place.

Nous revoyons et adaptons régulièrement nos stratégies et nos plans d'affaires pour tenir compte des changements qui surviennent dans les contextes commercial, économique, géopolitique et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités. Nos stratégies et nos plans d'affaires sont conçus pour s'harmoniser avec notre goût du risque, notre position en matière de capital et nos objectifs en matière de performance financière. Nous réévaluons périodiquement notre goût du risque en tenant compte des contextes économique, réglementaire et concurrentiel dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les risques stratégiques et d'entreprise précis sont décrits en détail ci-dessous.

### Risque géopolitique

Le risque géopolitique couvre un large éventail de risques liés aux conflits ou aux tensions entre divers états ainsi qu'aux événements ou aux tendances ayant une portée mondiale ou internationale et venant augmenter les risques liés à l'exploitation des sociétés. Nous exerçons nos activités dans plusieurs régions du monde, et tout changement d'ordre économique, géopolitique ou réglementaire à l'échelle régionale et mondiale est susceptible d'influer sur nos activités commerciales et financières. Le risque géopolitique peut entraîner une hausse de la volatilité au sein du marché mondial des actions et du marché de l'énergie, des difficultés à mener des affaires dans certains emplacements géographiques et une augmentation de la menace de cyberattaques ciblées, en plus de nous exposer potentiellement à un risque de perte de réputation. Les plus récentes mesures prises entre les États-Unis et le Canada ainsi que la possibilité d'une guerre commerciale prolongée assortie de l'imposition de tarifs sur une longue période pourraient entraîner de graves perturbations des économies canadienne et américaine, ce qui aurait une incidence sur les marchés, la croissance du PIB, les taux de change, l'inflation et les emplois de même que des répercussions connexes sur les Clients et les placements.

### Risque économique

Nous pourrions être touchés par la conjoncture économique, les conditions sur les marchés financiers et les chocs économiques à l'échelle mondiale en raison du fait que les marchés mondiaux sont de plus en plus liés. Des facteurs comme la variation des taux d'intérêt, des taux de change, de la volatilité du marché, des prix des habitations, des dépenses, des économies et de la dette des consommateurs, des investissements d'affaires et de l'inflation à l'échelle mondiale peuvent avoir une incidence sur les contextes commercial et économique au sein desquels nous exerçons nos activités.

Le risque économique peut également se recouper avec d'autres facteurs de risque comme les risques environnementaux et sociaux. Les conséquences possibles de ces facteurs sont, notamment, une faiblesse continue de la croissance, une faiblesse soutenue des taux d'intérêt, une augmentation de l'inflation, une volatilité accrue des marchés des actions et des taux d'intérêt et une certaine faiblesse et volatilité continue des écarts de crédit. Les répercussions économiques de l'un ou l'autre de ces facteurs pourraient faire en sorte que nos hypothèses et nos attentes ne se concrétisent pas, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers et notre capacité à exécuter notre stratégie commerciale. L'impact sur les marchés de cet environnement économique, de modifications apportées aux lois, aux règlements et aux politiques, ou d'autres initiatives gouvernementales pourrait continuer de mettre de la pression sur nos bénéfices, nos exigences en capital réglementaire, notre rentabilité, nos liquidités et notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans d'affaires. Des taux d'intérêt bas et une volatilité accrue occasionnent un certain nombre de défis pour nous, notamment une hausse des coûts de couverture, une baisse du rendement des placements, un changement défavorable dans le comportement des titulaires de contrat et la diminution de la rentabilité des affaires nouvelles. La volatilité et l'incertitude de l'environnement macroéconomique pourraient également donner lieu à d'autres conséquences financières et non financières défavorables, telles qu'une dépréciation du goodwill, la baisse du cours de nos actions et une révision à la baisse de nos notes de solidité financière et de nos cotes de crédit.

## Risque lié à l'exécution

Nos stratégies et plans d'affaires ainsi que notre performance financière dépendent de la réussite des initiatives organisationnelles et stratégiques conçues pour appuyer la croissance de nos activités. Notre capacité à gérer efficacement la mise en œuvre de ces initiatives, à repérer de nouvelles occasions et à s'y adapter rapidement, ainsi qu'à revoir nos stratégies en fonction de changements liés aux conditions économiques, réglementaires et concurrentielles, a une incidence directe sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies. Il est primordial de repérer et d'appliquer les bonnes combinaisons d'initiatives pour atteindre les cibles de notre plan d'affaires.

La réussite de nos stratégies et de nos plans d'affaires a une incidence sur un certain nombre de facteurs, notamment :

- notre capacité à générer des bénéfices suffisants afin de conserver un niveau approprié de capital;
- notre capacité à générer des rendements durables sur nos placements;
- notre capacité à satisfaire aux exigences réglementaires;
- notre capacité à gérer efficacement notre exposition aux risques;
- notre capacité à attirer et à fidéliser Clients et distributeurs;
- notre capacité à offrir une gamme appropriée et bien diversifiée de produits et de services;
- notre capacité à réduire nos frais d'exploitation tout en conservant notre capacité d'embauche, de fidélisation et de motivation du personnel clé.

Rien ne garantit que nous réussirons à mettre en œuvre nos stratégies commerciales ni que ces stratégies nous permettront d'atteindre nos objectifs. Si nos stratégies commerciales sont infructueuses ou si elles ne sont pas mises en œuvre efficacement, cela pourrait nuire à la structure des coûts, et nous pourrions être dans l'incapacité d'atteindre nos objectifs de croissance ou de saisir des occasions du marché, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

## Risque lié à la distribution

Nous distribuons nos produits par l'intermédiaire de plusieurs canaux de distribution : distribution directe, agents généraux principaux, réseau indépendant, intermédiaires financiers, courtiers, banques, conseillers en régimes collectifs et tiers fournisseurs de services de marketing. La concurrence pour ces intermédiaires et ces agents repose sur les produits, la rémunération, les services de soutien et la situation financière.

Nous sommes également exposés au risque que nos principaux partenaires de distribution se regroupent, changent de structure de propriété ou de modèle de distribution, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur notre chiffre d'affaires et sur nos objectifs de croissance. De nouveaux canaux de distribution pourraient émerger et pourraient diminuer l'efficacité de notre stratégie de distribution actuelle. Les canaux de distribution enregistrent une croissance rapide dans quelques secteurs de certains pays, ce qui pourrait entraîner une augmentation des risques de conflits et de chevauchements des pratiques commerciales et des canaux de distribution. Un mauvais alignement de notre stratégie liée aux produits ou à la distribution, ou des services ou technologies connexes, avec nos objectifs stratégiques ou avec l'évolution du comportement des Clients ou de notre cadre réglementaire peut avoir une incidence sur le risque lié à la distribution.

La capacité de rejoindre des Clients et de les fidéliser au moyen de la technologie numérique et de l'analyse des données devient de plus en plus importante dans le secteur de l'assurance. Bien que l'utilisation de canaux de distribution numériques puisse nous aider à étendre nos activités, ces canaux nous exposent à des risques liés au respect de la réglementation et à la sécurité de l'information.

Notre incapacité à atteindre l'échelle de distribution prévue pourrait avoir une incidence importante sur nos objectifs stratégiques et financiers. Il s'agit notamment de notre incapacité à recruter et à fidéliser des intermédiaires et des représentants à un prix qui est financièrement possible pour la Compagnie, ou à mettre au point des capacités et des technologies en ligne pour la vente et pour le soutien à la clientèle. De plus, l'absence d'un modèle de distribution bien diversifié dans certains des territoires dans lesquels nous faisons affaire pourrait faire en sorte que nous dépendions trop d'un canal des agences donné ou de partenaires clés.

## Risques liés aux fusions, aux acquisitions, aux cessions et aux investissements stratégiques

Nous examinons régulièrement les possibilités d'acquérir d'autres entreprises ou de nous départir de la totalité ou d'une partie de certaines entreprises, et ce, afin d'appuyer nos objectifs de croissance et nos stratégies.

Toute transaction comporte des risques liés aux facteurs économiques, opérationnels, stratégiques, financiers, fiscaux, juridiques, réglementaires, de conformité, environnementaux, sociaux et à d'autres facteurs, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs financiers et stratégiques. Ces risques peuvent comprendre les risques suivants :

- Nous pourrions ne pas être en mesure de réaliser une acquisition appropriée sur un marché ou dans un secteur souhaité.
- Nous pourrions ne pas être en mesure de retirer les avantages financiers et stratégiques des transactions, y compris les économies de coûts prévues à la suite d'une acquisition, en raison de facteurs concurrentiels, d'exigences des autorités de réglementation ou d'autres facteurs.
- Le déploiement de capital pour financer une opération pourrait limiter notre capacité de déployer d'autres capitaux pour concrétiser d'autres occasions et initiatives.
- Nous pourrions ne pas être en mesure de découvrir tous les passifs significatifs ou les pertes de valeur d'actifs subséquentes malgré un contrôle diligent approfondi.
- Les clauses d'indemnités habituelles fournies par le vendeur à l'acheteur pourraient ne pas être recouvrables ou suffisantes pour compenser entièrement les pertes liées à l'acquisition de l'entreprise, ainsi que le risque de crédit du vendeur auquel l'acheteur pourrait être exposé en cas d'application d'une clause d'indemnisation.

Notre capacité à réaliser les avantages économiques, financiers et stratégiques escomptés de toute transaction dépend de plusieurs facteurs, notamment :

- la séparation et/ou l'intégration véritables des entreprises transférées; la restructuration et/ou la réorganisation des entreprises liées; et le fait de pouvoir garder le personnel clé pour procéder à ces opérations;
- l'intégration réussie des entreprises acquises à nos activités existantes et l'harmonisation des différences de cultures organisationnelles, qui pourraient nécessiter l'allocation de ressources de gestion importantes et détourner l'attention de la direction de nos activités quotidiennes.



Afin d'atténuer ces risques, nous avons établi des procédures pour encadrer l'évaluation et la réalisation des transactions de fusion et d'acquisition et l'intégration des entreprises visées. Des mises à jour régulières sur les risques liés à la réalisation et à l'intégration dans le cadre de ces transactions, ainsi que sur les mesures d'atténuation élaborées pour atténuer ces risques, sont fournies au conseil, aux comités du conseil et aux équipes de la haute direction, selon le cas.

## Environnement concurrentiel

La concurrence provenant des sociétés d'assurances, des banques, des gestionnaires d'actif, des sociétés de fonds communs de placement, des planificateurs financiers et d'autres fournisseurs de services, y compris des nouveaux participants et des sociétés de services financiers non traditionnels, est très forte et pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités dans certains pays.

La tendance à la consolidation mondiale du secteur des services financiers a contribué à l'émergence de concurrents s'appuyant sur une part de marché substantielle ainsi que sur des relations de distribution et des marques établies. Ces sociétés de plus grande taille ont la capacité d'investir fortement dans des domaines tels que l'image de marque, le développement de produits, la technologie, la gestion des risques et la capacité de distribution, soit des activités fondamentales en vue d'obtenir une croissance rentable soutenue et d'offrir un service à la clientèle supérieur.

Les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités sont caractérisés par une concurrence très vive, et notre capacité à vendre nos produits est tributaire de nombreux facteurs, notamment l'échelle, les prix et les rendements offerts, les canaux de distribution, les capacités numériques, les notations en matière de solidité financière, les gammes de produits, la qualité des produits et services, la vigueur commerciale de la marque, le rendement des placements, les niveaux historiques des dividendes et la capacité de fournir des services à valeur ajoutée aux distributeurs et aux Clients. Dans certains marchés, certains de nos concurrents pourraient nous être supérieurs à l'égard de l'un ou de plusieurs de ces facteurs. Nos concurrents pourraient perturber nos activités au moyen de stratégies ciblées visant à réduire notre part de marché; ils pourraient notamment cibler nos employés clés ou nos partenaires du secteur de la bancassurance ainsi que d'autres distributeurs, ou mettre en place une tarification ambitieuse pour leurs produits. Notre capacité d'atteindre nos objectifs et nos stratégies d'affaires dépend en grande partie de notre capacité de prévoir ces pressions concurrentielles et de leur répondre rapidement.

Les technologies favorisent des changements rapides au sein du secteur des services financiers, et elles permettent à de nouveaux participants de nous livrer concurrence ou d'offrir des services à nos concurrents afin de permettre à ces derniers d'améliorer leurs capacités à l'égard de certains secteurs des marchés de l'assurance, de la gestion de patrimoine et de la gestion d'actifs. L'émergence de nouvelles technologies telles que l'automatisation robotisée de processus, l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs et l'analytique avancée pourrait avoir une incidence sur le secteur des services financiers et sur la manière dont les sociétés interagissent avec leurs parties prenantes. Nos concurrents actuels, ou de nouveaux participants, pourraient utiliser ces technologies ou d'autres nouvelles technologies afin d'offrir des services dans divers secteurs tels que la fixation de prix personnalisés, la communication proactive avec les Clients et le marketing ciblé afin de solidifier leurs relations Clients et d'influencer le comportement de ceux-ci. Le risque de perturbation découlant de l'évolution des technologies et de l'innovation peut également avoir une incidence sur nos modèles de distribution, au fur et à mesure que de nouveaux modèles commerciaux à faibles coûts axés sur le numérique émergent dans le cadre de la distribution des produits et des services financiers, tels que les technologies d'assurance ou les robots conseillers. Ces risques évoluent rapidement en raison du nombre croissant d'utilisateurs numériques, et il est difficile de les prévoir et d'y répondre de façon proactive, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.

Les concurrents pourraient proposer un plus large éventail de produits à moindre coût ou lancer de tels produits, ce qui pourrait exiger que nous nous adaptions plus rapidement ou exercer de la pression sur nos marges dans certains de nos segments d'activités et ainsi avoir une incidence sur notre rentabilité et sur notre part de marché. Dans le secteur de la gestion des actifs, une tendance se dessine parmi les investisseurs qui consiste à se tourner vers les produits de placement passif dont les frais sont moindres, comme des fonds indiciels et d'autres types de fonds négociés en bourse. Cette tendance pourrait avoir une incidence sur notre capacité à attirer et à fidéliser des Clients pour nos produits gérés activement. Les cycles de développement et de durée de vie des produits ont été réduits dans plusieurs secteurs de produits, ce qui a accru la concurrence liée à leurs caractéristiques. Cette situation a fait croître les coûts liés au développement de produits et les coûts administratifs et a réduit le délai de recouvrement des dépenses en immobilisations. De plus, les coûts liés à la conformité et à la réglementation augmentent aussi généralement selon la gamme et la complexité de notre portefeuille de produits.

Bon nombre de nos produits d'assurance, particulièrement ceux qui sont offerts par le secteur de l'assurance collective, sont renouvelés annuellement. Compte tenu de la fréquence relativement élevée de renouvellement, ce secteur d'activité peut être particulièrement exposé à des conditions défavorables en raison de pressions concurrentielles du marché.

En raison des différentes règles de présentation comptable et exigences en matière de capital réglementaire qui sont appliquées dans différents territoires, nous pourrions être désavantagés par rapport à certains de nos concurrents du fait des différences dans le bénéfice déclaré et de ces règles de présentation comptable et exigences en matière de capital réglementaire.

## Rendement des placements

Le risque lié au rendement des placements s'entend de la possibilité que nous ne soyons pas en mesure d'atteindre les objectifs en matière de rendement souhaités pour notre portefeuille de placements ou que nous ne parvenions pas, dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs, à concevoir ou à mettre en œuvre des stratégies de placement susceptibles de produire des rendements concurrentiels sur les produits et les fonds gérés offerts par ces activités. Le fait de ne pas atteindre les objectifs de placement peut avoir une incidence défavorable sur nos produits des activités ordinaires et notre rentabilité en raison de perspectives de ralentissement de la croissance ou de changements défavorables des comportements des titulaires de contrat ou des Clients.

Dans le cadre de nos activités d'assurance, le rendement de notre portefeuille de placements est tributaire en partie du niveau et des fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des résultats au chapitre du crédit, des cours des actions, des valeurs du marché immobilier, de la performance de l'économie en général, du rendement de certains débiteurs particuliers compris dans ces portefeuilles et d'autres facteurs indépendants de notre volonté. Ces variations peuvent avoir une incidence considérable sur notre revenu de placement net au cours d'une période donnée.

Dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs, le risque lié à la gestion de portefeuille correspond au risque qu'une stratégie de placement ne soit pas mise en œuvre de façon prudente, de sorte que le mandat connexe ne respecte pas de façon importante son objectif de placement et qu'il n'atteigne pas de façon significative ses rendements cibles ainsi que les taux de rendement de référence pertinents.

- La mise en œuvre inadéquate de la stratégie de placement pourrait entraîner des démarches juridiques ou réglementaires et nuire à notre réputation, et nous pourrions perdre des Clients actuels et potentiels.
- Nous pourrions voir nos ventes être affectées de façon défavorable, une hausse des sorties de trésorerie ou une baisse du niveau de l'actif géré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la marge sur les produits tirés des honoraires et des pertes financières.

## Modifications du cadre juridique et réglementaire

La plupart de nos activités sont assujetties à une réglementation et à une supervision imposantes. Toute modification des lois, des règlements ou des politiques gouvernementales, ou de leur cadre d'interprétation ou d'application, pourrait nous obliger à apporter des changements importants à notre stratégie et pourrait accroître les coûts de mise en œuvre et provoquer le détournement de ressources pour gérer le changement. De telles modifications pourraient avoir une incidence sur la communication de l'information financière, sur les processus comptables, sur les exigences en matière de capital, sur le cadre réglementaire de nos produits et services, sur la réglementation relative aux méthodes de vente, aux intermédiaires de vente et aux offres de produits, sur les exigences de solvabilité, sur la rémunération des membres de la haute direction et sur les pratiques en matière de gouvernance, et ils pourraient venir imposer des restrictions visant nos activités exercées à l'étranger (comme la modification du plafond relatif à la propriété étrangère de sociétés locales). Chacun de ces changements pourrait avoir une incidence défavorable sur notre entreprise et nos affaires. Le fait de ne pas nous conformer aux exigences actuelles et futures des autorités de réglementation pourrait également entraîner des sanctions réglementaires et pourrait avoir une incidence sur nos relations avec les autorités de réglementation et sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans d'affaires.

À l'heure actuelle, le cadre réglementaire au Canada et ailleurs dans le monde évolue de certaines façons qui pourraient avoir une incidence sur nos activités ou changer la manière dont nous sommes réglementés ou surveillés dans plusieurs territoires, notamment comme suit :

- Au Canada, des efforts ont été déployés en vue d'améliorer l'accès aux médicaments sur ordonnance et aux soins dentaires et de les rendre plus abordables; par exemple, des pressions ont été exercées sur le gouvernement fédéral par des partis politiques, certains gouvernements provinciaux, des médias et divers groupes de revendication afin qu'il mette en place des formes de régimes d'assurance-médicaments et de soins dentaires à l'échelle nationale. De tels programmes pourraient avoir une incidence sur nos activités à de nombreux égards, notamment sur le revenu en primes, sur notre capacité à offrir une couverture, sur le prix et le niveau de protection des autres couvertures que nous offrons ou que nous sommes en mesure d'offrir par l'intermédiaire de nos activités de garanties collectives au Canada, ce qui, en conséquence, risquerait de toucher le taux de renouvellement des contrats d'assurance et la fidélisation de nos Clients en assurance collective, l'interaction avec les participants des régimes et la valeur des autres couvertures offertes par ce secteur d'activité.
- Les organismes de réglementation des assurances et des valeurs mobilières demeurent axés sur l'équité envers les Clients, la conduite des conseillers et les pratiques connexes, et ils évaluent les frais associés aux produits, les pratiques en matière de rémunération, les pratiques de ventes et les conflits d'intérêts. Les organismes de réglementation imposent également des normes plus strictes en ce qui a trait aux communications avec les Clients afin d'accroître les obligations en matière de communication de l'information relativement aux frais, afin d'appliquer des interdictions et des restrictions au paiement de certains types de commissions et de frais de service aux représentants, aux conseillers et aux distributeurs tiers, ce qui entraîne des changements dans les caractéristiques des produits ainsi que dans les pratiques de vente et de mise en marché utilisées par les représentants, les conseillers, les fabricants et les distributeurs. Des exemples de tels changements comprennent les réformes axées sur les Clients publiées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui sont entrées pleinement en vigueur le 31 décembre 2021 et les modifications finales des règles publiées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance en avril 2023, qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026, afin d'améliorer la déclaration du total des coûts pour les fonds d'investissement et les fonds distincts.
- Aux États-Unis, l'on s'attend à ce que l'administration Trump réoriente les politiques fédérales en ayant recours à son autorité exécutive et réglementaire. Ces changements de politiques pourraient notamment avoir une incidence sur la fiscalité, les soins de santé, les technologies, le commerce et les facteurs ESG, et ils pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur nos activités.
- En juin 2020, la Chine a adopté la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong qui confère de vastes pouvoirs aux autorités chargées de faire respecter la loi. En juillet 2020, le président américain de l'époque, M. Trump, a promulgué la loi intitulée *Hong Kong Autonomy Act* (la « Loi ») et a pris un décret-loi aux termes duquel des sanctions principales pouvaient être imposées à des entités et des particuliers dont il est établi qu'ils ont joué un rôle important dans l'affaiblissement de l'autonomie de Hong Kong. La Loi confère également le pouvoir d'imposer des sanctions secondaires à des institutions financières autres qu'américaines dont il est établi qu'elles ont réalisé des opérations importantes pour une personne ou une entité assujettie à des sanctions principales en vertu de la Loi. En juin 2021, la Chine a promulgué la loi de la République populaire de Chine portant sur l'opposition aux sanctions étrangères; cette loi autorise le Conseil d'État à imposer des contre-mesures en réponse aux sanctions imposées par des gouvernements étrangers aux sociétés et aux particuliers chinois. En mars 2024, Hong Kong a promulgué l'ordonnance sur la protection de la sécurité nationale en vertu de l'article 23 de la Loi fondamentale de Hong Kong, qui comprend un certain nombre de nouvelles infractions (y compris celles relatives aux secrets d'État), des modifications apportées à des infractions existantes et des pouvoirs concernant l'application et la mise en œuvre par les autorités chargées de l'application de la loi, y compris de façon extraterritoriale. Au cours des dernières années, les États-Unis et la Chine ont appliqué un certain nombre de sanctions ciblées et de restrictions commerciales à l'encontre de l'autre partie, ce qui pourrait accroître les risques et les incertitudes liés à nos activités à Hong Kong en raison de ces faits nouveaux.
- Les autorités de réglementation accordent une attention accrue aux données, aux technologies et à la cybersécurité. De nouvelles lois ainsi que de nouveaux règlements, lignes directrices, directives et attentes continuent d'être instaurés, lesquels forceront la Compagnie à améliorer ses programmes de technologies et de sécurité de l'information, à améliorer ses programmes de gestion des risques liés aux tierces parties et ses programmes de gouvernance de données, renforceront les exigences réglementaires en matière de divulgation de l'information et feront grimper les coûts et les ressources associés aux activités de la Compagnie en ce qui a trait aux technologies des données et à la sécurité de l'information.
- Les organismes de réglementation des divers territoires dans lesquels nous exerçons nos activités accordent désormais davantage d'importance aux facteurs ESG, y compris à l'impact du changement climatique, et certains organismes de réglementation ont pris des mesures pour mettre en place ou ont déjà mis en place des règles relativement aux risques et aux divulgations concernant ces enjeux. Au Canada, la ligne directrice B-15 du BSIF, Gestion des risques climatiques (la « ligne directrice B-15 »), est entrée en vigueur à la clôture de l'exercice 2024. Elle énonce les attentes du BSIF en ce qui concerne la gestion et la communication des

risques liés au climat par des IFF. En décembre 2024, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (le « CCNID ») a finalisé et publié les Normes canadiennes d'information sur la durabilité (« NCID ») 1 et 2. NCID 1 et NCID 2 sont des normes concernant les informations générales à fournir sur la durabilité et sur le climat, respectivement. Bien que les normes proposées ne soient pas obligatoires, leur publication devrait inciter les organismes de réglementation à rendre obligatoire la présentation de rapports sur la durabilité en vertu des lois canadiennes applicables. Le BSIF s'est engagé à assurer l'interopérabilité d'un point de vue prudentiel entre la ligne directrice B-15 et les normes du CCNID. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont l'intention d'examiner les normes finales du CCNID dans sa proposition révisée concernant un régime de présentation d'information sur le climat, qui pourrait inclure des modifications pertinentes aux marchés financiers canadiens. En outre, en 2022, les ACVM ont publié des orientations pour les fonds d'investissement concernant les divulgations relatives aux facteurs ESG, qui ont été révisées en mars 2024. Aux États-Unis, les gouvernements et les autorités de réglementation étatiques ont concentré davantage leur attention sur les pratiques relatives aux facteurs ESG des institutions financières, des gestionnaires d'actifs et des entités américaines d'envergure exerçant leurs activités au sein de leurs états, en particulier en ce qui concerne les risques climatiques et les émissions de gaz à effet de serre. Cela comprend à la fois la législation sur la présentation d'information liée au climat dans des états comme la Californie ainsi que des considérations contradictoires au niveau des états sur d'autres pratiques ESG, qui reflètent la polarisation politique entourant les facteurs ESG aux États-Unis. De plus, la SEC a publié sa règle définitive sur la présentation d'information liée au climat, qui exige que de nombreuses sociétés inscrites incluent certaines informations relatives au climat dans leurs documents réglementaires. La règle est en suspens en attendant un contrôle judiciaire. En outre, la directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises est entrée en vigueur en 2023, et cette directive dont la portée est très vaste impose à de nombreuses entreprises, dont le siège n'est pas situé dans l'UE mais qui exercent leurs activités en UE et qui remplissent certains critères, de produire des rapports de durabilité complets conformément aux normes européennes. D'éventuelles divergences quant aux attentes des organismes de réglementation, ainsi que le rythme des changements réglementaires liés au changement climatique, pourraient donner lieu à des risques opérationnels. Nous continuons de surveiller nos pratiques en matière de gestion des risques et nos communications à mesure que de nouveaux règlements et normes sont mis en œuvre et que le contexte continue d'évoluer. Nous surveillons également l'évolution des lois et des règlements contre l'écoblanchiment, y compris les récentes modifications apportées à la *Loi sur la concurrence* (Canada), qui ont introduit de nouvelles normes concernant la présentation de preuves pour les allégations relatives à l'environnement, le règlement des litiges liés au climat et les mesures d'application de la loi à l'égard de l'écoblanchiment ou de la pratique consistant à faire des allégations environnementales trompeuses ou non fondées.

Se reporter à la rubrique « Questions d'ordre réglementaire » de la notice annuelle pour une description de notre contexte réglementaire au Canada, aux États-Unis, en Asie et aux Bermudes et d'autres exemples de modifications réglementaires qui peuvent avoir une incidence sur notre entreprise et nos activités.

## Risque environnemental et risque social

Notre rendement financier, nos activités et notre réputation peuvent être négativement touchés par une préparation inadéquate aux incidences, directes ou indirectes, du risque environnemental et du risque social. Le risque environnemental et social comprend, sans s'y limiter, les dommages environnementaux constatés sur les immeubles dont nous sommes propriétaires ou que nous gérons, les risques physiques, ainsi que les risques liés à la santé publique. Ces risques pourraient avoir une incidence sur nos activités directes, nos activités d'investissement ou d'autres secteurs de notre chaîne de valeur.

Les risques environnementaux et sociaux peuvent découler directement de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes, des faits nouveaux en matière de réglementation et de politiques publiques, ainsi que de l'incidence de ces facteurs sur nos activités, nos placements, nos fournisseurs, nos Clients et notre réputation. Une telle incidence pourrait également survenir indirectement en raison d'attentes accrues des parties prenantes concernant le rendement environnemental et social, de contraintes touchant les ressources, de coûts liés à l'adaptation, ainsi qu'au fait que des Clients et fournisseurs soient touchés de façon défavorable par les facteurs susmentionnés. Nos processus d'évaluation des risques tiennent compte des risques environnementaux et sociaux.

À titre de propriétaire ou de locataire de biens immobiliers ou d'investisseur dans des biens immobiliers, nous pourrions être touchés si des conditions environnementales défavorables causaient des dommages à nos immeubles sous-jacents à nos placements ou d'autres dégâts. Nos activités et les immeubles sous-jacents à nos placements sont assujettis aux lois et aux règlements en matière environnementale dans les territoires dans lesquels nous exerçons nos activités. Nous pourrions donc subir des dommages à la suite de catastrophes d'ordre environnemental et notre responsabilité pourrait être engagée, ce qui pourrait diminuer la valeur de nos activités, nuire à la capacité de nos activités à générer des revenus ou augmenter les coûts à payer pour se conformer aux exigences applicables ou pour la remise en état nécessaire de nos biens. Par l'intermédiaire d'autres actifs investis, comme les prêts, les obligations et les actions, nous pourrions être exposés à de telles répercussions et aux conséquences défavorables découlant d'enjeux environnementaux visant l'émetteur ou un actif précis. Notre réputation pourrait être entachée et nos activités pourraient être perturbées si nous ou nos locataires, emprunteurs ou autres entités liées, ne respectons pas les règlements environnementaux ou les pratiques exemplaires en matière environnementale.

Les risques environnementaux pourraient par ailleurs avoir une incidence défavorable sur la situation financière des réassureurs et des assureurs des biens que nous possédons, louons ou gérons, ou dans lesquels nous avons investi, ce qui pourrait accroître le risque de défaut de leur part, pourrait augmenter nos paiements au titre de la réassurance ou de l'assurance et pourrait faire en sorte qu'il soit impossible d'obtenir une réassurance ou une assurance.

La survenance de catastrophes d'ordre environnemental ou tout autre changement significatif pourrait ralentir l'activité économique dans les régions touchées, ce qui pourrait éventuellement nuire à nos activités, à la valeur de nos placements et à notre capacité d'offrir des produits et des services aux Clients ainsi que de répondre aux besoins de nos Clients existants. Comme il a été mentionné précédemment à la section « Risque d'assurance – Risque lié à la mortalité et à la morbidité », les risques environnementaux ont des répercussions sur le risque de catastrophe et le risque de concentration de catastrophes naturelles ou d'origine humaine. À mesure que ces événements augmentent, ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur nos résultats en matière de mortalité et de morbidité ainsi que sur les hypothèses que nous utilisons pour établir nos prix et nos modèles.

Si nos Clients, des groupes d'actionnaires ou d'autres intervenants clés estimaient que nos pratiques en matière environnementale ou sociale étaient inadéquates, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités. Si nous ne nous conformons pas aux politiques d'un Client existant ou potentiel, nous pourrions être exclus de tout processus d'appel d'offres, perdre des occasions d'affaires ou être dans l'impossibilité

de conserver un marché. De plus, nous pourrions avoir un accès réduit aux marchés financiers si certains indices concluaient que nos pratiques ne répondaient pas à leurs critères

## v. Risque opérationnel

### Description du risque

Le risque opérationnel correspond au risque de perte (qu'elle soit financière ou non) attribuable à des processus internes inappropriés ou inefficaces, à des personnes ou à des systèmes ou encore à des facteurs externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes nos activités commerciales et englobe un vaste éventail de risques, tels qu'ils sont décrits ci-dessous. La gestion du risque opérationnel fait partie intégrante des pratiques mises en œuvre pour gérer d'autres risques. Dès lors, si le risque opérationnel n'est pas géré efficacement, il peut avoir une incidence sur notre capacité à gérer d'autres risques clés.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque opérationnel

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque opérationnel, qui sont résumés ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance en matière de risque opérationnel sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et aux comités du conseil d'administration.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque opérationnel.
- Un cadre, des principes directeurs, des lignes directrices et des pratiques complètes en matière de gestion du risque opérationnel sont en place.
- Notre capacité à atténuer les risques liés aux activités opérationnelles repose sur nos pratiques de gouvernance, nos valeurs d'entreprise, règles de conduite professionnelle et notre approche de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie.
- Notre code de conduite favorise une rigoureuse culture éthique, et nous effectuons régulièrement des examens et des révisions des règles de conduite professionnelle afin de nous assurer qu'il continue de répondre aux attentes des autorités de réglementation et autres parties concernées. Tous nos administrateurs et employés doivent confirmer chaque année leur compréhension des règles de conduite professionnelle et leur engagement à s'y conformer.
- Nous avons établi des contrôles et des systèmes internes appropriés à l'égard de programmes de recrutement, de récompense et de formation des talents permettant d'attirer, de former et de fidéliser les talents les plus prometteurs et de mettre en œuvre de solides plans de relève et programmes de rémunération, et nous offrons en outre une formation continue à nos employés.
- Nous surveillons également sur une base régulière l'engagement de nos employés afin de nous assurer de favoriser et de maintenir un environnement de travail au sein duquel tous nos employés sont les bienvenus et peuvent apporter leur contribution de façon efficace.
- Nous avons recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, lesquels sont utilisés pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants.
- Nous atténuons une partie de notre risque opérationnel par l'entremise de notre programme d'assurance en souscrivant des contrats d'assurance qui visent à offrir une assurance contre les pertes significatives imprévues découlant d'événements comme les activités criminelles, les pertes matérielles ou les risques de dommages ou de responsabilité, ou qui respectent les exigences de la loi et les obligations contractuelles.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

On trouvera ci-dessous une analyse plus détaillée de certains risques opérationnels et de nos stratégies de gestion du risque.

### Risques liés à la sécurité de l'information et à l'atteinte à la vie privée

L'information et la technologie sont utilisées dans presque tous les volets de nos activités et de nos affaires. Dans le cadre de notre stratégie Client, nous continuons d'améliorer le volet numérique de nos activités afin de soutenir et de favoriser de nouveaux modèles et processus d'affaires qui sont plus personnels, proactifs et intuitifs.

Nos activités, ainsi que la mise en œuvre réussie de notre stratégie numérique, dépendent de plusieurs facteurs, notamment le maintien d'un environnement sécurisé pour les renseignements appartenant à nos Clients, à nos employés et à d'autres parties avec lesquels nous interagissons. Cela nécessite de faire un usage, une gestion et une supervision efficaces et sécurisés de l'information et des actifs physiques. Nous collaborons avec différents intervenants et tirons profit des technologies émergentes, notamment des technologies numériques, des applications mobiles, de l'infonuagique, de l'intelligence artificielle et de la robotisation des processus. Ces technologies sont utilisées pour recueillir, traiter et conserver de l'information relative aux opérations commerciales et à la présentation de données financières ainsi que des renseignements personnels concernant nos Clients et nos employés. Nous obtenons également des services d'un large éventail de fournisseurs de services tiers et avons externalisé certaines fonctions commerciales et certaines fonctions liées à la technologie de l'information dans différents territoires.

La multiplication des cas de compromission de la sécurité de l'information et d'atteinte à la vie privée se poursuit et concerne tous les secteurs d'activité, de même que les gouvernements et les particuliers. La portée et la complexité de plus en plus importantes des activités malveillantes représentent un risque considérable pour nos systèmes et ces risques pourraient être exacerbés par le volume de nos opérations, notre implantation géographique et la complexité de nos systèmes technologiques. Une faille sérieuse à la protection des renseignements personnels ou à la sécurité d'un système informatique interne ou du système informatique d'un fournisseur de services tiers qui compromet la nature délicate de renseignements liés aux activités, aux Clients et/ou aux employés peut entraîner des pertes d'exploitation, le vol ou l'utilisation malveillante de renseignements confidentiels, des sanctions et un contrôle réglementaires, des poursuites et une atteinte à la réputation, en plus d'avoir une incidence défavorable sur les occasions d'affaires en cours et futures avec nos Clients, nos employés et nos relations d'affaires. Nous continuons de surveiller activement l'augmentation des activités malveillantes en raison de l'intensification des tensions géopolitiques à l'échelle mondiale.

Plus particulièrement, des atteintes à la vie privée pourraient se produire et permettre un accès non autorisé à des renseignements personnels ainsi qu'une divulgation ou une utilisation non autorisée de tels renseignements. Bon nombre de territoires dans lesquels nous faisons affaire élaborent et mettent en œuvre des exigences de déclaration pour ce qui est de la cybersécurité, ainsi qu'une législation plus contraignante

relativement à la protection de la vie privée des consommateurs, et plusieurs d'entre eux ont doté les organismes de réglementation de pouvoirs d'application plus importants et ont augmenté les amendes et les pénalités imposées aux organisations.

Nous continuons d'investir dans les gens, les processus et les technologies afin de renforcer nos capacités de répondre au caractère évolutif des menaces. Nos contrôles et processus de sécurité bien établis ont pour objectif de protéger nos systèmes informatiques, ainsi que les données que nous confions nos Clients et nos employés. On retrouve, parmi nos contrôles et processus établis, les éléments suivants :

- Notre cadre en matière de sécurité de l'information est supervisé par le premier directeur de la sécurité informatique, avec le soutien de la haute direction et de notre cadre de gestion du risque opérationnel.
- Notre cadre de sécurité de l'information et nos contrôles de gouvernance (principes directeurs, procédure et formation) sont harmonisés avec les normes reconnues de l'industrie, et ils sont conformes aux lois et aux règlements applicables. Le cadre de sécurité comprend également des mesures de protection à l'égard de la technologie et des processus, et il fait régulièrement la promotion de comportements sécuritaires.
- Dans le cadre de notre stratégie de sécurité à couches multiples, nous offrons chaque année des séances de formation de sensibilisation générale à la sécurité à tous nos employés, ainsi que des activités et des ressources de sensibilisation sur une base régulière.
- Notre premier directeur de la protection des renseignements personnels supervise le programme mondial de protection des renseignements personnels et établit des directives en matière de conformité à la protection des renseignements personnels pour l'ensemble de l'entreprise. Notre programme mondial vérifie l'engagement à l'égard de la protection des renseignements personnels, des lois applicables localement et des principes directeurs connexes.
- Plus de 30 responsables de la protection des renseignements personnels à l'échelle de l'entreprise surveillent les nouvelles lois sur la protection de la vie privée, aident nos divisions à prendre des décisions en matière de protection de la vie privée et fournissent des directives sur la façon de traiter les renseignements personnels.
- Nous offrons chaque année de la formation sur la protection de la vie privée à tous les employés, en plus d'une formation ciblée en cas de besoin, et nous assurons un suivi et produisons des rapports sur le sujet.
- Notre stratégie de protection tire parti des évaluations du risque lié à la sécurité de l'information et des évaluations des répercussions sur la protection des renseignements personnels afin d'apprécier les risques potentiels.
- Nous avons contracté une assurance contre les cyberrisques afin d'atténuer l'incidence des incidents pouvant compromettre la sécurité et le respect de la vie privée.

L'éventail de menaces change rapidement et constamment, et il subsiste une possibilité que nos procédures et contrôles n'arrivent pas à détecter ou à empêcher une brèche de sécurité. Nous demeurons vulnérables et travaillons avec des tierces parties qui pourraient aussi être vulnérables aux virus informatiques et à d'autres types de logiciels malveillants, aux cyberattaques et aux tentatives de piratage par des personnes non autorisées, au vol de systèmes informatiques sur place, aux erreurs de programmation internes ou aux erreurs humaines, aux fraudes ou à d'autres problèmes ou événements ayant des conséquences similaires. Le risque existe également que certaines mesures de contrôle internes échouent, ce qui pourrait également exacerber les conséquences de tels problèmes.

## Risque lié aux ressources humaines

Notre incapacité à recruter de nouveaux employés ayant les connaissances approfondies et les compétences nécessaires, à les fidéliser ou à les utiliser efficacement, ou encore notre incapacité à concevoir des programmes de rémunération et de gestion des talents qui motivent efficacement les employés et aident à façonner notre culture d'entreprise, peuvent avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs d'entreprise. Une incapacité à gérer le risque lié aux ressources humaines peut également mener à des pertes financières et à une perte de réputation directes, y compris des pertes découlant d'activités violant les droits de la personne, des lois relatives à l'emploi ou des règlements de santé et sécurité.

Afin d'atténuer ce risque, nous nous sommes dotés de principes directeurs, de pratiques et de programmes complets de gestion des ressources humaines afin de nous assurer de respecter les lois relatives à l'emploi, de réduire au minimum les risques d'inconduite de nos employés et d'aider ces derniers à perfectionner leurs compétences, leurs capacités et leur comportement afin de pouvoir répondre aux besoins futurs du secteur.

## Risque lié à la conformité réglementaire, risque juridique et risque lié à la conduite commerciale

Nous sommes assujettis à un régime réglementaire de surveillance serrée de la part des autorités de réglementation du secteur des services financiers dans les territoires dans lesquels nous exerçons des activités. Notre incapacité à respecter les lois applicables ou à exercer nos activités conformément aux attentes des autorités de réglementation ou du public pourrait exercer une influence défavorable sur notre réputation et donner lieu à des contrôles réglementaires, des examens, des procédures et des règlements, à l'imposition d'amendes, de pénalités ou de restrictions à nos activités, des poursuites ou une incapacité à mettre en œuvre notre stratégie commerciale.

En tant qu'entreprise ayant des Clients et des parties prenantes externes, nous sommes confrontés à de nombreux risques d'exploitation, notamment le risque juridique, le risque de fraude, le risque lié à la protection de la vie privée, le risque financier, le risque lié aux crimes, le risque lié aux pratiques commerciales et le risque lié à la conduite professionnelle. Des exemples de la manière dont ces risques d'exploitation peuvent affecter nos activités sont présentés ci-dessous :

- a) Risque juridique : dans le cours normal de nos activités, nous sommes exposés au risque de litiges défavorables, notamment à des recours collectifs. De tels litiges pourraient nuire à notre réputation et entraîner des pertes financières.
- b) Risque de fraude : des fraudes commises par des personnes de l'entreprise ou de l'extérieur sont possibles dans le cadre de nos activités, telles que l'établissement de contrats sous le nom d'autres personnes. De telles actions pourraient nuire à notre réputation et entraîner des poursuites judiciaires.
- c) Risque lié à la protection de la vie privée : toute fuite de renseignements personnels pourrait entraîner des répercussions sur nos activités ainsi que des poursuites judiciaires et une atteinte à notre réputation.
- d) Risque lié aux crimes financiers : le non-respect des exigences réglementaires et l'incapacité à gérer le risque lié au blanchiment d'argent, au financement d'activités terroristes, aux sanctions, aux pots-de-vin et à la corruption pourraient entraîner des pertes financières, une atteinte à notre réputation et des sanctions commerciales.
- e) Risque lié aux pratiques commerciales : le risque de traitement inéquitable des Clients, par exemple en raison de processus inadéquats ou défectueux ou de comportements, d'offres ou d'interactions inappropriés provenant de l'entreprise, de ses employés, de ses agents, de ses distributeurs ou d'autres tiers. Ce risque comprend le risque lié à la non-conformité aux exigences

réglementaires et à la façon dont nous concevons, élaborons, commercialisons, distribuons, vendons ou servons nos produits à nos Clients, ce qui pourrait nuire à notre réputation et entraîner des pertes financières.

- f) Risque lié à la conduite professionnelle : le risque découlant d'une administration de l'entreprise qui ne serait pas conforme aux lois et aux règlements applicables, ce qui pourrait entraîner une atteinte à la réputation, des sanctions commerciales et des pertes financières.

En tant qu'organisation internationale, nous sommes soumis aux lois et règlements de lutte contre la corruption des territoires où nous exerçons nos activités, qui prévoient de lourdes sanctions civiles ou pénales en cas de non-respect. Nos politiques, y compris nos Règles de conduite, imposent le respect total de ces lois. Nous ou nos coentreprises, nos distributeurs ou autres tierces parties agissant pour notre compte pouvons à l'occasion interagir avec des représentants gouvernementaux, ce qui représente un risque accru de sanction en vertu des lois de lutte contre la corruption si les examens préalables ou les autres démarches ou procédures que nos partenaires d'affaires ont entrepris au moment d'interagir avec des représentants gouvernementaux sont réputés inadéquats.

Les organismes de réglementation des services financiers et d'autres organismes gouvernementaux des territoires dans lesquels nous exerçons nos activités mènent régulièrement des enquêtes et font des examens sur le respect des lois et des règlements applicables. De plus, ces autorités, certains groupes sectoriels et certaines agences de notation ont mis sur pied plusieurs projets portant sur les pratiques commerciales. Les autorités de réglementation du secteur des services financiers et d'autres autorités gouvernementales dans bon nombre de pays où nous exerçons des activités ont soulevé des questions, entrepris des enquêtes et intenté des poursuites aux termes de la réglementation applicable relativement à certaines pratiques commerciales actuelles ou passées au sein du secteur des services financiers et ont porté une plus grande attention aux enquêtes sur de telles pratiques. Les contrôles réglementaires, les examens et les poursuites civiles, actuels ou futurs, découlant de telles situations pourraient avoir une incidence défavorable sur notre réputation et pourraient donner lieu à des règlements, des pénalités, des amendes, des restrictions à nos activités, des poursuites ou une incapacité à exécuter notre stratégie d'affaires ou encore pourraient nous forcer à apporter des modifications à nos activités ou à nos pratiques, politiques ou procédures en matière de conformité, ce qui, en conséquence, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et nos résultats financiers futurs, et augmenter les risques de litige.

En vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* et du Règlement sur les renseignements relatifs à la supervision des sociétés d'assurances (Canada) et en vertu de restrictions semblables applicables dans d'autres territoires, nous ne pouvons divulguer, directement ou indirectement, aucun renseignement relatif à la supervision de la FSL inc., de la Sun Life du Canada ou de ses sociétés affiliées.

Notre premier directeur du contrôle de la conformité supervise notre structure de conformité exhaustive à l'échelle de la Compagnie, qui est conforme à la réglementation du BSIF et d'autres autorités de réglementation. Cette structure encourage la gestion proactive du risque lié à la conformité et à la réglementation, et comprend des principes directeurs à l'échelle de la Compagnie et des secteurs d'activité, des lignes directrices en matière d'exploitation, des programmes visant la sensibilisation aux lois et règlements auxquels nous sommes assujettis, le suivi continu des faits récents juridiques et des changements de la réglementation, ainsi que des programmes de formation.

- Les programmes de formation des employés portent sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les sanctions, la lutte contre les pots-de-vin et la corruption, les fraudes, la confidentialité des renseignements et la gestion du risque lié à la sécurité de l'information.
- Une gouvernance, une surveillance et une mise en œuvre efficaces constituent un effort coordonné entre les fonctions de première et de deuxième lignes de défense. La surveillance et la remise en question efficace de la deuxième ligne de défense s'appuie sur un réseau de directeurs de la conformité.
- Le premier directeur de la conformité présente régulièrement au conseil et aux comités du conseil un rapport traitant de la situation du programme de conformité, des principaux risques en matière de conformité, des tendances nouvelles en matière de réglementation, de la délégation ascendante de questions importantes et des principaux indicateurs de risque.

## Risque lié à la technologie de l'information

L'utilisation de technologies et de systèmes informatiques est essentielle pour appuyer et maintenir nos activités commerciales. Nous utilisons les technologies pour appuyer pratiquement tous les aspects de notre entreprise et de nos affaires. Le contexte commercial en évolution rapide augmente le risque que notre stratégie en matière de technologies ne soit pas suffisamment agile pour s'adapter aux nouvelles demandes d'affaires en temps opportun, ce qui pourrait entraîner des pertes financières, une augmentation des coûts et une incapacité à répondre aux besoins de nos Clients.

Les initiatives à l'appui de notre stratégie d'affaires dépendent de la mise au point de solutions de technologie de l'information novatrices en temps opportun. Bien que nous prenions toutes les précautions raisonnables afin d'assurer que les systèmes de technologie de l'information demeurent disponibles, stables et à jour, il est impossible d'éliminer complètement tous les risques. Certaines modifications et mises à jour sont extrêmement complexes, et le risque existe qu'un problème technique non détecté interrompe ou perturbe, au moment de la mise en œuvre, les principaux systèmes de technologie de l'information ou applications d'entreprise.

## Risque lié aux tiers

Nous entretenons diverses relations avec des tiers, y compris avec des distributeurs, des sous-traitants indépendants et des fournisseurs, notamment des fournisseurs de services d'impatriation. Si ces tiers n'étaient pas en mesure de respecter leurs engagements en matière de services ou de fournir les services selon les normes établies, notre rentabilité ainsi que notre réputation s'en ressentiraient.

L'interruption des relations que nous entretenons avec certains tiers ou avec d'autres parties dont les services sont retenus par ces tiers, l'atteinte à leur réputation ou la baisse de leur solvabilité ou leur omission d'offrir de la manière convenue ou conformément aux lois ou aux règlements applicables les services faisant l'objet d'engagements contractuels ou l'incapacité d'effectuer une transition rapide et rentable vers d'autres tiers en cas d'interruption pourraient avoir une incidence défavorable et importante sur nos objectifs commerciaux ou nous exposer à des amendes pour infraction à la réglementation et/ou entacher notre réputation.

Pour gérer ces risques, nous avons élaboré des principes directeurs et des lignes directrices à l'échelle de la Compagnie, qui cadrent avec les exigences du BSIF et d'autres autorités de réglementation locales et établissent nos exigences à l'égard de l'identification, de l'évaluation, de la gestion et de la surveillance des risques liés aux tiers, ainsi que de la production de rapports sur ces risques. Notre programme prévoit une évaluation des risques liés aux tiers et une approche fondée sur le risque des contrôles diligents. Les principaux éléments et risques associés

aux tiers sont établis sous forme d'ententes écrites, et la Compagnie surveille le rendement des tiers en fonction de l'importance, de l'étendue et de la complexité des relations avec ceux-ci, ainsi que des risques connexes.

## Risque lié à l'interruption des activités

Afin de pouvoir exercer leurs activités, nos entreprises sont dépendantes de la disponibilité d'un éventail de ressources, notamment des employés formés et des emplacements physiques ainsi qu'un accès à des technologies et à des tiers.

Une panne prolongée de l'un ou de plusieurs de nos principaux processus ou systèmes pourrait entraîner des répercussions défavorables importantes sur nos entreprises, nos activités et nos employés. Ces pannes peuvent découler de la perturbation de nos procédures et de nos systèmes causée par un éventail de risques, dont des pannes de services publics, des incendies, des inondations, des tempêtes violentes, des cyberattaques, des actes terroristes et d'autres attaques humaines, des désastres naturels et d'autres événements. Nous avons connu une augmentation de la fréquence des incidents et des effets des perturbations dues à des phénomènes météorologiques, comme des tempêtes tropicales et des inondations, dans les régions dans lesquelles nous exerçons nos activités, ainsi que des tremblements de terre et des risques de pandémie.

Nos activités pourraient également être perturbées à la suite de changements du risque environnemental, dont les répercussions sont décrites ci-dessus à la section « Risque environnemental et risque social ». De plus, puisque certains de nos processus d'affaires sont exécutés par des tiers ou dépendent de systèmes de tiers, nous pourrions subir des interruptions de services si les activités ou les systèmes de ces tiers se dégradaient ou cessaient de fonctionner.

Afin d'atténuer ces risques, nous avons mis en œuvre un programme de gestion de la poursuite des affaires pour procéder à des tests réguliers et faciliter la reprise des activités critiques. Ce programme comprend la planification de la poursuite des affaires, de la gestion de crise et de la reprise après sinistre, et il prévoit des tests périodiques de cette planification.

Nos principes directeurs, lignes directrices et procédures d'exploitation assurent la cohérence des processus en vue de gérer les répercussions sur les fonctions et les activités commerciales clés et de soutenir une reprise efficace des activités dans l'éventualité d'une interruption majeure. En plus des mises à jour et vérifications régulières du plan de poursuite des affaires de nos activités critiques, tous nos employés doivent suivre une formation annuelle dans le but de se sensibiliser à la poursuite des affaires, et nous disposons d'installations de stockage externes et d'une capacité en cas de défaillance destinées à réduire le temps d'arrêt et à accélérer la reprise des activités en cas d'interruption majeure.

## Risque lié aux modèles

Nous utilisons des modèles complexes pour appuyer bon nombre d'activités opérationnelles, y compris le développement de produits et la fixation des prix, la gestion du capital, l'évaluation, la préparation des rapports financiers, la planification, la couverture, la gestion actif-passif, la gestion des risques et l'analytique avancée (notamment l'intelligence artificielle, des modèles prédictifs et des algorithmes aidant à la prise de décision). Le risque lié aux modèles correspond au risque que des pertes, qu'il s'agisse de pertes financières, de décisions d'affaires inappropriées ou mal avisées, d'atteinte à la réputation, ou d'autres incidences défavorables, surviennent en raison de données inexacts fournies par les modèles, ou d'une mauvaise utilisation ou interprétation de ces données.

Le risque lié aux modèles peut provenir de nombreuses sources, notamment :

- le recours à des méthodes inappropriées;
- le recours à des hypothèses ou à des paramètres inappropriés;
- l'utilisation incorrecte de données sources;
- la communication de données sources inexacts ou hors des délais prescrits;
- leur application incorrecte ou les erreurs de frappe;
- la complexité croissante des produits;
- les exigences réglementaires.

Si les méthodes et les hypothèses des modèles ne sont pas formulées de façon satisfaisante ou ne sont pas bien contrôlées, ou si des erreurs se produisent dans les données ou la mise en œuvre, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.

Bon nombre de nos méthodes et de nos modèles de gestion des risques et des expositions sont fondés sur l'utilisation de données passées observées à l'égard du comportement des marchés financiers, des résultats techniques en matière de crédit et des risques liés à l'assurance. Par conséquent, ces méthodes ne prédisent pas nécessairement toutes les expositions futures aux risques, lesquelles peuvent être beaucoup plus importantes que ce qu'indiquent nos données passées. D'autres méthodes de gestion des risques dépendent de l'évaluation de l'information sur les marchés, les Clients, les catastrophes naturelles ou d'autres questions qui sont accessibles au public ou à laquelle nous pouvons avoir accès. Toutefois, cette information peut ne pas être toujours exacte, exhaustive ou à jour, ni avoir été évaluée correctement ou ne pas refléter forcément les résultats techniques réalisés à la fin. Au fur et à mesure que nous évaluons et modifions nos modèles, des changements pourraient être apportés à nos méthodes d'évaluation et à nos hypothèses, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos résultats.

Dans le but de gérer le risque de modèle, nous avons établi à l'échelle de la Compagnie des procédés rigoureux de gestion du risque liés aux modèles, sur la durée d'utilité de ceux-ci, en ce qui a trait à l'établissement, à l'utilisation, à la modification et au retrait des modèles. Les principes directeurs et les lignes directrices en matière d'exploitation définissent les exigences minimales fondées sur le risque de façon à ce que les modèles soient efficacement contrôlés et maintenus et adéquatement compris par les utilisateurs.

## Risque lié à la gestion de l'information

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous traitons une grande quantité de renseignements dans plusieurs pays.

Le risque lié à la gestion de l'information correspond :

- a) à l'incapacité de saisir, de gérer et de conserver des registres commerciaux, et de les éliminer de façon appropriée;
- b) à l'incapacité de fournir des données valides, complètes, exactes, cohérentes, uniques ou en temps opportun pour appuyer les décisions d'affaires;
- c) à l'incapacité de gérer l'emplacement des données et l'accès aux données transfrontalières.

L'entreprise qui ne gère pas ce risque pourrait subir des répercussions d'ordre financier ainsi qu'une atteinte à sa réputation, en plus de faire l'objet de démarches réglementaires, d'amendes ou de poursuites. Pour gérer et surveiller le risque lié à la gestion de l'information, nous avons mis en place un cadre de gouvernance des données, qui comprend un programme de gestion des dossiers, des pratiques exemplaires en matière de qualité des données et des contrôles de la résidence des données.

Nous continuons d'améliorer nos pratiques exemplaires en matière de gestion des risques afin de gérer les risques liés à l'IA générative, à mesure que nous repérons les cas d'utilisation et réalisons des expériences conçues pour repérer des occasions.

## vi. Risque de liquidité

### Description du risque

Le risque de liquidité est la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de financer la totalité des engagements en matière de flux de trésorerie et des exigences relatives aux garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes à la vente. Ce risque comprend également les restrictions quant à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des règlements de réassurance, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, du versement de l'intérêt sur les dettes et de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et versements du fonds général, les entrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous avons entrepris différentes opérations de financement et avons conclu des contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de faire des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant des garanties ou des paiements requis peut augmenter dans certaines circonstances (notamment en cas de fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des marchés des actions ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

Dans des conditions difficiles, une hausse des obligations en matière de financement peut survenir parallèlement à des réductions de sources efficaces d'entrées de fonds disponibles. Certains scénarios de conditions défavorables pourraient inclure plus particulièrement des hausses des rachats au comptant et des résiliations effectuées par des titulaires de contrat, ainsi que des diminutions des montants des primes et des dépôts dégagés des nouveaux Clients et des Clients existants. Une conjoncture défavorable des marchés financiers peut également être liée à une réduction des liquidités du marché et des prix de rajustement des ventes d'actifs prévues ainsi qu'à une baisse des entrées de fonds (dividendes, paiements d'intérêt et taux pour diverses échéances prévues) sur les placements détenus en portefeuille. Ces événements pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous procédons à différentes opérations, notamment à des mises en pension et à d'autres opérations sur les marchés financiers afin de combler ses besoins de liquidités à court terme. Le coût de ces opérations et notre capacité à procéder à ces opérations peuvent être touchés de façon défavorable par l'illiquidité ou la volatilité des marchés. Les perturbations des marchés des capitaux peuvent restreindre notre accès aux capitaux si nous devons obtenir des liquidités additionnelles pour exploiter nos entreprises. Cette situation entraînerait l'augmentation des coûts liés à la mobilisation de capitaux en plus d'offrir des modalités ou des échéances moins intéressantes, ce qui nuirait à la rentabilité et à la flexibilité financière futures.

La FSL inc. est une société de portefeuille pour ses filiales d'assurance et de gestion de patrimoine et d'actifs, et elle n'exerce aucune activité importante qui lui soit propre. Les versements de dividendes et d'intérêt qui proviennent de ses filiales constituent ses principales sources de liquidités. Si les liquidités qui proviennent de ses filiales sont insuffisantes, elle pourrait devoir contracter des dettes ou mobiliser des capitaux propres à l'externe, sinon vendre certains de ses actifs. Nous sommes soumis aux divers règlements en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

En outre, les agences de notation attribuent des notes aux titres émis par la FSL inc. et ses filiales. Ces notes ont une incidence sur les taux d'intérêt payés par ces sociétés sur les fonds qu'elles empruntent. Une importante révision à la baisse de ces notes pourrait restreindre notre accès aux capitaux ou augmenter les coûts d'emprunt et avoir une incidence défavorable sur notre situation financière.

Nous avons conclu des arrangements de financement qui soutiennent des provisions exigées par la NAIC pour les contrats d'assurance-vie universelle émis par la Sun Life aux États-Unis. Notre capacité de soutenir ces réserves avec ces structures de financement peut être touchée défavorablement par les conditions du marché et les changements dans la réglementation. De plus, ces financements sont, en totalité ou en partie, considérés par les agences de notation en tant que leviers d'exploitation. Si, en raison d'une modification de la méthode ou de l'opinion des agences de notation, celles-ci cessent de traiter ces financements en tant que leviers d'exploitation, et ce, sans offrir de dispositions relatives aux droits acquis, nos notes de solidité financière et nos cotes de crédit pourraient en subir les contrecoups.



## Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- Une gestion des liquidités conforme à nos principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités lors d'un événement de liquidité.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des paramètres de risque des ratios de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces paramètres de risque des ratios de liquidité sont mesurés et gérés aux niveaux de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties aux seuils prévus par nos principes directeurs.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.
- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées aux Clients et les obligations liées au service de la dette ainsi que pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

## Analyse des échéances des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent les flux de trésorerie estimatifs futurs non actualisés liés aux actifs et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus présentés dans nos états consolidés de la situation financière. Ces flux de trésorerie comprennent des estimations relativement au moment et au paiement de règlements décès et invalidité, aux contrats rachetés, aux contrats arrivant à échéance, au paiement de rentes, aux garanties de taux minimaux sur les produits de fonds distincts, aux participations attribuables aux titulaires de contrat, aux sommes en dépôt, aux commissions et aux taxes sur les primes contrebalancées par les primes contractuelles futures de même qu'aux frais sur les contrats en vigueur. Ces estimations des flux de trésorerie sont fondées sur les hypothèses les plus probables dans la détermination des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus. En raison de l'utilisation d'hypothèses, les flux de trésorerie réels seront différents de ces estimations. Les montants payables à vue, qui comprennent les sommes en dépôt, les participations capitalisées, les règlements en cours et la valeur des comptes des titulaires, sont inclus dans l'intervalle de un an ou moins. Les montants présentés dans ce tableau comprennent le passif au titre des sinistres survenus et le passif au titre de la couverture restante pour les contrats évalués au moyen de la méthode de la répartition des primes (la « MRP »). Les montants présentés dans le tableau diffèrent de la valeur comptable du portefeuille principalement en raison de l'actualisation et des ajustements au titre du risque.

Aux 31 décembre	2024	2023
Passifs relatifs aux contrats d'assurance :		
1 an ou moins <sup>1)</sup>	11 269 \$	11 428 \$
De 1 an à 2 ans	3 254	3 670
De 2 à 3 ans	3 363	3 887
De 3 à 4 ans	4 059	4 128
De 4 à 5 ans	5 211	4 451
Plus de 5 ans	729 030	556 052
Total	756 186 \$	583 616 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance :		
1 an ou moins	(633) \$	(463) \$
De 1 an à 2 ans	(332)	(323)
De 2 à 3 ans	(272)	(276)
De 3 à 4 ans	(263)	(248)
De 4 à 5 ans	(241)	(225)
Plus de 5 ans	(3 935)	(3 305)
Total	(5 676) \$	(4 840) \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus :		
1 an ou moins	110 \$	140 \$
De 1 an à 2 ans	99	83
De 2 à 3 ans	101	88
De 3 à 4 ans	104	91
De 4 à 5 ans	107	95
Plus de 5 ans	4 769	5 036
Total	5 290 \$	5 533 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus :		
1 an ou moins <sup>1)</sup>	(847) \$	(520) \$
De 1 an à 2 ans	(652)	(54)
De 2 à 3 ans	(685)	(69)
De 3 à 4 ans	(707)	(105)
De 4 à 5 ans	(728)	(130)
Plus de 5 ans	(9 405)	(11 330)
Total	(13 024) \$	(12 208) \$

<sup>1)</sup> Comprend des montants payables à vue de 5 177 M\$ (2023 – 4 800 M\$) et de (29) M\$ [2023 – (33) M\$] au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, respectivement.

## Analyse des échéances des autres passifs financiers

Les échéances contractuelles de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants autres qu'au titre des contrats d'assurance aux 31 décembre 2024 et 2023 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

### Passifs financiers et engagements contractuels

<b>31 décembre 2024</b> (en millions de dollars)	<b>Moins de 1 an</b>	<b>De 1 an à 3 ans</b>	<b>De 3 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Passifs relatifs aux contrats de placement <sup>1)</sup>	6 157 \$	2 351 \$	1 413 \$	1 692 \$	11 613 \$
Débitures de premier rang et financement non garanti <sup>2)</sup>	2 133	28	28	519	2 708
Titres de créance subordonnés <sup>2)</sup>	225	451	585	7 248	8 509
Ententes de rachats d'obligations	2 840	—	—	—	2 840
Créditeurs et charges à payer	10 085	—	—	—	10 085
Obligations locatives <sup>3)</sup>	166	262	207	421	1 056
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	461	758	382	380	1 981
Emprunts <sup>2)</sup>	23	107	244	31	405
Facilités de crédit	2 126	—	—	—	2 126
<b>Total du passif</b>	<b>24 216 \$</b>	<b>3 957 \$</b>	<b>2 859 \$</b>	<b>10 291 \$</b>	<b>41 323 \$</b>
Engagements contractuels <sup>4)</sup>					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	1 242 \$	985 \$	576 \$	2 054 \$	4 857 \$
<b>Total des engagements contractuels</b>	<b>1 242 \$</b>	<b>985 \$</b>	<b>576 \$</b>	<b>2 054 \$</b>	<b>4 857 \$</b>
<b>31 décembre 2023</b> (en millions de dollars)	<b>Moins de 1 an</b>	<b>De 1 an à 3 ans</b>	<b>De 3 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Passifs relatifs aux contrats de placement <sup>1)</sup>	5 728 \$	2 518 \$	1 442 \$	1 727 \$	11 415 \$
Débitures de premier rang et financement non garanti <sup>2)</sup>	2 347	28	28	533	2 936
Titres de créance subordonnés <sup>2)</sup>	204	410	554	7 192	8 360
Ententes de rachats d'obligations	2 705	—	—	—	2 705
Créditeurs et charges à payer	8 665	—	—	—	8 665
Obligations locatives <sup>3)</sup>	188	319	228	534	1 269
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	306	885	560	535	2 286
Emprunts <sup>2)</sup>	86	103	14	162	365
Facilités de crédit	2 330	—	—	—	2 330
<b>Total du passif</b>	<b>22 559 \$</b>	<b>4 263 \$</b>	<b>2 826 \$</b>	<b>10 683 \$</b>	<b>40 331 \$</b>
Engagements contractuels <sup>4)</sup>					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	39 \$	1 199 \$	915 \$	2 756 \$	4 909 \$
<b>Total des engagements contractuels</b>	<b>39 \$</b>	<b>1 199 \$</b>	<b>915 \$</b>	<b>2 756 \$</b>	<b>4 909 \$</b>

<sup>1)</sup> Ces montants correspondent aux flux de trésorerie estimatifs non actualisés liés aux passifs relatifs aux contrats de placement présentés dans nos états consolidés de la situation financière.

<sup>2)</sup> Paiements exigibles en fonction des échéances, qui comprennent également les paiements d'intérêts prévus. Le rachat réel de certains titres peut être devancé, puisque certains titres prévoient une option d'achat anticipé à la valeur nominale au gré de l'émetteur.

<sup>3)</sup> Les engagements liés aux contrats de location sont inclus dans les états consolidés de la situation financière.

<sup>4)</sup> Les engagements contractuels ne sont pas présentés dans les états consolidés de la situation financière. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces engagements, se reporter à la note 22 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

Pour de plus amples renseignements sur le risque de liquidité, se reporter à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

## vii. Autres risques

### Activités internationales

La réussite future de nos activités internationales dépend largement de notre capacité de croître et de faire face à la concurrence dans les marchés où nous exerçons nos activités. Les défis auxquels nous sommes confrontés sur ces marchés prennent la forme de risques stratégiques et de risques d'exécution, notamment le risque lié à notre capacité à recruter et à fidéliser des employés et des cadres compétents possédant une expérience locale et des compétences cruciales, de risques géopolitiques, juridiques, économiques, concurrentiels et autres, de risques liés aux coentreprises, à l'élaboration et à l'exécution de nos pratiques en matière de gestion des risques et de risques liés à notre capacité à recruter, à fidéliser, à élargir et à diversifier les canaux de distribution.

Si nous étions incapables de recruter, d'embaucher et de garder des employés et des cadres compétents possédant de l'expérience pertinente et des compétences d'affaires cruciales, nous pourrions ne pas être en mesure de faire croître nos activités internationales aussi rapidement que nous le prévoyons. La concurrence visant les employés compétents et les partenaires de distribution dans le cadre de nos activités internationales, en particulier sur les marchés asiatiques, demeure forte et pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à recruter et à garder des gens de talent.

Nos activités internationales pourraient être assujetties à des risques géopolitiques, juridiques et réglementaires, économiques, concurrentiels, opérationnels ou autres auxquels nos activités canadiennes ne sont pas soumises. Parmi ces types de risques figurent le risque de modification des règlements, les risques géopolitiques découlant d'un changement de gouvernement, le risque de réglementation discriminatoire, le risque d'instabilité politique, de nationalisation ou d'expropriation des actifs, le risque de modification du plafond applicable à la propriété étrangère, le risque de contrôle des prix ou des changes ou d'autres restrictions pouvant nous empêcher de virer des fonds provenant de ces activités vers d'autres pays ou de convertir en dollars canadiens ou en d'autres monnaies les monnaies locales que nous détenons.

Les marchés financiers de certains marchés internationaux n'ont pas nécessairement la capacité d'absorption, la liquidité ou la gamme d'options de placement qu'ont généralement d'autres marchés dans lesquels nous exerçons des activités. Plus particulièrement, l'offre davantage réduite d'actifs de longue durée expose nos activités asiatiques à des coûts accrus de gestion des actifs et des passifs et à des risques éventuels.

Nous avons conclu des ententes de coentreprise dans certains marchés asiatiques dans lesquels nous pourrions exercer un degré de contrôle moindre sur ces sociétés, ce qui pourrait nous exposer à des risques juridiques, financiers et opérationnels supplémentaires ainsi qu'à d'autres risques en matière de conformité. Nous pourrions être dépendants de notre cocontractant de coentreprise pour ce qui est du capital, de la distribution de produits, de la connaissance du marché local ou d'autres ressources. Notre capacité à exercer un contrôle ou une influence sur la gestion de ces coentreprises ainsi que le rendement de nos placements dans ces coentreprises dépendront de la coopération entre les participants à la coentreprise et des modalités des ententes de coentreprise qui prévoient la répartition du contrôle parmi les participants de la coentreprise. Si nous ne sommes pas en mesure de gérer efficacement ces coentreprises, ou si un cocontractant à une coentreprise ne s'acquiesce pas des obligations qui lui incombent aux termes de l'entente de coentreprise ou s'il connaît des difficultés financières ou choisit de modifier le lien d'affaires, voire d'y mettre fin, ou encore si une coentreprise ne se conforme pas aux lois ou aux règlements en vigueur au niveau local, nous pourrions ne pas être en mesure de réaliser nos objectifs, nos résultats d'exploitation pourraient s'en trouver réduits, et notre marque pourrait en souffrir.

### Suffisance du capital

Le risque lié à la suffisance du capital désigne le risque que notre situation de capital ne soit pas ou ne sera pas suffisante pour résister à une conjoncture économique défavorable, pour maintenir notre solidité financière, pour nous permettre ainsi qu'à nos filiales de soutenir l'exploitation quotidienne et de saisir les occasions d'expansion, et pour assumer les risques liés aux activités que nous exerçons dans la réalisation de nos objectifs d'affaires.

La solidité de notre situation de capital dépend, en partie, du niveau des taux d'intérêt et des cours des actions ainsi que des variations de ceux-ci, des résultats obtenus au chapitre du crédit, des résultats techniques en matière de mortalité et de morbidité, des fluctuations des taux de change et de notre rentabilité globale.

Divers facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les ratios de capitalisation, ainsi que nuire à notre situation financière et à notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans d'affaires, notamment :

- la détérioration des marchés boursiers;
- les révisions à la baisse des notes;
- la fluctuation des taux d'intérêt;
- les changements de taux sur les obligations de sociétés et les titres adossés à des actifs;
- la baisse des revenus;
- l'incapacité d'accéder aux marchés financiers en temps opportun.

De plus, les modifications réglementaires envisagées par d'autres autorités de réglementation à l'échelle mondiale peuvent avoir une incidence défavorable sur le capital de la FSL inc. et de ses filiales d'assurance.

### Notes de solidité financière et cotes de crédit

Les notes de solidité financière représentent l'opinion des agences de notation quant à la capacité financière d'une société d'assurance à respecter ses obligations aux termes des contrats. Les cotes de crédit reflètent l'opinion des agences de notation quant à la capacité d'un émetteur à respecter les modalités des titres de créance, des actions privilégiées et des fonds propres hybrides de catégorie 1 en temps opportun, et elles sont des facteurs importants pour évaluer la situation de financement générale d'une société et sa capacité à avoir accès à du financement externe. Toute révision à la baisse par une agence de notation des cotes de crédit attribuées aux titres émis par la FSL inc. et ses filiales ou des notes de solidité financière des filiales d'assurance de la FSL inc. pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

La note de solidité financière attribuée à une société d'assurance constitue un atout concurrentiel important lorsqu'il s'agit de commercialiser ses produits ou d'attirer et de fidéliser des représentants et des distributeurs. Une révision à la baisse de nos notes de solidité financière et de nos cotes de crédit pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation financière, notre position concurrentielle et nos résultats d'exploitation de plusieurs façons, notamment :

- une diminution des nouvelles ventes de produits d'assurance, de rentes et de produits de placement;
- la nécessité de réduire les prix de nos produits et services afin de demeurer concurrentiels;
- une hausse des rachats et des retraits;
- une hausse des frais de réassurance;
- une augmentation de notre coût du capital et la limitation de notre accès aux marchés financiers, ce qui vient réduire notre souplesse financière;
- une réduction de notre capacité à conclure des opérations sur instruments dérivés ou de couverture dans le cours normal des activités et une augmentation des coûts liés à ces opérations;
- une incidence défavorable sur les relations que nous entretenons avec nos conseillers et avec les distributeurs tiers de nos produits.

En outre, des révisions à la baisse de nos cotes de crédit ou de nos notes de solidité financière en dessous des seuils indiqués dans certains de nos contrats dérivés, de nos conventions de réassurance ou d'autres ententes pourraient inciter les contreparties à ces contrats, conventions et ententes à mettre fin à ceux-ci ou à exiger que nous leur fournissions des garanties supplémentaires à l'égard de ces contrats, conventions et ententes sous forme de garanties ou de lettres de crédit.

Tout changement apporté aux méthodes et aux critères utilisés par les agences de notation pourrait également entraîner des révisions à la baisse qui ne découlent pas de changements dans la conjoncture économique générale ou dans notre situation financière.

Des renseignements additionnels concernant nos notes sont fournis dans la notice annuelle à la rubrique « Notes ».

## Questions fiscales

La validité et l'évaluation des avantages fiscaux liés à diverses positions fiscales adoptées ou devant être adoptées dans le cadre de la production de nos déclarations de revenus relèvent du droit fiscal et peuvent faire l'objet d'une interprétation. Les lois fiscales sont complexes et leur interprétation nécessite beaucoup de jugement. La charge d'impôt reflète l'interprétation des lois fiscales pertinentes par la direction, ainsi que sa meilleure estimation de l'incidence fiscale des transactions et des événements survenus au cours de la période. Le risque existe que les administrations fiscales aient une interprétation différente des lois applicables et elles pourraient affirmer que les positions adoptées en matière de fiscalité par la société imposent une nouvelle cotisation, notamment une nouvelle cotisation aux termes de règles anti-évitement particulières ou générales ou de dispositions d'établissement des prix de cession interne.

Le prélèvement d'impôts, de pénalités et d'intérêts additionnels ou l'atteinte à la réputation de la Compagnie pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation futurs et notre situation financière.

Conformément à la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices, les actifs d'impôts reportés sont constatés pour le report prospectif des pertes fiscales et des crédits d'impôt inutilisés ainsi que pour des montants qui ont déjà été comptabilisés dans les états financiers, mais n'entraîneront pas la déduction de montants dans le calcul du revenu imposable jusqu'à des périodes ultérieures. Les actifs d'impôts reportés sont constatés seulement lorsqu'il est probable qu'il y ait un bénéfice imposable à l'égard duquel les futures retenues d'impôt et les pertes fiscales inutilisées puissent être utilisées.

À la fin de chaque période de déclaration, nous devons évaluer la valeur de nos actifs d'impôts reportés. La détermination de nos actifs d'impôts reportés dépend des projections quant aux bénéfices imposables futurs. Nos projections exigent une grande dose de jugement et d'importantes estimations quant aux événements à venir, notamment concernant la conjoncture économique mondiale et la rentabilité future de nos activités. Si la rentabilité de nos activités est inférieure à celle de nos projections ou si nos perspectives deviennent nettement moins favorables, nous pourrions devoir réduire la valeur de nos actifs d'impôts reportés. Tout changement de nos actifs d'impôts reportés pourrait entraîner des répercussions défavorables importantes sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière futurs.

Nous sommes, en outre, assujettis à l'évolution des règlements régissant l'impôt sur le revenu. Nous avons actuellement un taux d'imposition effectif inférieur au taux d'imposition des sociétés prévu par la loi au Canada. Les états financiers de la Compagnie reflètent les incidences fiscales favorables provenant de certains avantages fiscaux, liés notamment au revenu de placement exonéré d'impôt, aux produits tirés des placements faiblement imposés, aux déductions au titre des dividendes reçus, aux crédits d'impôt (de certains placements ou d'impôts payés sur le revenu de source étrangère) et aux taux d'imposition favorables obtenus dans certains territoires dans lesquels la Compagnie exerce ses activités. De plus, bon nombre de nos produits d'assurance-vie permettent aux Clients de bénéficier d'un traitement fiscal privilégié en vertu de divers régimes d'imposition. Par exemple, au Canada et aux États-Unis, les contrats d'assurance-vie et les contrats de rente bénéficient du report ou de la suppression de l'imposition des gains (soit les revenus produits par les fonds) cumulés aux termes du contrat. Le risque existe que des modifications apportées aux lois fiscales, aux directives administratives ou à la législation diminuent, voire éliminent certains des avantages qui s'offrent actuellement à la Compagnie ou à ses titulaires de contrat. Ce risque pourrait engendrer une baisse des ventes de produits ou une déchéance de contrats accrue et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière futurs.

Les gouvernements des pays dans lesquels nous exerçons nos activités adoptent à l'occasion des modifications au taux d'imposition des sociétés prévu par la loi. Toute modification apportée aux taux d'imposition nécessite de notre part un examen et une nouvelle évaluation de nos actifs et passifs d'impôt différé à la date de quasi-adoption. Au 31 décembre 2024, la Compagnie a déclaré un actif d'impôt différé de 3 624 M\$ dans son état consolidé de la situation financière, principalement au Canada. Toute réduction future des taux d'imposition dans des territoires où nous disposons d'un actif d'impôt différé net pourrait donner lieu à une diminution de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé et à une charge d'impôt correspondante une fois la réduction de taux pratiquement en vigueur.

Les règles du Pilier Deux relatives à un taux d'imposition global minimal s'appliquent à nous avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et elles ont été quasi adoptées dans plusieurs territoires, notamment au Canada, où la *Loi sur l'impôt minimum mondial* a été adoptée en juin 2024. En vertu des règles du Pilier Deux, l'entité mère ultime est tenue de payer un impôt complémentaire, appliqué par chacun des différents territoires, à l'égard des bénéfices de ses filiales imposés à moins de 15 %. Nos filiales qui sont actuellement assujetties à un taux d'imposition prévu par la

loi ou à un régime fiscal qui pourrait donner lieu à un taux d'imposition inférieur à 15 % sont celles des Bermudes, de Hong Kong et d'Irlande. Les règles du Pilier Deux devraient faire augmenter le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent d'environ un à deux points de pourcentage.

## L. Information financière supplémentaire

### 1. Principales informations annuelles

(en millions de dollars, après impôt, sauf indication contraire)	2024	2023	2022
Total des produits (avant impôt)	38 633	40 774	5 769
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	3 049	3 086	2 871
Bénéfice par action de base déclaré (en dollars)	5,27	5,27	4,90
Bénéfice par action déclaré (dilué) (en dollars)	5,26	5,26	4,89
Total de l'actif	370 721	333 241	323 608

### 2. Éléments relatifs à l'état du résultat net

#### i. États du résultat net résumés par secteur d'activité

(en millions de dollars)	2024					2023	
	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total	Total
Produits des activités d'assurance	8 778	12 296	—	1 554	9	22 637	21 356
Produits tirés des placements (pertes de placements)	5 039	316	281	1 648	131	7 415	11 586
Produits tirés des honoraires	1 771	489	6 391	329	(399)	8 581	7 832
<b>Produits</b>	<b>15 588</b>	<b>13 101</b>	<b>6 672</b>	<b>3 531</b>	<b>(259)</b>	<b>38 633</b>	<b>40 774</b>
Charges afférentes aux activités	7 309	11 345	—	974	3	19 631	18 450
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	4	(145)	—	56	—	(85)	69
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	3 843	63	—	1 233	—	5 139	9 675
(Produits financiers) charges financières de réassurance	81	(121)	—	(11)	—	(51)	(59)
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	390	—	—	3	—	393	331
Autres produits	—	—	(163)	—	—	(163)	(169)
Charges d'intérêts	262	116	172	105	9	664	552
Charges d'exploitation et commissions	1 989	1 127	4 596	701	353	8 766	7 995
<b>Total des charges</b>	<b>13 878</b>	<b>12 385</b>	<b>4 605</b>	<b>3 061</b>	<b>365</b>	<b>34 294</b>	<b>36 844</b>
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	395	133	411	124	(23)	1 040	461
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	—	—	—	—	80	80	79
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et titulaires de contrat avec participation dans le bénéfice net des filiales	98	27	128	(83)	—	170	304
<b>Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires</b>	<b>1 217</b>	<b>556</b>	<b>1 528</b>	<b>429</b>	<b>(681)</b>	<b>3 049</b>	<b>3 086</b>

#### Comparaison entre 2024 et 2023

##### Canada

Au Canada, les produits ont diminué de 1,6 G\$ en 2024, en raison de la baisse des produits nets tirés des placements découlant principalement des variations de la juste valeur des placements, partiellement contrebalancée par la hausse des produits des activités d'assurance.

## États-Unis

Aux États-Unis, les produits ont diminué de 0,4 G\$ en 2024, en raison de la baisse des produits nets tirés des placements découlant principalement des variations de la juste valeur des placements, partiellement contrebalancée par la hausse des produits des activités d'assurance.

## Gestion d'actifs

Les produits de Gestion d'actifs ont augmenté de 0,5 G\$ en 2024, en raison de la hausse des produits tirés des honoraires de la MFS et de Gestion SLC.

## Asie

En Asie, les produits ont diminué de 0,5 G\$ en 2024, en raison de la baisse des produits nets tirés des placements découlant principalement des variations de la juste valeur des placements, partiellement contrebalancée par la hausse des produits des activités d'assurance.

## Organisation internationale

La perte de l'Organisation internationale s'est établie à 0,3 G\$ en 2024, comparativement à une perte de 0,1 G\$ en 2023, principalement attribuable à la vente de la Sun Life UK au deuxième trimestre de 2023.

## ii. Produits

Les produits sont principalement tirés des affaires liées à l'assurance-vie et de l'assurance-santé, à la gestion de placements et aux rentes et aux fonds communs de placement, ainsi que des placements et du résultat sur le capital de l'Organisation internationale qui ne sont pas attribués à un secteur d'activité stratégique. Le total des produits comprend : i) les produits tirés des activités d'assurance, ii) les produits nets tirés des placements et iii) les produits tirés des honoraires. Le total des produits exclut le résultat des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Les produits des activités d'assurance comprennent la tranche des primes qui couvre les sinistres attendus et les charges directement attribuables au cours de la période, ainsi que le dégagement de l'ajustement au titre du risque et l'amortissement de la MSC pour la période. Les produits des activités d'assurance excluent la tranche des primes qui couvre le remboursement des composantes investissements.

Les produits nets tirés des placements comprennent les produits d'intérêts, les dividendes, les profits et les pertes réalisés et latents ainsi que les autres produits de placements liés aux actifs du fonds général. Les produits nets tirés des placements, comme les produits locatifs nets, les variations de la juste valeur et les profits (pertes) de change, proviennent également d'instruments non financiers. Les fluctuations trimestrielles de la valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations du taux de change d'actifs et de passifs peuvent exposer les produits nets tirés des placements à une certaine volatilité, ce qui peut avoir une incidence sur la comparabilité des produits d'une période à l'autre. La variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net est principalement attribuable à des facteurs liés au marché, comme les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les rendements des capitaux propres. Les titres de créance et de capitaux propres qui soutiennent les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont généralement désignés ou classés à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements des états consolidés du résultat net. Les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont neutralisées en grande partie par les variations correspondantes des passifs, exception faite des passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Les produits tirés des honoraires comprennent les honoraires liés à la distribution, les frais de gestion de fonds et les autres frais basés sur l'actif, qui sont principalement gagnés au sein du secteur Gestion d'actifs. Les produits tirés des honoraires comprennent également les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires, qui sont gagnés principalement dans les secteurs Canada et États-Unis. Les équivalents de primes et de versements des services administratifs seulement (« SAS ») et les versements reçus par la Compagnie et liés à des contrats de placement, notamment en ce qui a trait aux fonds distincts, aux fonds communs de placement et aux fonds gérés, ne sont pas inclus dans les produits. La Compagnie perçoit cependant des produits tirés des honoraires relatifs à ces contrats, lesquels sont inclus dans les produits. Les produits tirés des honoraires et les équivalents de primes et de versements SAS font partie intégrante de nos activités; par conséquent, les produits ne tiennent pas compte de la totalité des souscriptions et autres activités qui ont eu lieu au cours des périodes respectives.

(en millions de dollars)	2024	2023
<b>Produits des activités d'assurance</b>		
Rentes	2 395	2 258
Assurance-vie	5 620	5 356
Assurance-santé	14 622	13 742
Total des produits des activités d'assurance	22 637	21 356
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	7 415	11 586
Produits tirés des honoraires	8 581	7 832
<b>Total des produits</b>	<b>38 633</b>	<b>40 774</b>

## Comparaison entre 2024 et 2023

Le total des produits a diminué de 2,1 G\$ en raison de la baisse des produits nets tirés des placements découlant principalement des variations de la juste valeur des placements, partiellement contrebalancée par la hausse des produits des activités d'assurance. L'incidence du change est venue augmenter les produits de 0,3 G\$. Par secteur d'activité, les produits reflètent la baisse des produits nets tirés des placements au Canada, aux États-Unis et en Asie, partiellement contrebalancée par la hausse des produits des activités d'assurance, principalement au Canada, aux États-Unis et en Asie.

Les produits des activités d'assurance ont augmenté de 1,3 G\$, principalement en raison de la hausse des produits des activités d'assurance au Canada, aux États-Unis et en Asie.

Les produits nets tirés des placements ont diminué de 4,2 G\$, principalement en raison des variations de la juste valeur des placements attribuables à l'incidence des taux d'intérêt.

Les produits tirés des honoraires ont augmenté de 0,7 G\$, en raison de la hausse des produits tirés des honoraires enregistrée par la MFS, par Gestion SLC et par nos autres activités de gestion de patrimoine et d'actifs.

### iii. Charges

(en millions de dollars)	2024	2023
<b>Charges</b>		
Charges afférentes aux activités d'assurance	19 631	18 450
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	(85)	69
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	5 139	9 675
(Produits financiers) charges financières de réassurance	(51)	(59)
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	393	331
Autres produits	(163)	(169)
Charges d'intérêts	664	552
Charges d'exploitation et commissions	8 766	7 995
<b>Total des charges</b>	<b>34 294</b>	<b>36 844</b>

Le total des charges s'est établi à 34,3 G\$, en baisse de 2,6 G\$ en 2024 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse des charges financières d'assurance liées aux contrats d'assurance émis, partiellement contrebalancée par la hausse des charges afférentes aux activités d'assurance.

Les charges afférentes aux activités d'assurance se sont chiffrées à 19,6 G\$, en hausse de 1,2 G\$, en 2024 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des hausses enregistrées aux États-Unis et au Canada.

Le bénéfice net lié aux contrats de réassurance détenus s'est établi à 0,1 G\$ comparativement à une charge nette de 0,1 G\$ à l'exercice précédent, principalement en raison des résultats enregistrés au Canada.

Les charges financières d'assurance liées aux contrats d'assurance émis se sont établies à 5,1 G\$, en baisse de 4,5 G\$ en 2024, principalement en raison des résultats enregistrés au Canada, aux États-Unis et en Asie.

Les autres produits de 163 M\$ enregistrés en 2024 ont principalement trait à la résiliation anticipée d'une entente de distribution à Gestion d'actifs, comparativement aux autres produits de 169 M\$ enregistrés au cours de l'exercice précédent, qui avaient trait à la vente de la Sun Life UK et à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

Les charges d'intérêts se sont établies à 0,7 G\$, en hausse de 0,1 G\$ en 2024 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des résultats enregistrés au Canada.

Les charges d'exploitation et commissions se sont établies à 8,8 G\$, en hausse de 0,8 G\$ en 2024 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des charges pour l'ensemble des activités ainsi que de l'incidence défavorable du change de 85 M\$. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 17 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

### iv. Taxes et impôts

#### Impôt sur le résultat

En 2024, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 1 040 M\$ sur un bénéfice net déclaré avant impôt de 4 339 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 24,0 % (2023 – 461 M\$, 3 930 M\$ et 11,7 %, respectivement).

En 2024, pour ce qui est du bénéfice sous-jacent<sup>1)</sup>, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 834 M\$ sur notre bénéfice net sous-jacent avant impôt de 4 831 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 17,3 % se situant au sein de la fourchette prévue de 16 % à 22 % (2023 – 811 M\$, 4 685 M\$ et 17,3 %, respectivement).

Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat », du présent document pour plus de renseignements sur nos taux d'imposition effectifs.

<sup>1)</sup> Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent et de la charge d'impôt liée à celui-ci, ce qui exclut les sommes attribuables aux titulaires de contrat avec participation.



### 3. Éléments relatifs à l'état de la situation financière

#### i. Variations des éléments relatifs à l'état de la situation financière

Le total de l'actif du fonds général s'est établi à 221,9 G\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 204,8 G\$), principalement en raison des activités d'exploitation générales et de l'incidence favorable du change.

Au 31 décembre 2024, le solde du passif net au titre des contrats d'assurance émis<sup>1)</sup> s'élevait à 146,9 G\$ (31 décembre 2023 – 135,5 G\$), principalement en raison des flux de trésorerie, des produits financiers et charges financières d'assurance et de l'incidence du change, partiellement contrebalancés par la variation des résultats liés aux activités d'assurance.

Le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, qui comprennent les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, se chiffrait à 25,6 G\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 23,6 G\$). Cette variation du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires comprenait :

- i) un bénéfice net attribuable aux actionnaires total de 3 129 M\$, avant les dividendes privilégiés de 80 M\$;
- ii) l'incidence favorable du change de 1 346 M\$ incluse dans les autres éléments du résultat global. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :
- iii) des dividendes de 1 875 M\$ versés sur les actions ordinaires;
- iv) une diminution de 855 M\$ découlant du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires.

Au 31 janvier 2025, la FSL inc. avait 572 857 568 actions ordinaires, 3 049 926 options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la FSL inc. et 52 200 000 actions de catégorie A en circulation.

#### ii. Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de nos activités, nous prenons divers arrangements financiers. Ces arrangements ont principalement pour objet de générer des frais de gestion et d'élargir les écarts dégagés sur le portefeuille d'affaires correspondant, ainsi que de réduire les coûts de financement.

Bien que la plupart de ces activités figurent dans l'actif ou le passif de notre bilan, certaines d'entre elles ne sont pas inscrites au bilan ou y sont inscrites pour des montants qui diffèrent de la valeur réelle ou du montant notionnel de référence des contrats. Les activités hors bilan comprennent notamment la titrisation et le prêt de titres. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

#### iii. Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles

La Compagnie a réalisé son test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au quatrième trimestre de 2024. Aucune perte de valeur sur le goodwill n'a été comptabilisée en 2024 ni en 2023. Des pertes de valeur de 201 M\$ sur les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées en 2024 (2023 – 5 M\$), principalement en raison d'une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant des changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques.

#### iv. Engagements, garanties, éventualités et questions de réassurance

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des contrats de location, des contrats d'impartition et des contrats prévoyant l'indemnisation de tiers. Nous sommes également partie, à l'occasion, à des procédures d'arbitrage avec certaines des compagnies avec lesquelles la Compagnie a passé des contrats en vue de se réassurer. De plus amples renseignements sur nos engagements, nos garanties et nos éventualités sont fournis à la note 22 de nos états financiers consolidés annuels de 2024. Un tableau faisant le sommaire de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants figure dans le présent rapport de gestion à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risques – vi – Risque de liquidité ».

<sup>1)</sup> Pour plus de renseignements au sujet des variations du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance, se reporter à la note 10 des états financiers consolidés annuels de 2024.

## 4. Rentabilité du quatrième trimestre de 2024

Le tableau suivant présente le rapprochement de notre bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le « bénéfice net déclaré ») et de notre bénéfice net sous-jacent pour les quatrième trimestres de 2024 et 2023. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur le bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré. Certains ajustements et certains éléments importants ont également une incidence sur la MSC, comme les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et les modifications des hypothèses. Se reporter à la rubrique F, « Marge sur services contractuels », du présent document pour plus d'information.

(en millions de dollars, après impôt)	T4 24	T4 23
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par type d'activité<sup>1)</sup> :</b>		
Gestion de patrimoine et d'actifs	486	439
Santé et protection collective	266	365
Protection individuelle	339	284
Charges de l'Organisation internationale et autres	(126)	(105)
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>1)</sup></b>	<b>965</b>	<b>983</b>
À ajouter : Incidence des marchés	(179)	(193)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	11	(1)
Autres ajustements	(560)	(40)
<b>Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires</b>	<b>237</b>	<b>749</b>
Rendement des capitaux propres sous-jacent <sup>1)</sup>	16,5 %	18,4 %
Rendement des capitaux propres déclaré <sup>1)</sup>	4,0 %	14,0 %
<b>Éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent<sup>1)</sup></b>		
Mortalité	10	(5)
Morbidité	(22)	91
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	—	(11)
Charges	(10)	(26)
Crédit <sup>2)</sup>	(34)	(18)
Autres <sup>3)</sup>	16	(2)

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

<sup>2)</sup> Le poste Crédit tient compte des modifications de notations des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que de l'incidence des pertes de crédit attendues pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

<sup>3)</sup> D'autres éléments importants sont comptabilisés aux postes Résultat net des activités d'assurance et Résultat net des activités de placement de l'analyse des composantes du bénéfice. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

### Comparaison trimestrielle – entre le T4 2024 et le T4 2023

Le bénéfice net sous-jacent<sup>1)</sup> s'est établi à 965 M\$, en baisse de 18 M\$, ou 2 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs<sup>1)</sup>** : augmentation de 47 M\$ en raison de la hausse des produits tirés des honoraires à Gestion d'actifs, au Canada et en Asie, partiellement contrebalancée par la diminution des résultats nets tirés des placements au Canada.
- **Santé et protection collective<sup>1), 2)</sup>** : diminution de 99 M\$ en raison des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité pour l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis et des résultats moins favorables enregistrés au chapitre de la morbidité au Canada, partiellement contrebalancés par la croissance des affaires au Canada.
- **Protection individuelle<sup>1), 2)</sup>** : augmentation de 55 M\$ en raison de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la protection en Asie et au Canada ainsi que de l'augmentation de l'apport des coentreprises en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres<sup>1)</sup>** : augmentation de (21) M\$ de la perte nette reflétant principalement la hausse des charges découlant en grande partie des investissements continus dans nos activités en Asie et de la rémunération incitative en Asie.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 237 M\$, en baisse de 512 M\$, ou 68 %, en raison des éléments suivants :

- Une diminution de 234 M\$ des produits tirés des placements exonérés d'impôt pour l'Organisation internationale.
- Une perte de valeur de 186 M\$ relative à une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant des changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques.
- Une charge non récurrente pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'élément suivant :
- L'incidence des marchés reflétant principalement l'amélioration de l'incidence des placements immobiliers<sup>3)</sup>.

<sup>1)</sup> Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité », du présent document pour plus de précisions sur des éléments importants attribuables aux éléments du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent et à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour un rapprochement entre le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité/organisations de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

<sup>2)</sup> Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, reflète des améliorations apportées à la méthode de répartition des charges du type d'activité Protection individuelle au type d'activité Santé et protection collective du secteur États-Unis.

<sup>3)</sup> Les résultats liés aux placements immobiliers reflètent l'écart entre la valeur réelle des placements immobiliers et les rendements à long terme couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance prévus par la direction (les « résultats liés aux placements immobiliers »).

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 16 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une augmentation de 17 M\$ du bénéfice net déclaré.

Au quatrième trimestre de 2024, le taux d'imposition effectif<sup>1)</sup> sur le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré s'est établi à 17,4 % et à 63,2 %, respectivement. Le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré reflète la perte de valeur non déductible liée à une immobilisation incorporelle au Vietnam ainsi que la baisse des produits tirés des placements exonérés d'impôt.

## Rendement des différents secteurs d'activité – quatrième trimestre

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité. La section ci-après décrit les activités et la performance financière des secteurs suivants : Gestion d'actifs, Canada, États-Unis, Asie et Organisation internationale.

Le tableau suivant présente les différences entre notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) et notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) par secteur d'activité.

<b>T4 24</b>						
(en millions de dollars)	<b>Gestion d'actifs</b>	<b>Canada</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Asie</b>	<b>Organisation internationale</b>	<b>Total</b>
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	<b>360</b>	<b>366</b>	<b>161</b>	<b>175</b>	<b>(97)</b>	<b>965</b>
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	<b>(18)</b>	<b>(142)</b>	<b>(74)</b>	<b>27</b>	<b>(14)</b>	<b>(221)</b>
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	<b>—</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>15</b>	<b>—</b>	<b>13</b>
Autres ajustements (avant impôt)	<b>(34)</b>	<b>(8)</b>	<b>(143)</b>	<b>(193)</b>	<b>—</b>	<b>(378)</b>
Charge (économie) d'impôt	<b>18</b>	<b>38</b>	<b>50</b>	<b>(13)</b>	<b>(235)</b>	<b>(142)</b>
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	<b>326</b>	<b>253</b>	<b>(7)</b>	<b>11</b>	<b>(346)</b>	<b>237</b>
<b>T4 23</b>						
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	331	350	253	143	(94)	983
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(11)	(223)	(60)	(142)	—	(436)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	72	(65)	(1)	—	6
Autres ajustements (avant impôt)	(39)	(6)	(65)	(8)	—	(118)
Charge (économie) d'impôt	16	155	38	52	53	314
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	297	348	101	44	(41)	749

1) Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré est calculé en fonction du total du bénéfice (de la perte) avant impôt, tel qu'il est présenté à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2024. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt, comme l'explique la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document, et de la charge d'impôt connexe.

## Comparaison trimestrielle – entre le T4 2024 et le T4 2023

### Gestion d'actifs

Le bénéfice net sous-jacent de Gestion d'actifs s'est établi à 360 M\$, en hausse de 29 M\$, ou 9 %, en raison des facteurs suivants :

- **MFS** : augmentation de 40 M\$ (augmentation de 25 M\$ US) attribuable à la hausse des produits tirés des honoraires découlant de l'augmentation de l'actif net moyen, partiellement contrebalancée par la hausse des charges. La marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS<sup>1)</sup> s'est améliorée pour s'établir à 40,5 % au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 39,4 % à l'exercice précédent.
- **Gestion SLC** : diminution de 11 M\$ attribuable à la baisse des produits tirés des honoraires, en grande partie contrebalancée par la hausse des produits tirés des placements en capitaux de lancement. Le bénéfice tiré des honoraires<sup>1)</sup> a diminué de 14 % en raison de l'augmentation des charges découlant principalement de la rémunération incitative, partiellement contrebalancée par la hausse de l'actif géré découlant de la mobilisation et du déploiement de capitaux solides sur l'ensemble de la plateforme. La marge sur le bénéfice tiré des honoraires<sup>1)</sup> s'est établie à 23,0 % pour le quatrième trimestre de 2024, comparativement à 24,2 % à l'exercice précédent.

Le bénéfice net déclaré de Gestion d'actifs s'est chiffré à 326 M\$, en hausse de 29 M\$, ou 10 %, en raison de la hausse du bénéfice net sous-jacent.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 8 M\$ du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré, respectivement.

### Canada

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 366 M\$, en hausse de 16 M\$, ou 5 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : augmentation de 9 M\$ en raison de la croissance des affaires et de l'augmentation des produits tirés des honoraires découlant de l'augmentation de l'actif géré, en grande partie contrebalancée par la diminution des résultats nets tirés des placements, y compris les résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit.
- **Santé et protection collective** : baisse de 6 M\$ en raison de la croissance des affaires et de la hausse des résultats tirés des placements, plus que contrebalancées par les résultats moins favorables enregistrés au chapitre de la morbidité, reflétant la hausse des volumes des règlements et les durées plus longues des règlements.
- **Protection individuelle** : hausse de 13 M\$ en raison des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité, reflétant la baisse des règlements et l'augmentation des résultats tirés des placements.
- La diminution du bénéfice relatif au surplus sur l'ensemble des activités, reflétant principalement la diminution des produits d'intérêts nets.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 253 M\$, en baisse de 95 M\$, ou 27 %, reflétant l'incidence des marchés et des modifications des hypothèses et mesures de la direction. L'incidence des marchés est principalement attribuable à l'incidence défavorable des taux d'intérêt, partiellement contrebalancée par l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers.

### États-Unis

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 115 M\$ US, en baisse de 72 M\$ US, ou 39 %, en raison des facteurs suivants :

- **Santé et protection collective**<sup>2)</sup> : diminution de 71 M\$ US en raison des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité dans le secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes découlant de la gravité des sinistres.
- **Protection individuelle**<sup>2)</sup> : baisse de 1 M\$ US, soit un niveau stable par rapport à l'exercice précédent.

La perte nette déclarée s'est établie à 1 M\$ US, comparativement à un bénéfice net déclaré de 77 M\$ US au cours de l'exercice précédent, reflétant la diminution du bénéfice net sous-jacent et une charge non récurrente pour les garanties de frais dentaires, partiellement contrebalancées par l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction. L'incidence défavorable des taux d'intérêt a été essentiellement contrebalancée par l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 4 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une augmentation de 1 M\$ de la perte nette déclarée.

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, reflète des améliorations apportées à la méthode de répartition des charges du type d'activité Protection individuelle au type d'activité Santé et protection collective du secteur États-Unis.

## Asie

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 175 M\$, en hausse de 32 M\$, ou 22 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : augmentation de 9 M\$ en raison de la hausse des produits tirés des honoraires, principalement attribuable à la hausse de l'actif géré.
- **Protection individuelle** : augmentation de 41 M\$ en raison de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la protection et de la hausse de l'apport des coentreprises.
- **Charges du bureau régional et autres** : augmentation de (18) M\$ de la perte nette reflétant des investissements continus dans nos activités dans l'ensemble de la région et l'augmentation de la rémunération incitative.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 11 M\$, en baisse de 33 M\$, ou 75 %, en raison d'une perte de valeur relative à une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant des changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques, partiellement contrebalancée par l'incidence des marchés et par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent. L'incidence des marchés est principalement attribuable à l'incidence favorable des taux d'intérêt et à l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 4 M\$ du bénéfice net sous-jacent et à une augmentation de 6 M\$ du bénéfice net déclaré.

## Organisation internationale

La perte nette sous-jacente s'est établie à 97 M\$, soit un niveau comparable à la perte nette sous-jacente de 94 M\$ pour l'exercice précédent.

La perte nette déclarée s'est établie à 346 M\$, comparativement à une perte nette déclarée de 41 M\$ pour l'exercice précédent, reflétant la diminution des produits tirés des placements exonérés d'impôt.

## 5. Croissance du quatrième trimestre de 2024

Les produits se sont établis à 7,5 G\$, en baisse de 11,2 G\$ par rapport à la période correspondante de 2023, principalement en raison des variations de la juste valeur des placements découlant de la hausse des taux d'intérêt. L'incidence du change est venue augmenter les produits de 103 M\$.

## 6. Résultats financiers trimestriels

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de nos résultats des huit trimestres les plus récents. Une analyse plus détaillée des résultats trimestriels historiques figure dans nos rapports de gestion intermédiaires et annuels pour les périodes visées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Résultats trimestriels							
	T4 24	T3 24	T2 24	T1 24	T4 23	T3 23	T2 23	T1 23
Total des produits	7 509	15 333	8 916	6 875	18 684	2 439	7 668	11 983
<b>Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires</b>								
Bénéfice net sous-jacent <sup>1)</sup>	965	1 016	1 000	875	983	930	920	895
À ajouter : Incidence des marchés	(179)	29	(153)	(70)	(193)	23	(220)	(64)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	11	36	16	(7)	(1)	35	7	(5)
Autres ajustements	(560)	267	(217)	20	(40)	(117)	(47)	(20)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	237	1 348	646	818	749	871	660	806
<b>Bénéfice par action dilué (en dollars)</b>								
Bénéfice sous-jacent <sup>1)</sup>	1,68	1,76	1,72	1,50	1,68	1,59	1,57	1,52
Bénéfice déclaré	0,41	2,33	1,11	1,40	1,28	1,48	1,12	1,37
<b>Bénéfice par action de base déclaré (en dollars)</b>								
Bénéfice déclaré	0,41	2,33	1,11	1,40	1,28	1,49	1,12	1,37
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par secteur<sup>1)</sup></b>								
Gestion d'actifs	360	344	307	282	331	330	296	282
Canada	366	375	402	310	350	338	372	316
États-Unis	161	219	204	189	253	185	215	237
Asie	175	170	179	177	143	166	150	141
Organisation internationale	(97)	(92)	(92)	(83)	(94)	(89)	(113)	(81)
Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale) <sup>1)</sup>	965	1 016	1 000	875	983	930	920	895
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(221)	(12)	(169)	(26)	(436)	107	(298)	(99)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	13	63	18	(8)	6	41	11	(5)
Autres ajustements (avant impôt)	(378)	246	(254)	41	(118)	(156)	(89)	(10)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	(142)	35	51	(64)	314	(51)	116	25
<b>Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) par secteur – actionnaires ordinaires</b>								
Gestion d'actifs	326	644	274	284	297	268	248	254
Canada	253	382	292	290	348	365	210	329
États-Unis	(7)	339	127	97	101	132	175	168
Asie	11	32	151	235	44	211	122	134
Organisation internationale	(346)	(49)	(198)	(88)	(41)	(105)	(95)	(79)
Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale) – actionnaires ordinaires	237	1 348	646	818	749	871	660	806

<sup>1)</sup> Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

### Troisième trimestre de 2024

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 1 016 M\$, en hausse de 86 M\$, ou 9 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : augmentation de 17 M\$ en raison de la hausse des produits tirés des honoraires à Gestion d'actifs, en Asie et au Canada, partiellement contrebalancée par les résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit au Canada.
- **Santé et protection collective** : augmentation de 60 M\$ en raison de la solide croissance des affaires aux Garanties collectives aux États-Unis, et au Canada, de la hausse des produits tirés des honoraires au Canada et de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie collective aux États-Unis, partiellement contrebalancées par la baisse des résultats enregistrés pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis.
- **Protection individuelle** : augmentation de 9 M\$ en raison de la croissance des affaires en Asie et au Canada, partiellement contrebalancée par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : les charges sont demeurées à un niveau stable par rapport à l'exercice précédent.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 1 348 M\$, en hausse de 477 M\$, ou 55 %, en raison de la diminution des passifs estimatifs liés aux acquisitions à Gestion SLC et de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent. L'incidence favorable des marchés des actions et l'amélioration des résultats liés aux placements immobiliers ont été partiellement contrebalancées par l'incidence des taux d'intérêt.

## Deuxième trimestre de 2024

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 1 000 M\$, en hausse de 80 M\$, ou 9 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** en hausse de 36 M\$ : hausse des produits tirés des honoraires à Gestion d'actifs, au Canada et en Asie, partiellement contrebalancée par la hausse des charges à Gestion d'actifs.
- **Santé et protection collective** en baisse de 55 M\$ : baisse des résultats enregistrés pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis, reflétant principalement l'incidence du réexamen de l'admissibilité au régime Medicaid et des règlements connexes après la fin de l'urgence de santé publique, les résultats moins favorables enregistrés au chapitre de la morbidité pour l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la solide croissance des affaires aux Garanties collectives aux États-Unis, et au Canada.
- **Protection individuelle** en hausse de 82 M\$ : croissance des affaires en Asie et au Canada ainsi que résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité au Canada et aux États-Unis.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : baisse de 17 M\$ de la perte nette en raison de la baisse des charges d'exploitation et des coûts de financement.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 646 M\$, en baisse de 14 M\$, ou 2 %, reflétant la discipline financière qui demeure au cœur de notre stratégie Incidence sur le Client et de nos activités. Au deuxième trimestre de 2024, nous avons comptabilisé une charge de restructuration de 138 M\$ (108 M\$ après impôt) reflétant des mesures prises pour améliorer la productivité et favoriser une croissance des bénéfices dans la partie supérieure de nos objectifs financiers à moyen terme. Nous prévoyons que ces mesures se traduiront par des économies annuelles d'environ 200 M\$ (avant impôt) d'ici 2026. La charge de restructuration a été contrebalancée par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et l'incidence des marchés reflétant principalement les taux d'intérêt et les placements immobiliers.

## Premier trimestre de 2024

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 875 M\$, en baisse de 20 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** en baisse de 3 M\$ : hausse des produits tirés des honoraires, contrebalancée par la hausse des charges à Gestion d'actifs ainsi que par la baisse des produits nets tirés des placements en capitaux de lancement à Gestion SLC.
- **Santé et protection collective** en baisse de 23 M\$ : résultats moins favorables enregistrés au chapitre de la morbidité pour l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis et baisse des résultats enregistrés pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis, reflétant principalement l'incidence du réexamen de l'admissibilité au régime Medicaid après la fin de l'urgence de santé publique, partiellement contrebalancés par la solide croissance des produits aux Garanties collectives aux États-Unis et la croissance des affaires et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada.
- **Protection individuelle** en baisse de 13 M\$ : baisse du bénéfice attribuable à la vente de la Sun Life UK, partiellement contrebalancée par la croissance des affaires en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : baisse de 19 M\$ de la perte nette découlant de la baisse des coûts de financement.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 818 M\$, en hausse de 12 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison des profits à la vente partielle d'ABSLAMC et de la résiliation anticipée d'une entente de distribution à Gestion d'actifs, facteurs en grande partie contrebalancés par le profit à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada à l'exercice précédent, par les variations de la juste valeur de la participation de la direction dans des actions de la MFS et par la diminution du bénéfice net sous-jacent. Les résultats défavorables liés aux placements immobiliers ont été en grande partie contrebalancés par l'incidence favorable des taux d'intérêt.

## Quatrième trimestre de 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 983 M\$, en hausse de 91 M\$, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** en hausse de 27 M\$ : augmentation du bénéfice tiré des honoraires de Gestion d'actifs et augmentation des produits tirés des placements découlant de la croissance des volumes et de la hausse des rendements.
- **Santé et protection collective** en hausse de 44 M\$ : croissance des affaires aux États-Unis et au Canada, amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada, et hausse de l'apport des placements aux États-Unis, partiellement contrebalancées par la baisse des résultats au titre des garanties de frais dentaires aux États-Unis.
- **Protection individuelle** augmentation de 53 M\$ : croissance des affaires reflétant l'essor favorable des souscriptions en Asie, et hausse de l'apport des placements au Canada, partiellement contrebalancées par la baisse du bénéfice attribuable à la vente de la Sun Life UK.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : hausse de (33) M\$ de la perte nette en raison de l'augmentation des charges d'exploitation reflétant la croissance des affaires et les investissements continus dans nos activités, partiellement contrebalancée par la baisse du taux d'imposition effectif.
- L'augmentation du bénéfice relatif au surplus est principalement attribuable à la hausse des produits d'intérêts nets et à la baisse des pertes réalisées.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 749 M\$, en baisse de 416 M\$, ou 36 %, en raison de l'incidence défavorable des marchés reflétant principalement les taux d'intérêt et les résultats liés aux placements immobiliers, l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada à l'exercice précédent et les variations de la juste valeur de la participation de la direction dans les actions de la MFS, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, l'incidence de la modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes et la baisse des coûts d'intégration de DentaQuest.

## Troisième trimestre de 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 930 M\$, en baisse de 19 M\$, ou 2 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** en hausse de 38 M\$ : augmentation des produits tirés des placements découlant de la croissance des volumes et de l'augmentation des rendements et du bénéfice tiré des honoraires de Gestion d'actifs.
- **Santé et protection collective** en hausse de 4 M\$ : forte croissance des produits dans l'ensemble des activités aux États-Unis et amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada, en grande partie contrebalancées par les résultats enregistrés en santé et en protection aux États-Unis et la baisse des produits tirés des honoraires au Canada.

- **Protection individuelle** en baisse de 8 M\$ : baisse du bénéfice en raison de la vente de la Sun Life UK, et diminution du résultat net des activités de placement aux États-Unis, partiellement contrebalancées par la croissance des activités reflétant l'essor favorable des souscriptions au cours du dernier exercice en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : augmentation de (53) M\$ de la perte nette, y compris la hausse des coûts de financement par emprunt.
- L'augmentation des charges dans les divers types d'activité est attribuable à la croissance des volumes, aux investissements continus dans les activités et à l'augmentation de la rémunération incitative.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 871 M\$, en hausse de 760 M\$, en raison de l'incidence favorable des marchés reflétant principalement les taux d'intérêt, partiellement contrebalancée par les résultats liés aux placements immobiliers, par une charge de 170 M\$ liée à la vente de la Sun Life UK et par une hausse des passifs liés aux acquisitions à Gestion SLC au cours de l'exercice précédent, ainsi que par l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction, facteurs partiellement contrebalancés par des variations de la juste valeur de la participation de la direction dans les actions de la MFS.

### Deuxième trimestre de 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 920 M\$, en hausse de 112 M\$, ou 14 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** en baisse de 1 M\$ : augmentation des produits tirés des placements découlant de la croissance des volumes et de l'augmentation des rendements, en grande partie contrebalancées par la baisse du bénéfice tiré des honoraires à la MFS, reflétant le recul des marchés des actions au cours du dernier exercice, et par la hausse des charges au Canada.
- **Santé et protection collective** en hausse de 122 M\$ : rendement solide découlant d'une bonne croissance des primes et de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada et aux États-Unis, et de l'apport de DentaQuest pour un trimestre complet.
- **Protection individuelle** en hausse de 50 M\$ : augmentation des primes reflétant l'essor favorable des souscriptions au cours du dernier exercice en Asie, et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'assurance au Canada et aux États-Unis.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : augmentation de (59) M\$ de la perte nette en raison de l'augmentation des charges d'exploitation, y compris la rémunération incitative, et de la hausse des coûts de financement par emprunt.
- Hausse du bénéfice relatif au surplus reflétant l'augmentation des profits réalisés et des produits d'intérêts nets découlant de la hausse des taux.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 660 M\$, en baisse de 270 M\$, ou 29 %, en raison de l'incidence des marchés attribuable principalement aux taux d'intérêt et aux placements immobiliers, du profit tiré de la cession-bail du bureau de Wellesley aux États-Unis au cours de l'exercice précédent et de la variation de la juste valeur des droits dans la participation de la direction dans les actions de la MFS, partiellement contrebalancés par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent.

### Premier trimestre de 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 895 M\$, en hausse de 175 M\$, ou 24 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** en baisse de 11 M\$ : diminution du bénéfice tiré des honoraires à la MFS, au Canada et en Asie, reflétant les reculs des marchés des actions, en grande partie contrebalancée par une augmentation des produits tirés des placements en raison de la hausse des volumes et des rendements.
- **Santé et protection collective** en hausse de 180 M\$ : rendement solide, y compris la croissance des primes, l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada et aux États-Unis, les marges élevées liées à l'assurance-maladie en excédent de pertes et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité aux États-Unis. Les résultats de DentaQuest ont également contribué à l'augmentation.
- **Protection individuelle** en hausse de 42 M\$ : augmentation des primes reflétant l'essor favorable des souscriptions au cours du dernier exercice et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : hausse de (36) M\$ de la perte nette en raison de l'augmentation des charges d'exploitation, y compris la rémunération incitative à long terme et les dépenses liées au projet de mise en œuvre d'IFRS 17, ainsi que de la hausse des coûts de financement par emprunt.
- Hausse des produits tirés des placements reflétant l'augmentation des profits réalisés sur les actifs excédentaires et des produits d'intérêts nets découlant de la hausse des taux.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 806 M\$, en hausse de 141 M\$, ou 21 %, en raison de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et du profit à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence des marchés, les coûts liés à l'intégration de DentaQuest et les coûts liés aux acquisitions à Gestion SLC.



## M. Mesures financières non conformes aux normes IFRS

### 1. Point de vue des actionnaires ordinaires sur le bénéfice net déclaré

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'analyse des composantes du bénéfice et du bénéfice net total inscrit dans l'état du résultat net. L'analyse des composantes du bénéfice fournit des renseignements supplémentaires sur les sources de bénéfices, principalement pour les activités touchant la santé et la protection, et explique les résultats réels par rapport aux attentes à plus long terme. Les composantes du bénéfice sous-jacent et les composantes du bénéfice déclaré sont toutes deux présentées en fonction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en supprimant les attributions aux titulaires de contrat avec participation.

(en millions de dollars)

État du résultat net	2024					
	Composantes du bénéfice sous-jacent <sup>1)</sup>	Ajustements non sous-jacents <sup>1)</sup>	Composantes du bénéfice déclaré attribuable aux actionnaires ordinaires <sup>2), 3)</sup>	Ajustement :		Bénéfice déclaré (selon les normes IFRS)
				Montant nominal <sup>2)</sup>	Montant net <sup>3)</sup>	
Résultat net des activités d'assurance	2 996	—	2 996	243	(148)	3 091
Résultat net des activités de placement	1 677	(310)	1 367	(97)	664	1 934
Modifications des hypothèses et mesures de la direction <sup>3)</sup>		86	86	—	(86)	
Produits tirés des honoraires :						
Gestion d'actifs	1 762	250	2 012		(2 012)	
Autres produits tirés des honoraires	321	—	321	(18)	8 278	8 581
Produits tirés des honoraires						8 581
Autres charges	(1 925)	(701)	(2 626)	—	(6 641)	(9 267)
Bénéfice avant impôt	4 831	(675)	4 156	128	55	4 339
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(834)	(120)	(954)	(86)	—	(1 040)
Bénéfice net total	3 997	(795)	3 202	42	55	3 299
Montant attribué au compte des contrats avec participation et attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle <sup>4)</sup>	(61)	(12)	(73)	(42)	(55)	(170)
Dividendes et distributions <sup>5)</sup>	(80)	—	(80)	—	—	(80)
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>1)</sup></b>	<b>3 856</b>					
<b>Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires</b>		<b>(807)</b>	<b>3 049</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3 049</b>

<sup>1)</sup> Se reporter à la section « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » ci-après pour une présentation des ajustements non sous-jacents effectués afin de calculer le bénéfice net sous-jacent et de faire l'analyse des composantes du bénéfice sous-jacent.

<sup>2)</sup> Supprime les composantes attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

<sup>3)</sup> Certains montants inclus dans les composantes du bénéfice sont présentés sur une base nette afin de refléter la façon dont nos activités sont gérées, tandis qu'ils sont présentés sur une base brute dans les états financiers consolidés. Pour plus de détails, se reporter à la sous-section « Composantes du bénéfice » de la section 3, « Mesures financières additionnelles non conformes aux normes IFRS ». Par exemple, dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré est présentée intégralement pour le résultat net des activités d'assurance et le résultat net des activités de placement, et elle exclut les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation et inclut des incidences autres que sur le passif. À l'inverse, la note 10.B.v des états financiers consolidés annuels de 2024 présente intégralement l'incidence avant impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur le bénéfice net, et l'incidence sur la MSC comprend les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

<sup>4)</sup> Attribué aux capitaux propres du compte des contrats avec participation et attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

<sup>5)</sup> Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres.

(en millions de dollars)

2023

État du résultat net	Composantes du bénéfice sous-jacent <sup>1)</sup>	Ajustements non sous-jacents <sup>1)</sup>	Composantes du bénéfice déclaré attribuable aux actionnaires ordinaires <sup>2), 3)</sup>	Ajustement :		Bénéfice déclaré (selon les normes IFRS)
				Montant nominal <sup>2)</sup>	Montant net <sup>3)</sup>	
Résultat net des activités d'assurance	2 979	(29)	2 950	149	(262)	2 837
Résultat net des activités de placement	1 710	(682)	1 028	94	517	1 639
Modifications des hypothèses et mesures de la direction <sup>3)</sup>		53	53	—	(53)	
Produits tirés des honoraires :						
Gestion d'actifs	1 677	(270)	1 407		(1 407)	
Autres produits tirés des honoraires	247	12	259	(15)	7 588	7 832
Produits tirés des honoraires						7 832
Autres charges	(1 928)	(167)	(2 095)	—	(6 283)	(8 378)
Bénéfice avant impôt	4 685	(1 083)	3 602	228	100	3 930
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(811)	404	(407)	(50)	(4)	(461)
Bénéfice net total	3 874	(679)	3 195	178	96	3 469
Montant attribué au compte des contrats avec participation et attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle <sup>4)</sup>	(67)	37	(30)	(178)	(96)	(304)
Dividendes et distributions <sup>5)</sup>	(79)	—	(79)	—	—	(79)
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>1)</sup></b>	<b>3 728</b>					
<b>Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires</b>		<b>(642)</b>	<b>3 086</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3 086</b>

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.

## 2. Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent

Le bénéfice net sous-jacent est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui aide à comprendre le rendement des activités de la Sun Life en apportant certains ajustements au bénéfice calculé en vertu des IFRS. Le bénéfice net sous-jacent, de même que le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le bénéfice net déclaré), servent de base à la planification de la gestion et constituent également une mesure clé de nos programmes de rémunération incitative du personnel. Cette mesure reflète le point de vue de la direction à l'égard du rendement sous-jacent des activités de la Compagnie et du potentiel de bénéfice à long terme. Par exemple, en raison de la nature à plus long terme de nos activités d'assurance individuelle, les fluctuations du marché liées aux taux d'intérêt, aux marchés des actions et aux immeubles de placement peuvent avoir une incidence importante sur le bénéfice net déclaré de la période de présentation de l'information financière. Toutefois, ces incidences ne se matérialisent pas nécessairement, et elles pourraient ne jamais se matérialiser si les marchés fluctuent dans la direction opposée au cours de périodes ultérieures ou, dans le cas des taux d'intérêt, si le placement à revenu fixe connexe est détenu jusqu'à son échéance.

Le bénéfice net sous-jacent élimine l'incidence des éléments suivants du bénéfice net déclaré :

- L'incidence des marchés reflétant l'écart après impôt entre les fluctuations réelles et les fluctuations prévues du marché, y compris :
  - i) L'incidence nette des taux d'intérêt sans risque, des écarts de crédit et de la fluctuation des écarts de swap, ainsi que d'autres incidences, reflétant les non-concordances comptables entre les actifs et les passifs :
    - a) Les écarts découlant des variations de la juste valeur<sup>1)</sup> des actifs à revenu fixe (y compris les dérivés) évalués à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les contrats d'assurance, par rapport aux variations de la juste valeur des passifs<sup>2)</sup>;
    - b) Les variations de la juste valeur des actifs à revenu fixe (y compris les dérivés) évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui soutiennent nos passifs relatifs aux contrats de placement et nos portefeuilles excédentaires<sup>3)</sup>;
    - c) Les produits tirés des placements exonérés d'impôt<sup>4)</sup> supérieurs ou inférieurs aux économies d'impôt à long terme prévues liées à nos activités d'assurance multinationales au Canada.
  - ii) Les placements à revenu non fixe dont le rendement moyen pondéré attendu est d'environ 2 % par trimestre, y compris :
    - a) les placements en titres de capitaux propres (y compris les dérivés) soutenant les contrats d'assurance et les portefeuilles excédentaires;
    - b) les immeubles de placement soutenant des contrats d'assurance et des portefeuilles excédentaires.
- Les modifications des hypothèses et mesures de la direction, qui tiennent compte de l'incidence des modifications des méthodes et hypothèses, ainsi que des mesures de la direction à l'égard des contrats d'assurance et de réassurance.
- Autres ajustements :
  - i) Participation de la direction dans des actions de la MFS – cet ajustement élimine la variation de la juste valeur ainsi que d'autres activités liées aux actions ordinaires de la MFS détenues par la direction.
  - ii) Acquisitions, intégrations et restructurations – les charges et produits liés à l'acquisition ou à la cession d'une entreprise. Comprend également les charges liées aux activités de restructuration.
  - iii) Amortissement des immobilisations incorporelles – supprime la charge d'amortissement liée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée découlant d'acquisitions ou de regroupements d'entreprises, excluant l'amortissement des logiciels et des ententes de distribution.
  - iv) Autres – représente des éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle qui, de l'avis de la direction, ne sont pas représentatifs du rendement à long terme de la Compagnie.

**Bénéfice par action sous-jacent (dilué).** Cette mesure est utilisée pour comparer la rentabilité entre plusieurs périodes et est calculée en divisant le bénéfice net sous-jacent par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin d'obtenir le bénéfice par action dilué, à l'exclusion de l'incidence dilutive des instruments convertibles (les « SLEECs »). Se reporter à la partie ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements sur le bénéfice net sous-jacent. Pour plus de renseignements sur les composantes du bénéfice par action, se reporter à la note 25 de nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 décembre 2024. Pour plus de renseignements sur les SLEECs, se reporter à la note 12 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

<sup>1)</sup> En ce qui a trait aux actifs à revenu fixe, le bénéfice net sous-jacent comprend les résultats enregistrés au chapitre du crédit découlant des modifications de notations des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que l'incidence des pertes de crédit attendues pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

<sup>2)</sup> Le bénéfice net sous-jacent est fondé sur les courbes d'actualisation et les taux de change observables au début de la période.

<sup>3)</sup> Le bénéfice net sous-jacent lié au bénéfice relatif au surplus comprend les profits (pertes) réalisés sur les actifs à revenu fixe classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

<sup>4)</sup> Les soldes du quatrième trimestre de 2024 sont présentés isolément dans le poste Autres, sous Autres ajustements.

Le tableau ci-dessous présente les montants après impôt exclus de notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) et de notre bénéfice par action sous-jacent, ainsi qu'un rapprochement entre ces montants et notre bénéfice net déclaré et notre bénéfice par action déclaré selon les normes IFRS.

### Rapprochements de certaines mesures du bénéfice net

(en millions de dollars, après impôt)	2024	2023
Bénéfice net sous-jacent	3 856	3 728
Incidence des marchés		
Incidence des marchés des actions	25	(13)
Incidence des taux d'intérêt <sup>1)</sup>	(60)	(14)
Incidence des variations de la juste valeur des immeubles de placement (résultats liés aux placements immobiliers)	(338)	(427)
À ajouter : Incidence des marchés	(373)	(454)
À ajouter : Modifications des hypothèses et mesures de la direction	56	36
Autres ajustements		
Participation de la direction dans les actions de la MFS	(22)	12
Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>2), 3), 4), 5), 6), 7)</sup>	140	(155)
Amortissement des immobilisations incorporelles <sup>8)</sup>	(332)	(132)
Autres <sup>9), 10), 11), 12), 13)</sup>	(276)	51
À ajouter : Total des autres ajustements	(490)	(224)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	3 049	3 086
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) (en dollars)	6,66	6,36
À ajouter : Incidence des marchés (en dollars)	(0,65)	(0,78)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (en dollars)	0,10	0,06
Participation de la direction dans les actions de la MFS (en dollars)	(0,04)	0,02
Acquisitions, intégrations et restructurations (en dollars)	0,24	(0,26)
Amortissement des immobilisations incorporelles (en dollars)	(0,57)	(0,23)
Autres (en dollars)	(0,48)	0,09
Bénéfice par action déclaré (dilué) (en dollars)	5,26	5,26

<sup>1)</sup> Nos résultats sont sensibles aux taux d'intérêt à long terme en raison de la nature de nos activités, ainsi qu'aux variations non parallèles de la courbe de rendement (par exemple, les aplatissements, les inversions, les accentuations).

<sup>2)</sup> Les montants ont trait aux coûts d'acquisition relatifs aux sociétés liées de Gestion SLC, soit BentallGreenOak, InfraRed Capital Partners, Crescent Capital Group LP et Advisors Asset Management, Inc., y compris la désactualisation au titre des autres passifs financiers de 13 M\$ en 2024 (2023 – 86 M\$).

<sup>3)</sup> Reflète principalement une diminution de 334 M\$ des paiements futurs estimatifs au titre des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC en 2024 (2023 – augmentation de 42 M\$). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

<sup>4)</sup> Comprend les coûts d'intégration de DentaQuest, acquise le 1<sup>er</sup> juin 2022.

<sup>5)</sup> Comprend un profit de 65 M\$ à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada au premier trimestre de 2023 et un profit de 19 M\$ à la vente de la Sun Life UK au deuxième trimestre de 2023.

<sup>6)</sup> Afin de respecter certaines obligations réglementaires, au premier trimestre de 2024, nous avons vendu 6,3 % de notre participation dans ABSLAMC, générant un profit de 84 M\$. À la suite de la transaction, notre participation dans ABSLAMC a été réduite, passant de 36,5 % à 30,2 %, pour un produit brut de 136 M\$. Par la suite, au deuxième trimestre de 2024, nous avons vendu 0,2 % de notre participation.

<sup>7)</sup> Les données du deuxième trimestre de 2024 comprennent une charge de restructuration de 108 M\$ comptabilisée dans le secteur Organisation internationale.

<sup>8)</sup> Comprend une perte de valeur de 186 M\$ relative à une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant des changements liés aux facteurs réglementaires et macroéconomiques pour le quatrième trimestre de 2024.

<sup>9)</sup> Le 27 décembre 2023, les Bermudes ont adopté la *Corporate Income Tax Act 2023*, qui viendra appliquer un impôt sur le résultat de 15 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (la « modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes »). La loi édictée prévoit un ajustement de transition économique permettant d'aligner l'assiette fiscale d'une entité plus étroitement avec sa situation économique avant l'application de la *Corporate Income Tax Act 2023*. L'avantage lié à cet ajustement de transition économique a été comptabilisé en 2023. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a augmenté de 51 M\$ pour 2023, et cette augmentation est reflétée au poste Autres ajustements.

<sup>10)</sup> Comprend la résiliation anticipée d'une entente de distribution à Gestion d'actifs au premier trimestre de 2024.

<sup>11)</sup> Comprend un ajustement au titre du taux d'imposition global minimal prévu par les règles du Pilier Deux au deuxième trimestre de 2024. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 de nos états financiers consolidés intermédiaires annuels de 2024 ainsi qu'à la rubrique D, « Rentabilité », du présent document.

<sup>12)</sup> Comprend une charge non récurrente pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis pour le quatrième trimestre de 2024.

<sup>13)</sup> Comprend un ajustement découlant de la diminution des produits tirés des placements exonérés d'impôt de 234 M\$ pour la Division Organisation internationale au quatrième trimestre de 2024.

Le tableau suivant présente les montants avant impôt des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent.

(en millions de dollars)	2024	2023
Bénéfice net sous-jacent (après impôt)	3 856	3 728
Ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt) :		
À ajouter : Incidence des marchés	(428)	(726)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction <sup>1)</sup>	86	53
Autres ajustements	(345)	(373)
Total des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt)	(687)	(1 046)
À ajouter : Impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent	(120)	404
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires (après impôt)	3 049	3 086

<sup>1)</sup> Dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré exclut les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation et inclut les incidences autres que sur le passif. À l'inverse, la note 10.B.v des états financiers consolidés annuels de 2024 présente intégralement l'incidence avant impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur le bénéfice net, et l'incidence sur la MSC comprend les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

Les impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent peuvent varier par rapport à la fourchette de taux d'imposition effectifs prévus en raison de la composition des activités de la Compagnie à l'échelle internationale et d'autres ajustements fiscaux.

### 3. Mesures financières additionnelles non conformes aux normes IFRS

La direction utilise également les mesures financières non conformes aux normes IFRS suivantes :

**Marge après impôt des Garanties collectives des États-Unis.** Ce ratio présente le bénéfice net sous-jacent lié aux Garanties collectives des États-Unis en tant que pourcentage des primes nettes enregistrées. Il nous aide à expliquer nos résultats d'une période à l'autre et constitue une mesure de la rentabilité. Ce ratio est calculé en divisant le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) par les primes nettes des quatre derniers trimestres. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Actif administré (dans Gestion SLC).** L'actif administré représente les actifs des Clients à l'égard desquels la Sun Life fournit des services administratifs. Dans Gestion d'actifs, l'actif administré comprend les actifs distribués par la société affiliée de Gestion SLC, Advisors Asset Management, Inc. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Actif géré.** L'actif géré constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui indique la taille des actifs de notre Compagnie pour l'ensemble des domaines de la gestion d'actifs, de la gestion de patrimoine et de l'assurance. Il n'existe aucune mesure financière normalisée en vertu des normes IFRS. En plus des mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables, soit le solde du fonds général et des fonds distincts dans nos états de la situation financière, l'actif géré comprend également les actifs de tiers gérés et les ajustements de consolidation. Les ajustements de consolidation sont présentés séparément, puisque les ajustements de consolidation s'appliquent à toutes les composantes du total de l'actif géré.

**Actif géré ne générant pas encore d'honoraires.** Cette mesure représente la tranche du capital engagé mais non investi du total de l'actif géré ne générant pas actuellement d'honoraires de gestion. Le montant dépend des modalités propres à chaque fonds. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Mobilisation de capitaux.** Cette mesure comprend l'augmentation des engagements de Gestion SLC découlant des activités de collecte de fonds pour l'ensemble des Clients des placements immobiliers, des placements en infrastructures et d'instruments de crédit alternatif, excluant le levier financier. La mobilisation de capitaux à revenu fixe de première qualité se compose des ventes effectuées auprès de nouveaux Clients. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Trésorerie et autres actifs liquides.** Cette mesure comprend la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les titres négociés sur le marché, déduction faite des prêts liés aux acquisitions et des prêts à court terme détenus par la FSL inc. (la société mère ultime), et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive. Cette mesure constitue un des principaux facteurs pris en considération à l'égard des fonds disponibles pour la réaffectation de capitaux afin de soutenir la croissance des activités.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
<b>Trésorerie et autres actifs liquides (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive) :</b>		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	479	712
Titres de créance <sup>1)</sup>	780	1 228
Titres de capitaux propres <sup>2)</sup>	112	102
Sous-total	1 371	2 042
À déduire : Prêts liés aux acquisitions et prêts à court terme <sup>3)</sup> (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive)	(17)	(411)
Trésorerie et autres actifs liquides (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive)	1 354	1 631

<sup>1)</sup> Comprennent les obligations négociées sur le marché.

<sup>2)</sup> Comprennent les placements dans des FNB.

<sup>3)</sup> Comprend des prélèvements effectués sur les facilités de crédit afin de gérer le calendrier des flux de trésorerie.

**Taux de change constant.** Nous éliminons l'incidence du change de certaines mesures conformes et non conformes aux normes IFRS afin de faciliter la comparaison de nos résultats d'une période à l'autre. L'incidence du change est estimée au moyen des taux de change en vigueur au cours de la période comparative, en fonction du taux de change moyen ou du taux de change de clôture, selon le cas.

**L'analyse des mouvements de la MSC** comprend certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS, présentées en détail ci-dessous, et présente également certaines mesures sur une base nette afin de refléter la façon dont nos activités sont gérées, tandis que ces mesures sont présentées sur une base brute dans les états financiers consolidés. Par exemple : i) l'incidence des contrats d'assurance émis est présentée déduction faite de la réassurance; ii) l'incidence des affaires nouvelles est présentée déduction faite du profit ou de la perte lié aux frais d'acquisition; iii) certains changements de méthodes sont présentés à titre d'incidence de la modification des hypothèses, tandis qu'ils sont présentés à titre de modification de contrat dans les états financiers consolidés.

- **La variation interne de la MSC** comprend l'incidence des affaires nouvelles d'assurance, des fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés, des profits/pertes liés aux résultats enregistrés au chapitre de l'assurance et de la MSC comptabilisée à l'égard des services offerts.
- **L'incidence des affaires nouvelles d'assurance sur la MSC**, également appelée la « MSC liée aux affaires nouvelles », représente la croissance des activités de souscriptions au cours de la période, y compris les souscriptions en protection individuelle (excluant celles enregistrées par les coentreprises), de régimes à prestations déterminées, de fonds distincts et de produits de gestion de patrimoine au Canada. La MSC liée aux affaires nouvelles est présentée déduction faite du profit ou de la perte lié aux frais d'acquisition.
- **Les fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés** s'appliquent aux contrats évalués selon la méthode fondée sur les honoraires variables (la « MHV ») et selon la méthode générale d'évaluation. Pour les contrats évalués selon la MHV, cette composante de l'analyse des variations de la MSC est composée de deux facteurs : i) le rendement attendu des actifs sous-jacents et ii) la mesure des garanties financières. L'écart entre les rendements réels et les rendements prévus est présenté à titre d'incidence des marchés. Pour les contrats évalués selon la méthode générale d'évaluation, cette composante de la MSC comprend la désactualisation du solde de la MSC selon des taux arrêtés, qui s'entendent de la structure d'échéance liée aux taux d'actualisation arrêtés établis au moment de la souscription du contrat d'assurance ou au moment de la transition à IFRS 17. Les taux arrêtés moyens augmentent au fil du temps sur les affaires en vigueur et les affaires nouvelles ajoutées aux taux courants.
- **L'incidence des marchés et autres** comprend l'écart entre les variations réelles et celles prévues à l'égard des contrats évalués au moyen de la MHV pour i) le rendement des actifs sous-jacents et ii) la mesure des garanties financières. Comprend également d'autres montants exclus de la variation interne de la MSC.
- **Les profits (pertes) liés aux résultats découlant des activités d'assurance** représentent l'incidence des résultats enregistrés au chapitre de l'assurance, qui se traduisent par des changements apportés aux flux de trésorerie futurs au cours de la période considérée, qui entraînent un ajustement de la MSC.
- **L'incidence de la variation des hypothèses** représente l'incidence des changements apportés aux flux de trésorerie d'exécution au cours de périodes futures, qui entraînent un ajustement de la MSC.
- **Sensibilités au marché de la MSC.** Les sensibilités au marché de la MSC sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable. Il n'est donc pas possible de présenter un rapprochement entre ces montants et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

**Déploiement de capital.** Cette mesure représente le montant de capital investi au cours de la période, y compris le levier financier, le cas échéant. Le déploiement de capital comprend également le capital engagé dans des ententes visant des placements en infrastructures devant être investi dans des actifs précis. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Composantes du bénéfice.** L'analyse des composantes du bénéfice fournit des renseignements supplémentaires sur les sources du bénéfice, principalement pour les activités touchant la santé et la protection, et explique les résultats réels par rapport aux attentes à plus long terme. Les composantes du bénéfice sous-jacent et les composantes du bénéfice déclaré sont présentées en fonction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires. En ce qui a trait au résultat net des activités d'assurance, les composantes du bénéfice sous-jacent présentent en détail le bénéfice prévu au titre des activités d'assurance, l'incidence des affaires nouvelles d'assurance et les gains actuariels (pertes actuarielles). En ce qui a trait au résultat net des activités de placement, les composantes du bénéfice sous-jacent présentent en détail les bénéfices liés aux placements attendus, les résultats au chapitre du crédit, le bénéfice relatif au surplus et les coentreprises et autres. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux paragraphes « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent », « Bénéfice relatif au surplus », et « Éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent » du présent document.

Certains montants inclus dans les composantes du bénéfice sont présentés sur une base nette afin de refléter la façon dont nos activités sont gérées, tandis qu'ils sont présentés sur une base brute dans les états financiers consolidés. Par exemple: i) les postes Résultat net des activités de placement et Autres charges du secteur opérationnel Gestion d'actifs sont regroupés avec le poste Honoraires pour présenter leur apport net au bénéfice; ii) le bénéfice des activités fondées sur des honoraires est présenté déduction faite des charges connexes; iii) l'intéressement aux plus-values de Gestion SLC présenté au poste Produits tirés des honoraires exclut l'intéressement aux plus-values auquel la Sun Life ne participe pas sur le plan économique et vient déduire de la quote-part de l'intéressement aux plus-values les produits tirés des honoraires et les charges des fonds consolidés; iv) le poste Résultat net des activités de placement comprend le rendement des actifs, déduction faite du taux crédité pour les passifs relatifs aux contrats d'investissement, ainsi que la désactualisation et les variations du taux d'actualisation pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance; v) le poste Bénéfice relatif au surplus reflète l'écart net gagné en vertu des stratégies de placement; vi) le bénéfice attribuable au compte des contrats avec participation est exclu; et vii) le poste Modifications des hypothèses et mesures de la direction combine les montants inclus au poste Résultat net des activités d'assurance et au poste Résultat net des activités de placement.

**Bénéfice relatif au surplus.** Cet élément des composantes du bénéfice représente le bénéfice net réalisé sur les fonds excédentaires d'une société. Le bénéfice relatif au surplus comprend les profits réalisés sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que les rendements nets des placements sur les surplus, comme les produits tirés des placements, les produits (pertes) sur les placements en capitaux de lancement et les immeubles de placement comptabilisés à la valeur de marché, et il comprend également l'incidence des dérivés, du change et d'autres éléments.

**Éléments relatifs aux résultats attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent.** Ces éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent constituent des composantes du bénéfice et représentent les profits et les pertes qui sont attribuables aux écarts entre les résultats réels au cours de la période de présentation de l'information financière et l'estimation de la direction des rendements prévus à long terme des actifs et des passifs (c'est-à-dire le bénéfice d'assurance prévu et le bénéfice de placement prévu) au début de la période de présentation de l'information financière.

**Actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires.** L'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires se compose d'actifs gérés par Gestion SLC, dont les Clients sont les propriétaires véritables, pour lesquels nous touchons des honoraires de gestion à l'égard des services de gestion de placements, de gestion immobilière ou des services-conseils que nous offrons. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Bénéfice tiré des honoraires et bénéfice d'exploitation.** Le **bénéfice tiré des honoraires** représente la rentabilité des portefeuilles assortis d'honoraires de Gestion SLC, et il est calculé comme étant les produits tirés des honoraires moins les charges liées aux honoraires. Le **bénéfice d'exploitation** représente le bénéfice réalisé par nos activités commerciales, et il est calculé comme étant la somme du bénéfice tiré des honoraires, des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) et des honoraires en fonction du rendement, ainsi que des intérêts et autres. **Les produits tirés des honoraires** représentent tous les produits tirés des honoraires, exception faite des honoraires liés au rendement, provenant d'investisseurs tiers. **Les charges liées aux honoraires** représentent toutes les charges directement liées à la génération de produits tirés des honoraires provenant d'investisseurs tiers. **Les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement** représentent le total des produits (pertes) liés à nos capitaux de lancement, déduction faite des charges connexes. **Les intérêts et autres** représentent la rémunération au titre des honoraires en fonction du rendement, nos produits ou charges d'intérêts nets et les produits tirés de la gestion des actifs du fonds général.

Le **bénéfice tiré des honoraires** et le **bénéfice d'exploitation** sont des mesures financières non définies par les normes IFRS présentées dans l'état supplémentaire du résultat net de Gestion SLC permettant d'améliorer la comparabilité des résultats de Gestion SLC avec ceux de gestionnaires d'actifs alternatifs cotés en bourse. Pour plus de détails, se reporter à notre trousse d'information financière supplémentaire pour le trimestre.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice tiré des honoraires et du bénéfice d'exploitation avec les produits tirés des honoraires et le total des charges de Gestion SLC, selon les normes IFRS.

<b>Gestion SLC</b>		
(en millions de dollars)	2024	2023
Produits tirés des honoraires (selon les normes IFRS)	1 938	1 640
À déduire : Ajustements des produits autres que les produits tirés des honoraires <sup>1), 2)</sup>	700	444
<b>Produits tirés des honoraires</b>	<b>1 238</b>	<b>1 196</b>
Total des charges (selon les normes IFRS)	1 480	1 603
À déduire : Ajustements des charges autres que les charges liées aux honoraires <sup>2), 3)</sup>	527	697
<b>Charges liées aux honoraires</b>	<b>953</b>	<b>906</b>
<b>Bénéfice tiré des honoraires</b>	<b>285</b>	<b>290</b>
À ajouter : Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement <sup>4)</sup>	112	102
À ajouter : Intérêts et autres <sup>5)</sup>	(112)	(110)
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>285</b>	<b>282</b>

<sup>1)</sup> Comprend les intérêts et autres produits – produits tirés des honoraires, les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement – produits tirés des honoraires, et les autres produits – produits tirés des honoraires.

<sup>2)</sup> Exclut les produits et les charges connexes liés à certaines ententes de gestion immobilière afin de fournir des mesures plus précises à l'égard de nos activités générant des honoraires.

<sup>3)</sup> Comprend les intérêts et autres, les honoraires liés aux placements – autres, l'amortissement des immobilisations incorporelles, les coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration et les autres charges.

<sup>4)</sup> Les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement présentés dans le compte de résultat supplémentaire de Gestion SLC ont trait aux résultats sous-jacents de nos placements en capitaux de lancement. Par conséquent, nous avons exclu l'incidence des marchés non sous-jacents ainsi que les profits ou les pertes de certaines couvertures non liées aux capitaux de lancement qui sont présentés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) en vertu des normes IFRS. Le tableau suivant présente le rapprochement de ces montants (qui ont été arrondis).

(en millions de dollars)	2024	2023
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) (selon les normes IFRS)	138	55
À déduire : Incidence des marchés et autres – produits tirés des placements (pertes de placements)	50	(14)
À ajouter : Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement – produits tirés des honoraires	24	33
Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement	112	102

<sup>5)</sup> Comprend les intérêts et les autres éléments présentés au poste Produits tirés des honoraires selon les normes IFRS, déduction faite des intérêts et autres éléments présentés au poste Total des charges selon les normes IFRS.

**Ratio de levier financier.** Ce ratio est un indicateur de la solidité du bilan de la Compagnie évalué en fonction de sa proportion de titres de créance admissibles en tant que capital, conformément aux lignes directrices du BSIF. Ce ratio correspond à la dette totale plus les actions privilégiées sur le total du capital, y compris la marge sur services contractuels, nets d'impôt, où la dette se compose de tous les titres de créance admissibles en tant que capital. Les titres de créance admissibles en tant que capital se composent pour leur part des titres de créance subordonnés et des instruments de capital novateurs. La MSC est incluse déduction faite de l'impôt, car les dettes sont remboursées et traitées à même les fonds disponibles après impôt.

**Incidence du change.** Afin de faciliter la comparaison de nos résultats d'une période à l'autre, l'incidence favorable ou défavorable du change est estimée au moyen des taux de change en vigueur au cours de la période comparative, pour plusieurs mesures financières conformes et non conformes aux normes IFRS, selon le taux de change moyen ou le taux de change de clôture, selon le cas. Les éléments ayant une incidence sur une période de présentation de l'information financière comme les produits, les charges et le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) présentés dans nos états consolidés du résultat net, ainsi que le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) et les souscriptions sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change moyens en vigueur au cours de la journée, du mois ou du trimestre pertinent. Dans le cas des actifs et des passifs présentés dans nos états consolidés de la situation financière, ainsi que l'actif géré et certaines composantes de l'information fournie sur nos composantes du bénéfice, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des devises.

**Sensibilités au marché du TSAV.** Les sensibilités au marché du TSAV sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable. Il n'est donc pas possible de présenter un rapprochement entre ces montants et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

**Génération de capital interne.** Cette mesure financière supplémentaire donne un aperçu de la capacité de la Compagnie à générer un capital excédentaire dans le cours normal des activités, en excluant les éléments non récurrents, le capital excédentaire étant défini comme le capital disponible aux fins du TSAV ainsi que la provision d'excédents dépassant le ratio cible du coussin de solvabilité de base du TSAV, tel qu'il est défini et calculé en vertu de la ligne directrice du BSIF. Ce montant est calculé comme suit : le bénéfice net sous-jacent et les variations internes de la MSC, déduction faite des dividendes versés aux actionnaires et de la variation du coussin de solvabilité de base pour les affaires nouvelles et le classement chronologique des affaires en vigueur. Ce montant exclut l'incidence non récurrente des marchés sur le capital disponible ou le coussin de solvabilité de base, les modifications des hypothèses, les mesures de la direction, ainsi que d'autres éléments non sous-jacents.

**Marge avant impôt sur le bénéfice tiré des honoraires.** Ce ratio est une mesure de la rentabilité de Gestion SLC par rapport aux fonds générant des produits sous forme d'honoraires récurrents, tout en excluant les produits tirés des placements et les honoraires en fonction du rendement. Le ratio est calculé en divisant le bénéfice tiré des honoraires par les produits tirés des honoraires, et il est fondé sur les 12 derniers mois. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Marge d'exploitation nette avant impôt.** Ce ratio est une mesure de la rentabilité pour lequel il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable. Pour la MFS, ce ratio est calculé en excluant la participation de la direction dans les actions de la MFS et certaines commissions versées qui sont de nature compensatoire. Ces commissions sont exclues afin de neutraliser leur incidence sur la marge d'exploitation nette avant impôt, et elles n'ont aucune incidence sur la rentabilité de la MFS. Pour Gestion SLC, le ratio est calculé en divisant le total du bénéfice d'exploitation par les produits tirés des honoraires plus les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement, et il est fondé sur les 12 derniers mois.

Le tableau suivant présente un rapprochement avec le calcul de la marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS.

<b>MFS</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<i>(en millions de dollars américains)</i>		
<b>Produits</b>		
Produits tirés des honoraires (selon les normes IFRS)	<b>3 370</b>	3 196
À déduire : Commissions	<b>399</b>	395
À déduire : Autres <sup>1)</sup>	<b>(57)</b>	(53)
<b>Produits ajustés</b>	<b>3 028</b>	2 854
<b>Charges</b>		
Charges (selon les normes IFRS)	<b>2 391</b>	2 244
(Produits nets tirés des placements) pertes nettes de placements (selon les normes IFRS)	<b>(95)</b>	(93)
À déduire : Participation de la direction dans les actions de la MFS (déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle) <sup>2)</sup>	<b>57</b>	34
Ajustements des régimes d'intéressement liés à la rémunération	<b>36</b>	16
Commissions	<b>399</b>	395
Autres <sup>1)</sup>	<b>(51)</b>	(52)
<b>Charges ajustées</b>	<b>1 855</b>	1 758
<b>Marge d'exploitation nette avant impôt</b>	<b>38,7 %</b>	38,4 %

<sup>1)</sup> Le poste Autres comprend les différences de base comptable, telles que les honoraires de sous-conseiller et les provisions pour produits.

<sup>2)</sup> Excluant la participation ne donnant pas le contrôle. Se reporter à la section « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour plus de renseignements sur la participation de la direction dans les actions de la MFS.



**Rendement des capitaux propres.** Les normes IFRS n'exigent pas le calcul du rendement des capitaux propres; par conséquent, aucune mesure comparable n'existe en vertu des normes IFRS. Pour déterminer le rendement des capitaux propres déclaré et le rendement des capitaux propres sous-jacent, respectivement, le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) et le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) sont divisés par le total moyen pondéré des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période. Le rendement des capitaux propres donne un indice de la rentabilité globale de la Compagnie. Le rendement des capitaux propres trimestriels est annualisé.

**Souscriptions et flux.** Les flux bruts de Gestion d'actifs comprennent les fonds offerts à des particuliers et des Clients institutionnels; les flux bruts de Gestion SLC comprennent les capitaux mobilisés, comme les engagements en capitaux non appelés et le levier financier. Les flux nets de Gestion d'actifs se composent des flux bruts déduction faite des sorties brutes. Les flux nets de Gestion SLC ne comprennent pas les distributions versées à des Clients provenant de la vente d'actifs sous-jacents dans des fonds à capital fixe. Au Canada et en Asie, les souscriptions nettes comprennent les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs, déduction faite des rachats. Au Canada, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs se composent des souscriptions enregistrées aux Régimes collectifs de retraite (excluant les affaires conservées) et des souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine, les souscriptions en santé et protection collective comprennent les régimes de garanties collectives vendus par la Sun Life Santé, et les souscriptions en protection individuelle se rapportent aux souscriptions d'assurance individuelle. Aux États-Unis, les souscriptions en santé et protection collective comprennent les souscriptions enregistrées aux Garanties collectives et les garanties de frais dentaires. En Asie, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs comprennent les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs à Hong Kong, les souscriptions de titres de fonds communs de placement aux Philippines, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs enregistrés par nos coentreprises et entreprises associées en Inde et en Chine et les souscriptions d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited au chapitre des fonds communs de placement d'actions et de titres à revenu fixe, en fonction de notre pourcentage de participation, y compris les souscriptions réalisées par nos partenaires de distribution du secteur bancaire; les souscriptions en protection individuelle comprennent les souscriptions d'assurance individuelle réalisées par nos filiales, ainsi que par nos coentreprises et entreprises associées, en fonction de notre pourcentage de participation, aux Philippines, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Malaisie, au Vietnam, à la Sun Life International, à Hong Kong et à Singapour. En Asie, nous enregistrons également des souscriptions en santé et protection collective aux Philippines, à Hong Kong et dans nos coentreprises. Afin de permettre des comparaisons plus efficaces entre les différentes périodes de présentation financière, nous présentons les souscriptions et flux bruts en excluant l'incidence du change. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Actifs de tiers gérés.** Les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des particuliers, les actifs institutionnels et d'autres actifs de tiers, qui comprennent les actifs du fonds général et des fonds distincts gérés par nos coentreprises. En ce qui concerne Gestion d'actifs, les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des particuliers et des Clients institutionnels, ainsi que les capitaux mobilisés comme les engagements non appelés et le levier financier de Gestion SLC. Au Canada, les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des Clients investis dans des produits de fonds communs de placement destinés aux particuliers de Placements mondiaux Sun Life. En Asie, les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des Clients investis dans des produits de fonds gérés à Hong Kong, des produits de gestion de patrimoine et d'actifs de la Sun Life International, des produits de fonds communs de placement et de fonds gérés aux Philippines, des produits de fonds communs de placement d'actions et de titres à revenu fixe d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited, des produits de la Sun Life Everbright Asset Management ainsi que l'actif du fonds général et des fonds distincts de nos coentreprises en fonction de notre pourcentage de participation. Il n'existe aucune mesure financière conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Produits totaux pondérés tirés des primes.** Cette mesure comprend la totalité des primes de renouvellement et des primes de première année, et 10 % des primes uniques. Contrairement aux souscriptions, qui comprennent uniquement les primes liées aux affaires nouvelles, les produits totaux pondérés tirés des primes comprennent les primes de renouvellement et reflètent la solidité des affaires en vigueur, ce qui permet d'obtenir une meilleure compréhension des affaires nouvelles et existantes. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Ratio de distribution sous-jacent.** Ce ratio représente le ratio des dividendes versés par action sur le bénéfice par action sous-jacent dilué de la période. Nous utilisons ce ratio dans le cadre du processus d'établissement du budget d'investissement à moyen terme pour donner des informations sur nos initiatives d'investissement prévues. Nous visons un ratio de distribution sous-jacent se situant entre 40 % et 50 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités », du présent document.

**Taux d'imposition effectif sous-jacent.** Cette mesure est calculée en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt et de la charge d'impôt liée à celui-ci. Notre taux d'imposition prévu par la loi est habituellement réduit par divers avantages fiscaux, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, différentes sources de produits tirés des placements exonérés d'impôt et d'autres avantages fiscaux durables. Notre taux d'imposition effectif facilite l'analyse de l'incidence des taux d'imposition au cours de la période.

## 4. Rapprochement de certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS

Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Données avant impôt par secteur d'activité

T4 24						
(en millions de dollars)	Gestion d'actifs	Canada	États- Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	360	366	161	175	(97)	965
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(18)	(142)	(74)	27	(14)	(221)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	(1)	(1)	15	—	13
Autres ajustements (avant impôt)	(34)	(8)	(143)	(193)	—	(378)
Charge (économie) d'impôt	18	38	50	(13)	(235)	(142)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	326	253	(7)	11	(346)	237
T4 23						
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	331	350	253	143	(94)	983
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(11)	(223)	(60)	(142)	—	(436)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	72	(65)	(1)	—	6
Autres ajustements (avant impôt)	(39)	(6)	(65)	(8)	—	(118)
Charge (économie) d'impôt	16	155	38	52	53	314
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	297	348	101	44	(41)	749
2024						
(en millions de dollars)	Gestion d'actifs	Canada	États- Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	1 293	1 453	773	701	(364)	3 856
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(25)	(211)	(148)	(47)	3	(428)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	(47)	181	(52)	4	86
Autres ajustements (avant impôt)	263	(33)	(323)	(114)	(138)	(345)
Charge (économie) d'impôt	(3)	55	73	(59)	(186)	(120)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	1 528	1 217	556	429	(681)	3 049
2023						
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	1 239	1 376	890	600	(377)	3 728
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(61)	(433)	(59)	(156)	(17)	(726)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	82	(66)	34	3	53
Autres ajustements (avant impôt)	(172)	90	(272)	(28)	9	(373)
Charge (économie) d'impôt	61	137	83	61	62	404
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	1 067	1 252	576	511	(320)	3 086

## Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Données avant impôt par division – Gestion d'actifs

(en millions de dollars)	T4 24		T4 23	
	MFS	Gestion SLC	MFS	Gestion SLC
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	301	59	261	70
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	—	(18)	—	(11)
Autres ajustements (avant impôt)	4	(38)	(7)	(32)
Charge (économie) d'impôt	(4)	22	(4)	20
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	301	25	250	47

(en millions de dollars)	2024		2023	
	MFS	Gestion SLC	MFS	Gestion SLC
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	1 117	176	1 044	195
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	—	(25)	—	(61)
Autres ajustements (avant impôt)	(4)	267	30	(202)
Charge (économie) d'impôt	(18)	15	(18)	79
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	1 095	433	1 056	11

## Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Données avant impôt en dollars américains

(en millions de dollars américains)	T4 24		T4 23	
	États-Unis	MFS	États-Unis	MFS
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	115	216	187	191
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(52)	—	(42)	—
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	—	(49)	—
Autres ajustements (avant impôt)	(103)	3	(47)	(5)
Charge (économie) d'impôt	39	(3)	28	(3)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	(1)	216	77	183

(en millions de dollars américains)	2024		2023	
	États-Unis	MFS	États-Unis	MFS
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	566	817	663	773
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(112)	—	(40)	—
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	136	—	(48)	—
Autres ajustements (avant impôt)	(235)	(4)	(200)	22
Charge (économie) d'impôt	56	(13)	65	(13)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	411	800	440	782

## Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Garanties collectives aux États-Unis – Données avant impôt en dollars américains

Le tableau suivant présente les montants qui ont été exclus de notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) pour les Garanties collectives aux États-Unis, lequel est utilisé pour calculer la marge après impôt des Garanties collectives aux États-Unis pour les quatre derniers trimestres.

(en millions de dollars américains)	T4 24	T3 24	T2 24	T1 24	T4 23	T3 23	T2 23	T1 23
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) pour les Garanties collectives aux États-Unis	62	118	124	118	138	96	116	128
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(18)	17	(11)	(8)	14	(10)	(6)	4
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	8	—	—	(11)	47	—	—
Autres ajustements (avant impôt)	(5)	(5)	(6)	(7)	(9)	(6)	(6)	(5)
Charge (économie) d'impôt	5	(4)	3	3	1	(6)	2	1
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	44	134	110	106	133	121	106	128

## N. Questions liées à la comptabilité et au contrôle

Nous avons adopté au cours de l'exercice considéré des normes IFRS modifiées, et leur adoption n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

### 1. Méthodes et estimations comptables critiques

Nos principales méthodes comptables et actuarielles sont expliquées aux notes 1 et 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2024. La direction devra poser des jugements en se basant sur des hypothèses ou des estimations pouvant reposer, dans certains cas, sur des éléments de nature incertaine en vertu de ces méthodes. Les estimations dont il est fait état ci-dessous sont jugées particulièrement importantes pour la compréhension de notre performance financière. Dans le cadre du processus de contrôle et de communication de l'information financière, les jugements que pose la direction en se basant sur des hypothèses ou des estimations sont examinés périodiquement par les auditeurs indépendants et par d'autres conseillers indépendants. Les méthodes comptables faisant appel à des estimations sont appliquées de manière cohérente pour établir nos résultats financiers.

#### 1.A Sommaire des contrats d'assurance et méthodes et hypothèses

##### *Sommaire*

Nous offrons une gamme de contrats d'assurance qui incluent plusieurs formes d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance maladies graves vendues à des particuliers et à des groupes, ainsi que des rentes et des produits de fonds distincts assortis de garanties. Nous détenons des contrats de réassurance aux termes desquels les risques de mortalité et autres risques sont transférés, conformément aux lignes directrices internes.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des produits pour lesquels les placements sont gérés pour le compte des titulaires, et les rendements des placements, déduction faite d'honoraires variables, sont transférés aux titulaires par l'entremise des prestations d'assurance qu'ils reçoivent. Les contrats d'assurance avec participation directe sont évalués au moyen de la MHV et comprennent les fonds distincts, les contrats liés à des unités de compte, les contrats d'assurance-vie universelle à capital variable et la plupart des contrats d'assurance avec participation. Les contrats de réassurance (émis et détenus) ne peuvent pas être évalués au moyen de la MHV.

Les contrats d'assurance sans participation directe peuvent être évalués au moyen de la MRP si la période de couverture est de un an ou moins, ou s'il n'est pas prévu que l'application de la MRP donnera lieu à des résultats significativement différents de ceux découlant de l'application de la méthode générale d'évaluation, pour chaque période de présentation de l'information financière sur la durée du contrat. Les contrats d'assurance pouvant être évalués au moyen de la MRP comprennent la plupart des contrats d'assurance collective vie et maladie et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les autres contrats d'assurance sont évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation. Ils comprennent la plupart des contrats d'assurance vie et santé pour particuliers, de rentes et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les états consolidés de la situation financière présentent les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus à titre d'actifs ou de passifs, selon que le portefeuille représente un actif ou un passif.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus, ainsi que sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se reporter aux notes 1, 10 et 21 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

##### *Méthodes et hypothèses*

##### **Généralités**

Un groupe de contrats d'assurance est évalué comme le total des FTE, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs majorée d'un ajustement au titre du risque non financier et, dans le cas des groupes évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, de la marge sur services contractuels. Pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, des hypothèses doivent être formulées à l'égard des taux de mortalité et de morbidité, des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »), des charges et d'autres facteurs sur la durée de vie de nos produits, ainsi que de la perspective actuelle du marché quant au coût du risque financier lié à nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

L'ajustement au titre du risque correspond à l'indemnité que nous exigeons pour tenir compte de l'incertitude relative au risque non financier dans les estimations des flux de trésorerie futurs. Cette indemnité est calculée en actualisant les flux de trésorerie liés à l'application des marges aux hypothèses non financières utilisées dans l'estimation des flux de trésorerie futurs.

La marge sur services contractuels représente le profit non acquis qui sera comptabilisé à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Les méthodes et hypothèses sous-tendant l'évaluation des contrats d'assurance sont revues régulièrement et sont assujetties au contrôle externe par d'autres actuaires.

##### **Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs**

Les hypothèses qui sous-tendent les variables du risque non financier pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus, comme l'exigent les normes IFRS et la pratique actuarielle reconnue au Canada. Le choix des hypothèses tient compte du contexte actuel, des données antérieures tirées de notre propre expérience ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses (y compris celles liées aux variables de risque financier) ainsi que d'autres facteurs pertinents.

Les hypothèses relatives aux variables de risque financier comprises dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sont fondées sur les cours du marché observables actuels, ajustés pour tenir compte des différences entre le risque financier inhérent à nos produits et celui inhérent à l'instrument du marché observé correspondant. Lorsqu'aucun instrument du marché pertinent n'est disponible, nous utilisons les meilleurs renseignements disponibles, comme l'exigent les normes IFRS et la pratique actuarielle reconnue au Canada.

### **Mortalité**

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. Les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des cinq à dix années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie ou ceux des réassureurs, lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rente tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

### **Morbidité**

La morbidité s'entend des taux de maladie ou d'invalidité et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée au Canada et à l'assurance contre les maladies graves au Canada et en Asie sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur ou des réassureurs.

### **Comportements des titulaires de contrat**

#### *Déchéance ou rachat*

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en demandant le rachat du contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant le taux de déchéance ou de rachat des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance ou de rachat varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

#### *Habitudes de paiement des primes*

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes peuvent varier selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

### **Charges**

Les charges futures directement attribuables à l'exécution de nos contrats d'assurance comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges futures sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont fondées sur les attentes à long terme.

Les frais d'acquisition directement attribuables aux portefeuilles de contrats d'assurance comprennent les coûts de vente, de tarification et d'émission de contrats d'assurance. Dans le cas des nouveaux contrats d'assurance évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, les frais d'acquisition directement attribuables réels ou estimés sont comptabilisés au moment de l'évaluation initiale du contrat. Si des estimations sont utilisées, l'écart entre les frais d'acquisition estimés et réels se traduit par un ajustement de la marge sur services contractuels lorsque le groupe de contrats d'assurance est fermé aux nouveaux contrats.

### **Taux d'actualisation courants**

Les taux d'actualisation courants sont utilisés pour actualiser les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs lors de l'évaluation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation en vigueur reflètent la valeur temps de l'argent, les caractéristiques des flux de trésorerie et les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

#### *Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents*

Les flux de trésorerie qui ne varient pas du tout en fonction des rendements d'éléments sous-jacents sont actualisés à des taux qui reflètent l'échéancier et la monnaie des flux de trésorerie ainsi que les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

L'échéancier des flux de trésorerie est reflété par l'établissement d'une courbe d'actualisation, de sorte que chaque flux de trésorerie soit actualisé conformément à l'échéancier du flux de trésorerie. La courbe d'actualisation reflète en partie l'information des marchés (pour la période observable). Au-delà de cette période, les taux d'actualisation sont estimés (la période non observable). La période observable, qui varie selon la monnaie, est la période au cours de laquelle l'information sur les taux d'intérêt sans risque provient d'un marché actif et liquide. Pour la période non observable, les taux sans risque sont interpolés entre le dernier point observable et un taux sans risque ultime à la 70<sup>e</sup> année. Le taux sans risque ultime est estimé selon les moyennes historiques, comme l'exigent les normes IFRS et la pratique actuarielle reconnue au Canada.

La monnaie des flux de trésorerie est reflétée au moyen de différentes courbes d'actualisation pour différentes devises.

La liquidité est reflétée en ajoutant une prime de liquidité conforme aux caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance aux taux d'actualisation sans risque. La prime de liquidité de la période observable est fondée sur la prime de liquidité à l'égard d'actifs présentant des caractéristiques de liquidité similaires, laquelle est estimée selon l'écart inhérent aux rendements de marché actuels, diminué d'une déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues. La déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues est estimée selon les données historiques des agences de notation et les conditions actuelles du marché, et varie en fonction du type, de la qualité et de la durée de l'actif. La prime de liquidité de la période non observable est interpolée entre la dernière prime de liquidité observable et une prime de liquidité ultime (à la 70<sup>e</sup> année) spécifique aux contrats liquides ou non liquides, comme l'exigent les normes IFRS et la pratique actuarielle reconnue au Canada. Pour plus de détails, se reporter à la note 10.A de nos états financiers consolidés annuels de 2024 qui présente un résumé de la moyenne pondérée des courbes d'actualisation utilisées pour actualiser les flux de trésorerie de tous les principaux produits, qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents.

#### *Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents*

Les taux d'actualisation pour les flux de trésorerie qui varient directement en fonction des rendements d'éléments sous-jacents reflètent cette variabilité. En ce qui a trait à la tranche des flux de trésorerie constituée par le transfert des rendements d'éléments sous-jacents aux titulaires de contrat, le taux d'actualisation est tel que la valeur actualisée des flux de trésorerie correspond à la tranche des éléments sous-jacents qui est transférée aux titulaires de contrat. Dans le cas des flux de trésorerie qui varient indirectement en fonction d'éléments sous-jacents (p. ex. les garanties financières), des analyses de scénarios peuvent être nécessaires. Si tel est le cas, les taux d'actualisation utilisés dans les projections sont propres à chaque scénario et fondés sur les taux sans risque prévus dans le scénario, ainsi que sur des primes de liquidité cohérentes avec les caractéristiques de liquidité des contrats évalués.

### **Analyses de scénarios**

Il peut être nécessaire de procéder à des analyses de scénarios lorsque la relation entre les flux de trésorerie et les variables de risque financier est non linéaire ou lorsqu'il existe des interdépendances complexes entre les flux de trésorerie. Lorsque des variables de risque financier sont soumises à des analyses de scénarios, les flux de trésorerie futurs sont projetés pour chaque scénario et actualisés aux taux d'actualisation propres à chaque scénario, ce qui fait que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs diffère pour chaque scénario. La provision pour les flux de trésorerie projetés correspond à la moyenne des valeurs des scénarios. Les hypothèses relatives aux variables de risque non financier constituent les hypothèses les plus probables conformément au scénario.

Les scénarios cadrent avec les conditions de marché en cours. Le processus d'étalonnage de notre générateur de scénarios économiques produit des scénarios stochastiques faisant intervenir les variables de risque financier (p. ex. les taux d'intérêt sans risque, le rendement des fonds d'obligations, le rendement des actions) au moyen de paramètres calibrés pour reproduire les prix de marché observables des instruments financiers disponibles sur le marché. Des ajustements sont effectués lorsque les contrats d'assurance évalués ne sont pas liquides, mais que les instruments financiers avec lesquels les scénarios sont calibrés le sont.

### **Ajustement au titre du risque non financier**

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance émis correspond à l'indemnité que nous exigeons pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier. Ce montant est évalué comme étant la valeur actualisée de l'écart entre les flux de trésorerie futurs estimés majorés d'une marge appliquée aux hypothèses non financières et les flux de trésorerie futurs estimés sans cet ajustement. La fourchette des marges s'établit généralement entre 5 % et 20 %, selon l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, varie selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs qui favoriseront le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité de nos résultats d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Généralement, les marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses. Nos marges se situent généralement au milieu de la fourchette.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus représente le montant du risque transféré au réassureur. Ce montant correspond à l'écart entre l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents sans réassurance et ce que représenterait l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents avec réassurance. L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus augmente l'actif ou réduit le passif au titre des contrats de réassurance détenus.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance correspond à un niveau de confiance global d'environ 85 % à 90 %.

### **Marge sur services contractuels**

L'évaluation initiale et subséquente de la marge sur services contractuels est décrite à la note 1 de nos états financiers consolidés annuels de 2024. Des renseignements additionnels sur certains éléments de l'évaluation de la marge sur services contractuels sont fournis ci-dessous.

### **Capitalisation des intérêts**

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les intérêts capitalisés sur la marge sur services contractuels. Le taux d'actualisation arrêté pour un groupe de contrats d'assurance correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation courants à la comptabilisation initiale des contrats du groupe.

Il n'y a aucune capitalisation des intérêts en ce qui concerne les contrats d'assurance évalués selon la MHV. La marge sur services contractuels est plutôt ajustée en fonction de la variation de notre quote-part de la juste valeur des éléments sous-jacents.

## Variations des FTE afférents aux services futurs

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières, mais non les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les taux d'actualisation courants sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières et les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Les variations des FTE afférents aux services futurs comprennent les éléments suivants (passif au titre de la couverture restante seulement) :

- Tout changement lié aux paiements au titre de la composante investissement (y compris les paiements de la période considérée).
- Les variations découlant des changements dans les hypothèses utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs – se limite aux hypothèses non financières relatives aux contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation.
- Les variations des flux de trésorerie futurs découlant de sinistres survenus au cours de la période considérée.
- Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les variations se rapportant aux flux de trésorerie discrétionnaires pour certains produits d'assurance-vie universelle et ajustables. Les flux de trésorerie discrétionnaires sont des flux de trésorerie qui ne sont pas liés aux paiements garantis au titulaire de contrat et sont décrits comme un écart sur les taux de rendement (dans le cas de certains contrats d'assurance-vie universelle) ou dans la politique relative aux critères de changement des contrats ajustables, dans le cas des contrats ajustables.

## MSC comptabilisée à l'égard des services rendus

Le montant relatif à la marge sur services contractuels comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance rendus pour un groupe de contrats au cours de la période est déterminé par les éléments suivants :

- La détermination du total des unités de couverture du groupe (pour les services rendus au cours de la période considérée et des périodes futures), en fonction de la quantité de services prévus aux contrats d'assurance.
- La répartition de la MSC à la fin de la période, également entre chaque unité de couverture de la période considérée et chaque unité de couverture qui devrait être fournie dans l'avenir (c.-à-d. que les unités de couverture transforment en unité les services rendus).
- La comptabilisation, dans les produits des activités d'assurance, du montant affecté aux unités de couverture fournies au cours de la période.

Le total des unités de couverture pour les services qui devraient être fournis au cours de périodes futures correspond à la valeur actualisée des unités de couverture projetées. La valeur actualisée est évaluée au moyen de taux d'actualisation arrêtés pour les groupes évalués selon la méthode générale d'évaluation et des taux d'actualisation courants pour les groupes évalués au moyen de la MHV.

L'unité de couverture d'un groupe est fondée sur la nature des services prévus aux contrats d'assurance rendus. Les services prévus aux contrats d'assurance comprennent les services de couverture d'assurance et, pour certains contrats, les rendements et les services liés à l'investissement. Ils ne comprennent pas les services liés aux fonctions comme l'évaluation des dossiers de règlement. Lorsque plus d'un type de service est prévu aux contrats d'assurance d'un groupe, l'unité de couverture se rapporte au principal service fourni.

Pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les unités de couverture sont fondées sur la valeur du compte du titulaire de contrat ou sur la quote-part revenant aux titulaires de contrat de la juste valeur des éléments sous-jacents. Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les unités de couverture sont fondées sur les coûts prévus des règlements (excluant la composante investissement) pour les contrats d'assurance vie et maladie, ou sur les paiements exigibles au cours d'une période pour les contrats de rente.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, le montant comptabilisé au titre de la MSC reflète les services reçus au cours de la période.

## Sensibilités aux méthodes et hypothèses d'assurance

En plus des facteurs du risque d'assurance et de la gouvernance et du contrôle de la gestion du risque décrits à la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2024, nous notons également qu'en raison de l'adoption d'IFRS 17 et 9, les tableaux qui suivent tiennent compte des sensibilités des marges sur services contractuels aux risques d'assurance et autres risques non financiers.

Le tableau ci-après présente l'incidence immédiate estimative sur la MSC et le bénéfice net de certaines fluctuations instantanées des hypothèses liées à l'assurance et d'autres hypothèses non financières utilisées pour calculer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations, en fonction d'un point de départ et de la répartition des activités aux 31 décembre 2024 et 2023. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Ces estimations sont présentées à titre indicatif, et toute variation du point de départ en ce qui concerne les hypothèses les plus probables, les soldes de la MSC et la répartition des activités entraînera une variation des sensibilités. Ces sensibilités représentent l'estimation de la Compagnie d'un changement des hypothèses les plus probables, qui est raisonnablement probable d'après les résultats historiques de la Compagnie ou du secteur et les normes et les meilleures pratiques du secteur au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

L'incidence sur la MSC est attribuable aux contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation arrêtés. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la MHV, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation courants.

L'incidence sur le bénéfice net est attribuable à toute tranche des sensibilités relatives aux contrats d'assurance évaluées en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV qui ne peut être absorbée par la MSC, à l'incidence entière des contrats d'assurance évalués en vertu de la MRP et à l'écart d'incidence entre les taux d'actualisation arrêtés et courants des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale. Si les taux d'actualisation courants sont plus élevés que les taux arrêtés, cela a généralement une incidence favorable sur le bénéfice net tiré des contrats évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)
<b>Sensibilité<sup>1)</sup></b>				
Comportement des titulaires de contrat (augmentation/diminution de 10 %, lorsqu'elle est défavorable)	(800)	(25)	(950)	100
Taux de mortalité pour l'assurance-vie (augmentation de 2 %)	25	(75)	(75)	(25)
Taux de mortalité pour les produits de rente (diminution de 2 %)	(175)	—	(175)	—
Taux de morbidité (augmentation de 5 % de l'incidence et diminution de 5 % des résiliations)	(125)	(225)	(100)	(175)
Charges (augmentation de 5 %)	(150)	(25)	(175)	—

<sup>1)</sup> Les sensibilités aux hypothèses relatives à l'assurance se rapportent aux contrats d'assurance émis, déduction faite des contrats de réassurance détenus. Les sensibilités du bénéfice net et de la MSC ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées en Chine et en Inde, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

## Juste valeur des actifs et des passifs

Les titres de créance, les titres de capitaux propres, la plupart des prêts hypothécaires et autres prêts et certains autres placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et sont comptabilisés à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière. Les variations de la juste valeur des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat. Les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. En ce qui a trait à la conversion des monnaies étrangères, les écarts de change calculés sur le coût amorti des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat, tandis que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur nettes et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (exception faite des titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui demeurent dans les autres éléments du résultat global) sont reclassés, passant des autres éléments du résultat global au résultat.

La juste valeur des titres de créance d'État et de sociétés est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données d'entrée servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont principalement déterminées en fonction des données d'entrée observables sur le marché et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, la négociation d'instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre les émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres adossés à des créances est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et des données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance d'État et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur le rendement des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans des circonstances limitées où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables. Lorsque les titres de capitaux propres sont moins fréquemment négociés, le cours du marché le plus récent est utilisé pour déterminer la juste valeur.

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit et de l'échéance. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit internes et aux émissions de prêts courantes. Depuis le quatrième trimestre de 2022, les données d'entrée d'évaluation comprennent également des activités de crédit externes ou des émissions de prêts sur les marchés publics et privés, ce qui accroît l'observabilité des données sur le marché. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon le terme et d'autres caractéristiques propres aux prêts.



La juste valeur des autres passifs financiers est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés au taux d'emprunt marginal ou au taux d'intérêt effectif. Les autres passifs financiers classés au niveau 3 représentent la valeur actualisée du prix estimatif que nous devrions payer afin d'acquiescer les actions en circulation restantes lors de l'exercice d'une option de vente et de toute distribution obligatoire. La juste valeur des passifs est fondée sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») moyen des années précédant les dates d'exercice des options, ainsi que sur des multiples du BAIIA conformes aux accords de vente ainsi que sur le montant prévu de toute distribution obligatoire. Une variation du BAIIA aurait une incidence sur la juste valeur des autres passifs financiers et sur notre résultat net.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans les résultats, sauf lorsqu'un instrument dérivé fait partie d'une relation de couverture admissible aux fins de la comptabilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type d'instrument dérivé. La juste valeur des contrats à terme normalisés et des options négociés en bourse est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs, tandis que la juste valeur des dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données de marché observables.

Les données d'entrée utilisées pour l'évaluation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties. La juste valeur des instruments dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations au titre du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données d'entrée utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de crédit liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

La juste valeur des autres placements financiers se compose principalement de placements dans des sociétés en commandite simple, lesquels sont fondés sur la valeur liquidative des placements dans des sociétés en commandite simple fournie par la direction. En raison de la nature non observable de ces valeurs liquidatives, nous ne déterminons pas si le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues, et tiennent compte des taux d'intérêt, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés tirés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles actuels, compte tenu des données du marché et des prévisions en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché, y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. Les méthodes et données d'entrée utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont effectuées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme sont classés comme détenus à des fins de transaction afin de satisfaire aux exigences en matière de trésorerie à court terme, et comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils sont fréquemment réévalués aux taux actuels du marché.

Les placements pour les comptes des titulaires de contrat liés à des fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents pour le fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos états consolidés du résultat net. La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par des gestionnaires de placement. La juste valeur des placements directs faisant partie des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance d'État et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus, dans les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs. La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires se fonde sur les méthodes et hypothèses à l'égard des titres adossés à des créances décrites ci-dessus.

La juste valeur des contrats de placement est évaluée au moyen d'une méthode prospective ayant recours aux flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des contrats en unités de compte correspond à la valeur unitaire actuelle du fonds, majorée au besoin de montants additionnels de passifs autres qu'en unités de compte sur la base de la juste valeur. La juste valeur des contrats autres qu'en unités de compte correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels. La juste valeur des passifs relatifs aux contrats de placement se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature des contrats.

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, qui peuvent comprendre des titres de créance ou des titres de capitaux propres. La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles sur un marché actif.

La juste valeur des actifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée principalement au moyen de données d'entrée observables sur le marché, comme les cours d'actifs similaires sur des marchés actifs et d'autres données observables sur le marché.

La juste valeur des passifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit, de l'échéance et des protections de crédit structurelles. Cette technique d'évaluation maximise l'utilisation de données d'entrée observables incorporant les cours de titres semblables ainsi que d'autres données du marché.

Les méthodes et hypothèses servant à déterminer les justes valeurs des passifs relatifs aux contrats de placement sont présentées à la note 10.A de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

**Niveau 1 :** La juste valeur est établie d'après le cours coté non ajusté d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

**Niveau 2 :** La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

**Niveau 3 :** La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains autres placements et les immeubles de placement.

À mesure que les données d'entrée sur les prix deviennent plus ou moins observables, les actifs sont transférés entre les différents niveaux de la hiérarchie. Le calcul du total des profits et des pertes comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les instruments financiers qui sont transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la totalité de la variation de la juste valeur pour la période est incluse dans le tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2024. Pour les instruments financiers qui sont transférés hors du niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2024. Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données d'entrée utilisées pour déterminer le prix des instruments financiers ne sont pas observables sur le marché et, par conséquent, qu'elles ne répondent plus aux critères des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la fixation des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères du niveau 1 ou du niveau 2 à la date de clôture.

Les transferts d'actifs financiers au niveau 3 ou hors de celui-ci se sont respectivement chiffrés à 624 M\$ et à 1 058 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 390 M\$ et 918 M\$, respectivement). Le montant total des profits nets (des pertes nettes) réalisés et latents relativement aux instruments financiers transférés hors du niveau 3 au cours de la période, qui ont été exclus du rapprochement des instruments financiers du niveau 3, correspond à un profit de 2 M\$ au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 – gain de 31 M\$).

Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des placements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

## Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute dépréciation subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

Aucune perte de valeur au titre du goodwill n'a été comptabilisée en 2024. La valeur comptable du goodwill était de 9 456 M\$ au 31 décembre 2024. Pour plus d'information concernant le goodwill, se reporter à la note 9 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire ou selon le mode des unités d'œuvre sur leur durée d'utilité économique, à savoir i) de 3 à 40 ans pour la distribution, le potentiel de vente du réseau de production, les relations avec les Clients et les contrats d'administration d'actifs et ii) de 3 à 10 ans pour les logiciels conçus à l'interne. L'amortissement est porté en charges par le biais des charges d'exploitation. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable. Des pertes de valeur de 201 M\$ sur les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées en 2024 (2023 – 5 M\$), principalement à l'égard d'une immobilisation incorporelle liée à la bancassurance au Vietnam reflétant des mises à jour découlant des changements aux facteurs réglementaires et macroéconomiques.

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée s'est établie à 3,8 G\$, représentant la valeur du réseau de production, des contrats de gestion administrative et des relations Clients acquis au moment des acquisitions d'AAM, de BGO, de Crescent, de Clarica, de Dialogue, de DentaQuest, des affaires d'assurance collective aux États-Unis et de CMG Asia, des ententes de bancassurance avec la ACB et Dah Sing, ainsi que les coûts des logiciels. La valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée était de 1,2 G\$ au 31 décembre 2024. La valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée reflète les contrats de gestion de fonds de la MFS, de BGO, d'InfraRed, de Crescent et d'AAM. Pour plus d'information concernant les immobilisations incorporelles, se reporter à la note 9 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

## Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable. Notre charge d'impôt est calculée en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

À titre de multinationale, nous sommes assujettis à l'impôt dans de nombreux territoires. Nous cherchons à exercer nos activités d'une manière qui soit efficiente sur le plan fiscal, en nous assurant de demeurer en conformité avec les lois et règlements en vigueur. L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités et que nous formulions des hypothèses relativement au moment où les actifs et les passifs d'impôt différé se réaliseront. Les lois fiscales sont complexes et leur interprétation nécessite beaucoup de jugement. La charge d'impôt reflète l'interprétation des lois fiscales pertinentes par la direction, ainsi que sa meilleure estimation de l'incidence fiscale des transactions et des événements survenus au cours de la période. Nous estimons que nos provisions au titre des positions fiscales incertaines reflètent adéquatement le risque associé aux positions fiscales qui font l'objet d'un audit, d'un litige ou d'un appel auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement considérées comme incertaines. Nous évaluons la pertinence de notre charge d'impôt à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Si nos interprétations diffèrent de celles des autorités fiscales ou si la réalisation n'a pas lieu au moment prévu, la charge d'impôt pourra augmenter ou diminuer au cours de périodes futures afin de refléter les chiffres réels. Le montant de toute augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement prévu.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que les pertes fiscales non utilisées et pouvant être reportées et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces différences temporaires ainsi que ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Pour chaque période, nous évaluons les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. S'il semble probable que les avantages liés aux pertes fiscales et des déductions d'impôt ne se réaliseront pas, aucun actif d'impôt différé n'est constaté. Cette évaluation nécessite des hypothèses et des jugements importants relativement aux événements futurs qui reposent sur l'information disponible à la date de clôture.

Les gouvernements des pays dans lesquels nous exerçons nos activités adoptent à l'occasion des modifications au taux d'impôt des sociétés prévu par la loi. Ces modifications nécessitent de notre part un examen et une nouvelle évaluation de nos actifs et passifs d'impôt différé à la date de l'adoption. Au 31 décembre 2024, le montant net de notre actif d'impôt différé inscrit à notre état consolidé de la situation financière s'est chiffré à 3 624 M\$ et avait principalement trait à nos activités au Canada. Toute réduction future des taux d'impôt dans des territoires où nous disposons d'un actif d'impôt différé net pourrait donner lieu à une diminution de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé et à une charge d'impôt correspondante une fois la réduction de taux pratiquement en vigueur.

Les règles du Pilier Deux relatives à un taux d'imposition global minimal s'appliquent à nous avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et elles ont été quasi-adoptées dans plusieurs territoires où nous exerçons nos activités, notamment au Canada, où la *Loi sur l'impôt minimum mondial* a été adoptée en juin 2024. En vertu des règles du Pilier Deux, l'entité mère ultime est tenue de payer un impôt complémentaire, appliqué par chacun des différents territoires, à l'égard des bénéfices de ses filiales imposés à moins de 15 %. Nos filiales qui sont actuellement assujetties à un taux d'imposition prévu par la loi ou à un régime fiscal qui pourrait donner lieu à un taux d'imposition inférieur à 15 % sont celles des Bermudes, de Hong Kong et d'Irlande. Les règles du Pilier Deux ont augmenté le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent d'environ un à deux points de pourcentage en 2024. Les incidences sur le premier trimestre de 2024 ont été comptabilisées au poste Autres ajustements du bénéfice net déclaré au deuxième trimestre de 2024 en raison du moment où les règles ont été adoptées, et elles ne sont pas reflétées dans le bénéfice net sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 de nos états financiers consolidés.

Le 27 décembre 2023, les Bermudes ont adopté la *Corporate Income Tax Act 2023*, qui prévoit l'application d'un impôt sur le revenu de 15 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La loi adoptée prévoit un ajustement de transition économique venant harmoniser plus étroitement le point de départ d'une entité aux fins du régime fiscal avec sa situation économique avant l'application de la *Corporate Income Tax Act 2023*. L'avantage lié à cet ajustement de transition économique a été comptabilisé en 2023. L'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Sun Life lorsqu'il entrera en vigueur en 2025.

## Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

La Compagnie est le promoteur des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées à ses employés admissibles. Tous nos importants régimes à prestations déterminées à l'échelle mondiale sont fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Nous offrons aux employés admissibles des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Outre ces régimes, la Compagnie offre dans certains pays des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite (aux fins de garanties frais médicaux ou dentaires ou de garanties vie) à l'intention des employés admissibles et des personnes à leur charge qui satisfont à certains critères.

Au Canada, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, tous les nouveaux employés participent à un régime à cotisations déterminées, alors que le personnel embauché avant cette date continue d'accumuler des prestations futures aux termes du régime précédent, qui comprend un régime à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées contributif facultatif.

La fermeture aux nouveaux participants des régimes de retraite à prestations déterminées canadiens a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps. Au 31 décembre 2024, il ne reste plus d'employés actifs accumulant des prestations au titre des services futurs au sein des régimes à prestations déterminées américains.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos principaux régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant systématiquement la composition de l'actif des régimes vers des placements correspondant aux passifs prévus. L'objectif de nos principaux régimes est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

En raison de la nature à long terme de ces régimes à prestations déterminées, le calcul de la charge au titre des prestations de retraite et du passif au titre des prestations constituées relève de différentes hypothèses, notamment à l'égard des taux d'actualisation, des taux d'augmentation de la rémunération, des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé, de l'âge à la retraite, des taux de mortalité et des taux de résiliation. Les hypothèses utilisées par la direction pour ces régimes sont déterminées annuellement à la suite de consultations avec des actuaires externes spécialisés dans les régimes de retraite. Le taux d'actualisation utilisé pour nos importants régimes à prestations déterminées est déterminé en fonction des rendements de marché d'obligations de qualité de sociétés libellées dans la même monnaie étrangère que celle des prestations qui seront versées, et dont l'échéance se rapproche de celle des obligations.

Les résultats réels pourraient différer des résultats présumés, ce qui aurait une incidence sur l'évaluation des régimes à prestations déterminées et sur les montants futurs de la charge au titre des prestations. De plus amples renseignements sur nos régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que sur les hypothèses clés liées à l'évaluation de ces régimes sont présentés à la note 24 de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

## 2. Changements de méthodes comptables

Nous avons inclus dans cette section un résumé des modifications de méthodes comptables. Les références à des notes renvoient aux notes annexes de nos états financiers consolidés annuels de 2024.

### 2.A. Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2024

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IFRS 16 *Contrats de location* afin d'ajouter des exigences d'évaluation subséquentes pour les transactions de cession-bail qui satisfont aux exigences d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, afin que ces transactions soient comptabilisées à titre de vente. Les modifications exigent qu'un vendeur-preneur évalue ultérieurement les obligations locatives découlant d'une cession-bail de manière à ne pas comptabiliser le montant du profit ou de la perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. L'adoption de cette modification avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024 n'a pas eu d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

### 2.B Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2025 ou par la suite

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »), qui remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état du résultat net, de présentation des mesures de la performance définies par la direction et de principes de regroupement et de ventilation de l'information financière au sein des états financiers et des notes annexes. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, et elle doit être appliquée de façon rétrospective. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura IFRS 18 sur nos états financiers consolidés.

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications apportées à IFRS 9 et à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications clarifient la décomptabilisation d'un passif financier réglé au moyen d'un virement électronique et introduisent une option de méthode comptable pour la décomptabilisation d'un passif financier réglé au moyen d'un virement électronique avant la date de règlement, si des critères précis sont respectés. Les modifications clarifient en outre le classement des actifs financiers présentant des caractéristiques liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance d'entreprise et des caractéristiques similaires, et elles exigent également la présentation d'informations supplémentaires à l'égard de certains instruments financiers. Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, et elles doivent être appliquées de façon rétrospective. Nous évaluons actuellement l'incidence que ces modifications auront sur nos états financiers consolidés.

### 3. Contrôles et procédures de communication de l'information

La Compagnie a établi des contrôles et des procédures de communication de l'information qui sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et communiquée à la haute direction, y compris au président et chef de la direction de la Compagnie, au vice-président général et premier directeur financier et au vice-président général, affaires publiques et premier directeur des affaires juridiques, en temps opportun, pour que les décisions appropriées puissent être prises à l'égard de la communication de l'information.

Une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et de nos procédures de communication de l'information, selon des règlements adoptés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la SEC au 31 décembre 2024, a été effectuée sous la supervision et avec la participation de la direction de la Compagnie, y compris le chef de la direction et le premier directeur financier. Par suite de notre évaluation, le chef de la direction et le premier directeur financier ont conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et de ces procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2024.

### Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de mettre en place et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que notre information financière est fiable et que nos états financiers ont été établis conformément aux normes IFRS.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter certaines anomalies en temps opportun. Toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Nous avons évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En nous fondant sur cette évaluation, nous avons déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2024.

L'efficacité de notre contrôle interne au 31 décembre 2024 a été auditée par les auditeurs externes de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui ont également audité nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Comme en fait mention le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, il a exprimé une opinion sans réserve sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024.

### Changements concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

## O. Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Des renseignements concernant les questions d'ordre juridique et réglementaire sont fournis dans nos états financiers consolidés annuels et dans la notice annuelle, dans tous les cas, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## P. Énoncés prospectifs

À l'occasion, la Compagnie présente, verbalement ou par écrit, des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent i) les énoncés se rapportant à nos stratégies, nos plans, nos cibles, nos objectifs et nos priorités; ii) les énoncés se rapportant à nos initiatives de croissance et autres objectifs d'affaires; iii) les énoncés relatifs aux paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées aux acquisitions et des options visant l'achat de participations restantes dans les sociétés liées de Gestion SLC; iv) les énoncés se rapportant aux mesures reflétées dans la charge de restructuration comptabilisée au deuxième trimestre de 2024 (y compris les économies annuelles prévues découlant de ces mesures); v) les énoncés se rapportant à l'incidence prévue des règles du Pilier Deux sur le taux d'imposition effectif appliqué au bénéfice net sous-jacent; vi) les énoncés se rapportant à l'utilisation du produit de l'émission de débentures non garanties subordonnées de série 2024-1 à taux variable différé de 5,12 % arrivant à échéance en 2036; vii) les énoncés présentés à la rubrique K, « Gestion du risque – Sensibilités au risque de marché – Sensibilités aux taux d'intérêt », du présent document; viii) les énoncés se rapportant aux variations prévues de notre ratio du TSAV; ix) les énoncés de nature prévisionnelle ou dont la réalisation est tributaire, ou qui font mention de conditions ou d'événements futurs; et x) les énoncés qui renferment des mots ou expressions tels que « atteindre », « viser », « ambition », « prévoir », « aspirer à », « hypothèse », « croire », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « but », « avoir l'intention de », « peut », « objectif », « initiatives », « perspectives », « planifier », « projeter », « chercher à », « devrait », « stratégie », « s'efforcer de », « cibler », « fera », ou d'autres expressions semblables. Entrent dans les énoncés prospectifs les possibilités et hypothèses présentées relativement à nos résultats d'exploitation futurs.

Ces énoncés font état de nos attentes, estimations et prévisions actuelles en ce qui concerne les événements futurs, et non de faits passés, et ils pourraient changer.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas une garantie des résultats futurs et comportent des risques et des incertitudes dont la portée est difficile à prévoir. Les résultats et la valeur pour l'actionnaire futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont présentés dans ces énoncés prospectifs en raison, entre autres, des facteurs traités aux rubriques D, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat », G, « Solidité financière », et K, « Gestion du risque » du présent document et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2024 de la FSL inc., et des facteurs décrits dans d'autres documents déposés par la FSL inc. auprès des autorités canadiennes et américaines de réglementation des valeurs mobilières, que l'on peut consulter au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et au [www.sec.gov](http://www.sec.gov), respectivement.

## Objectifs financiers à moyen terme

Les objectifs financiers à moyen terme de la Compagnie décrits à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS. Notre capacité d'atteindre ces objectifs financiers est tributaire de notre succès à mener à bien les initiatives de croissance et les objectifs commerciaux, ainsi que de certaines hypothèses clés, notamment : i) aucune variation importante des taux d'intérêt; ii) un rendement annuel moyen total d'environ 8 % pour les placements immobiliers et les placements en titres de capitaux propres; iii) des résultats enregistrés au chapitre du crédit conformes aux attentes; iv) aucune modification importante aux exigences réglementaires en matière de capital; v) aucune modification importante à notre taux d'imposition effectif; vi) aucune augmentation importante du nombre d'actions en circulation; et vii) d'autres principales hypothèses incluant : aucune modification significative de notre programme de couverture, des coûts de couverture conformes à nos attentes; aucune modification significative de nos hypothèses et aucune modification significative des normes comptables. Notre rendement des capitaux propres sous-jacent est tributaire des niveaux de capital et des options en matière d'affectation des capitaux excédentaires. Nos objectifs financiers à moyen terme ne reflètent pas l'incidence indirecte des fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, notamment les incidences potentielles sur le goodwill ou la dépréciation actuelle applicable aux actifs d'impôt différé, ainsi que d'autres éléments qui pourraient être de nature non opérationnelle.

Notre ratio de distribution cible de 40 % à 50 % du bénéfice net sous-jacent repose sur le fait que la conjoncture économique et nos résultats nous permettront de maintenir notre ratio de distribution dans cette fourchette cible tout en maintenant une situation sur le plan du capital solide. Le montant des dividendes que la FSL inc. déclare et paie exige l'approbation du conseil d'administration de la FSL inc.; il dépend également de notre conformité aux exigences en matière de capital de la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada. Pour obtenir plus de renseignements relatifs aux dividendes, se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires », du présent rapport de gestion.

Bien que la Compagnie estime que ces objectifs sont raisonnables, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos objectifs financiers à moyen terme dans l'éventualité où les hypothèses sur lesquelles ces objectifs sont fondés seraient inexacts. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme présentés à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », du présent rapport de gestion. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices.

## Facteurs de risque

Les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et nos estimations, ainsi que nos attentes et nos prévisions, soient inexacts et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont indiqués ci-dessous. La réalisation de nos énoncés prospectifs dépend essentiellement du rendement de nos activités, qui est assujéti à de nombreux risques. Les facteurs susceptibles d'entraîner un écart significatif entre les résultats réels et les résultats escomptés comprennent notamment : **les risques de marché** – les risques liés au rendement des marchés des actions; à la fluctuation ou à la volatilité des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des écarts de swap; aux placements immobiliers; aux fluctuations des taux de change et à l'inflation; **les risques d'assurance** – les risques liés aux résultats enregistrés au chapitre de la mortalité, aux résultats enregistrés au chapitre de la morbidité et à la longévité; aux comportements des titulaires de contrat; à la conception des produits et à la fixation des prix; à l'incidence de dépenses futures plus élevées que prévu; et à la disponibilité, au coût et à l'efficacité de la réassurance; **les risques de crédit** – les risques liés aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties, à d'autres institutions financières et à d'autres entités; **les risques d'entreprise et risques stratégiques** – les risques liés aux conjonctures économique et géopolitique mondiales; à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'entreprise; aux changements se produisant dans les canaux de distribution ou le comportement des Clients, y compris les risques liés aux pratiques commerciales des intermédiaires et des agents; à l'incidence de la concurrence; au rendement de nos placements et des portefeuilles de placements qui sont gérés pour les Clients, tels que les fonds distincts et les fonds communs de placement; aux changements dans les tendances en matière de placement et dans les préférences des Clients en faveur de produits différents des produits ou des stratégies de placement que nous offrons; à l'évolution des environnements juridique et réglementaire, y compris les exigences en matière de capital et les lois fiscales; aux enjeux environnementaux et sociaux ainsi que les lois et les règlements connexes; **les risques opérationnels** – les risques liés aux atteintes à la sécurité informatique et à la protection des renseignements personnels et aux défaillances à ces égards, y compris les cyberattaques; à notre capacité d'attirer et de fidéliser des employés; à l'observation des exigences réglementaires et prévues par la loi et aux pratiques commerciales, y compris l'incidence des demandes de renseignements et des enquêtes liées à la réglementation; à la réalisation des fusions, des acquisitions, des investissements stratégiques et des cessions, et aux activités d'intégration qui s'y rattachent; à notre infrastructure de technologies de l'information; aux défaillances des systèmes informatiques et des technologies fonctionnant sur Internet; à la dépendance à l'égard de relations avec des tiers, y compris les contrats d'impartition; à la poursuite des affaires; aux erreurs de modélisation; à la gestion de l'information; **les risques de liquidité** – la possibilité que nous soyons dans l'incapacité de financer la totalité de nos engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance; et **les autres risques** – les changements de normes comptables dans les territoires où nous exerçons nos activités; les risques liés à nos activités internationales, y compris nos coentreprises; aux conditions de marché ayant une incidence sur notre situation sur le plan du capital ou sur notre capacité à mobiliser des capitaux; à la révision à la baisse des notations de solidité financière ou de crédit; et aux questions d'ordre fiscal, y compris les estimations faites et le jugement exercé dans le calcul des impôts.

La Compagnie ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser ses énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la loi ne l'exige.